

Des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle



Des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle

Bamako, 1999



COMITÉ INTERNATIONAL
DES SCIENCES HISTORIQUES



INTERNATIONAL COMMITTEE
OF HISTORICAL SCIENCES

La présentation des faits figurant dans cet ouvrage, ainsi que les idées et opinions qui y sont exprimées, sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'UNESCO.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant à leurs frontières ou limites.

Publié par l'Organisation des Nations Unies
pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP

Collage de couverture :
don de Michel Coquery

Mise en page : STEDI-MÉDIA, Paris
Impression : STEDI-MÉDIA, Paris

© UNESCO 2005
Tous droits réservés

Imprimé en France
SHS/FPH/PHS/HI/05/PI/2

Sommaire

Jerzy Kłoczowski Avant-propos	7
François Bédarida† En guise de préface : La contribution du savoir historique et la responsabilité des historiens face au monde présent	9
Christophe Wondji Introduction : Histoire et culture de la paix	13

ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

Federico Mayor, Directeur général de l'UNESCO	21
Jerzy Kłoczowski	23
Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali	27

1^{ère} Partie

Problématique générale et méthodologie : frontières, histoire et culture de la paix

Catherine Coquery-Vidrovitch Histoire et perception des frontières en Afrique du XII ^e au XX ^e siècle	39
Boubacar Barry Histoire et perception des frontières en Afrique aux XIX ^e et XX ^e siècles : les problèmes de l'intégration africaine	55
Anthony I. Asiwaju Fragmentation ou intégration : quel avenir pour les frontières africaines ?	73

Joseph Ki-Zerbo	
Frontières et paix : quelques considérations méthodologiques liminaires	85

Pierre Kipré	
Frontières africaines et intégration régionale : au sujet de la crise d'identité nationale en Afrique de l'Ouest à la fin du XX ^e siècle	91

2^{ème} Partie

Etudes de cas en Afrique australe et orientale

Patrick Harries	
D'apprendre à lire, à lire pour apprendre : le thème de l'alphabétisation en Afrique australe	117

3^{ème} Partie

Etudes de cas en Afrique centrale

Thierno Bah	
Frontières, guerre et paix dans l'Afrique précoloniale : l'exemple des chefferies Bamiléké et du royaume Bamum dans l'Ouest-Cameroun	145

Martin Z. Njeuma	
Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria (1885-1992)	159

4^{ème} Partie

Etudes de cas en Afrique du Nord et du Nord-Ouest

Chenntouf Tayeb	
La dynamique de la frontière au Maghreb	191

5^{ème} Partie

Etudes de cas en Afrique de l'Ouest

Michał Tymowski	
Le territoire et les frontières du Songhaï à la fin du XV ^e et au XVI ^e siècle. Le problème du centre et des territoires périphériques d'un grand Etat de l'Afrique occidentale	213

Sékéné Mody Cissoko	
La notion de frontière dans le Soudan-Mali du XVII ^e au XIX ^e siècle	239
Mahamadou Diagouraga	
La culture de la paix pour une meilleure gestion des frontières et des conflits en Afrique : le cas du Mali	247
Kâre Lode	
Le découpage administratif comme moyen de répression, de division et de contrôle. La recherche d'une solution de rechange	255
Pierre Claver Hien	
La dimension historique des conflits de frontières entre le Burkina Faso et ses voisins aux XIX ^e et XX ^e siècles	279

6^{ème} Partie
Allocutions de clôture

François Bédarida [†]	295
Christophe Wondji	297
M ^{me} Adame Ba Konaré	301

Conclusions

Christophe Wondji, Doulaye Konaté, Ibrahima Thioub	309
--	-----

ANNEXES

1. Liste des intervenants et titres des communications	321
2. Appel de Bamako	325
3. Motion de remerciements au Directeur général de l'UNESCO	327
4. Motion de remerciements à Alpha Oumar Konaré	329

Avant-propos

En ma qualité de président du Comité mixte UNESCO-CISH¹, depuis 1997, j'exprime au nom de ce comité notre reconnaissance à l'UNESCO qui participe à la publication des actes d'un colloque organisé par notre comité à Bamako (Mali), en mars 1999.

L'idée de la création du Comité mixte UNESCO-CISH se trouve étroitement liée aux débats tenus au sein du Conseil exécutif de l'UNESCO autour de la problématique de la « culture de la paix » qui fut lancée, avec l'énergie qui est la sienne, par son ancien directeur général, le professeur Federico Mayor. En tant que membre du Conseil exécutif, j'ai eu l'occasion de souligner, à plusieurs reprises, l'importance capitale de l'histoire qui se révèle indispensable dans toutes les zones de conflit, là où le dialogue véritable fait défaut.

Mandaté par le directeur général de l'UNESCO de l'époque, j'ai pris contact avec notre très regretté ami François Bédarida, alors secrétaire général du CISH et éminent spécialiste de l'histoire contemporaine. Pendant le congrès mondial d'historiens de Montréal (1995), j'ai proposé, en séance plénière du CISH, la collaboration avec l'UNESCO². Le projet fut approuvé par le Bureau du CISH.

En mai 1997, en tant que président nommé par le Directeur général de l'UNESCO de ce Comité naissant qui a pris la dénomination de Comité mixte UNESCO-CISH, j'ai eu l'honneur d'organiser la première rencontre régionale à Varsovie (Pologne), avec la participation, entre autres, de François Bédarida et d'Alexander Gieysztor, l'ancien président du CISH et membre de son Bureau. Nous avons préparé un premier plan d'organisation de colloques régionaux, d'abord en Europe du Centre-Est et en Afrique subsaharienne, ensuite en Amérique latine, dans les Caraïbes, les Etats arabes et en Asie du Sud-Est.

Le premier colloque régional, très réussi, fut organisé à Lublin (Pologne), du 23 au 25 octobre 1998. Les actes furent publiés par l'Institut de l'Europe du Centre-Est, de Lublin, grâce au soutien de l'UNESCO, en anglais et en français, sous le titre : *Les frontières et l'espace national en Europe du Centre-Est*.

¹ CISH : Comité international des sciences historiques.

² Voir Kłoczowski, J., « Les historiens et la culture de la paix », dans : Bulletin d'Information, n° 22, Paris 1996, pp. 151-155.

*Exemples de quatre pays : Biélorussie, Lituanie, Pologne et Ukraine (The Borders and National Space in East-Central Europe – The Example of the Following Four Countries: Belarus, Lithuania, Poland and Ukraine)*³.

Le colloque de Bamako, quelques mois après celui de Lublin, prouve encore une fois l'importance de notre initiative. Pendant le Congrès mondial d'historiens, organisé par le CISH à Oslo (Norvège), en août 2000, nous avons eu la possibilité de présenter les résultats de nos travaux, notamment les problèmes de l'Afrique et de l'Europe du Centre-Est⁴.

Après l'année 2000, les activités du Comité mixte UNESCO-CISH ont malheureusement connu un certain ralentissement lié à la réorganisation de l'UNESCO et à la disparition prématurée, en septembre 2001, de notre ami François Bédarida.

A partir de la fin 2003, nous avons donné une nouvelle impulsion à nos activités, d'autant plus que l'actuel directeur général de l'UNESCO, M. Koïchiro Matsuura, a approuvé, dès le début de son mandat, les activités du Comité mixte UNESCO-CISH sous ma direction. Le nouveau Bureau du CISH a, une fois de plus, souscrit pleinement à cette collaboration. A partir du 1^{er} janvier 2004, le Comité mixte UNESCO-CISH aura donc trouvé sa place au sein du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO tout en gardant sa pleine autonomie.

La collaboration internationale des historiens ainsi promue et soutenue par l'UNESCO aboutit à un approfondissement poussé des recherches sur l'histoire des différentes régions du monde. Les travaux déjà réalisés sont autant d'étapes nécessaires et utiles pour favoriser les nouvelles initiatives en cours, dans le monde arabe comme en Amérique latine et aux Caraïbes. Comme pour les actes de Lublin et de Bamako, ces efforts conjoints donneront lieu à publication.

Les membres actuels du Comité UNESCO-CISH sont :

- Prof. Jerzy Kłoczowski, Président
- M. Jérôme Bindé (UNESCO)
- M. René Zapata (UNESCO)
- Prof. Jürgen Kocka (CISH)
- Prof. Jean-Claude Robert (CISH)
- Prof. Catherine Coquery-Vidrovitch (CISH).

Jerzy Kłoczowski
(Pologne)

UNESCO, Paris, avril 2004.

³ Sous la direction de Kłoczowski, J., Plisiecki, P. et Łaszkiwicz, H., Lublin 2000 (314 pages).

⁴ Deux tables rondes ont rendu compte à Oslo de ces travaux. L'effort est élargi dans le cadre du congrès suivant du CISH, qui aura lieu en juillet 2005 à Sydney (Australie).

En guise de préface

La contribution du savoir historique et la responsabilité des historiens face au monde présent

En cette fin de siècle, et à l'heure du cinquantenaire de l'UNESCO, un double bilan semblerait approprié : d'une part, un bilan critique de l'apport de la science historique à la connaissance et à l'intelligence de notre temps, qui en ferait apparaître la richesse et les acquis mais aussi les déficiences et les dérives ; d'autre part, un bilan de la manière dont l'histoire, dans son enseignement, sa diffusion et sa représentation du passé – réelle ou imaginaire –, a été et continue d'être utilisée, pour le meilleur et pour le pire, par les Etats, les sociétés et les cultures sur toute la planète.

En effet, un regard rétrospectif sur le siècle écoulé nous amène à constater qu'après les drames, guerres, génocides et expériences totalitaires qui l'ont jalonné, les espoirs nés autour de l'année 1989 – espoirs de paix et de liberté, d'harmonie et d'épanouissement de l'homme – ont été bien vite déçus. Certes l'universalisme du modèle démocratique s'est imposé comme norme générale en même temps qu'était reconnu comme référence suprême le principe des droits de l'homme, de la dignité de l'être humain et du respect de la personne face à l'Etat. Mais cette aspiration universelle se trouve constamment battue en brèche par des processus de domination, d'exploitation et d'exclusion, tandis qu'est remise en cause la confiance dans les progrès de la science, qu'il s'agisse des sciences de la nature ou des sciences sociales et humaines. Comme l'a dit Ilya Prigogine, le XX^e siècle a transformé notre planète en la faisant passer d'un monde fini de certitudes à un monde indéfini d'interrogations et de doutes.

Or, l'histoire est un instrument privilégié d'analyse pour aider à comprendre le monde et à comprendre l'autre, dans le respect des cultures et des valeurs spirituelles des diverses civilisations. C'est pourquoi un programme de travail pourrait être mis au point comportant deux volets. Le premier, plus

théorique et plus réflexif, consisterait en une vaste enquête sur le rôle de la science historique et des historiens au XX^e siècle, en relation avec les développements nationaux, sociaux et culturels intervenus sur les cinq continents, de manière à dégager des critères et des règles dans la recherche des racines et à éviter les méfaits des mémoires abusives. Le second volet se situerait dans le domaine de la recherche appliquée, en tentant d'analyser trois champs d'étude pour une culture de paix : le modèle de l'Etat-nation et ses avatars, les minorités, l'image de l'autre (proche ou lointain).

I. Le savoir historique et le rôle des historiens au XX^e siècle

L'une des caractéristiques des sociétés contemporaines, c'est leur tendance à devenir des sociétés de plus en plus complexes. D'où la nécessité non seulement de disposer d'un bagage de connaissances de plus en plus étendu faisant appel à l'ensemble des sciences humaines, mais d'être capable de relativiser les choses et d'interpréter avec un sens critique aiguisé le monde qui nous entoure, ce qui est le propre de la démarche historique. Aussi serait-il utile de procéder à une sorte d'examen de conscience des historiens : ceux-ci seraient invités à examiner en profondeur et à l'échelle internationale les conditions d'élaboration, les processus de diffusion et les effets de l'influence sur les esprits du savoir historique qu'ils ont produit au cours du XX^e siècle.

A la lumière d'une telle enquête, on verrait apparaître ce qui a contribué à une compréhension véritable des événements et des phénomènes collectifs de notre temps, et ce qui au contraire a favorisé les simplismes et les déformations, considérablement amplifiés par la médiatisation croissante. En particulier, on pourrait mieux saisir comment l'écriture et l'enseignement de l'histoire, sous couvert d'encourager le sens de l'identité nationale, ont souvent débouché sur un nationalisme étroit, propre à susciter un complexe de pseudo-supériorité et générateur d'intolérance et même de conflits sanglants. À l'opposé, une volonté plus assurée de rigueur et de vérité historique, en faisant reconnaître l'interdépendance des facteurs du devenir en même temps que la richesse de l'histoire des autres peuples, conduirait au pluralisme, au sens du dialogue et à une culture de tolérance.

II. Trois champs d'étude pour une culture de paix

1. Le modèle de l'Etat-nation et les avatars du nationalisme

Modèle développé en Europe et en Amérique au XIX^e siècle, étendu à l'Asie et à l'Afrique au XX^e siècle, l'Etat-nation demeure un cadre de référence, mais il ne se présente plus comme le seul moyen de cohésion sociale sur un territoire donné. D'autres formes d'appartenance et de communauté sont en mouvement, soit dans le cadre d'espaces transnationaux, polyethniques et multiculturels, soit par suite de phénomènes de fragmentation et de déconstruction interne. Entre le local et le global, il serait opportun, au niveau national, de soumettre à une analyse serrée les nationalismes, anciens ou nouveaux, du XX^e siècle.

2. Les minorités

Groupes marginaux et vulnérables vivant à l'ombre d'une population majoritaire, différente par la culture, la philosophie politique et/ou la religion, les minorités, appuyées sur leur propre système de valeurs et de références, souffrent le plus souvent d'un statut de précarité et balancent entre l'intégration et l'aspiration à l'indépendance. Victimes fréquentes de discriminations, elles ont du mal à faire valoir leurs droits au respect de leur langue, de leur culture, de leurs croyances et à la participation pleine et entière à la société civile, notamment sur le plan de l'emploi et de la protection sociale.

Si la protection des minorités avait fait l'objet d'une certaine attention de la part de la Société des Nations et suscité par voie de conséquence l'intérêt des historiens pour le sujet, il n'en a guère été de même après la Seconde Guerre mondiale, l'Organisation des Nations Unies ayant préféré insister sur les droits individuels et leur universalisme. C'est seulement depuis quelques années que s'est produite une prise de conscience internationale (Déclaration des droits des minorités par les Nations Unies), activée par les conflits qui ont ensanglanté l'Europe, l'Asie et l'Afrique. D'où l'importance et l'urgence de nouvelles études historiques sur ce thème d'importance primordiale pour le futur.

3. Le voisin et l'immigré : image de l'autre et exclusion

Le phénomène de l'exclusion est un problème majeur de nos sociétés condamnées à vivre ensemble. Qu'il s'agisse de l'autre le plus proche – le voisin territorial – ou le plus lointain, mais devenu tout proche par le fait des mouvements migratoires – l'immigré –, les formes et les modes d'hostilité, de

rejet, parfois de conflit, sont multiples, aggravés par la pauvreté et le sous-développement. Peurs, xénophobie, racisme guettent de partout. Ici encore des analyses historiques approfondies, en liaison avec les autres disciplines des sciences humaines et sociales, seraient bienvenues pour démontrer les mécanismes des préjugés, pour étudier les sources des conflits et pour dégager les processus de formation du lien social au bénéfice d'une culture de paix.

François Bédarida^{1†}
(France)

¹ Ce texte du Pr. F. Bédarida a été écrit en novembre 1996 à la demande de l'UNESCO au moment où s'amorçait la coopération entre l'UNESCO et le CISH (Comité international des sciences historiques) dont F. Bédarida était le secrétaire général jusqu'au XIX^e Congrès d'Oslo, en août 2000. De 1996 à sa mort, au mois de septembre 2001, il a travaillé avec constance au rapprochement de l'UNESCO et du CISH en ayant le souci de promouvoir la participation des historiens du Tiers-Monde, notamment africains, aux activités du CISH. Hommage lui soit rendu pour avoir contribué à l'émergence internationale de l'histoire de l'Afrique qui est désormais représentée dans les instances dirigeantes de cette « Organisation mondiale de coopération scientifique » qu'est le CISH (Christophe Wondji).

Introduction

Histoire et culture de la paix

Nous avons réuni dans cet ouvrage les textes issus du Symposium d'historiens de l'Afrique qui s'est tenu à Bamako (Mali), du 15 au 19 mars 1999, sur le thème : *Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix*. Organisé par l'UNESCO et le CISH (Comité international pour les sciences historiques), avec l'appui très précieux du gouvernement de la République du Mali, et succédant à celui de Lublin (Pologne, septembre 1998)¹, ce symposium s'inscrit dans une série de réunions régionales d'historiens conçues par le Comité mixte UNESCO-CISH dans le cadre de ses activités de mobilisation des historiens du monde en vue de leur contribution au programme de culture de la paix.

Lancé en 1989 par M. Federico Mayor, alors directeur général de l'UNESCO, consacré la même année par le Congrès de Yamoussokro (Côte d'Ivoire) sur *La paix dans l'esprit des hommes*, le programme *culture de la paix* a été l'un des programmes phares de l'UNESCO, voire la pierre angulaire de sa stratégie à moyen terme (1996-2001). Dans l'esprit du directeur général, l'un des objectifs de la *culture de la paix* devait être « le désarmement de l'histoire ».

Considérée, en effet, comme la discipline intellectuelle ayant vocation de transmettre la mémoire de l'humanité, l'histoire a été le support des identités culturelles et de leur affirmation allant parfois, sinon souvent, jusqu'à alimenter les nationalismes les plus agressifs et les conflits qui en ont résulté². Cette vocation initiale a longtemps voilé un autre aspect de sa dimension : les principaux résultats de la recherche historique contemporaine montrent, en effet, qu'à travers les échanges entre peuples au cours des rencontres qui les ont mis

¹ Le Symposium de Lublin avait pour thème : *Les frontières et le changement de l'espace national en Europe du Centre-Est : Biélorussie, Lituanie, Pologne, Ukraine*.

² Certains conflits contemporains (Bosnie, Burundi, Kosovo, Libéria, Rwanda, etc.) illustrent malheureusement ce constat.

en contact de façon épisodique ou durable et qui ont eu de profondes répercussions multiculturelles, l'histoire a une fonction de dialogue interculturel. C'est d'ailleurs cette dimension que révèlent les projets d'Histoires de l'UNESCO, entrepris au cours des années 1970 et qui sont maintenant au dernier stade de leur achèvement³.

De cette **vision rétrospective**, fondée sur l'élaboration d'une historiographie glorieuse qui a souvent enfermé les Etats et les peuples dans l'exaltation de leur propre passé, il importe de passer, selon M. Mayor, à une **vision de l'avenir** qui engage les peuples de toutes les nations à prendre conscience de l'unité de l'espèce humaine à travers la diversité des expressions culturelles. L'histoire n'a pas seulement à interpréter et faire comprendre le passé, elle doit aussi indiquer les voies de l'avenir : elle doit « désarmer » son langage en éliminant de son discours les ferments de violence et de conflit pour inventer une nouvelle sémantique où les principes et les valeurs qui fondent l'unité de l'humanité occupent une place centrale.

Dans cette perspective, il convient de souligner **la fonction éthique de l'histoire**. A l'indispensable travail de mémoire s'ajoute désormais la nécessité de saisir le sens des évolutions en cours dans le présent ; être capable de transmettre la connaissance du passé, c'est être capable aujourd'hui d'imaginer l'avenir. Or, nous sommes maintenant confrontés à deux défis contradictoires : d'une part la marche vers l'unité de la planète, à travers la mondialisation, d'autre part l'affirmation et la revendication des identités culturelles des peuples marginalisés et des minorités ethniques. Comment concilier ces deux défis ? Les historiens et les spécialistes des disciplines voisines sont appelés à apporter leur contribution à la solution de ce problème fondamental en mettant l'accent, sans nier les spécificités, sur les expériences qui ont privilégié les convergences culturelles, expériences porteuses de paix parce que riches de compréhension mutuelle.

Cette préoccupation du Directeur général de l'UNESCO a été reflétée au cours de la 29^e session de la Conférence générale par les représentants de certaines délégations qui ont insisté sur la nécessité de réformer les manuels

³ Ces six projets d'Histoires (Histoire du développement scientifique et culturel de l'Humanité, Histoires générales de l'Afrique, des civilisations de l'Asie Centrale, de l'Amérique latine, des Caraïbes, Ouvrage sur les différents aspects de la culture islamique) ont été conçus et exécutés, sous l'égide de l'UNESCO, par des équipes scientifiques multidisciplinaires, multinationales, multiculturelles et multiconfessionnelles, ouvertes à l'expression des sensibilités les plus diverses. *L'Histoire générale de l'Afrique* est définitivement achevée ; quant aux autres, qui sont pour la plupart d'entre elles entièrement rédigées, elles achèveront probablement la publication de leurs derniers volumes d'ici à 2004-2005.

scolaires, en particulier dans le domaine assez controversé de l'enseignement de l'histoire. Pour ces délégués, dont les voix les plus fortes ont été celles de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Grèce, de la Pologne, du Chili, de la Barbade, du Togo et du Congrès juif mondial, il s'agirait de faire de cet enseignement un instrument de paix, en mettant en exergue la compréhension mutuelle entre peuples et cultures, alors que jusqu'à ce jour cet enseignement avait insisté sur les particularismes et les antagonismes⁴.

Un tel programme de renouvellement des études historiques, à l'UNESCO, vise donc à « désarmer les esprits » et à inciter les savants, pédagogues et leaders d'opinion à prendre des initiatives pour promouvoir une culture de paix. Pour mettre en œuvre ce programme, sur la base de l'expérience acquise par l'UNESCO dans la réalisation des projets d'Histoires, il convenait de rencontrer les historiens eux-mêmes : ce fut alors la rencontre du Directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, et du Secrétaire général du CISH, alors M. François Bédarida, et qui donna naissance au Comité mixte UNESCO-CISH⁵.

Mais les historiens n'ont pas spontanément adhéré à cette conception du rôle de l'histoire. A une rencontre préparatoire qui s'est tenue à Varsovie, en mai 1997, certains manifestèrent leur réticence à l'égard du terme de la paix considéré comme trop politique et pas assez scientifique. Selon eux, le mot paix comporte quelques inconvénients : « la paix est un concept passif qui connote calme et inaction ; et puis la paix est toujours relative du point de vue historique ; il n'y a jamais de période de paix totale. Il vaut donc mieux choisir le mot "concorde" qui est plus vrai et plus actif et permettra de mobiliser les historiens de différentes sensibilités⁶ ». Tout en admettant le bien-fondé des objectifs du programme *culture de la paix*, d'autres récusèrent le concept de « désarmement de l'histoire » au motif que, du point de vue scientifique, les historiens n'ont pas à choisir entre les faits qui s'offrent à eux : « il y a, dans le passé, des actions de destruction et des actions de construction. Ce serait réduire considérablement la matière historique en l'assimilant aux actions de guerre. D'ailleurs l'histoire-batailles est une conception dépassée. Il y a plusieurs aspects dans l'histoire et la contribution des historiens est d'expliquer les guerres et non de les nier⁷ ».

⁴ C'est, en effet, la 29^e session de la Conférence générale de l'UNESCO (octobre-novembre 1997) qui a institutionnalisé le projet *Histoire et culture de la paix* comme partie intégrante du programme transdisciplinaire *Pour une culture de la paix*.

⁵ La première réunion de ce Comité s'est tenue à l'UNESCO le 12 novembre 1997.

⁶ Pr. Aleksander Gieysztor, membre de l'Académie des sciences de Pologne, membre du Bureau du CISH.

⁷ François Bédarida, Secrétaire général du CISH.

À Varsovie, l'accord a cependant été total pour affirmer que l'histoire constitue une composante indispensable de toute analyse scientifique visant à déterminer et à examiner les besoins des sociétés contemporaines. Et, à partir du constat que dans la situation actuelle du monde, il n'y a plus de risque de guerre généralisée mais des guerres et conflits régionaux, on a reconnu que la prise en compte de la perspective historique était nécessaire au règlement des conflits : à savoir, l'examen des situations historiques dont la succession dans la longue durée a engendré des conflits.

Il apparaît ainsi que les historiens ont la possibilité d'apporter une contribution à la résolution des conflits en restituant la mémoire longue, c'est-à-dire en portant à la connaissance des hommes les bases réelles des identités des uns et des autres ainsi que les racines véritables des problèmes qui les opposent aujourd'hui. D'où la nécessité de mobiliser les historiens des régions où les conflits déchirent actuellement les populations : il fut donc décidé que la coopération CISH-UNESCO porterait d'abord sur l'Europe du Centre-Est et l'Afrique subsaharienne, ensuite sur l'Amérique latine et les Caraïbes, le monde arabe et l'Asie du Sud-Est.

Quel peut donc être, par rapport à la problématique de la culture de la paix, la pertinence du thème de la frontière qui a préoccupé les deux réunions de Lublin et de Bamako ? Ce thème est-il de nature à apaiser les craintes des historiens soucieux d'éviter toute politisation des rencontres au profit de leurs objectifs scientifiques ? Peut-il en même temps satisfaire les attentes de l'UNESCO, soucieuse de fournir des matériaux et des instruments de réflexion aux décideurs et acteurs politiques ainsi qu'aux stratégies de recherche et de maintien de la paix ?

Il faut d'abord remarquer que les conflits de frontière et les remaniements d'espaces nationaux ont occupé une place importante dans l'histoire de l'Europe moderne et contemporaine. Qui ne se souvient des différents partages de la Pologne et des hégémonies successives qui ont dominé l'Europe centrale et orientale ? De même, les querelles de frontières sont au premier rang des nombreux conflits qui déchirent l'Afrique actuelle. Objet de conflit, la frontière est donc belligène lorsqu'elle provoque la guerre entre les Etats ; élément de règlement des conflits, elle fait partie des dispositifs de l'instauration de la paix, en servant de moyen de stabilisation des espaces nationaux. D'où l'ambivalence du concept de frontière qui renvoie à la fois à la guerre et à la paix : si les conflits de frontière conduisent à la guerre, en revanche la frontière ne disparaît jamais complètement au moment du règlement de la paix ; une nouvelle frontière remplace toujours l'ancienne.

On retrouve cette ambivalence à l'intérieur des sociétés étatiques elles-mêmes : la frontière de classe ou de culture peut servir à la fois de protection et d'exclusion ; en deçà, elle conforte l'identité sociale et culturelle et sécurise les individus et les groupes ; au-delà, elle s'ouvre à l'inconnu (ou l'étranger) et mène à l'aventure, une aventure qui peut être périlleuse et mortelle pour les identités ou, au contraire, féconde et favorable à tous les enrichissements. Sous ce double rapport politique et socioculturel, le concept de frontière connote des réalités complexes et contradictoires qui en font un objet éminemment historique ayant un intérêt majeur pour les chercheurs scientifiques et les stratèges de la paix.

Cette ambivalence est d'ailleurs révélatrice de la vision africaine de la frontière : en même temps qu'elle marque la limite du terroir d'une communauté et définit son espace de culture et de chasse, la frontière est aussi un lieu de rencontres et d'échanges entre communautés voisines. Dans les sociétés forestières de la Côte d'Ivoire, elle est souvent matérialisée par des éléments naturels (arbres, collines, rivières) qui sont rituellement « consacrés » comme les repères historiques des pactes d'alliance (pactes de sang) ayant accompagné l'établissement de la paix. Parfois, elles sont les lieux où sont installés les marchés précoloniaux, notamment chez les peuples courtiers des zones de transition entre forêt et savane de l'Afrique de l'Ouest.

Ainsi, la complexité des réalités auxquelles renvoie le concept de frontière, notamment dans une Afrique contemporaine où les traditions modernes issues de l'expérience coloniale se superposent aux traditions culturelles anciennes, montre tout l'intérêt du symposium de Bamako. Les historiens de l'Afrique y étaient conviés à livrer leurs connaissances et à confronter leurs points de vue sur la façon dont les frontières sont perçues ainsi que sur la gestion des conflits qui pourraient éventuellement en résulter. En provenance d'Afrique et d'Europe, la trentaine d'experts du symposium a bénéficié de l'accueil généreux du gouvernement de la République du Mali, dont le président a rehaussé de sa présence la séance d'ouverture en y prononçant de surcroît un important discours sur le thème des assises⁸.

Les communications et les discussions ont d'abord porté sur la problématique générale du sujet et les questions de méthodologie à partir de deux documents d'orientation proposés par les professeurs Catherine Coquery-Vidrovitch et Boubacar Barry. Des études de cas très précises, traitant les différents aspects de la question à toutes les périodes de l'histoire de l'Afrique, ont ensuite permis d'apporter des éclairages sous-régionaux à cette probléma-

⁸ Voir le texte de l'allocution du Président Alpha Oumar Konaré.

tique générale. Quelle que soit l'approche adoptée, les communications et discussions se sont constamment efforcées de répondre aux questions suivantes :

- « Qu'est-ce que la frontière pour les Africains du passé ? »
- « Qu'est devenue la frontière pour les Africains d'aujourd'hui ? »
- « Quelle stratégie adopter pour concilier des comportements hérités du passé avec les impératifs des Etats actuels ? »
- « Quelle contribution faut-il attendre des historiens et de la connaissance historique pour la mise en place d'une "culture de la paix" dans le contexte de l'Afrique actuelle ? »

Au terme de débats passionnants, les réponses à ces questions ont été consignées dans le rapport scientifique qui figure *in extenso* dans la conclusion de cet ouvrage.

Christophe Wondji
(France)

Allocutions d'ouverture

Ahmed Ould Deida

Jerzy Kłoczowski

Alpha Oumar Konaré

Message du Directeur général de l'UNESCO

présenté par

Ahmed Ould Deida
Représentant de l'UNESCO au Mali

Si son emploi du temps le lui avait permis, le Directeur général de l'UNESCO aurait éprouvé un immense plaisir à participer à la séance inaugurale de ce symposium auquel il accorde une importance capitale. Il m'a demandé d'adresser ses salutations les plus chaleureuses aux participants et d'exprimer ses sentiments de reconnaissance aux autorités de la République du Mali, pour le soutien moral et matériel qu'elles ont apporté à l'organisation de cette rencontre, à qui il adresse le message suivant, et je cite :

« Monsieur le Président de la République,

Au moment où l'UNESCO se prépare à célébrer en avril 1999, à Tripoli (Libye), l'achèvement du projet d'Histoire générale de l'Afrique, projet monumental qui honore le continent africain parce qu'il réhabilite un passé naguère méconnu, je suis sensible à votre engagement personnel en faveur de la tenue du Symposium d'historiens africains qui s'ouvre aujourd'hui à Bamako et dont le thème occupe une place centrale dans le programme de l'UNESCO. Cela ne m'étonne pas de vous, Monsieur le Président.

En effet, votre cursus universitaire, votre combat quotidien en faveur de la paix dans votre pays et en Afrique s'accordent parfaitement avec l'esprit et les objectifs de ce symposium.

Parler d'histoire et de perception des frontières en Afrique, c'est d'abord évoquer des notions et des réalités extrêmement complexes pour la stratégie et la vie politique des Etats. Qu'est-ce que la fron-

tière pour les Africains du passé ? Qu'est devenue la frontière pour les Africains d'aujourd'hui, dont la plupart vivent encore avec des notions héritées de la tradition ? Quelle stratégie adopter pour concilier des comportements traditionnels avec les impératifs des Etats modernes attachés à des frontières auxquelles les populations sont restées le plus souvent indifférentes ?

En effet, parler d'histoire et de frontières en Afrique c'est ensuite évoquer la difficile coexistence des Etats et des ethnies transétatiques. Une coexistence souvent mal gérée et dont les conséquences expliquent, dans une large mesure, les conflits qui déchirent l'Afrique d'aujourd'hui. C'est donc évoquer les problèmes de la guerre et de la paix et, par conséquent, réfléchir aux problèmes du développement des sociétés africaines contemporaines.

J'ai toujours dit, et je ne cesserai jamais de le répéter parce que j'en suis convaincu : "l'Afrique n'est pas un problème, c'est une solution". Car l'histoire et les valeurs culturelles de ce continent ont donné des leçons pour servir l'ensemble de l'humanité : tolérance, pardon, partage.

Je suis donc heureux que ce symposium se tienne à Bamako, au cœur du Mali, ce foyer d'initiatives historiques de créativité, de rencontre de civilisations, où le génie africain s'est distingué de façon exceptionnelle dans le passé de ce continent, et qui continue aujourd'hui par ses multiples initiatives à perpétuer cette tradition séculaire de paix, de dialogue, de démocratie et de tolérance.

Monsieur le Président de la République,

En vous remerciant infiniment de l'appui que vous n'avez cessé d'apporter à l'action de l'UNESCO, j'adresse mes salutations les plus chaleureuses aux participants et je souhaite plein succès à leurs travaux. »

Allocution d'ouverture

**par *Jerzy Kłoczowski*
(Pologne)**

Permettez-moi, en tant que président du Comité mixte UNESCO-CISH, mis en place par le directeur général de cette Organisation en 1997, et membre du Comité international des sciences historiques (CISH) dont le secrétaire général, le professeur François Bédarida, est présent parmi nous, de saluer tous les participants de notre séance solennelle d'ouverture. Votre présence ici marque, j'espère bien, l'importance de notre rencontre scientifique, internationale, des historiens de l'Afrique, l'importance pour le pays qui nous reçoit ici avec cette hospitalité qui nous touche profondément, pour toute l'Afrique au sud du Sahara, pour la formation des bases solides de civilisation de la paix dans l'esprit des programmes lancés par l'UNESCO.

Permettez-moi tout spécialement de saluer chaleureusement Monsieur Alpha Oumar Konaré, président de la République, qui nous a fait l'honneur exceptionnel de présider en personne cette séance d'ouverture. Et je remercie d'avance, aussi très chaleureusement, Son Excellence Madame Adame Ba Konaré, épouse du président de la République du Mali, qui a accepté la présidence de notre dernière session solennelle.

Mais nous le savons bien, Monsieur le Président et Madame, que vous êtes tous les deux des membres éminents de notre fraternité mondiale des historiens. Vous avez obtenu, tous les deux, vos titres de docteurs en Histoire à l'Université de Varsovie. Je vous prie alors d'excuser l'accent très personnel d'un historien polonais très lié avec Varsovie qui va transmettre quelques mots de salutations en langue polonaise, que Monsieur le Président et Madame maîtrisent si bien.

Panie Prezydencie, Pani Prezydentowo, niech mi wolno będzie przekazać Szanownym Państwu wyrazy głębokiego uznania i bardzo gorące pozdrowienia z dalekiej Polski i Warszawy, specjalnie od świata historyków warszawskich i polskich dumnych z zaszczytnej drogi znakomitych doktorów warszawskiej uczelni.

[Monsieur le Président, et Madame, qu'il me soit permis de vous transmettre l'expression d'une profonde reconnaissance et les salutations très chaleureuses de la Pologne lointaine et de Varsovie, tout spécialement de la part des historiens de Varsovie et de toute la Pologne, fière de votre rôle éminent de docteurs d'Histoire de Varsovie].

Le colloque qui s'ouvre aujourd'hui à Bamako a sa place dans la série de rencontres prévues dans le cadre d'une collaboration étroite de l'UNESCO et du Comité international des sciences historiques (CISH), organisation mondiale des historiens très dynamique depuis 1926 notamment en Europe, en Amérique du Nord et au Japon.

L'UNESCO fut créée après la Seconde Guerre mondiale pour « construire la paix dans l'esprit des hommes » partout dans le monde. Dans les dernières années, un programme ambitieux a progressé et a été approuvé par tous les Etats : la culture de la paix. Mais la réalisation pratique de ce programme reste au fond extrêmement difficile pour plusieurs raisons.

Une tâche primordiale qui s'impose d'abord partout, c'est de bien comprendre la situation du monde, la situation de chaque région du monde dans la perspective du respect des valeurs essentielles de la paix, de la réconciliation, des droits de l'homme. C'est là précisément que nous avons pensé – l'UNESCO et le CISH – que l'histoire humaine, globale, capable surtout de comprendre les hommes, les sociétés et leurs cultures sans préjugés, peut rendre des services absolument indispensables. Il s'agit des sciences historiques d'aujourd'hui, ouvertes à la collaboration à la fois internationale et interdisciplinaire, à la perspective comparatiste, indépendantes des pressions politiques et idéologiques de toutes sortes. Notre but, c'est de comprendre les racines profondes des tensions, des conflits, des guerres, des méfiances vis-à-vis des « autres », des « voisins », des « minorités », de comprendre à la fois les mythologies dominant dans les esprits, les stéréotypes enracinés profondément, les visions d'histoire de « notre pays » et l'histoire de nos voisins.

C'est la collaboration réelle, régionale, des historiens qui nous semble indispensable pour mieux saisir les conflits entre les voisins et leurs sources dans la perspective de la « longue durée ». Ici les comparaisons seront notamment indispensables aussi pour observer le caractère spécial d'une situation concrète. Dans le cadre de l'Afrique au sud du Sahara, nous avons besoin à la fois d'une collaboration strictement régionale concernant un groupe de pays, mais aussi de la collaboration continentale en vue d'une perspective de la situation africaine aujourd'hui et demain, enracinée dans la connaissance des transformations historiques au cours des siècles. Pas de doute que la qualité des his-

toriens de l'Afrique ainsi que notre connaissance de l'histoire du continent rendent possible aujourd'hui la réalisation de cette tâche intellectuelle d'une importance extrême – nous en sommes convaincus – pour le futur de l'Afrique.

Au sein de notre Comité mixte UNESCO-CISH, nous avons commencé le travail avec la rencontre, en novembre 1998, à Lublin, des historiens des pays de l'Europe du Centre-Est. C'est une région du monde à l'histoire très compliquée, notamment au cours des XIX^e-XX^e siècles : l'histoire des changements de frontières plusieurs fois pendant la vie d'une génération, des tensions, des purges ethniques et des massacres barbares de millions de personnes.

La collaboration effective entre historiens de nationalité différente commença en 1990 avec l'indépendance retrouvée par tous les pays en question. Une série de volumes en résulta, entre autres l'histoire de chaque pays qui essaie – c'est la grande nouveauté – de mieux présenter l'histoire des autres. Les conférences de Lublin et de Bamako constituent donc le départ d'une collaboration très poussée entre historiens des différentes régions du monde.

Allocution d'ouverture

**par *Alpha Oumar Konaré*,
président de la République du Mali**

Je voudrais d'abord solliciter votre indulgence, je voudrais plus particulièrement encore une fois prendre à témoin notre doyen à tous, le professeur Joseph Ki-Zerbo, et qu'il veuille accepter que je m'adosse à lui.

Que je m'adosse à lui d'abord pour saluer tous les historiens maliens, les traditionalistes, tous nos anciens, je pense au professeur Sékéné Mody Cissé, je pense à Madame Madina Ly-Tall et à tous les autres, tous ceux qui tous les jours dispensent des cours dans nos écoles, dans nos universités. Je voudrais, en m'adosant à lui, remercier aussi tous les historiens africains et tous ceux qui travaillent sur l'Afrique qui nous ont fait l'honneur ce matin d'être parmi nous. Ils sont tous ici, je dis bien : ils sont tous ici, et pour qui les connaît, la famille au grand complet est au rendez-vous de Bamako. Ceux qui n'ont pas pu être physiquement présents sont avec nous de cœur et de pensée. Certains, bien sûr, nous ont quittés parce que c'est cela le cours de la vie mais par leurs travaux, ils demeureront éternellement avec nous. Ce matin, plus particulièrement, je pense à un de ceux-ci, notre frère Kaké (Ibrahima Baba Kaké).

Je ne cache pas ma joie chaque fois qu'il m'est donné de communier aux rares instants de rayonnement que constituent ces rencontres de l'esprit. Elles me rappellent, ces rencontres, une ambiance : celle de la communauté scientifique que nous avons souvent côtoyée et qui nous a tant accompagnés. Elles me rappellent que si j'ai toujours deviné que le savoir était au confluent de tous les pouvoirs, l'expérience où je suis depuis sept années m'en a donné tous les témoignages et toutes les assurances. Il n'y a pas d'acte de gouvernement responsable qui ne soit le fruit d'une maïeutique intelligente sur l'époque, les hommes et les événements.

Tous ceux qui ont été les acteurs, les témoins et les critiques de toutes les luttes politiques et de toutes les mutations sociales de notre continent savent

de quoi ils parlent. Nous savons ce qu'il en a coûté à nos peuples que le front des intellectuels se soit distendu au contact du pouvoir. Nous mesurons aujourd'hui, avec effarement, les dérives mortelles qui accompagnent un certain naufrage de l'esprit dans le sillage du désarroi de l'absence d'une pensée africaine sur une époque qui coule. Dans cette salle, il n'y a personne qui ne se pose avec angoisse la question de ce qui advient, en ce qui nous concerne tous, de cette injonction de Frantz Fanon que je cite de mémoire : « *chaque génération a une mission à remplir ou à trahir* ».

Militants intrépides pour l'indépendance et la souveraineté de l'Afrique, responsables aux premiers postes des Etats émergents, chantres de la négritude et de l'africanité, adeptes ou polémistes de la « philosophie africaine », puis opposants politiques de la clandestinité jusqu'à certaines victoires des années 1990, qui sommes-nous aujourd'hui, nous intellectuels africains, contemporains, spectateurs impuissants ou complices passifs de la pensée unique, d'une certaine mondialisation dominée par le néolibéralisme, fondée sur la seule logique économique, commerciale, voire monétaire, qui conduit l'Afrique à grands pas vers la marginalisation, l'appauvrissement ?

Quelle est l'idée porteuse, je dirais l'idéologie majeure, capable aujourd'hui de fédérer une pensée africaine ajustée à l'action, de façon à ce que chacun d'entre nous ait la conviction de batailler dans la juste voie aux côtés de nos peuples, et qu'il puisse clamer avec certitude, au soir de sa vie : « j'ai rempli mon devoir de génération » ?

Longtemps, nous avons pensé avec exaltation que l'histoire était un combat livré sur le simple modèle de la morale, les colonialistes, les néocolonialistes, les impérialistes et les capitalistes d'un côté, les peuples asservis, spoliés et exploités de l'autre. Qu'alors, le choix de la pensée et de l'engagement était facile ! Mais je crois qu'aujourd'hui, au milieu du désarroi collectif, nul ne me semble plus malheureux que l'intellectuel muselé par le cours d'événements qui le prennent de revers, lui dont le sentiment de puissance réside dans la certitude de pouvoir les maîtriser, du simple fait de pouvoir les analyser.

Certes, nous pouvons expliquer que le triomphe d'une idéologie exclusive est parvenu à étouffer tout autre modèle possible grâce à des moyens de communication et de propagande d'une efficacité redoutable. Mais cet exercice, loin de nous absoudre, nous dévoile que ce qui nous pétrifie, c'est plus la force culturelle de la pensée unique que sa puissance économique connue de bonne heure. La prolifération et la domination d'un certain modèle culturel est, par excellence, l'empire de l'esprit.

M'adressant de surcroît à des historiens, je mesure la gravité des questions soulevées en raison de leur aptitude réelle ou supposée à lire le temps et l'évé-

nement, tel le magicien dans sa boule de cristal. Et ce sont eux qui ont assumé, au nom d'une mission, la réécriture de l'histoire de l'Afrique. Il en a découlé la mise en lumière d'une axiologie gisant aux fondements de l'édification des sociétés, de l'éducation des hommes et des femmes, des motivations de leurs actes y compris, parfois, des plus répréhensibles. Une axiologie, fruit d'un combat comme une longue déculturation ?

En ce cas, il faut prendre garde que l'historien, reconstruisant le passé, ne se trouve pris au piège du présent et du devenir. La revendication de sa propre subjectivité pour tenir un discours normatif sur le passé peut être prise de court par l'événement qui surgit, imprévisible, et a contrario de tous les scénarios. Déjà, ici et là, au moment où les pionniers de la discipline s'apprentent à se retirer avec le sentiment du devoir accompli, on murmure que la reconstruction fut trop belle au point d'avoir créé l'illusion de sociétés qui auraient trop bien fonctionné, de héros qui auraient été trop vertueux, d'une Afrique qui aurait été idyllique.

Nous voici justement devant le fait d'un siècle qui s'achève et d'un millénaire qui s'ouvre dans une atmosphère où le désespoir paraît dominer ; où la pauvreté des plus pauvres est alourdie de leur anxiété. J'entends que la fin de chaque millénaire s'accompagne de grands désastres comme pour refonder le monde. Mais ce que je vois, c'est un monde pris à la gorge par la puissance de l'argent et de l'armement. Un monde de titans qui se battent au-dessus de nos têtes sans s'apercevoir que sous leurs pas, des sociétés se brisent, des rêves se défont. Nous voici, mes chers collègues, au chevet de notre Afrique qui paraît se déliter, abandonnée à soi dans son coin. Combien font aujourd'hui confiance à l'Afrique, combien ne doutent pas de l'Afrique ? Ils peuvent se le permettre, mais nous pas. Il se passe, c'est vrai, qu'alors que le reste du monde s'organise en des ensembles forts, cohérents et quelquefois même conquérants, nos États sont occupés à retourner les armes les uns contre les autres, sans souci des populations qui sont massacrées, déplacées, affamées. Ces enfants-soldats qu'on transforme en monstres sous nos yeux. Ce n'est pas le moment de partager les torts entre une Afrique hébétée et le néolibéralisme dont le corset la vide, chaque jour qui passe, de ses réserves humaines et économiques. Ce que nous pouvons faire, ce que nous devons faire, c'est exercer notre regard sur les ressorts internes qui ont permis de maintenir ce continent à flot au milieu des tourmentes de la traite, du colonialisme et de toutes les idéologies de la domination, de l'exploitation et de l'endiguement.

Nous voici de nouveau rassemblés pour ausculter l'Afrique, ce que certains de nos illustres devanciers font depuis près d'un demi-siècle. Permettez-moi de redire quelle place centrale tient la réflexion, j'allais dire la méditation, en cette

phase où pour nous, tout menace de s'écrouler pour faire place au chaos. Je voudrais, sans dramatisation excessive, parce que nous sommes optimistes quant au devenir de l'Afrique, sinon nous ne serions pas dans nos fonctions actuelles ; je voudrais donc rappeler, sans dramatisation excessive, que les dangers d'implosion d'aujourd'hui n'ont pas de précédent dans notre parcours.

Si l'Afrique a connu ses guerres de conquête, bousculant sans cesse des frontières incertaines, c'était à l'époque la loi du genre. C'était partout, à travers le monde, le *modus operandi* des relations internationales. Mais qu'a été la Conférence de Berlin dans la texture du corps physique de l'Afrique et, dès lors, qu'ont été les peuples africains, les uns pour les autres ?

Chaque époque s'installe dans un événement majeur qui secrète, pour la pensée, un paradigme de même portée. La fin de siècle et de millénaire impose, pour l'Afrique, la question des frontières comme le paradigme fondamental au travers duquel se lit la paix, c'est-à-dire la démocratie, c'est-à-dire le développement. Le basculement où nous sommes engagés et qui se propage tel le feu, région après région, à travers l'ensemble du continent exige que nous examinions de nouveau, sans complaisance, sans faiblesse et sans complexe, les deux questions clés qui contiennent une large part des réponses à nos attentes. Il s'agit, maintenant et depuis toujours, de l'unité africaine et de la question des frontières. Or ce paradigme fonctionne à la façon de Janus, puisque vous le savez, la charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) postule l'unité à partir de l'intangibilité des frontières.

Nous ne pouvons naturellement douter de la sagesse qui a prévalu en faveur de cette sage décision, au moment où les Etats et les nations étaient balbutiants. Mais puisque près de quarante années après, l'unité, au lieu de s'être réalisée, s'est plutôt largement fissurée, notre devoir de génération ne serait-il pas de réengager le débat à la lumière des faits nouveaux ? N'allons-nous pas oser poser ces questions ?

Les faits nouveaux, c'est désormais la solitude de l'Afrique depuis la fin de la guerre froide ; les faits nouveaux, c'est une pression économique sans fin rendue facile par notre émiettement et l'illusion de la puissance possible de chaque Etat africain forcé à une concurrence vaine ; les faits nouveaux, chers collègues, ce sont ces millions de jeunes désœuvrés et blasés, ce sont ces millions de travailleurs de tous âges, de tous sexes qui fuient le continent pour des cieux où ils deviennent, disons-le, de nouveaux esclaves ; enfin, les faits nouveaux, c'est la démocratie, c'est-à-dire la bataille pour un Etat de droit, une bonne gouvernance, l'alternance possible, pour une gestion harmonieuse des différences et du pluralisme, pour plus de justice sociale et de liberté ; les faits nouveaux, c'est la décentralisation et l'intégration régionale.

À côté des faits nouveaux, demeurent des faits constants ; c'est que chacun de nos pays est un miroir de l'autre. Nous aimons à dire que le Mali d'aujourd'hui, c'est un peu d'Algérie, un peu du Niger, un peu du Burkina, un peu de Côte d'Ivoire, un peu de Guinée, un peu de Sénégal, un peu de Mauritanie et vice-versa. Tenez, par exemple, par nos *Fulbe*, un cordon ombilical nous lie jusque dans l'Adamaoua, jusqu'au lac Tchad. Tenez encore, l'immigration, en plus de l'explosion des moyens de communication, ne réduit-elle pas les espaces ?

Dans ce monde de la pauvreté grandissante, où la liberté est cependant le bien le plus cher, gardons-nous de la langue de bois sur les questions de notre survie collective. Il n'y a aucun préalable au progrès et au développement de l'Afrique qui ne passe pas par la liberté. Il n'y a pas de liberté sans paix. Il n'y a pas de paix avec des frontières contestées, non assumées, où la peur du voisin est la seule chose communément partagée, où l'autre est l'étranger au lieu d'être « un autre soi-même ». C'est la raison pour laquelle réflexion ne peut être mieux venue et plus opportune que celle que vous allez aujourd'hui entamer.

Naturellement, on n'attend pas d'un historien qu'il soit un devin ou un faiseur de miracles, et il y a bien des chances qu'au bout de la réflexion la paix n'ait pas été une constante en Afrique du XII^e au XX^e siècle. Mais si, dans ces grands empires et royaumes du passé brassant des peuples et des nations de cultures différentes, il a pu se développer des lois, si l'économie a pu prospérer dans un environnement de paix ; si les traditions et les coutumes ont raffermi les identités sans nier les progrès ; si dans ces empires et royaumes du passé, l'adepte des religions traditionnelles et le Musulman, voire le Juif ont pu pratiquer leur foi dans la tolérance, alors, nous pourrions voir dans le passé l'occasion d'offrir des leçons à méditer pour l'avenir.

Notre mission n'est-elle pas de participer, de conduire à l'indispensable rupture ? Les intellectuels n'ont-ils pas le devoir de précéder les politiques sur la voie d'un « contre-Congrès de Berlin », un congrès de l'intégration africaine, de l'unité africaine conçue et assumée par les peuples africains pour réévaluer les frontières actuelles, pour reconsidérer l'accès des pays continentaux à la mer, hors des logiques marchandes, dans une vision de solidarité et de destin partagé ou de communauté de destin ?

Ne devrions-nous pas sortir de l'absurdité des guerres de frontières à un moment où partout l'on parle d'intégration régionale ? Nos frontières ne

pourraient-elles pas être, comme nous le disons, gérées en termes de pays-frontières, points de soudure, voire de suture, lieux de partage ? Espaces de solidarité par exemple, d'expression, d'échange, de mise en commun où des notions de voisinage, de cousinage (grandes valeurs de nos cultures) prendraient tout leur sens ?

N'y a-t-il pas aujourd'hui une exigence dans certaines régions de notre continent à aller autour d'une table par le débat, la négociation et non par la violence et la guerre vers la refondation de nouvelles entités territoriales : confédérations, fédérations ? La même vision ne pourrait-elle pas présider au réajustement pacifique de certaines frontières ? Nous pourrions aussi bien envisager sur les limites territoriales actuelles des cercles concentriques homogènes, pluriculturels, riches de leurs différences, forts des cohabitations entre peuples divers, toute perception qui tournerait le dos à l'émergence de républiques ethniques, terreau de l'anarchie, de la guerre civile, de l'instabilité ?

Nous devons aujourd'hui oser aborder ces questions sans complexe.

L'Afrique doit s'unir, pour reprendre les mots de Kwamé Nkrumah, prolonger et pérenniser son combat. L'Afrique ne s'unira que par une autre perception de ses frontières. Cela sera fondamentalement l'œuvre des fils et des filles d'Afrique, certes, avec le concours des démocrates du monde entier.

Ignorer cela, vouloir agir à la place des Africains alors qu'il s'agit de les accompagner, c'est prendre le risque de sortir d'une logique de chasse gardée, disons de chasse qu'on ne peut plus garder seul, pour aller vers une logique non moins condamnable et condamnée de chasse partagée au profit de monopoles étrangers pour lesquels certains pays africains sont bons à développer, à être industrialisés et d'autres condamnés à n'être que de simples marchés, des pourvoyeurs de matières premières.

Cette politique du cavalier et du cheval n'est pas aujourd'hui de saison, de saison démocratique, voire d'époque pour nos peuples qui aspirent à plus de bien-être et à plus de dignité ; l'avancée démocratique dans nos pays commande inéluctablement la démocratisation des relations internationales.

Les meilleures politiques africaines, cela me semble, doivent être discutées avec les Africains, doivent être partagées par les Africains ; pour ce faire aussi, les Africains doivent concevoir leur politique européenne, américaine, asiatique, et j'en passe. Une Afrique responsable et prête à s'assumer.

Nos peuples, après s'être longtemps battus contre le parti unique et l'arbitraire, sont invités à l'exercice de la démocratie dans des contextes souvent

ubuesques. Mais contre tous les obstacles intérieurs et extérieurs que nous affrontons aujourd'hui pour parvenir à cet idéal, il n'y a qu'un remède : la paix qui permet le consensus autour de notre destin commun. Le seul combat qui vaille est la quête constante de l'homme et nous le disons souvent : quelle merveilleuse création, mon Dieu, que l'être humain !

Pour aborder ces questions et d'autres, par exemple, le fait colonial et ses conséquences sur l'évolution de nos sociétés, celles des pays colonisés et colonisateurs, le Mali serait très honoré à la fin de ce siècle de pouvoir abriter une telle réunion pour aussi célébrer le centenaire de la mort de l'Almamy Samori.

Pour aborder ces questions et les installer dans la conscience de nos contemporains, je fais confiance à l'université africaine. Une université africaine, c'est-à-dire les universités en Afrique, les centres de recherches qui, dans le monde, traitent de l'Afrique. Je leur fais confiance, je fais confiance à leur expertise, à leur liberté de ton.

Je voudrais, encore une fois, profiter de cette tribune pour réitérer aux historiens africains l'invitation que nous leur avons adressée pour qu'ils viennent tenir à Bamako leur prochain congrès, ceci en réponse à une requête qui nous a été adressée.

Je déclare ouverts les travaux du symposium sur : *Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix.*

PARTIE I

Problématique générale et méthodologie : « Frontières, histoire et culture de la paix »

Résumé des communications

1. Présidées par les professeurs Jerzy Kłoczowski et François Bédarida, les séances consacrées à cette question se sont appuyées sur les documents de travail de Catherine Coquery-Vidrovitch et de Boubacar Barry ainsi que sur les communications d'Anthony Asiwaju et de Joseph Ki-Zerbo dont les textes sont reproduits ci-après. De même, figure ici le texte de Pierre Kipré qui s'était annoncé mais n'a pu participer au symposium.
2. Reprenant l'essentiel des idées contenues dans son document de travail, Mme Catherine Coquery-Vidrovitch a dégagé les données de la problématique et esquissé une analyse critique du concept de frontière. Sur la base des repères qu'elle a indiqués, les contributions et les débats ont porté sur les questions suivantes :
 - l'histoire des frontières, à travers les époques, avec le glissement de sens et les recouvrements possibles : l'Afrique ancienne, l'Afrique coloniale, l'Afrique indépendante ;
 - l'interprétation donnée par les différents acteurs (chefs, sujets, étrangers, commerçants, gouvernants, etc.) du phénomène de la frontière, leur perception et leur utilisation du concept (suivant le temps et les objectifs poursuivis) ;
 - les relations entre la notion de frontière et les réalités qu'elle connote : être étranger, dans une société donnée, dans une communauté, dans une ville, dans un Etat ;
 - les relations entre le processus de constitution et les formes de perception des frontières et les questions contemporaines parfois posées de façon aiguë ou angoissante comme celles des identités culturelle, individuelle, régionale, nationale...

3. Sur la base de son document de travail, M. Boubacar Barry a procédé à une analyse historique de la question des frontières en rapport avec l'unité et l'intégration africaines. Dans les débats qui ont suivi l'exposé de Boubacar Barry, plusieurs interventions ont mis l'accent sur les conflits de frontières en Afrique. Abdoulaye Bathily et Thierno Bah se sont penchés sur les conflits en Afrique centrale qui ont engendré une guerre continentale impliquant sept Etats : l'Angola, le Zimbabwe, le Congo, l'Ouganda, le Rwanda, la Namibie, le Soudan. Sont en jeu, à la fois, la lutte pour l'espace vital, les questions de frontières, les intérêts économiques, l'exacerbation des problèmes intérieurs (en particulier les rivalités intercommunautaires), les rivalités entre grandes puissances. Ici, il ne s'agit plus de « *la guerre des pauvres* » mais d'une guerre entre pays recelant d'importantes richesses pétrolières et minières, capables de pourvoir à leurs besoins en armement. Désormais, la question de la révision des frontières en rapport avec les problèmes démographiques est officiellement posée.
4. Dans sa communication, A. I. Asiwaju a introduit les débats sur l'intangibilité des frontières qui secouent l'intelligentsia africaine et africaniste ; les partisans de la révision des frontières sont des personnalités éminentes dont les arguments doivent être pris en considération. On peut citer certains d'entre eux : Ali Mazrui (Kenya), professeur de sciences politiques, Wole Soyinka (Nigeria), Prix Nobel de littérature, Richard Cornwell, directeur de l'African Institute à Pretoria, sans oublier les dirigeants du Rwanda. Ali Mazrui prédit deux directions d'évolution de la situation : celle de l'autodétermination ethnique et celle de l'intégration.
5. En suggérant de nouvelles configurations, les partisans de la révision des frontières n'apportent pas de réponse aux questions posées. Or, parce que les frontières sont inséparables des entités politiques qu'elles délimitent, les problèmes posés sont les conséquences des dysfonctionnements internes à ces pays et non des causes, ils sont les symptômes du mal et non le mal lui-même. Ainsi, plutôt que de suggérer la révision des frontières, les crises africaines nécessitent une révision profonde des politiques en cours, incluant aussi bien les aspects relatifs à la mauvaise gestion des ressources transfrontalières, à l'intérieur de chacun des pays, que dans les espaces transfrontaliers. Les frontières pourront ainsi devenir des fenêtres ouvrant sur de nouvelles opportunités, à l'intérieur des pays et entre les pays, et cesser d'être des facteurs de conflit.

6. Cette réorientation exige, de manière urgente, un plan d'action de la part des décideurs politiques, un soutien des chercheurs africains et des africanistes, du continent et d'ailleurs. L'OUA (Organisation de l'unité africaine), aujourd'hui UA (Union africaine), ne devrait pas se permettre d'entamer le XXI^e siècle sans concevoir une politique visant à promouvoir la conversion des frontières de leur statut actuel de barrières en ponts véritables entre les pays membres.

7. Dans le débat instauré autour de cette question, les participants sont convenus que les frontières ont certes leur importance, mais qu'il est possible d'envisager leur devenir dans la perspective de l'intégration régionale et de l'unité du continent. Cette perspective se conjugue avec la correction des déséquilibres internes créés par la construction unilatérale de l'Etat-nation centralisé qui a ignoré l'existence de nationalités différentes au sein des nouveaux Etats. La gestion pacifique des frontières est porteuse de l'amorce d'une renaissance de l'Afrique dans l'unité, associée à une politique interne de décentralisation et de démocratisation. Mais, en même temps, tout en travaillant à l'intégration, les parties prenantes de cette exigence historique devraient pleinement tenir compte de la nécessité d'assurer les équilibres nécessaires à la coexistence entre les pays et les communautés, et de promouvoir des rapports d'interpénétration enrichissants et durables.

Catherine Coquery-Vidrovitch (France)

Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle

Le concept de *frontière* a beaucoup varié au cours de l'histoire africaine, à travers les vicissitudes d'une histoire particulièrement tumultueuse. L'objectif est d'examiner ce concept à travers l'histoire africaine, et de mesurer le rôle que la perception de ces frontières, à différents niveaux (celui du pouvoir, celui des gens du commun, celui des étrangers) a pu jouer dans l'évolution des peuples et des Etats : les frontières des temps anciens (dits précoloniaux) ne répondaient pas aux mêmes critères que ceux forgés en Occident ; le rôle des frontières n'était donc pas le même. Un rapprochement s'est opéré d'abord au moment de la rencontre avec l'islam, puis dès que les Africains ont été mis en contact avec l'Occident, c'est-à-dire au temps de la circumnavigation portugaise, sans que les Européens n'interviennent directement dans la perception des frontières autochtones. Il n'en fut plus de même, évidemment, avec la pénétration coloniale, qui imposa les frontières-lignes de démarcation reconnues par les différentes métropoles.

Pendant longtemps néanmoins, et sans doute jusqu'à présent, la synthèse de ces différentes influences ne s'est faite que partiellement, et beaucoup d'Africains, chefs en place, commerçants itinérants et gens du peuple, ont fonctionné sur plusieurs registres, voire en ont joué en fonction de leur situation dans la société et de leurs intérêts.

I. Dans les sociétés anciennes

Dans l'Afrique ancienne, les sociétés politiques étaient, comme ailleurs, délimitées. Mais le concept même de *frontière* n'était pas celui des Etats modernes ; la frontière ne se limitait pas à une ligne soigneusement tracée sur les cartes d'Etat-major. Un chef, qu'il fût de lignage, de village, de province ou d'Etat, savait bien qu'au-delà de certaines limites, son autorité ne s'exerçait plus sur les gens. C'est que les relations du groupe (qu'il s'agisse d'un village,

d'un ensemble de villages ou d'une structure plus ample), impliquaient un ensemble complexe de liens diversifiés. En particulier, on ne peut les réduire à une hiérarchisation verticale de type pyramidal (telle que la monarchie française la réalisa au XVII^e siècle), qui se résumerait par la reconnaissance territoriale d'un pouvoir supérieur. La collectivité africaine s'affirmait comme telle à travers trois types au moins de relations avec l'extérieur :

- les relations lignagères fondées sur des liens familiaux, que ces liens soient réels ou reconstruits mythiquement et socialement,
- les relations politiques proprement dites, ou reconnaissance d'une autorité étatique territoriale hiérarchisée, qui ont effectivement existé dans nombre de formations sociales africaines (comme les Empires médiévaux, l'empire Ashanti, les petits Etats interlacustres...),
- et les relations de dépendance personnelle qui recouvraient mais aussi pouvaient contrarier les deux précédentes par un réseau d'échanges et d'obligations, soit horizontal – de lignage à lignage, de village à village – soit vertical, depuis l'unité familiale ou villageoise jusqu'à l'autorité supérieure, en passant ou non par les étapes intermédiaires (chefs de provinces et chefs de « tribus » au sens lignager du terme, eux-mêmes coexistant souvent dans le même système). Cela n'empêchait pas les chefs de revendiquer un territoire, donc d'essayer périodiquement d'en reculer les frontières.

Mais, dans les empires médiévaux du Ghana, du Mali, du Songhaï, ou dans l'Etat ancien de l'espace shona du Zimbabwe, le pouvoir ne s'exerçait pas de la même façon au cœur de l'Etat, dans et autour de la capitale, que sur les confins fluides et changeants. Le phénomène était le même chez les Bakuba du Congo au XIX^e siècle. Autre exemple : au XIX^e siècle, dans l'espace qui est devenu partie intégrante du Ghana d'aujourd'hui, l'ancien souverain des Ashanti, ou *Asantehene*, expliquait aux Européens, et pour cause puisque c'était revendiquer la route d'accès au commerce de traite internationale, que son autorité éminente (ce que les Anglais déformèrent en « suzeraineté ») s'exerçait sur les peuples Fanti de la côte : entendait-il par là que la frontière de son Etat s'arrêtait à la mer ? On pourrait, à une échelle plus réduite, en dire autant des cités-Etats : où s'arrêtait, dans les cités-Etats hausa, le pouvoir d'une ville par rapport à sa voisine ? Quelle était, dans ce cas, la représentation de la frontière pour les habitants : politique (limitée à la cité-Etat), religieuse (l'islam cohabitait avec des noyaux animistes forts, ceux précisément que les Peul voudront réduire au début du XIX^e siècle), linguistique (c'est-à-dire recouvrant l'ensemble des cités-mères), mais allant bien au-delà compte tenu

de la façon dont les commerçants hausa ont essaimé sur les routes de la kola, du sel ou du bétail ? Tout à la fois, bien évidemment. Quant au pouvoir lignager, dans des sociétés dites naguère « sans Etat », quelles étaient les limites de celui exercé, par exemple, par un chef de village ? La frontière s'arrêtait-elle au terroir ? N'englobait-elle pas un tissu complexe et ramifié de relations fondées sur les associations matrimoniales ? Pourquoi, par exemple, des sociétés aussi éclatées que celles des Gbaya de la Lobaye en Afrique équatoriale ou des Awandji au Gabon oriental se reconnaissent-elles comme un territoire commun de révolte contre la conquête coloniale et ses exactions ?

C'est que la frontière était alors, essentiellement, une zone à la fois de contacts, d'échanges et de rivalités, dont il convient d'interroger la signification et le concept même. Des frontières multiples, reconnues comme telles par le même peuple, pouvaient se recouper sans nécessairement faire coïncider plusieurs pouvoirs emboîtés : *pouvoir religieux*, par exemple celui de l'*oba* ou grand prêtre d'Ifé sur l'ensemble culturel (c'est-à-dire, mais avec de fortes nuances locales, linguistiques) plus tard unifié par les Anglais sous le nom de *Yoruba* (Sud-Ouest du Nigeria) ; mais en même temps, pendant des siècles, la zone embrassa une poussière de cités-Etats dont certaines prirent et reperdirent périodiquement le contrôle de leurs voisines, comme le royaume d'Oyo au nord et celui de Benin-city au sud ; *pouvoir économique* ou aire d'expansion du commerce contrôlé par les entrepreneurs du lieu : un bon exemple en est celui des *dioula*¹ islamisés, dont la profession de négoce se diffusa à partir du XII^e siècle en réseaux familiaux et marchands, depuis le Sud de la région de Djenné sur le fleuve Niger vers l'ensemble de l'Ouest africain, au point que le terme prit lentement – à la faveur là encore des incompréhensions européennes – un sens ethnique ; *pouvoir politique stricto sensu*, qui justement ne se limitait pas à la sphère politique mais impliquait des prérogatives religieuses et économiques complémentaires ou contradictoires avec les précédentes.

II. Des Etats-nations précoloniaux

Cela n'empêche pas que des Etats-nations précoloniaux ont bel et bien existé : l'Etat du Daxomè, celui des Ashanti, l'ancien royaume du Kongo, les petits Etats interlacustres en sont autant d'exemples, où les concepts de centre et de périphérie du pouvoir se prêteraient peut-être mieux aux réalités anciennes que celui de centralité. Autrement dit, l'Afrique a construit comme ailleurs

¹ *Dioula* (*dyula*) : marchands professionnels itinérants d'origine mandingue ou sarakolé.

des nations et non pas seulement des tribus ; les sociétés y étaient comme les autres sur la voie d'une lente expansion de leurs potentialités, notamment de constructions « nationales » que la « bibliothèque coloniale » ultérieure a baptisées du nom d'ethnies. Ces processus se sont trouvés à plusieurs reprises brisés dans leur élan par l'intervention brutale d'opérations de conquêtes, précoloniales puis coloniales, qui prétendaient construire de nouveaux Etats contredisant chaque fois l'effort antérieur.

III. Les Etats de conquête du XIX^e siècle

Dès la fin du XVIII^e siècle en effet, et même auparavant, ces empires de conquête – aussi bien ceux créés par Shaka et ses émules nguni en Afrique australe que ceux nés des *jihad*² ou des empires négriers –, ont introduit en force de nouvelles notions d'Etat : celles de formations maraboutiques, de théocraties militaires ou d'entreprises de guerre autocratiques ; elles ont balayé en grande partie les formations plus anciennes, fondées sur une communauté historique, culturelle et économique différente. Les frontières, jamais nettement délimitées, sont devenues de plus en plus mouvantes, au gré de l'expansion des hommes et des flux religieux et économiques. Car le principe restait le même : le territoire dominé par un souverain se définissait par l'emprise de celui-ci sur ses dépendants, et non sur un espace donné intangible (du moins tant que les frontières n'en étaient pas officiellement révisées). Plus ses sujets étaient nombreux, plus l'espace s'élargissait ; plus ses troupes se réduisaient – cela pouvait être sous l'effet de guerres, d'invasions ou de calamités naturelles telles que sécheresses, famines, épidémies périodiques meurtrières –, moins son pouvoir était effectif au-delà du cercle des hommes qui le reconnaissaient pour chef. Alors le territoire se réduisait à l'aune de ses capacités à faire reconnaître ses ordres, car les liens entre souverain et dominés s'exprimaient en termes de dépendance personnelle et non de « fief » ou de territoire.

En outre, la frontière telle que l'entendaient de grands conquérants (Ousman dan Fodio, ou El hadj Omar en Afrique de l'Ouest), voire le sultan de Zanzibar en Afrique orientale continentale, était-elle celle reconnue par les paysans, Bambara ou Hausa à l'ouest, Nyamwezi ou Yao à l'est ? Et quelles frontières se reconnaissaient les pasteurs peul ? De même, quelles limites à leur expansion, de chasse et de caravane, étaient-elles reconnues par les peuples nyamwezi d'Afrique orientale ? Quel rapport avec celles que prétendait superviser le sultan de Zanzibar ?

² *Jihad* : guerre sainte islamique.

Au XIX^e siècle surtout, la frontière prit le sens d'une zone d'expansion ou de régression culturelle. C'est un siècle où les mouvements de populations, où que l'on se trouve, prennent une ampleur probablement inégalée jusqu'alors. Qu'il s'agisse des grands mouvements dans l'Ouest africain des jihad peul colonisant les peuples bambara ou hausa, de la remontée des peuples nguni en Afrique orientale depuis l'Afrique du Sud jusqu'aux abords du lac Victoria sous la pression des zulu de Shaka ou de ses émules, ou bien encore de la remontée des peuples du Sud à partir du Cap sous la pression conjuguée des Boers et des Britanniques, la frontière prend le sens d'une limite en expansion, en même temps que d'une barrière érigée entre cultures antagoniques, un peu à la façon dont procédèrent les Américains aux Etats-Unis dans leur progression vers l'Ouest. La plupart des empires de conquête qui s'épanouirent alors furent aussi des empires mouvants, repoussés comme ils le furent dans leur expansion par les nouveaux conquérants : ainsi El Hadj Omar fut-il obligé par l'avancée des Français de progresser du Haut Sénégal vers le centre du Mali actuel, ou bien Samori fut à son tour amené à transférer son Etat depuis les confins de la Guinée jusqu'à la Côte d'Ivoire et au-delà : que signifiait alors la frontière pour les peuples conquis, dont l'espace politique et culturel coïncidait de moins en moins avec l'espace politique et militaire de leurs conquérants ?

IV. Une nouvelle conception de la frontière : les frontières coloniales

Or, sur cette première strate en partie brisée, puis de surcroît sur les débris de ces nouvelles formations elles-mêmes bientôt détruites, la partition coloniale a imposé à son tour une nouvelle génération d'« Etats coloniaux ». Formes nouvelles mais pas inconnues d'Etats : les empires de conquête du XIX^e siècle relevaient en partie déjà d'influences occidentales qui se sont manifestées très tôt, dès la circumnavigation portugaise de la seconde moitié du XV^e siècle. Sauf pour les Portugais qui se sont définitivement installés à Loanda (Angola) et dans l'île de Mozambique dès le XVI^e siècle, la colonisation *stricto sensu* débuta au milieu du XVII^e siècle, que ce soit à Saint-Louis du Sénégal ou à Cape-Town, en Afrique du Sud. Elle s'est aventurée à l'intérieur des terres tout au long du XIX^e siècle, avant de culminer à la fin du même siècle. C'est alors que les idées occidentales sur l'Etat, qui avaient durant tout ce temps cheminé, ne serait-ce que par le biais des missionnaires déjà installés un peu partout sur les côtes et aussi dans l'intérieur de l'Afrique australe, ont été introduites en force sur un terrain en partie déjà remanié, voire préparé.

Ce qui était nouveau, néanmoins, c'est qu'à partir des années 1890 les frontières coloniales ont été définitivement adoptées, préjugant de l'histoire des Etats à venir. Celle-ci débuta précisément par l'imposition de frontières-lignes dont le concept même était ignoré auparavant des peuples ou des fragments de peuples ainsi encerclés et partagés. Ces frontières furent institutionnalisées par la Conférence internationale de Berlin (1884-1885) et minutieusement révisées et corrigées tout au long de la période coloniale. De ces territoires, les Etats modernes sont issus, et les nations correspondantes ont émergé à leur tour : car ces lignes de partage furent reconnues, voire renforcées par les Etats devenus indépendants dans la charte fondatrice de l'OUA en 1963.

Par exemple, on a beaucoup glosé, et l'on continue de s'interroger sur la « balkanisation »³ de l'ancienne Afrique occidentale française (AOF) à l'issue de l'épisode avorté de la Communauté (1958-1960). Etait-ce inévitable ? Etait-ce indispensable ? A y regarder de plus près, il semble bien que la géopolitique coloniale portait en son sein la régionalisation ultérieure. Chacun des ex-territoires de la Fédération a progressivement acquis, par le biais d'une organisation administrative différenciée, une originalité incontestable par rapport à ses voisins, qui s'est curieusement articulée autour de dispositions de peuplement pourtant hétérogènes, et qui débordaient même d'un territoire à l'autre. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la colonisation française, on retrouve cette dispersion des entités politiques et culturelles antérieures dans les autres colonisations : ainsi des Wolof divisés entre Sénégal et Gambie ou des Makonde partagés entre Tanzanie et Mozambique... Il n'empêche qu'il s'est révélé vain, ultérieurement, de revenir en arrière pour reconstituer des formations dites « ethniques ». Au contraire : des nationalismes forts se sont manifestés très tôt, antérieurement à l'indépendance même.

Ainsi en alla-t-il pour la Haute-Volta (Burkina-Faso), qui connut une aventure extraordinaire : sa suppression entre 1933 et 1947 par l'administration française ne suffit pas à rayer de la carte un Etat pourtant créé de toutes pièces par le colonisateur moins de deux décennies auparavant, puisque l'autorité civile n'y fut reconnue qu'en 1920... Un phénomène analogue survint en Afrique australe, où Zambie et Zimbabwe doivent leur existence à l'initiative d'un jeune aventurier sud-africain, Cecil Rhodes ; ces deux territoires coloniaux, un moment réunis sous la forme d'une fédération par la couronne britannique (1955-1965), eurent une histoire très séparée, et il ne serait pas question aujourd'hui de les concevoir comme un Etat-nation unique. Bref,

³ « Balkanisation », c'est-à-dire le morcellement de la fédération de l'AOF en multiples petits Etats à l'instar de la région des Balkans au 19^e siècle.

depuis qu'à la fin du XIX^e siècle chacune de ces formations eut reçu ses frontières coloniales, qu'on le veuille ou non l'histoire des Etats à venir était commencée. Car ces gens, obligés de vivre ensemble, se sont mis dès lors à commencer de forger une unité qui d'administrative est progressivement devenue politique, allant de pair avec une synthèse de cultures internes, fondée sur la rencontre des peuples avec un colonisateur donné. Cette évolution a marqué plusieurs générations. Malgré les objectifs et les méthodes en grande partie identiques des différentes puissances coloniales, cet héritage a marqué différemment les Etats hérités des colonisations britannique, belge, française ou portugaise, mâtinées le cas échéant d'une influence allemande ou sud-africaine (dans le cas des mandats de la SDN)⁴.

Certes, ces lignes de partage furent reconnues, voire renforcées par les Etats devenus indépendants, dans la charte même de l'OUA en 1963. Ainsi l'objectif explicite de la colonisation, de constituer des espaces territoriaux sur le modèle élaboré au cours des siècles en Europe, et renforcé par les règles internationales contemporaines, comme si l'évolution africaine antérieure n'avait pas existé, fut-il entériné par l'Etat post-colonial : amalgame culturel extraordinaire, et qu'on ne peut rayer de la carte sur laquelle, pourtant, les diplomates européens ne dessinèrent leurs frontières qu'un siècle auparavant. Il est remarquable de noter, malgré plusieurs tentatives de sécession, notamment par les guerres civiles au Nigeria et au Congo (ex-Zaïre), que le nationalisme de ces Etats fut chaque fois suffisamment fort pour faire échec à une révision de ces frontières-lignes pourtant récentes, sauf dans un cas : celui de l'Erythrée. Or le nationalisme érythréen trouve lui-même ses racines dans une histoire coloniale tout à fait distincte de l'histoire éthiopienne durant près d'un siècle. C'est, en effet, l'empereur d'Ethiopie, souverain indépendant, qui négocia la vente de ce territoire aux Italiens dès 1890, pour des raisons en partie au moins de politique intérieure : l'empereur Ménélik, qui créait une nouvelle dynastie dans la province centrale du Choa, avait tout intérêt à affaiblir les provinces du Nord qui avaient jusqu'alors monopolisé le pouvoir central ; il comptait à la fois ménager les ambitions italiennes et développer, pour sa part, la route méridionale d'accès à la mer Rouge (espoir qui lui fut ravi par les Français). Toujours est-il que la province érythréenne, colonisée par les Italiens jusqu'en 1940 puis occupée par les Britanniques durant les vingt années suivantes à la faveur de la Seconde Guerre mondiale, ne fut « rendue » à l'Empire qu'en 1960. Trois générations successives au moins se sont succédé,

⁴ SDN : la Société des Nations, ancêtre de l'Organisation des Nations Unies, née après la Première Guerre mondiale.

et les dernières ont connu, entre autres, à partir de la Seconde Guerre mondiale, une industrialisation et un syndicalisme « à l'anglaise » qui leur ont fait vivre comme une régression le retour au vieil empire : c'est d'ailleurs à l'occasion de cette restitution de province, en 1960 seulement, que l'empereur fut contraint par les Anglais de reconnaître le droit syndical. Le nationalisme érythréen est donc redevable, entre autres, à une histoire coloniale tout à fait différente de celle des autres territoires impériaux.

V. Des frontières africaines aujourd'hui

Le géographe Gilles Sautter avait déjà expliqué, il y a quelque vingt ans (1982), que la notion de « frontière naturelle » est une aberration : une rivière, un fleuve, une vallée et même une ligne de crête, parce qu'elle est scandée de cols, se franchissent et reliait au moins autant qu'ils ne séparent.

Il a aussi montré que la richesse et la créativité d'un pays reposent non pas sur l'homogénéité d'un seul peuple, mais au contraire sur l'hétérogénéité des régions, des paysages, des histoires, des cultures. C'est ce qui permet à un pays d'organiser un marché national fait de multiples complémentarités et d'inventer une culture faite de syncrétismes complexes et elle-même constamment retravaillée par l'ouverture sur l'extérieur et l'arrivée de nouveaux migrants.

Il est des parties du monde où l'histoire des frontières est très longue – en Europe occidentale, en Chine, par exemple ; d'autres où elles ont été imposées brutalement mais il y a longtemps – en Amérique latine notamment, mais en Europe aussi ; d'autres au contraire où elles se sont construites récemment, en particulier au XIX^e siècle : sous la pression d'un groupe dominant comme aux États-Unis, ou de la construction d'une culture, d'une langue et d'un marché préalables comme en Allemagne, créée en tant que telle en 1870 seulement.

Un des problèmes du continent africain est que les actes fondateurs de la frontière sont récents, et qu'ils se sont surimposés à une grille historique en grande partie différente, aussi bien sur le plan des peuples et des langues que sur celui des marchés et des réseaux économiques, qui étaient, par exemple en Afrique occidentale, davantage orientés Est-Ouest que Nord-Sud.

Les historiens doivent être intimement conscients de deux facteurs, et doivent éventuellement essayer d'en convaincre les politiques :

1. l'histoire ne se refait pas, on ne peut revenir en arrière, car elle résulte d'un temps cumulé dont il est impossible de mettre des phases entre parenthèses, comme si elles n'avaient pas existé : la colonisation, même si elle a été relativement brève, a contribué à créer de nouvelles entités

qu'il est désormais impossible de gommer comme si elles n'avaient pas existé ;

2. l'histoire implique le temps. Des décisions politiques immédiates ne résolvent pas grand-chose, y compris dans le court terme. Elles doivent être absorbées, discutées, assimilées dans le temps long par les peuples qui les vivent.

De ces constats relève, entre autres, un phénomène inséparable des frontières : le nationalisme. Or le nationalisme est un moteur actif, en particulier de conflits.

On a à faire à deux types de nationalisme :

- un nationalisme rêvé, celui des ethnies,
- un nationalisme réel, celui des Etats.

On se trouve, par ailleurs, face à deux visions apparemment contradictoires, mais qui sont en réalité complémentaires :

- le pouvoir d'Etat, pour lequel la frontière est surtout une ligne à protéger au nom de sa souveraineté,
- et les communautés locales, pour lesquelles la frontière est un espace, et le plus souvent un espace utile, qui les fait vivre par son existence même.

Dans les deux cas, les frontières sont, qu'on le veuille ou non, intégrées. La question n'est donc pas de redessiner les frontières, cela ne résoudrait rien. La nécessité est d'articuler, d'interrelier la vision d'en haut et celle d'en bas, celle de l'Etat et celle des gens. Ce n'est donc pas juste une question de frontières, et il est inutile de focaliser l'attention sur une ligne. C'est un processus à la fois politique, économique, et socioculturel.

Les questions que l'on peut se poser en historien peuvent donc être les suivantes :

1. Peut-on faire l'économie de la phase « nationaliste » ? Les faits suggèrent que c'est bien difficile. Les Occidentaux ont longuement étudié, pour le XIX^e siècle, les nationalismes européens sous le nom de « nationalités ». Les observateurs internationaux parlent aujourd'hui en Afrique de régionalismes « ethniques ». Il s'agit d'un processus analogue, et la différence de vocabulaire relève davantage du sentiment de supériorité tenace de l'Occident que d'une réalité de nature différente, les guerres dans les Balkans sont là pour le prouver, s'il en était besoin. Le phénomène peut tout aussi bien provoquer des guerres frontalières que des guerres civiles. Or, une fois que l'intervention étrangère ou la guerre civile est terminée et que les plaies sont pansées, ce qui prend évidemment un certain temps, rien ne soude autant le nationalisme collectif (« national ») par contraste avec les irrédentismes « régionaux » que la réconciliation

imposée d'abord par les armes : cas des Etats-Unis après la guerre de Sécession, du Nigeria après la tentative de sécession igbo, et probablement, dans un avenir rapproché, du Congo Kinshasa.

2. Comment résoudre la contradiction apparente entre frontière « vue d'en haut » et frontière « vue d'en bas » ? L'exemple de la résorption des conflits du Nord-Mali entre nomades touaregs et sédentaires est exemplaire ; mais il implique, outre évidemment l'intelligence politique du pouvoir central résolu à la négociation, la non-intervention de puissances internationales, financières, minières et politiques. La chance du Mali est probablement de n'intéresser personne. La malchance du Congo est sans doute d'attirer deux flux d'énormes convoitises : convoitises minières et économiques, mais aussi convoitises démographiques, le surplus de populations de mini-Etats surpeuplés (comme le Rwanda) cherchant à se déverser sur des espaces moins denses, en dépit du fait que les populations d'accueil ont aussi adapté leur vie à leur espace. A noter que ces disparités démographiques peuvent aussi bien être facteurs de troubles et de conflits internes, quand des populations dynamiques et prolifiques sont, au sein d'un Etat plus vaste, accusées par leurs concitoyens d'empiéter sur leur espace vital : cas des Igbo du Nigeria ou des Bamiléké du Cameroun⁵...
3. Comment surmonter les handicaps conjoncturels accentués par l'histoire courte de la plupart des frontières africaines ? Evidemment par une intégration au moins régionale, et si possible continentale. Il n'y a pas le choix. Si l'Afrique veut un jour ou l'autre résister aux Grandes Puissances, elle doit s'unir, à la fois économiquement et politiquement. Mais l'histoire de l'Europe occidentale est là pour le suggérer : c'est un processus long et complexe, qui ne repose pas sur des problèmes de

⁵ On aurait pu imaginer une autre configuration politique, n'eussent été les avènements imposés par la colonisation : le Ruanda-Urundi, allemand avant la Guerre de 14, aurait pu tout aussi bien être confié à la tutelle britannique comme le fut le Tanganyika voisin, voire former, qui sait, un vaste Etat regroupant aussi l'Ouganda. La combinaison aurait eu toute chance de fonctionner, les petites entités monarchiques qu'elle aurait incluses n'en continuant pas moins à s'affirmer comme telles, comme le fit le royaume ganda en Ouganda... Le fait que la tutelle soit revenue à la Belgique sans que la fusion soit alors réalisée avec le Congo, d'une part en raison du statut particulier des mandats, et d'autre part parce que trente ans d'une colonisation de tonalité très différente avaient déjà séparé les deux régions, condamnait ces petits pays à demeurer tels (par un phénomène analogue à celui qui a différencié l'Erythrée de l'Ethiopie). On peut, à l'opposé, remarquer que des entités coloniales plus vastes, comme le Cameroun, ont résisté au morcellement imposé par le partage entre la France et la Grande-Bretagne à la suite de la défaite allemande de 1918 : les frontières coloniales originelles ont laissé leurs marques.

frontières ou si peu, car il suppose au contraire que l'on ne discute plus des frontières, parfois aussi aberrantes qu'en Afrique (regardez par exemple l'étroit couloir des confins entre la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne). Depuis 1870, l'histoire des trois guerres parties d'Europe est là pour le suggérer : outre, bien entendu, tous les autres facteurs qui les ont engendrées, il fallait probablement que l'Allemagne et la France cessent, entre autres, de se disputer l'Alsace, la Lorraine et la Sarre (et ceci n'advint que quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale) pour envisager une autre forme de relations, supra-nationales.

Les frontières sont donc une donnée générée par les aléas de l'histoire. C'est un facteur très complexe dont il faut bien entendu tenir compte, mais qu'il faut se garder de transformer en causalité. Ce ne sont pas les frontières qui créent les guerres, ce sont les nationalismes qui se sont construits au sein et autour de ces frontières.

VI. Le concept d'étranger et le rôle de l'urbanisation

Le colloque a entendu interroger ces différentes visions, et l'évolution au cours du temps du concept multiple de frontière, et de ses répercussions sur l'histoire des peuples et des Etats. Quels furent, tout au long de ces mutations, le sens et la fonction des frontières ? Elles ne furent sans doute, dans un premier temps, que secondairement des lignes interdites sinon par transgression, et plutôt ou même au contraire des zones de contact, de passage, d'échanges et de complémentarités, voire de recouvrements. Comment, et à quel prix, se fit le passage de l'un à l'autre ? A quel moment et pourquoi les habitants prirent-ils conscience de la modification du concept et de la réalité de la frontière ? Quelles en furent les conséquences dans leur mode de vie et leur conceptualisation du monde ?

De la *frontière* découle un autre concept : celui d'*étranger*. Or, qui était étranger, jadis et naguère ? La notion juridique contemporaine d'étranger (par nationalité) n'est-elle pas un concept réducteur, par rapport à la complexité de la notion dans l'histoire ? Les anglophones ont, avec raison, deux mots différents pour exprimer ce que le français n'exprime que par celui d'étranger : le *stranger* est celui qui vient d'ailleurs ; mais cet ailleurs, donc au-delà d'une frontière à déterminer, qui n'est pas du tout nécessairement une frontière d'Etat, peut être proche, et surtout ne contient aucune connotation de *nationalité*. Celle-ci est exprimée par le mot *foreigner*. Il est évident qu'ici nous sommes intéressés par ces deux notions, qui ne se recourent pas nécessairement.

Or, les historiens, anthropologues et géographes n'ont longtemps abordé le thème des étrangers africains qu'à la marge de leurs travaux, sous d'autres angles d'approche ou sous des vocables différents. Contrairement à l'ethnie qui fut objet d'étude en soi, l'étranger ne constitue une catégorie que dans ses relations avec les autres groupes sociaux.

Dès lors le thème de l'étranger, corollaire de celui de frontière, peut être étudié sous la triple approche de l'intégration, de la ségrégation et de la construction identitaire. Simultanément au thème de la frontière, on doit s'interroger sur son rôle dans les processus de **ségrégation** et d'**exclusion**. Dans l'Afrique ancienne, bien avant la colonisation, les étrangers, essentiellement marchands, se regroupaient souvent dans des quartiers distincts. Leur statut les plaçait à la fois en position de domination et de subordination : ce fut le cas dès les débuts de la pénétration de l'islam, puisque les fouilles archéologiques ont permis de repérer, dans l'ancienne capitale de l'empire du Ghana, Koumbi-Saleh, le quartier de ces étrangers, alors que celui du roi autochtone et de ses dépendants n'a pas encore été repéré ; de la même façon, au XIX^e siècle, le souverain (*asantehene*) des Ashanti réserva les activités commerciales aux étrangers musulmans (principalement hausa) rassemblés et surveillés dans leur quartier réservé. On retrouve encore aujourd'hui la même pratique, avec le *zongo* ou quartier musulman réservé dans les villes portuaires (comme Lomé) aux marchands de bétail en provenance du pays hausa.

La colonisation encouragea directement ou involontairement les migrations. Le statut des étrangers, compliqué du sens complémentaire imposé par la dépendance envers chacune des métropoles, se modifia tout autant que leur place dans la société. Il convient par exemple de se demander comment les sociétés africaines réagirent à la politique coloniale qui, selon les périodes et les régions, renforça, atténua ou figea à l'intérieur des frontières une ségrégation entre autochtones et étrangers africains. Cette approche compléterait une histoire plus classique de la ségrégation dans les villes coloniales (centre européen *versus* cité indigène) mieux connue aujourd'hui.

Enfin, par le biais de ces frontières, qui d'historiques sont devenues juridiques, quel est le rôle des étrangers dans la construction d'une identité urbaine ou nationale et dans le brassage des différences culturelles ? Les sociétés d'accueil ne furent pas toujours favorables à l'arrivée, sur le marché de l'emploi, d'étrangers parfois placés en position de force à l'époque coloniale (accès aux charges administratives ou militaires).

Dès lors, l'étranger, en Afrique comme ailleurs, put servir de cible pour promouvoir une **construction identitaire**. Or, il faut se méfier de ce terme d'identité, au singulier du moins. Si l'on peut parler « d'identité nationale »,

ceci n'est qu'une des multiples facettes auxquelles chaque individu peut se référer : être pluri-culturel, l'individu ou le groupe social, de quelque partie du monde qu'il soit, relève d'une multiplicité d'identités complémentaires mais non homothétiques : sa nationalité, mais aussi sa ou ses régions d'origine, ses références ethniques, sa famille, sa religion, son syndicat, sa ou ses langues, sa catégorie socioprofessionnelle, son statut social, son niveau d'imposition, sa résidence... Bref, autant il paraît légitime de rechercher les appartenances identitaires qui, se recoupant et se combinant sans nécessairement coïncider, permettent d'approcher une réalité sociale toujours complexe et d'en expliciter les contradictions voire les violences, autant il apparaît aussi erroné que dangereux d'utiliser ce concept au singulier, dans toutes les sociétés. La rencontre interculturelle, et ce que l'on peut, proprement, en ville, qualifier de « métissage culturel » est une richesse extraordinaire parce que synonyme de créativité, plus encore en Afrique qu'ailleurs, la variété des langues et des cultures en fait foi. Les villes africaines, qui sont des lieux de rencontre et de fusion des cultures, parce qu'elles sont des lieux de contact obligé entre groupes et individus divers, constituent ainsi, quoi qu'on en pense, un facteur positif car elles sont des organismes vivants de diversité, en constant devenir. Comme ce fut le cas partout ailleurs dans le monde, elles jouent pleinement ce rôle majeur de creuset social et de diffuseur culturel en exerçant leur impact sur l'ensemble de l'aire soumise à leur attraction. L'Etat, à sa façon, peut être à son échelle considéré comme une ville : le même processus d'amalgame et de fusion s'y produit au cours des temps, qui transforme progressivement les étrangers de jadis en citoyens d'aujourd'hui.

Cette approche permet de préciser, à travers l'analyse des frontières, c'est-à-dire de la construction multiforme et cumulée d'un processus historique, ce que doivent à l'histoire, certes, parfois, les dérives aberrantes de la tentation de pratiques xénophobes, mais surtout l'évolution de nations qui ne peuvent s'épanouir que dans un syncrétisme bienfaisant constamment en mouvement.

À partir de là, on a préconisé d'aborder, dans le symposium rassemblé à Bamako, un certain nombre de contributions centrées sur les thèmes suivants :

1. L'histoire des frontières, selon les temps et les époques, comportant le glissement de sens et les recouvrements possibles ci-dessus évoqués :
 - Afrique ancienne
 - Afrique coloniale
 - Afrique indépendante
2. L'interprétation donnée par les différents acteurs, et les niveaux d'acteurs (chefs, sujets, étrangers, commerçants, gouvernants, etc.) du phénomène de frontière, leur perception et leur utilisation du

concept, suivant les temps et suivant les objectifs poursuivis. À ce niveau, l'étude des termes utilisés dans les diverses langues africaines et traduits uniformément par « frontière » devrait être instructive.

3. Les relations entre la notion de frontière et celle des réalités qu'elle implique : être étranger, dans une société donnée, dans une communauté, dans une ville, dans un Etat, définitions et modifications suivant les époques et les contextes.
4. Enfin, les phénomènes liant le processus de constitution et les formes de perception des frontières à des questions contemporaines parfois posées de façon aiguë ou angoissante : celles portant sur les identités culturelles, individuelle, régionale, nationale. En quoi l'assimilation réductrice du *stranger* au statut de *foreigner* résulte-t-elle ou non des contradictions historiques de la notion de frontière en Afrique ? En quoi le concept contemporain de nationalité contrevient-il aux richesses transfrontalières ? En quoi la réflexion sur les frontières et leur histoire aide-t-elle à promouvoir les synthèses identitaires ? En quoi, en définitive, cette réflexion fondée sur l'importance des diversités est-elle essentielle à la réflexion sur une culture de la paix ?

Suggestions bibliographiques

- 1998, « *Refugiés urbains à Nairobi/Urban Refugees in Nairobi* », Cahiers de l'IFRA(10), 83.
- 1998, *Variations*, ORSTOM, Paris.
- Akyeampong, E. K., 1997, *Drink, Power and Cultural Change. A Social History of Alcohol in Ghana*, Heinemann.
- Amin, S. (éd.), 1974, *Modern Migrations in Western Africa*, IAI/Oxford University Press, London.
- Amselle, J.-L., 1976, *Les migrations africaines. Réseaux et processus migratoires*, Maspéro, Paris.
- Amselle, J.-L., et Mbokolo, E., (éds), 1985, *Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalismes et Etat en Afrique*, La Découverte, Paris.
- Anderson, B., 1983, *Imagined Communities. Reflections on the Origins and Spread of Nationalism*, Verso Press, London.
- Anderson, B., 1996, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, La Découverte, Paris (traduction du précédent).
- Asiwaju, A.I., 1985, *Partitioned Africans: Ethnic Relations across Africa's International Boundaries, 1884-1984*, London, C. Hurst & Co.
- Baker, J., et Tade, A. A., 1995, *The Migration Experience in Africa*, Nordiska Afrikainstitutet, Suède.
- Bonnafé, P., 1997, *La Volta comme frontière historique*, Journal des Africanistes, 67 (1): 87-95.
- Brooks, G. E., 1995, *Landlords and Strangers. Ecology, Society and Trade in Western Africa, 1000-1630*, Westview Press, Boulder.

- Cahen, M., 1994, *Ethnicité politique. Pour une lecture réaliste de l'identité*, L'Harmattan, Paris.
- Coquery-Vidrovitch, C., & Forest, A., (éds), 1982, *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, L'Harmattan, Paris.
- Coquery-Vidrovitch, C., Goerg, O., Mande, I., et Rajaonah, F. (éds), 2003, *Etre étranger et migrant en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2 vol.
- Cordell, D. D., Gregory, J. W., & Piché, V., 1996, *Hoe and wage. A social History of a circular migration system in West Africa*, Westview Press, Boulder.
- Cordell, D. D., et Gregory, J. W., (eds), 1987, *African Population and Capitalism : Historical Perspectives*, Westview Press, Boulder. Papers from a May 1985 Conference in Montreal.
- Crush, J., et Charles Ambler, (éds), 1992, *Liquor and Labor in Southern Africa*, Ohio University Press, Athens.
- Dozon, J.-P., 1994, *L'étranger et l'allochtone*, Gidis et ORSTOM, Paris.
- Dumett, R. E., 1998, *El Dorado in West Africa. The Gold-Mining Frontier, African Labor, and Colonial Capitalism in the Gold Coast, 1875-1900*, Ohio University Press, Athens.
- Egg, J., et Herrera, J. (éds), 1998, *Echanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, ORSTOM, Paris.
- Ela, J.-M., 1983, *La ville en Afrique noire*, Karthala, Paris.
- Falola, T., et Lovejoy, P. E., 1994, *Pawnship in Africa. Debt Bondage in Historical Perspective*, Westview Press, Boulder.
- Fanso, V. G., 1986, *Traditional and Colonial African Boundaries: Concepts and Functions in Inter-Group Relations*, *Présence Africaine*, 137/138: 58-75.
- Gugler, J., et Flanogan, W.G., 1978, *Urbanization and Social Change in West Africa*, Cambridge University Press, Cambridge.
- Hance, W., 1970, *Population, Migration & Urbanization in Africa*, Columbia University, New York.
- Hanson, J. H., 1996, *Migration, Jihad, and Muslim Authority in West Africa. The Futaanke Colonies in Karta*, Indiana University Press, Bloomington.
- Harries, P., 1994, *Work, Culture, and Identity. Migrants Laborers in Mozambique and South Africa, c. 1860-1910*, James Currey, London.
- Lunn, J., 1997, *Capital and labour on the Rhodesian Railway System 1888-1947*, Macmillan, Oxford.
- Mamdani, M., 1996, *Citizen and Subject. Contemporary Africa and the Legacy of late Colonialism*, Princeton University Press, Princeton.
- Manchuelle, F., 1997, *Willing Migrants. Soninke Labor Diasporas, 1848-1960*, Ohio University Press, Athens.
- Mazrui, A. A., et Alamin M., 1998, *The Power of Babel. Language and Governance in the African Experience*, James Currey, Oxford.
- Nugent, P., et Asiwaju, A.I., (eds), 1996, *African boundaries. Barriers, Conduits and Opportunities*, London – New York, Printer – Centre of African Studies, University of Edinburgh.
- Omariba, D. W. R., et Mbonile, Dr. J.M., 1997, *Migrations in East Africa: Selectivity among recent Migrants: the Case of Nairobi, & Annotated Bibliography on Migrations in Tanzania*. Cahiers de l'IFRA (6), 74.
- Raynaut, C., (éd.), 1997, *Sahels. Diversité et dynamiques des relations sociétés-nature*, Karthala, Paris.
- “Rethinking Citizenship in Africa”, *Africa Today*, special issue, vol. 45, July-Dec. 1998.
- Rouch, J., 1956, *Migrations au Ghana (Gold Coast) (Enquête 1953-1955)*. Journal de la société des Africanistes, XXVI (I et II), 33-196.

- Rouch, J., 1957, *Rapport sur les migrations nigériennes vers la basse Côte d'Ivoire*. ORSTOM-IFAN, Niamey. Issu de la mission d'Etudes des migrations en Basse Côte, ORSTOM-IFAN, de novembre 1956 à mars 1957.
- Shack, W. A., et Skinner, E. P., (eds), 1979, *Strangers in African Societies*, University of California Press, Berkeley.
- Touré, M., et Fadayomi, T.O., 1993, *Migrations et urbanisation au Sud du Sahara. Quels impacts sur les politiques de population et de développement ?*, CODESRIA, Dakar.
- Van Zwaneberg, R. M. A., 1975, *Colonial Capitalism and Labour in Kenya 1919-1939*, East African Literature Bureau, Nairobi.
- Weiss, T. L., 1996, *Les migrations nigérianes dans le Sud-Ouest du Cameroun*, thèse de l'Université de Paris IV (Paris-Sorbonne), Paris. Compte rendu par Georges Courade in *Cameroon Geographical Review*, Volume XIII, no. 1, 1997, pp. 49-51.
- Werbner, R., et Ranger, T., 1996, *Postcolonial Identities in Africa*, Zed Books, London.
- Zachariah, K. C., et Conde, J., 1982, *Migration in West Africa: the Demographic Aspects*, Oxford University Press, London.
- Zeleza, P. T., 1993, *A Modern Economic History of Africa*. Volume I: *The Nineteenth Century*, CODESRIA, Dakar/Oxford.

Boubacar Barry (Sénégal)

Histoire et perception des frontières en Afrique aux XIX^e et XX^e siècles : les problèmes de l'intégration africaine

L'Afrique est le continent le plus fragmenté sur le plan géopolitique et aussi le plus cosmopolite sur le plan de la diversité de sa population. Dans ce contexte, comme l'a si bien dit Joseph Ki-Zerbo, la question de l'intégration est plus que jamais au cœur du problème, voire du « mal africain ». S'agissant là d'une ardente obligation, il importe de la situer dans un cadre pertinent et juste. C'est pourquoi l'intégration doit être appréhendée sous une triple dimension : la dimension historico-culturelle ; la dimension spatiale et économique ; la dimension sociale ou organique. Les éléments de ce cadre tridimensionnel ne sont pas séparés ni cloisonnés. Ils se présentent sous la forme d'un système intégré sans oublier le cadre englobant du système mondial.

Le thème *histoire et perception des frontières* nous invite à élucider le rôle de la géographie et de l'économie dans la quête de cette intégration régionale au niveau du continent. Le rêve inassouvi de l'unité africaine se heurte malheureusement à la pesanteur d'un espace éclaté dont l'histoire remonte, pour l'essentiel, au XIX^e siècle, lors du partage colonial qui a façonné la configuration des frontières des Etats actuels. Les crises actuelles montrent avec évidence que les populations vivent mal à l'intérieur des frontières des Etats-nations et posent avec acuité la gestion de cet héritage colonial qui a fixé des frontières aussi bien artificielles qu'arbitraires.

Ces crises touchent aussi bien les grands Etats comme le Congo, l'Angola, le Nigeria, que les petits Etats comme le Rwanda, le Burundi, la Sierra Leone, le Sénégal ou la Guinée-Bissau. Paradoxalement, ces crises reflètent avant tout les conflits internes qui ont des répercussions sur le plan externe et reposent indirectement le problème de la redéfinition des frontières sinon d'un nouvel espace territorial, économique et culturel susceptible de consolider la paix et la sécurité des populations. Cela dépasse largement le problème

des frontières dont l'histoire doit être replacée dans la longue durée si l'on veut appréhender les défis actuels de l'intégration régionale et de l'unité du continent.

I. Le legs du passé

La configuration actuelle des frontières des Etats africains a été façonnée pratiquement à la fin du XIX^e siècle. La conquête coloniale a soumis par la force l'ensemble du continent, à l'exception de l'Ethiopie et du Libéria, à la domination de l'Europe. Le partage du continent a mis fin dans la plupart des cas à un processus interne de restructuration de l'espace par des forces sociales et politiques en rapport avec l'histoire du continent sur la longue durée.

Les frontières sont donc le résultat d'une longue histoire qui doit être prise en compte au-delà de l'accident du partage colonial pour comprendre les logiques internes de fragmentation et d'unification de ce continent. Pour des raisons pratiques, notre réflexion portera sur l'Afrique de l'Ouest pour mieux saisir, dans l'espace et le temps, les facteurs de destruction qui peuvent expliquer les difficultés actuelles de réintégration d'espaces viables sur le plan géographique, économique et politique.

En remontant uniquement au VIII^e siècle, on peut se rendre compte de la succession dans l'espace ouest-africain des empires du Ghana, du Mali et du Songhaï qui ont assuré une certaine forme d'intégration régionale construite autour du fleuve Niger. Ce qui est important à retenir dans l'histoire de ces vastes formations politiques, ce ne sont pas les frontières dont les limites restent floues mais la capacité de ces Etats à gérer la complémentarité des zones écologiques entre le sahel, la savane et la forêt. Cet ensemble ouest-africain est dès lors ouvert au monde extérieur par le Sahara qui relie la vallée du Niger au Maghreb et, au-delà, à la Méditerranée. La boucle du Niger constitue ainsi l'armature de cet espace dont les limites s'étendent de l'océan Atlantique à l'ouest et au sud, au lac Tchad à l'est et au Sahara au nord.

Il est évident que l'océan Atlantique, jusqu'aux grandes découvertes du XV^e siècle, ne joue pas un rôle majeur dans les échanges entre l'Afrique et le reste du monde. Par contre, le commerce inter-régional assurant la complémentarité des zones écologiques est très développé et repose essentiellement sur le respect de l'autonomie des communautés de base, qui pratiquent le commerce de transit d'une zone à l'autre. Ainsi, la fonction majeure des vastes empires du Ghana, du Mali et du Songhaï a été d'assurer la sécurité des routes permettant de ce fait aux marchands spécialisés, les Dyula, les Hausa, les

Soninké, les Berbères, de développer le commerce à longue distance fondé sur le respect mutuel entre autochtones et diasporas commerçantes.

L'organisation de l'espace est marquée par une forte politique de décentralisation qui offre une grande autonomie aux régions même conquises par les armes comme ce fut le cas du Kaabu au sein de l'empire du Mali. La notion de frontière est très floue et ne détermine pas à cette période le centre de gravité des conflits territoriaux. On assiste plutôt à des mouvements migratoires multidirectionnels grâce à l'existence de vastes espaces susceptibles d'absorber les excédents de population. Les vallées du fleuve Niger, de la Volta, du Sénégal, de la Gambie constituent de ce fait les principaux pôles d'attraction des populations de la savane et du sahel. De même on assiste à une descente progressive des Berbères et des Peuls vers le sud à la recherche de nouveaux pâturages et à une pénétration des Manding, des Akan et des Hausa vers la forêt qui constitue encore une barrière entre la savane et l'océan Atlantique. Peu importe les vicissitudes ou le cycle de succession des empires du Ghana, du Mali et du Songhaï sur cet espace ouest-africain qui est entièrement tourné vers le rivage saharien. Ce sont les villes sahariennes Awdaghost, Djenné, Mopti, Tombouctou, les cités hausa qui attirent les populations de la forêt à la savane dans le cadre des échanges du commerce transsaharien.

Cette orientation vers le nord et le rivage saharien va être progressivement bouleversée par l'ouverture de l'Afrique de l'Ouest sur sa façade atlantique à partir du XV^e siècle. La période des grandes découvertes maritimes ouvre une longue période de compétition entre la caravelle et la caravane. La bataille de Tondibi, en 1591, consacre la fin de l'empire Songhaï et aussi le déclin des villes sahariennes tandis que la création des comptoirs d'Arguin, de Saint Louis, de Gorée, de Cape Coast, d'Accra, etc., assure le triomphe du commerce atlantique et la réorientation du commerce ouest-africain vers la côte.

Entre temps, le commerce négrier installe pour plusieurs siècles une ère de violence et de restructuration des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Les grands empires disparaissent pour laisser la place à un émiettement politique extrême. Les nouveaux Etats négriers privilégient la chasse à l'homme au détriment de la conquête territoriale et consolident leur position grâce à une politique de centralisation et de militarisation. De même, ces Etats obligent, grâce au monopole du commerce sur les armes et les esclaves, les peuples sans défense à se replier sur eux-mêmes dans des zones de refuge pour échapper aux razzias, créant ainsi des *no man's land*. Ainsi les Wolofs du Waalo et les Tukuleur du Fuuta Toro désertent progressivement, au cours du XVIII^e siècle, la rive nord du fleuve Sénégal pour la rive sud et paient un tribut aux Maures du Trarza et du Brakna pour assurer en vain leur sécurité.

Dans ce contexte de violence entre les Etats et à l'intérieur des Etats, les populations ont alors le choix entre la recherche de refuges imprenables ou la construction d'un Etat fort susceptible d'assurer leur sécurité à l'intérieur de leurs frontières. Ce fut le cas des Etats théocratiques du Bundu, du Fuuta Jallon et du Fuuta Toro qui ont assuré la sécurité des musulmans à l'intérieur de leurs frontières. C'est aussi le cas de l'Asante et du Dahomey dans le golfe de Guinée, qui ont consolidé leur pouvoir pour mieux subjuguier leurs voisins. Mais, dans l'ensemble, l'Afrique de l'Ouest se caractérise à cette époque par l'absence de grands ensembles politiques, limitant ainsi largement les échanges des produits à l'exception de celui des armes et des esclaves. De ce fait les royaumes conservent tout au long de cette longue période leur physionomie sans changement notable dans la configuration des frontières issues du démembrement des Grands Empires à la fin du XV^e siècle. L'objectif majeur des royaumes comme l'Asante, le Dahomey, le Fuuta Jallon, le Mossi, le Ségou, le Kajor, le Kaabu, etc., est de s'assurer le contrôle des ports négriers ou tout simplement la sécurité des caravanes de l'intérieur vers la côte. Il faut attendre le XIX^e siècle, avec la suppression de la traite négrière, pour assister à de nouvelles restructurations des Etats en rapport avec les différents mouvements socio-politiques engendrés par le triomphe progressif du commerce « légitime » des produits au détriment des esclaves.

II. Restructuration de l'espace ouest-africain au XIX^e siècle

Le déclin de la traite négrière, malgré le commerce clandestin des esclaves qui se poursuit jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle, amorce d'importantes transformations économiques et sociales qui sont à l'origine de divers mouvements migratoires et surtout de restructurations territoriales engendrées par la conquête. Partout en Afrique de l'Ouest on assiste à des phénomènes de migrations des populations de la savane vers la forêt et la côte, en vue d'un contact direct avec le commerce européen qui privilégie désormais les nouveaux produits comme l'arachide, le café ou l'huile de palme. C'est le cas des migrations mandingues vers les franges forestières de la Guinée à la Côte d'Ivoire, qui donnent naissance à la révolution dyula, notamment celle de Samori, dont l'objectif majeur sera de construire un vaste empire couvrant toute la rive droite du Niger jusqu'à l'Atlantique.

Parallèlement à ce mouvement, ce sont les populations de la Sénégambie, notamment les Tukuleur de la vallée du fleuve Sénégal, qui vont entreprendre

massivement le *Fergo*¹ sous la direction de Cheikh Umar pour conquérir par les armes toute la rive gauche du Niger jusqu'aux falaises de Bandiagara. Ces deux mouvements inspirés par le Jihad ont pour objectif de recréer un espace politique et économique pacifié à l'image des anciens empires du Mali ou du Songhaï. Pour Cheikh Umar tout comme pour Samori, la conquête territoriale au détriment de la mosaïque des petits Etats est le seul moyen de recréer un nouvel espace supranational susceptible d'assurer la sécurité des échanges et de faire face aux ambitions territoriales des Européens à partir de la côte.

Auparavant l'Asante, dès le début du XIX^e siècle, avait conquis les Etats côtiers, suivant l'exemple du Dahomey pour affirmer sa souveraineté jusqu'à l'océan. L'Asante contrôlait ainsi la majeure partie de la future colonie de la Gold Coast, l'actuel Ghana. De même, au milieu du XIX^e siècle, le Fuuta Jallon, royaume continental, affirme par la conquête du Kaabu sa souveraineté sur l'ensemble des rivières du sud de la Gambie à la Sierra Leone. C'est aussi le cas de l'empire de Sokoto qui amorce sa descente vers le sud, obligeant le royaume d'Oyo à se déplacer vers les franges côtières du Nigeria.

Toutes ces conquêtes territoriales, qui élargissent les frontières des vieux Etats ou favorisent la naissance de nouveaux Etats plus vastes, constituent des formes diverses d'adaptation à la suppression de la traite négrière. C'est aussi une réponse à l'amorce de la politique de conquête coloniale qui ouvre l'ère des conflits de souveraineté entre les puissances européennes et les Etats de l'Afrique de l'Ouest.

On connaît le résultat de cette confrontation qui aboutit non seulement à la défaite de tous les Etats mais aussi et surtout au partage de l'Afrique de l'Ouest entre la France, l'Angleterre, le Portugal et l'Allemagne. Ce partage colonial, avant la fin du XIX^e siècle avec de légères modifications au début du XX^e siècle, détermine encore la ligne de partage des frontières entre les Etats actuels après les indépendances de 1960. Mais au-delà de cette pérennité des frontières tracées au hasard des conquêtes coloniales, le fait majeur reste que le partage colonial a mis fin à des processus internes de restructuration de l'espace qui auront du mal à survivre à la débâcle.

Cela est d'autant plus vrai pour les nouveaux Etats de Cheikh Umar et de Samori, qui n'avaient pas eu le temps d'organiser leur nouvel empire et de consolider leurs frontières qui ont changé au gré de leurs victoires et de leurs défaites. Ils ont dû faire face à la résistance des vieux Etats africains conquis par la force, et surtout à l'acharnement de l'impérialisme colonial français ou anglais à vouloir décapiter leur mouvement pour la renaissance de l'Afrique de

¹ *Fergo* : guerre de conquête en langue peul.

l'Ouest. Ces conquêtes inachevées ont laissé un goût amer d'échec aux initiateurs du mouvement et de ressentiment de la part des peuples conquis par la force des armes. Mais elles constituent, au-delà du partage colonial, le seul recours, la seule référence comme lieu de mémoire face à la fragmentation actuelle de l'Afrique de l'Ouest. Le recours à la dynamique de l'unité amorcée au XIX^e siècle est un passage obligé pour supprimer les distorsions de la conférence de Berlin qui consacra le partage de l'Afrique.

III. Les frontières coloniales et la destructuration de l'espace ouest-africain

La conquête coloniale est le résultat d'un processus violent qui a permis aux puissances européennes de se tailler de vastes territoires au détriment des Etats africains dans la débâcle de la défaite. À partir de leurs positions sur la côte, la boucle du Niger a été le point de mire de cette conquête où la rivalité entre puissances européennes a façonné, au hasard des circonstances, la physionomie des frontières actuelles des Etats de l'Afrique de l'Ouest. La France, qui s'est taillé la part du lion du point de vue de la superficie des terres conquises, a vite fait d'organiser les nouvelles colonies dans le cadre de la Fédération de l'Afrique occidentale française (AOF). La délimitation des frontières de chaque colonie a sa propre histoire et reflète les intérêts du moment dans le cadre de la politique de centralisation de l'AOF ou dans le cadre des rivalités avec les colonies voisines sous domination anglaise ou portugaise.

Par contre, l'Angleterre se taille la grande et riche poche du Nigeria, celle du Ghana, de la Sierra Leone et le serpent de mer que représente la Gambie tandis que le Portugal reste confiné à la Guinée-Bissau et aux îles du Cap-Vert au large de la côte. L'Allemagne, comme un trouble-fête, s'accroche au Togo jusqu'à la Première Guerre mondiale, date à laquelle ce pays est partagé entre la France et l'Angleterre.

La conquête coloniale, en mettant fin aux tentatives de restructuration interne de l'espace ouest-africain avec El Hadj Umar ou Samori, a procédé à un nouveau remembrement qui dépasse largement la fragmentation caractéristique de cet espace pendant des siècles. Mais, en même temps, ce remembrement est accompagné par la création de nouvelles frontières qui reflètent avant tout les préoccupations contradictoires des différentes puissances coloniales.

Sous la tutelle de la France, l'AOF est dotée d'un système fédéral sous la direction du gouverneur général qui a la haute main sur l'administration des colonies avec des prérogatives spéciales sur la monnaie, la santé, l'éducation et

la défense. Le gouverneur général sert ainsi de relais entre les lieutenants gouverneurs à la tête des différentes colonies et le ministre de la France d'Outre-Mer chargé, au nom de la France, de gérer l'ensemble de l'empire colonial. Cette intégration horizontale assure la liberté de circulation des hommes et des biens au sein de l'AOF, à l'exclusion des colonies anglaises et portugaises qui sont fermées aux sujets français et vice versa. Mais elle se fait au profit exclusif de la métropole qui impose à chaque colonie une spécialisation dans la production des matières premières en fonction des besoins du moment. Le Sénégal, et en particulier le bassin arachidier, devient ainsi le pôle économique principal de l'économie de traite qui draine la main-d'œuvre, les *navétanes* en provenance des colonies voisines de la Guinée, du Soudan et de la Haute-Volta.

Au sein de l'AOF, les conflits de frontières sont largement limités par la capacité d'arbitrage du gouverneur général pour gérer les particularismes et les intérêts divergents des colonies. L'objectif majeur est avant tout de réduire au minimum les communications et les échanges entre l'ensemble français et les deux ensembles anglais et portugais, par une politique systématique de réorientation des voies commerciales vers les capitales respectives de chaque colonie sur la côte en direction de la métropole.

L'ensemble anglais est moins centralisé que l'AOF en raison de l'absence d'homogénéité sur le plan territorial. Néanmoins, l'axe Bathurst-Freetown-Accra et Lagos crée des liens durables entre la Gambie, la Sierra Leone, le Ghana et le Nigeria qui se distinguent nettement sous formes d'enclaves et confèrent à l'Afrique de l'Ouest pour longtemps sa fragmentation actuelle.

En même temps, la réorientation du centre de gravité de l'Afrique de l'Ouest de la boucle du Niger vers l'Atlantique se consolide, créant des déséquilibres durables entre les pays côtiers comme la Côte d'Ivoire ou le Ghana et les pays de l'intérieur enclavés comme le Soudan ou la Haute-Volta. À cela s'ajoute la division et surtout les déséquilibres entre la côte mise en valeur et l'intérieur abandonné à lui-même comme pourvoyeur de main-d'œuvre, créant ainsi les disparités entre le nord et le sud du Nigeria, du Ghana, du Togo, du Dahomey ou de la Côte d'Ivoire. Cette ligne de démarcation se retrouve du Libéria à la Mauritanie entre la côte et tout l'arrière-pays, dont le sort se confond avec celui des colonies totalement enclavées sans accès à la mer ni au Sahara, désormais fermées au trafic caravanier.

Les frontières sont dorénavant gérées selon les intérêts des puissances coloniales au détriment des populations partagées de part et d'autre par de nouvelles barrières douanières, linguistiques ou administratives. Ainsi, la création d'enclaves perturbe pour longtemps les complémentarités écologiques de

l'Afrique de l'Ouest dans son ensemble. À cela s'ajoute la séparation de populations qui appartenaient dans le passé au même ensemble politique. Désormais, les Ewe sont partagés entre le Togo français et le Ghana anglais, les Yoruba entre le Nigeria et le Dahomey, tandis que les Hausa sont de part et d'autre de la frontière du Nigeria et du Niger. Cette fragmentation est encore plus poussée en Sénégambie, en particulier au sud où les Joola, les Manding et les Peul appartenant à l'ancien Kaabu sont partagés entre les deux Guinée, la Gambie et le Sénégal. Est encore pire la situation de la Gambie qui coupe la colonie du Sénégal en deux, créant ainsi entre le sud et le nord de ce pays un déséquilibre majeur qui est à l'origine de la rébellion Joola en Casamance.

Néanmoins les frontières coloniales ont joué aussi un rôle de régulateur pour les populations qui les franchissent au gré des contraintes pour échapper à la répression, au paiement excessif de l'impôt, à la conscription dans l'armée. De même, s'y ajoutent les migrations de travail qui ignorent souvent les frontières rendues perméables par les solidarités ethniques liant les populations de part et d'autre. Le résultat a été une plus grande mobilité des populations dans l'espace ouest-africain en dépit de l'existence des frontières. Cette mobilité obéit davantage aux exigences de la mise en valeur coloniale qui a favorisé les régions côtières au détriment de l'arrière-pays, cette réserve de main-d'œuvre à bon marché. Ce basculement des populations de l'intérieur vers la côte est le phénomène le plus significatif de l'époque contemporaine, même si la physionomie de l'Afrique de l'Ouest reste toujours fragmentée.

Les modifications de frontières sont très rares durant la période coloniale, les puissances ayant respecté dans l'ensemble les conventions signées à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle pour matérialiser les limites précises de chaque colonie. Seule la Haute-Volta a fait l'objet de deux démembrements rattachant une partie à la Côte d'Ivoire, l'autre au Mali. Par contre, le domaine colonial français semble le mieux intégré en raison de l'exécutif fédéral qui gère l'AOF à partir de Dakar.

Cet ensemble fédéral va connaître une fragmentation plus poussée avec la loi cadre de 1957 qui donne aux colonies une plus grande autonomie. L'opposition entre les partisans du maintien de la Fédération et les autonomistes domine ainsi la fin de l'Empire colonial français. Finalement, la balkanisation de l'AOF ouvre la voie aux indépendances et au processus de construction de l'Etat-nation dans le cadre des frontières héritées de la colonisation en accentuant la fragmentation de l'Afrique de l'Ouest.

IV. Frontières et construction de l'Etat-nation

L'accession à l'indépendance ouvre de nouvelles perspectives aux peuples africains qui se trouvent partagés entre deux objectifs contradictoires, celui de l'unité et celui de la construction de l'Etat-nation. Malgré les idéaux du mouvement panafricain, les nouveaux Etats sacralisent à la conférence de l'OUA, en 1963, les frontières héritées de la colonisation en vue d'éviter les conflits. Cette décision ouvre la voie à la construction de l'Etat-nation et à l'aventure individuelle dans la course au développement.

Hormis la brève fédération du Mali qui lie le Sénégal et le Soudan ou l'Union Ghana-Guinée-Mali sans lendemain, l'unité politique reste un symbole inscrit dans les constitutions des Etats-nations qui ont choisi de consolider les frontières coloniales. En Afrique de l'Ouest, les structures fédérales de l'AOF sont démantelées à l'exception de la monnaie qui lie désormais les nouveaux Etats entre eux, mais surtout qui continue à les lier tous ensemble à la France. Par la suite, la Guinée, le Mali et la Mauritanie vont frapper leur propre monnaie, contribuant ainsi à une plus grande fragmentation de l'Afrique de l'Ouest, à l'image de ce qui se passe en Afrique de l'Est au sein de l'ex-fédération liant le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie. La physionomie de l'Afrique de l'Ouest est encore plus fragmentée car, en dehors de l'usage de l'anglais, du français ou du portugais, aucun lien organique sur le plan politique ne vient consolider les relations entre les seize nouveaux Etats qui s'enferment à double tour à l'intérieur de leurs frontières nationales. Même la Guinée-Bissau et les îles du Cap-Vert, qui ont combattu pour l'indépendance par les armes sous la direction d'un parti unifié, se scindent en deux Etats distincts. Désormais, dans le cadre de l'Etat-nation, les contrôles aux frontières sont renforcés en même temps que les barrières douanières, réduisant ainsi les échanges officiels entre les Etats qui se tournent le dos.

Néanmoins, les conflits de frontières pendant les premières années des indépendances sont rares en dehors de l'opposition du Mali au Burkina Faso, du Sénégal à la Guinée-Bissau qui ont fini par régler pacifiquement les litiges. Par contre, on assiste à une plus grande fragmentation de l'espace dans la mesure où la Guinée se ferme à ses voisins du Sénégal et de la Côte d'Ivoire, pendant de longues années, pour des raisons de divergences politiques entre les leaders. Il en est de même du Mali qui se ferme au Sénégal pour s'ouvrir vers la Côte d'Ivoire après la rupture de la Fédération, rompant ainsi des liens séculaires créés par le chemin de fer Dakar-Niger. De même, le Ghana et la Côte d'Ivoire se tournent le dos tout en aiguisant la compétition entre deux économies fondées sur le cacao, au gré des divergences politiques entre Kwme

Nkrumah et Houphouët-Boigny. Les conflits politiques entre les Etats rythment désormais la fermeture ou l'ouverture des frontières sans tenir compte des intérêts des populations qui continuent à se déplacer en fonction de leurs besoins et surtout en fonction de la mise en valeur extravertie des Etats.

Ainsi le fleuve Sénégal, qui n'a jamais constitué en soi une frontière tout au long de l'histoire, devient désormais une barrière entre le Sénégal et la Mauritanie qui ferment la traversée du fleuve à la suite du conflit entre les deux pays en 1988. Notons encore le cas des espaces de part et d'autre des frontières continentales, des *no man's land* abandonnés par les Etats-nations qui concentrent leurs efforts de développement dans les zones utiles de la côte où sont situées la plupart des capitales. Du nord au sud, Praia, Nouakchott, Dakar, Banjul, Bissau, Conakry, Freetown, Monrovia, Abidjan, Accra, Lomé, Cotonou et Lagos, soit treize Etats sur seize, ont leur capitale sur la côte, et leur économie est tournée vers l'extérieur, laissant tout l'arrière-pays dans l'abandon total.

Ce développement extraverti renforce le caractère archaïque des frontières qui contribuent ainsi à réduire les échanges entre les Etats de l'Afrique de l'Ouest. Dans tous les cas, pour les petits pays comme pour les grands, le développement séparé a très vite montré ses limites dans le cadre de l'Etat-nation. À la crise économique s'est ajoutée la crise politique qui a révélé les faiblesses de l'Etat-nation fondé sur une forte centralisation et sur la pratique despotique du parti unique. Tout cela a contribué à renforcer les déséquilibres sociaux et politiques qui menacent les fondements des Etats-nations à l'intérieur de leurs frontières.

Il est paradoxal de constater que les crises actuelles qui menacent l'intégrité des Etats comme la Sierra Leone, le Libéria ou la Guinée-Bissau ne sont pas le résultat des conflits de frontières qui les opposent à leurs voisins. Dans la plupart des cas, les populations ont du mal à s'exprimer à l'intérieur des frontières de leurs Etats respectifs où elles étouffent. Ce mal de vivre à l'intérieur des frontières a revêtu différentes formes de crises qui risquent, à terme, de précipiter l'implosion des Etats.

Cela se traduit par la guerre de sécession du Biafra au Nigeria, de celle de la Casamance au Sénégal, sans compter les guerres civiles à caractère ethnique en Sierra Leone, au Libéria et la rébellion touarègue au Mali et au Niger. À cela il faut ajouter le conflit sénégal-mauritanien qui a abouti, fait exceptionnel, au rapatriement systématique des populations respectives d'un pays à l'autre, créant de ce fait le problème du rapport entre Maures d'une part, et populations d'origine wolof, peul et soninké d'autre part. Circonstance aggravante, ce conflit fixe non seulement le fleuve comme frontière entre les deux

Etats, mais encore comme ligne de démarcation ethnique entre les Maures et les autres populations noires qui sont refoulées au Sénégal. Ces nouveaux réfugiés viennent s'ajouter aux Touaregs qui ont quitté le Mali et le Niger pour les pays voisins, perturbant ainsi l'équilibre régional dans son ensemble.

Tous ces conflits reposent indirectement le problème des frontières dont la gestion s'est révélée être un handicap majeur à l'intégration régionale. Le problème n'est certainement pas de modifier les frontières actuelles pour créer de nouveaux déséquilibres, mais de supprimer tout ce qui peut contribuer à freiner une véritable politique de réintégration de l'espace ouest-africain, caractérisé par une trop grande fragmentation sans une logique interne de développement de toutes ses composantes. Cela implique une vision nouvelle de la notion de frontière en rapport avec les impératifs de l'intégration régionale.

V. Frontières et intégration régionale

Très tôt, face aux limites concrètes d'un développement séparé, les Etats ont senti la nécessité de se regrouper à l'échelle sous-régionale, régionale ou continentale pour intensifier les échanges intra-africains et réaliser des investissements d'intérêt commun. On assiste dès lors à la multiplicité des organisations sous-régionales comme l'OMVS, l'OMVG, le CILSS, la CEAO et la CEDEAO, etc.², pour rester uniquement dans le cadre de l'Afrique de l'Ouest, sans compter les multiples organisations à l'échelle de l'OUA et du système des Nations Unies. La vocation économique de ces organisations révèle avant tout le souci des Etats de résoudre les problèmes de développement, mais surtout la volonté manifeste de fuir le débat politique de l'unité. Les Etats, préoccupés davantage de consolider des pouvoirs hégémoniques à l'intérieur, ne sont pas disposés à céder une quelconque parcelle de leur souveraineté nationale, matérialisée par les frontières artificielles héritées du partage colonial. C'est ce paradoxe qui explique l'échec de la plupart des projets d'intégration régionale.

En effet, la configuration actuelle des frontières est un handicap à toute politique véritable de développement intégré de nos Etats qui se tournent le dos. On assiste en Afrique de l'Ouest à plusieurs cas de figure qui attestent l'inadéquation des frontières avec les exigences du développement intégré. Ainsi, la zone occidentale que nous appelons la Grande Sénégambie est caractérisée par la fragmentation de son espace partagé entre six Etats qui se regroupent autour du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée-Bissau et d'une partie de

² Voir le décodage des sigles utilisés en fin de texte.

la Mauritanie, du Mali et de la Guinée Conakry. Cette fragmentation se retrouve dans l'espace méridional regroupant le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin. Il y a aussi l'existence de grands Etats intérieurs comme le Mali, le Niger et le Burkina Faso dont le handicap majeur est l'absence de débouchés sur la mer et leur ouverture sur le Sahara qui ne mène nulle part. Le Nigeria, à lui seul, par sa dimension, réunit tous les avantages et les inconvénients des autres régions, avec le handicap majeur de la désunion qui caractérise cet ensemble écartelé entre les différentes nationalités du Nord, de l'Est et de l'Ouest. Le Nigeria réunit ainsi l'éventail des problèmes de l'intégration régionale qui doit prendre en compte l'importance que revêt la gestion des frontières en relation avec d'autres facteurs culturels, politiques et économiques. Le Nigeria, malgré sa taille, a besoin non seulement d'un système fédéral équilibré, mais aussi d'une plus grande ouverture sur ses voisins pour assurer la fluidité de ses frontières.

En fait, l'absence d'économies complémentaires contribue à créer le problème des frontières qui sont devenues les pourvoyeuses de marchandises importées d'ailleurs et dont les bénéficiaires jouent sur la disparité des monnaies et des tarifs douaniers. L'Afrique de l'Ouest a besoin d'une planification de la mise en valeur de ses ressources pour répondre avant tout aux besoins des populations dans leur ensemble. Cet objectif ne peut être atteint sans une stratégie de développement qui dépasse la configuration actuelle des frontières.

Le cas de la Grande Sénégalie est significatif de l'impact négatif des frontières actuelles et de la myopie des politiques nationales. Dans cet espace, les trois grands fleuves (Sénégal, Gambie, Niger) qui appartiennent aux six Etats sont largement sous-utilisés, par rapport à leurs potentialités, pour une véritable intégration régionale. Au contraire, les trois fleuves sont gérés séparément par trois organisations sous-régionales : par l'OMVS qui regroupe le Mali, le Sénégal et la Mauritanie ; l'OMVG qui regroupe le Sénégal, la Gambie et les deux Guinée ; et, enfin, l'autorité du fleuve Niger qui regroupe la Guinée, le Mali, le Niger et le Nigeria.

Le fleuve Sénégal et le fleuve Gambie prennent leur source dans le massif du Fuuta Jallon en Guinée pour se jeter dans l'océan. Les deux bassins sont partagés entre six Etats qui se tournent le dos et sont incapables, de ce fait, d'assurer la complémentarité de ces deux fleuves, pour répondre à leurs besoins vitaux dans les domaines du transport fluvial, de l'agriculture, de l'élevage et de la production d'énergie, sans compter les autres secteurs de l'industrie minière.

La Gambie a une vocation naturelle pour la navigation, les bateaux de haute mer pouvant remonter le fleuve jusqu'à 300 kilomètres à l'intérieur des terres sans aucun aménagement préalable. C'est la voie la plus rapide et la moins coûteuse pour atteindre le Mali et, par conséquent, faire la jonction avec le fleuve Niger par le rail. Mais cela demande une vision pour redonner à la Gambie, ce petit pays qui coupe le Sénégal en deux, sa vocation régionale qui peut ouvrir au-delà des frontières du Sénégal tout l'ouest du Mali et le nord de la Guinée au trafic fluvial et maritime. Cela implique que le rôle de régulateur en eau soit joué par le fleuve Sénégal dans cette zone écologique fragile du Sahel où l'élevage intensif peut être associé à la production de l'énergie électrique. Cette activité principale de l'élevage n'exclut pas les cultures maraîchères ni celles du mil que les populations du Nord ont toujours pratiquées au lieu de leur imposer, comme c'est le cas, la riziculture. En effet, la culture du riz, par contre, doit revenir à la région naturelle, celle des rivières du Sud entre la Gambie et la Sierra Leone où les populations joola, landuma, nalu, baga, etc., ont acquis un savoir millénaire dans les techniques de la riziculture. On sait maintenant avec certitude que ces populations ont été recherchées de façon systématique par les négriers pour assurer le transfert de technologie qui a permis le développement de la riziculture en Caroline du Sud.

Cette complémentarité des deux fleuves résoudrait ainsi le conflit entre la Mauritanie et le Sénégal par l'ouverture du fleuve aux grandes transhumances Nord-Sud du bétail à une échelle plus grande. Elle résoudrait aussi le problème de la rébellion en Casamance qui a dégénéré à la suite de l'occupation de la Guinée-Bissau par l'armée sénégalaise.

Le fleuve Sénégal ne peut constituer une frontière étanche si on veut assurer aux populations de part et d'autre du fleuve un quelconque avenir par une plus grande liberté de mouvement des hommes et des biens. Il en est de même pour la Casamance qui ne peut se développer et s'épanouir que dans le cadre d'une plus grande ouverture du Sénégal sur ses voisins de la Guinée-Bissau et de la Guinée Conakry. La Casamance partage avec ces régions du Sud des valeurs culturelles, mais surtout des potentialités économiques identiques qui sont complémentaires de celles qu'on trouve au nord de la Gambie, au Sahel mauritanien ou malien. C'est à ce niveau que se situe la responsabilité des hommes politiques dans la gestion des conflits qui passe par une vigoureuse politique d'intégration au-delà des frontières de chaque Etat. Chacun des Etats a une responsabilité et un rôle central à jouer par rapport à sa position vis-à-vis de ses voisins pour enlever aux frontières tout leur venin qui empoisonne l'existence des populations et empêche leur épanouissement.

La Mauritanie a un rôle majeur de trait d'union à jouer entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne, à condition d'instaurer l'égalité entre ses deux composantes maure et noire. Le Sénégal a une position privilégiée et un rôle primordial à jouer comme porte du continent vers les Amériques et l'Europe, à condition de s'ouvrir sans réserve à ses voisins en facilitant les communications avec le Mali, la Guinée, la Guinée-Bissau, par la construction d'un pont sur la Gambie et le fleuve Sénégal.

Il en est de même pour la Guinée Conakry dont l'avenir est lié à son ouverture sur ses voisins et sur le raccordement de ses quatre régions naturelles à leur environnement au-delà des frontières. Elle peut surtout jouer un rôle primordial dans le processus d'intégration régionale en élargissant la Grande Sénégalie à la Sierra Leone et au Libéria qui vont cesser d'être ainsi de simples enclaves maritimes sans arrière-pays au-delà de leurs frontières. Ainsi, par le jeu de l'ouverture de chaque Etat à ses voisins immédiats, on pourrait rétablir l'homogénéité de la Grande Sénégalie comme sous-ensemble au sein de l'Afrique de l'Ouest.

Ce rôle de pivot, en fait de centre de gravité d'une intégration régionale qui dépasserait et corrigerait les anomalies actuelles de l'héritage colonial, peut être joué respectivement par la Côte d'Ivoire, le Ghana ou le Nigeria, en incluant dans la mouvance le Togo et le Bénin. Mais ces pays doivent avant tout avoir l'ambition de s'ouvrir sur la boucle du Niger en rétablissant la complémentarité des zones écologiques entre la forêt, la savane et le sahel, et surtout en assurant la liaison directe entre le Sahara au nord et l'Atlantique au sud. Cet objectif n'avait pas été atteint par les grands empires du Mali ou du Songhaï avant le XV^e siècle. C'est ce qui explique en partie leur défaite et leur déclin dès l'instant où les Européens les ont pris de revers en occupant la côte atlantique pour relier l'Afrique directement au reste du monde.

Les pays enclavés du Burkina Faso, du Mali et du Niger doivent accepter de jouer le jeu et faire de l'accès à l'Atlantique une priorité pour toute la boucle du Niger dans son ensemble. Car la résurrection de la vallée du Niger est une des conditions de la survie de l'Afrique de l'Ouest qui, une fois solidement adossée sur l'Atlantique, peut reconquérir les routes du désert pour renouer ses relations au-delà du Sahara avec le Maghreb et l'Egypte. Cela va contribuer largement à redonner au continent africain une partie de son homogénéité, en attendant de lui assurer l'unité dans son ensemble grâce à une démarche semblable en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe. Car l'objectif majeur est de redonner au continent son unité et son homogénéité qu'il a perdues depuis le XV^e siècle. Aujourd'hui la carte politique, répondant à des critères externes, divise artificiellement le continent entre une Afrique au

nord ou au sud du Sahara, distincte de l'Afrique du Sud, à tel point que les générations actuelles ont cessé de rêver à un axe Le Cap-Le Caire, qui recouperait un autre axe, Dakar-Mogadishu.

Les frontières ont certes leur importance mais elles n'ont rien à voir avec cette autre vision qui consisterait à les ignorer ou tout simplement à les gommer pour mieux assurer la réintégration du continent. L'Afrique est le continent le plus fragmenté sur le plan politique et économique et elle est, par conséquent, vulnérable à toutes les formes de crise dont les manifestations actuelles ne sont que le prélude à une implosion des Etats dont les populations sont mal à l'aise à l'intérieur de leurs frontières actuelles.

La seule voie pour sortir de l'impasse actuelle est de corriger au plus tôt les déséquilibres internes créés par la construction unilatérale de l'Etat-nation centralisé qui a ignoré l'existence des nationalités différentes au sein des nouveaux Etats. La peur du tribalisme a amené les pères des indépendances à fuir le débat national d'autant plus que très tôt les régimes à parti unique et les régimes militaires ont bâillonné toutes les libertés démocratiques. C'est cette pratique de l'arbitraire qui empêche encore le Nigeria de reconnaître l'existence de différentes nationalités, Hausa, Yoruba et Ibo. Avec plus de vingt millions chacune, ces nationalités ont appartenu à des entités politiques distinctes avant la colonisation.

Il est certain que l'unité territoriale du Nigeria n'est pas incompatible avec l'existence d'un système fédéral qui accorderait une plus grande autonomie aux différentes nationalités dans le respect du droit des minorités. En fait, il ne sert à rien de maintenir une unité territoriale factice, sans pratique démocratique, qui risque à long terme de provoquer la guerre civile et de précipiter l'implosion des Etats, des plus grands aux plus petits. Les crises actuelles reposent d'ailleurs avec acuité le problème des frontières et la notion de souveraineté nationale. L'intervention armée de l'ECOMOG est devenue l'activité principale de la CEDEAO dont la vocation principale est l'intégration économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest. L'ECOMOG, et en particulier le Nigeria, est intervenu au Libéria et en Sierra Leone, tandis que le Sénégal et la Guinée sont à Bissau pour mettre fin à des guerres civiles ou pour remettre au pouvoir des chefs d'Etat menacés par des rébellions armées. Les récentes crises dans la région des Grands Lacs ont provoqué l'intervention d'un côté ou de l'autre de tous les Etats de la sous-région, créant ainsi des solidarités qui dépassent largement les frontières des Etats. Sans poser directement le problème de la reconfiguration des frontières, ces crises régionales révèlent la nécessité d'une solution globale de la gestion de l'espace territorial par des nationalités à cheval sur plusieurs Etats.

L'intégration régionale mais aussi une rigoureuse politique de décentralisation constituent, avec la redéfinition de la citoyenneté en Afrique, la solution de rechange à l'impasse créée par les Etats-nations, héritiers du partage colonial.

Comment redéfinir un Etat multi-ethnique ou multinational qui dépasserait les frontières actuelles, voilà l'enjeu majeur de l'Afrique au XXI^e siècle. Car il s'agira, à défaut de modifier les frontières, de les supprimer soit par l'unification d'un certain nombre d'Etats, soit par l'octroi à tous les Africains de la double nationalité, celle du lieu de naissance et celle du lieu de résidence, en favorisant la libre circulation des hommes et des biens. En attendant l'unité politique entre deux ou plusieurs Etats, l'octroi de la double nationalité constitue un palliatif pour assurer le mouvement des populations et pour corriger le caractère contraignant des frontières.

Il est certain qu'à défaut d'intégrer le Rwanda et le Burundi aux Etats voisins plus vastes du Congo, de l'Ouganda, du Kenya ou de la Tanzanie, il faut ouvrir les frontières pour permettre aux excédents de population des Hauts Plateaux de déverser leur trop-plein. Mieux, il faut leur accorder la double nationalité et créer un espace plus autonome, centré sur les Grands Lacs par rapport à l'Est et l'Ouest du continent. L'Afrique regorge d'espaces libres qui sont inexploités à cause de la fragmentation du continent et surtout de l'absence d'infrastructures de communication qui rend les frontières encore plus absurdes. Le Mozambique, à lui tout seul, sur trois mille kilomètres de longueur, ferme la porte de l'océan à tous les Etats de l'Afrique australe et même centrale car Lumbumbashi est plus proche de l'océan Indien que de l'océan Atlantique. On peut multiplier les exemples de ces déséquilibres créés par la configuration actuelle des frontières, tant en Afrique centrale qu'en Afrique occidentale.

D'ailleurs la solution finale réside dans l'unification de certains Etats et la mise en place de politiques de décentralisation, visant à assurer une plus grande autonomie et une plus grande homogénéité culturelle à des entités géographiques plus viables sur le plan économique. La révolution culturelle sans laquelle il n'y a pas de progrès est à ce prix, et elle est liée à la promotion des langues nationales. Ces langues, condamnées à végéter sous prétexte d'unité nationale, sont prisonnières de l'étroitesse des frontières et de l'idée réductrice de l'Etat-nation. De ce fait, le Nigeria est incapable de développer des langues comme le hausa, le yoruba ou le ibo dont le nombre de locuteurs dépasse les vingt millions. Ailleurs, le prétexte avancé est le nombre excessif des langues, même si certaines langues minoritaires dans un pays sont parlées au-delà des frontières par des millions de locuteurs. Ainsi, le manding et le peul

constituent des langues de communication qui couvrent l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit là encore, comme pour la double nationalité, de cultiver le bilinguisme ou le trilinguisme qui est pratiqué dans la vie quotidienne par les populations, à l'exclusion des élites anglophones, lusophones ou francophones des Etats-nations qui ont acquis leurs privilèges dans le cadre du système colonial.

En raison du sous-développement structurel de l'Afrique dans tous les domaines, l'intégration régionale, voire la réintégration de l'espace fragmenté, est une impérieuse nécessité. Cette réintégration, qui pourrait développer l'industrialisation à une grande échelle, passe par une remise en cause du rôle de l'Etat dans la gestion de l'espace et la mobilité des hommes. Ainsi, l'OMVS, qui a investi des millions pour la mise en valeur des terres de la vallée du fleuve Sénégal avec son volet énergétique et de navigation, risque de tourner court si le problème des réfugiés mauritaniens n'est pas réglé, et surtout si la liberté de circulation entre les trois pays n'est pas garantie. La gestion des conflits politiques et la décentralisation constituent des étapes nécessaires à toute politique d'intégration régionale et, de ce fait, le préalable à la gestion pacifique des conflits de frontières.

VI. Conclusion

La réflexion sur les frontières repose avec acuité le débat sur les limites actuelles des tentatives de construction de l'Etat-nation en Afrique. Il faut sortir de la Conférence de Berlin par la grande porte pour renouer avec la dynamique interne des populations, en recréant des espaces économiques et géographiques viables, susceptibles d'assurer la sécurité et l'épanouissement culturel. Au lieu de diaboliser les problèmes ethniques ou de fuir devant les exigences de l'unité, il faut instaurer un débat sur les nationalités et sur le rapport Etats-nations. C'est la condition pour saisir aujourd'hui tous les enjeux de l'intégration de l'espace africain. L'ampleur des crises actuelles dans l'ensemble du continent révèle avant tout l'absence d'un leadership intellectuel et politique susceptible d'explicitier tous les obstacles à l'intégration régionale et les avantages que les Etats actuels peuvent tirer en ouvrant leurs frontières. La gestion pacifique des frontières, associée à une politique interne de décentralisation et de démocratisation, constitue peut-être l'amorce d'une renaissance de l'Afrique dans l'unité. La reconnaissance du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, et du droit à la sécession par l'Ethiopie après trente ans de guerre contre l'Erythrée, constitue peut-être un pas important vers une remise en cause des frontières héritées de la colonisation et de la sacralisation de l'Etat-nation.

Bibliographie

- Adotevi, S. S., *De l'échec des tentatives d'intégration économique artificielle à la définition des conditions de possibilités d'une intégration régionale viable*. CRDI, conférence sur l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, Dakar, 11-15 janvier 1993.
- Barry, B., *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle*, L'Harmattan, Paris, 1988.
- Coquery-Vidrovitch, C., (éds), *L'Afrique occidentale au temps des Français, 1871-1914*, Paris, La Découverte, 1985.
- Coquery-Vidrovitch, C., *Au Congo, de la rébellion à l'insurrection ?*, Le Monde diplomatique, janvier 1999, pp. 10-11.
- Cour, J.M., (sous la direction). *Etudes de prospectives à long terme en Afrique de l'Ouest. Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest. Une vision à l'Horizon 2020*. Club du Sahel, décembre 1994.
- Ki-Zerbo, J., Dieng, A. A., Diouf, M., Barry, B., *L'Intégration africaine*. Extrait de Le Chercheur, numéro 1, 1990. Association des chercheurs sénégalais.
- Mazrui, A. et Wondji, Ch., (éds), *L'Afrique depuis 1935*, Vol. VIII, Histoire générale de l'Afrique, éditée par l'UNESCO (version française, 1998).
- Tshyembé, M., *Ambitions rivales dans l'Afrique des Grands Lacs*. Le Monde diplomatique, janvier 1989, pp. 10-11.

Sigles utilisés

OUA	Organisation de l'Unité Africaine, aujourd'hui Union africaine (UA)
AOF	Afrique occidentale française
OMVS	Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal
OMVG	Organisation de la mise en valeur du fleuve Gambie
CILSS	Comité inter-Etats de la lutte contre la sécheresse au Sahel
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique occidentale
(ECOWAS)	Economic Community of West African States
ECOMOG	ECOWAS Monitoring Group

Anthony I. Asiwaju (Nigeria)

Fragmentation ou intégration : quel avenir pour les frontières africaines ?

I. Introduction

Le présent exposé a pour objet d'appeler l'attention sur un débat public concernant l'avenir des structures et des frontières territoriales des Etats africains qui dure depuis longtemps et découle des crises politiques endémiques et de plus en plus graves, auxquelles pratiquement tous les Etats du continent ont été en proie au cours de la période post-coloniale.

Ali Mazrui, célèbre professeur de sciences politiques kényan, a bien résumé la question dans un article intitulé « The Bondage of Boundaries » (La servitude des frontières), publié dans *150 Economist Years* (1994) : « ... Au cours du prochain siècle, la configuration de la plupart des Etats africains actuels changera : de deux choses l'une, ou l'autodétermination ethnique conduira à la création d'Etats plus petits, comme dans le cas de la séparation de l'Erythrée d'avec l'Ethiopie, ou l'intégration régionale mènera à des unions politiques et économiques plus vastes ... ». D'une manière ou d'une autre, les frontières des Etats africains devraient donc connaître des transformations importantes au cours du XXI^e siècle.

La présente communication prend parti, non pas pour un avenir où « l'autodétermination ethnique conduira à la création d'Etats plus petits », mais pour un avenir fondé sur une intégration régionale imposant une nouvelle vision des frontières qui, de points de friction, en viendront à jouer un rôle nouveau en favorisant la coopération internationale, sur le modèle de l'évolution que l'Union européenne a connue.

Le texte comprend deux parties : les arguments, dans l'ensemble afro-sceptiques, en faveur d'une révision des frontières sont exposés et évalués dans la première, tandis que la seconde appelle l'attention sur les manifestations, en général méconnues, de l'extraordinaire stabilité des structures et des frontières territoriales des Etats africains modernes, ainsi que sur les perspectives croissantes d'intégration régionale et de coopération transfrontalières et les pres-

sions de plus en plus nombreuses qui s'exercent dans ce sens. L'accent est mis en particulier sur la création et la réactivation de projets et d'institutions axés sur l'intégration régionale et sous-régionale, ainsi que sur des incitations sans précédent et d'importantes expériences concrètes en matière de coopération transfrontalière, notamment au Maghreb et en Afrique de l'Ouest, de même qu'en Afrique de l'Est et en Afrique australe¹. Certes, les processus d'intégration régionale et de coopération transfrontalière sont lents à se mettre en place et ils sont moins visibles que les conflits spectaculaires qui se sont déroulés au sein des Etats ou entre eux. Cela étant, ils montrent la voie d'un autre avenir, plus durable.

II. Les arguments en faveur de la révision des frontières

Les protagonistes et les principaux points de vue

La stature des partisans d'une révision des frontières, pour résoudre les crises politiques et de développement de plus en plus graves que l'Afrique connaît, fait qu'il est difficile de ne pas tenir compte de leurs arguments. Les opinions sont extrêmement diverses, allant d'un appel répété en faveur de l'organisation d'un « Berlin II » de la part du chef actuel du gouvernement du Rwanda dominé par les Tutsis, au plaidoyer néo-impérialiste de Norman Stone, jusqu'à récemment professeur d'histoire moderne à Oxford, qui a affirmé catégoriquement que « seul un programme s'inspirant d'un néo-impérialisme éclairé à l'initiative de l'Europe pourrait mettre un terme au terrible chaos qui règne dans ses anciennes colonies d'Afrique » (voir l'article « Why Empire must strike back » dans *The Observer*, Londres, dimanche 18 août 1996). Pour Darcus Howe, du *New Statesman* (22 novembre 1996), « l'ancienne Afrique, avec ses frontières imposées par les impérialistes, n'en a plus pour longtemps ». « Les dirigeants post-coloniaux ont abandonné le mandat qui leur avait été confié par les mouvements d'indépendance : remodeler les frontières de leur continent ». À son avis, « l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) fait le contraire depuis longtemps en continuant à légitimer les anciennes frontières ».

Il semble que le professeur Wole Soyinka, qu'il n'est pas nécessaire de présenter aux participants au Symposium, considère lui aussi l'Organisation

¹ Pour les études les plus importantes, voir Biad, 1993 ; Igue et Soule, 1995, et Asiwaju et de Leeuw, dir. publ. 1998.

de l'Unité africaine comme une traîtresse. Dans un entretien publié sous le titre « Blood soaked quilt of Africa » dans *The Guardian*, de Londres, (17 mai 1994), Soyinka a fait le constat et la proposition suivants : « A la Conférence de Berlin il y a cent ans, les puissances coloniales qui exerçaient leur domination en Afrique se sont rencontrées pour la partager en différents Etats en fonction de leurs intérêts, regroupant divers peuples et tribus dans certains endroits et les séparant dans d'autres, à l'image d'un tailleur fou qui n'aurait accordé aucune attention au tissu, à la couleur ou au dessin du patchwork qu'il était en train d'assembler. L'une des plus fortes déceptions causée par l'Organisation de l'unité africaine lorsqu'elle a été créée, il y a plus de 20 ans, tient au fait qu'elle ne s'est pas occupée de cette question ... [Nous] devrions nous asseoir et, munis d'une équerre et d'un compas, redessiner les frontières des nations africaines. »

C'est peut-être en suivant ce conseil que Makau wa Mutua a dessiné la carte qui a été publiée dans le *Boston Globe* du 22 septembre 1994 (voir carte p. 76). Le continent africain y est restructuré radicalement, puisque sur les 54 Etats nationaux actuels il n'en reste que 15, que l'auteur a constitués de manière éminemment discutable en conjuguant ce qu'il a appelé « des facteurs historiques, en particulier les contours démographiques des Etats et des entités politiques de l'Afrique précoloniale, des similitudes ethniques et des alliances fondées sur l'homogénéité culturelle et la viabilité économique ».

La persistance de la crise en Afrique, notamment les événements qui touchent en ce moment la région des Grands Lacs, dont l'Agence Reuters s'est fait largement l'écho en novembre 1996, ont amené d'autres personnalités à parler de la question des frontières. Ainsi, selon Richard Cornwell, directeur de l'Africa Institute de Pretoria, « la crise des Grands Lacs va devenir la Palestine de l'Afrique. C'est une plaie qui se rouvrira violemment et régulièrement ». Sur un ton rappelant clairement Cecil Rhodes et sa British South African Company, Cornwell observe qu'alors que « l'Afrique de l'après-guerre froide est devenue un endroit moins stable », le fait que certains pays – notamment le Zaïre (l'actuelle République démocratique du Congo), le Libéria et la Sierra Leone – sont des « eldorados pour les chercheurs d'or, de diamants et de minéraux stratégiques » conduira probablement à des situations où nous verrons les compagnies minières venir dans ces pays avec leurs armées privées, ce qui nous ramènera à l'époque des « compagnies à charte ». D'après certains médias, même au secrétariat de l'OUA à Addis-Abeba, « on parlerait déjà de la question des frontières dans les couloirs » et, « qu'on le veuille ou non, c'est désormais une question d'actualité ».



Carte de l'Afrique proposée par le juriste kenyan Makau wa Mutua
(*Boston Globe*, 22 septembre 1994).

Evaluation des arguments en faveur de la révision

On notera tout d'abord que les arguments en faveur de la révision des frontières en Afrique **ne sont pas nouveaux**. Il n'est pas non plus nouveau que, parmi les partisans de cette solution, figurent des hommes politiques et des intellectuels influents, africains ou non. À la fin des années 50 et au début des années 60, comme Saadia Touval le montre dans son ouvrage *The Boundary Politics of Independent Africa* (Harvard University Press, 1964), le président du Ghana, Kwame Nkrumah, parlait franchement de ce qu'il appelait « le risque d'irrédentisme et de tribalisme inhérent à l'héritage colonial ».

La *All-Africa Peoples Conference* (Conférence panafricaine des peuples), tenue sous son égide à Accra en décembre 1958, avait près de 40 ans d'avance sur Wole Soyinka lorsqu'elle dénonçait les « frontières artificielles tracées par les puissances impérialistes pour diviser les peuples d'Afrique, en particulier celles [autrement dit toutes les frontières, comme l'a montré en définitive l'ouvrage de l'orateur intitulé *Partitioned Africans*] qui scindent des groupes ethniques et des peuples de même origine ». La Conférence a demandé « la suppression ou la modification de ces frontières » et a lancé un appel aux dirigeants des « Etats indépendants d'Afrique pour qu'ils s'attachent à apporter à ce problème des solutions permanentes qui reposent sur les souhaits véritables des peuples » ou, peut-être, sur ce qu'Ali Mazrui devait appeler plus tard *l'autodétermination ethnique*. Le professeur R.J. Harrison Church, géographe britannique qui a fait œuvre de pionnier en Afrique de l'Ouest, s'est prononcé pour une révision des frontières, déclarant, au milieu des années 50, « les frontières irréalistes doivent être révisées [car] ... les peuples africains ne toléreront pas beaucoup plus longtemps que leur tracé les divisent ».

Ce qui s'est passé, bien sûr, c'est qu'aucune des craintes initiales concernant les frontières de l'Afrique ne s'est un jour concrétisée : il n'y a eu ni conflits frontaliers ni irrédentisme généralisés. En tout état de cause, ce qu'il y a de remarquable sur notre continent c'est la pérennité de ses frontières héritées de l'époque coloniale. Étonnamment, les crises politiques multiples, y compris certains changements radicaux de régime, souvent tragiques, voire l'effondrement total de la machine étatique comme au Libéria et en Somalie, n'ont guère eu d'effet sur la stabilité des territoires d'Etats composites et sur les frontières qui les cernent. Qu'elles soient le fait de gouvernements ou de rebelles, et la distinction est souvent ténue en Afrique où les chefs rebelles d'hier sont les chefs d'Etat et de gouvernement d'aujourd'hui, les luttes portent sur le contrôle de territoires nationaux tels qu'ils ont été définis par ces frontières que l'on traite d'« héritage » du passé. Même dans le seul cas enregistré jusqu'à

présent de création d'un Etat à partir d'un Etat existant reconnu plus vaste, celui de l'Erythrée qui s'est récemment séparée de l'Ethiopie, la lutte portait sur la création d'une nation dotée de limites territoriales coloniales préexistantes : celles d'une ancienne possession coloniale italienne.

La stabilité des frontières en Afrique est garantie par une combinaison de trois facteurs. Le premier est le manque général d'intérêt de la plupart des populations africaines « divisées » pour le déplacement des frontières. Ce à quoi les populations aspirent ardemment, en général, est à un mode de gestion coopératif des zones frontalières et transfrontalières, plutôt qu'à la gestion conflictuelle actuellement imposée par les Etats. Le deuxième tient à la doctrine et à la pratique suivies par les Etats africains, telles qu'énoncées dans des instruments bien précis, notamment l'article III, paragraphe 3, et l'article IV de la Charte de l'OUA, et à la célèbre résolution adoptée au Caire en 1964, qui enjoignent les Etats membres signataires de « respecter... la souveraineté ainsi que l'intégrité territoriale des Etats... » et, en particulier, « de respecter les frontières nationales telles qu'héritées à l'indépendance ». Troisième facteur enfin, l'attitude généralement favorable de la communauté internationale au maintien de la situation actuelle ; eu égard aux principes et aux règles fixés par l'ONU, celle-ci ne peut se permettre de risquer le chaos qui résulterait nécessairement d'une dissolution systématique des Etats postcoloniaux d'Afrique et d'une révision des frontières nationales à l'échelle du continent.

III. L'intégration régionale comme autre vision de l'avenir

Si, comme nous avons essayé de le montrer, le statu quo a de fortes chances de l'emporter en ce qui concerne les frontières de la plupart des Etats africains, il faut s'attendre à ce que ces frontières jouent à l'avenir un rôle nouveau de nature à favoriser et à accélérer les processus d'intégration régionale actuellement renégociés au niveau du continent et, plus particulièrement, de ses sous-régions. Cette tendance se reflète déjà dans l'adoption ou, du moins, la promotion croissante d'initiatives de coopération transfrontalière par des Etats membres participant à plusieurs projets d'intégration régionale.

Création/réactivation de projets d'intégration régionale

Ces dix dernières années ont été marquées par un renouveau exceptionnel des initiatives visant à créer, réactiver et renforcer des projets d'intégration régionale. On mentionnera notamment :

- le Traité instituant la Communauté économique africaine, ouvert à la signature lors du Sommet de l'OUA tenu à Abuja (Nigeria), en juin 1991 (ce traité a renouvelé l'esprit du Plan d'action de Lagos de 1979) ;
- la création, deux ans plus tôt, en 1989, de l'Union du Maghreb arabe (UMA), regroupant l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie ;
- la transformation de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en une organisation supranationale sur la base d'un traité radicalement révisé adopté à Accra (Ghana) en 1993. L'image de la Communauté a été rehaussée par le succès spectaculaire des opérations de maintien de la paix de sa force d'interposition (ECOMOG) dirigée par le Nigeria, d'abord au Libéria et maintenant en Sierra Leone. Une nouvelle impulsion a également été donnée à la CEDEAO par l'accord déjà conclu relatif à l'élargissement de la distribution du gaz liquide du Nigeria à des Etats membres comme le Bénin, le Togo et le Ghana ;
- la réactivation du CILSS (Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel), établi à Ouagadougou (Burkina Faso) et regroupant la plupart des Etats sahéliens francophones de l'Afrique de l'Ouest qui ont été durement éprouvés par les sécheresses des années 70 et des années 80 ;
- la transformation de la Conférence pour la coordination du développement de l'Afrique australe (SADC) en Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) de l'après-apartheid ;
- la nouvelle orientation de l'IGADD (Autorité intergouvernementale pour la lutte contre la sécheresse et pour le développement), soit l'équivalent du CILSS pour la Corne de l'Afrique, qui est devenue l'IGAD (Autorité intergouvernementale pour le développement) ;
- la transformation de la Zone d'échanges préférentiels des Etats d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (PTA) en COMESA, ou Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe.

Les noms ne sont pas les seuls à changer. On constate une réorientation et une détermination des Etats participants à faire en sorte que l'intégration régionale soit plus réussie que pendant les « décennies perdues » des années 70 et 80.

Initiatives des gouvernements en matière de coopération transfrontalière

La deuxième catégorie d'évolution relativement récente, plus directement liée à la réorientation future du rôle des frontières africaines, se rattache à une conception novatrice qui vise expressément à faire des frontières entre Etats participant à des projets d'intégration régionale des facteurs de coopération

internationale en inversant les effets de ces facteurs, habituellement à l'origine de conflits et de guerres, par exemple les ressources naturelles et humaines des régions transfrontalières. Les nouvelles initiatives de coopération transfrontalière s'observent en particulier au sein de l'UMA et de la CEDEAO, ainsi que dans les zones d'action voisines de la SADC et du COMESA. La situation par sous-région est la suivante :

UMA

Au sein de l'Union du Maghreb arabe, l'adhésion à la politique de coopération transfrontalière est mise en évidence par les instruments et activités ci-après :

- le Traité d'amitié entre l'Algérie et la Tunisie du 19 mars 1988, dont le principal objet est le co-développement des régions frontalières ;
- l'Accord entre la Libye et la Tunisie de 1988, qui a mis un terme au différend opposant les deux pays en ce qui concerne le plateau continental du golfe de Gabès et de la région périphérique, en Méditerranée. Cet accord a porté création d'un projet conjoint de développement et d'exploitation des ressources transfrontalières en hydrocarbures ;
- l'Accord entre l'Algérie et le Maroc du 29 mai 1991, qui met l'accent sur la priorité particulière devant être accordée au développement conjoint des régions frontalières, et enfin,
- la mise en place de réseaux d'infrastructures et de services régionaux tels que la distribution à grande échelle par pipeline des produits pétroliers et du gaz de la Libye et de l'Algérie vers la Tunisie et le Maroc et, par leur biais, vers le sud de l'Europe et d'autres régions, la réalisation de projets de liaisons ferroviaires et routières au Maghreb ainsi que la création d'une compagnie aérienne Air Maghreb et d'une compagnie maritime maghrébine.

CEDEAO

Dans le cadre de la CEDEAO, l'engagement en faveur d'une politique de coopération transfrontalière s'observe dans les contextes suivants :

- la mobilisation intensive par le Nigeria de chacun de ses voisins des sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale en faveur de la coopération transfrontalière entre 1988 et 1993, dont témoignent notamment les ateliers bilatéraux sur la coopération transfrontalière tenus avec le Bénin en 1988, le Niger en 1989, le Cameroun en mai 1992 et la Guinée équatoriale en novembre 1992 ;
- la création et l'exploitation de structures institutionnelles dynamiques comme la Commission mixte nigéro-nigériane de coopération et la Commission du bassin du lac Tchad ;

- les dispositions de l'article 58 du Traité modifié de la CEDEAO relatives à la création « d'autorités administratives nationales chargées des frontières » sur le modèle de la Commission nationale des frontières du Nigeria, elle-même créée en 1987 seulement, afin d'assurer le règlement pacifique des conflits, de promouvoir la coopération transfrontalière et de stimuler le développement régional frontalier à la fois inter- et intra-Etats ;
- les résultats exceptionnels obtenus par l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma (dont le siège est à Ouagadougou, Burkina Faso), créée en 1970 afin de mettre un terme à la double marginalisation des régions à cheval sur les frontières communes des Etats enclavés d'Afrique de l'Ouest que sont le Burkina Faso, le Mali et le Niger, résultats d'autant plus exceptionnels que des conflits frontaliers ont ensuite opposé le Mali et le Burkina Faso et qu'une rébellion touarègue a eu lieu dans la région relevant de l'Autorité ; et enfin,
- l'approche « axée sur le marché » de l'intégration², mise en évidence par les résultats d'une enquête sur les échanges transfrontaliers en Afrique de l'Ouest, réalisée à l'initiative du Club du Sahel/OCDE à Paris ; de même que les initiatives du Nigeria en matière de coopération transfrontalière, l'approche « axée sur le marché » met l'accent sur l'intégration économique des régions frontalières, avant la mise en place de dispositifs d'intégration régionale plus vastes.

La SADC et le COMESA

L'action des gouvernements en matière de coopération transfrontalière en est encore à ses débuts tant dans la sous-région de l'Afrique australe que dans celle de l'Afrique de l'Est ; elle est cependant fortement stimulée, en particulier dans le cadre d'un projet de recherche en cours sur le développement des régions frontalières de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, mis en œuvre activement depuis 1995 sous les auspices du Bureau pour l'Afrique du Centre des Nations Unies pour le développement régional situé à Nairobi (Kenya)³.

IV. Conclusion

Loin d'annoncer une fragmentation territoriale des Etats africains, les faits laissent entrevoir un avenir où l'« intégration régionale mènera à des unions politiques et économiques plus vastes ».

² Egg et Igue, 1993.

³ Pour plus de précisions, voir Asiwaju et de Leeuw, 1998.

Au lieu de pousser au démantèlement des territoires nationaux et à la révision des frontières, les crises africaines sont la manifestation de problèmes qui mettent en cause l'aptitude de chaque Etat à agir isolément. On le constate par exemple dans la région des Grands Lacs, avec l'extension par-delà les frontières de mouvements de rébellion armée et les flux massifs de réfugiés qui vont et viennent entre le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, l'Ouganda et, ce qui est peut-être le plus révélateur, l'ex-Zaïre. De même, des problèmes environnementaux communs, tels que la sécheresse et la désertification dans la zone du Sahel, appellent des réponses régionales plutôt que des réponses nationales limitées. L'étude menée sur les échanges transfrontaliers et la question connexe de la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest a été reproduite en Afrique australe sous les auspices de l'USAID à Nairobi⁴.

Les crises africaines ne semblent pas remettre en cause les structures et les frontières territoriales des Etats. Qu'elles soient le fait des gouvernements ou de rebelles, les luttes portent la plupart du temps sur le contrôle de territoires circonscrits par les frontières que l'on dit « héritées ». Les crises auxquelles notre continent doit faire face sont moins liées à des frontières et à des territoires nationaux qu'à des systèmes de gouvernance au sein desquels règnent l'iniquité et une kleptocratie généralisées, ou encore ce que Richard Joseph a appelé, dans son étude de cas nigériane, le « prébendalisme »⁵.

Ce ne sont pas là des problèmes que l'on pourra résoudre en proposant uniquement de modifier le tracé des frontières. Bien que les frontières en tant qu'« enveloppes » soient indissociables des entités politiques qu'elles définissent, elles constituent des effets qu'il ne faut pas confondre avec la cause, ou des symptômes qu'il ne faut pas prendre pour la maladie. Ainsi, plus qu'elles n'indiquent la nécessité de procéder à une révision des structures territoriales des Etats, les crises africaines appellent une révision d'ensemble des orientations, notamment de celles qui ont fait obstacle à une gestion équitable des ressources transfrontalières intra- et inter-Etats, de sorte que, de facteurs de conflit, les frontières se transforment en facteurs de coopération entre les Etats et au sein de chacun d'eux.

Cette réorientation exige un plan d'action urgent de la part des décideurs ainsi qu'un soutien renouvelé de la part des chercheurs africains et des africanistes à l'intérieur et à l'extérieur du continent. S'agissant des décisions de principe à prendre, l'OUA devrait réactiver son mécanisme de règlement des conflits en le complétant par un dispositif axé sur les frontières, dont l'objet

⁴ Igue et Soule, 1995, et Ackello-Ogutu et Echessah, 1997.

⁵ Voir son ouvrage *Prebendalism and Nigerian Politics*, 1990.

serait d'anticiper et de prévenir les conflits frontaliers entre Etats membres voisins et au sein de chacun d'eux. Ce faisant, l'Organisation devrait tirer parti de l'expérience de l'Europe où, dans le contexte des objectifs d'intégration régionale de la période d'après 1945, des problèmes frontaliers semblables à ceux de l'Afrique postcoloniale sont traités avec succès. Il conviendrait en particulier d'adopter des instruments applicables à l'échelle du continent, sur le modèle de la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales, entrée en vigueur en 1984. Après avoir pris la très sage décision, dans sa charte de 1963 et la résolution du Caire de 1964, de légitimer les frontières héritées de la période coloniale dans l'intérêt de la paix et de la stabilité du continent, l'OUA ne saurait aborder le XXI^e siècle sans passer à l'étape logique suivante qui n'a que trop tardé, à savoir veiller à ce que les frontières héritées ne soient plus des barrières mais des points de rencontre entre les Etats membres.

Il incombe aux chercheurs africains et aux africanistes de se recentrer sur des projets axés davantage sur le potentiel de paix, de coopération et d'intégration régionale des frontières. Les institutions de recherche sur l'Afrique situées en dehors du continent, en particulier celles des pays de l'Union européenne et de l'Amérique du Nord (par exemple le Programme de coopération internationale en Afrique ou PICA, initiative novatrice centrée sur les frontières lancée en 1989 à la Northwestern University d'Evanston, Illinois, Etats-Unis) doivent collaborer activement avec des institutions parallèles d'Afrique telles que le Centre for African Regional and Border Studies en cours de création à l'Université de Lagos, à Lagos (Nigeria)⁶, en vue d'accorder la priorité en permanence dans leurs travaux à la double question des frontières et de l'intégration régionale en Afrique.

Bibliographie

- Ackello-Ogutu, C. et Echessah, P.N., 1997, *Unrecorded cross-border trade between Tanzania and her neighbours: Implications for food security* (USAID, Nairobi).
- Ackello-Ogutu, C. et Echessah, P.N., 1997, *Unrecorded cross-border trade between Kenya and Uganda: Implications for food security* (Nairobi: Technoserve, Technical paper n° 59).
- Asiwaju, A.I., (dir. publ.), 1984, *Partitioned Africans: Ethnic Relations Across Africa's International Boundaries, 1884-1984* (Lagos: University of Lagos Press ; London : C. Hurst and Co. Publishers et New York : St. Martin's Press, 1985).

⁶ Pour un examen plus détaillé, voir Asiwaju, 1998.

- Asiwaju, A.I., 1998, « Boundaries and Regional Integration: A research agenda for Africa » in *Actes du Colloque international : Etats et frontières en Afrique subsaharienne. Expériences comparées et chances d'intégration. Histoire et perspectives*, Aix-en-Provence, 7-9 mai 1998.
- Asiwaju, A.I. et de Leeuw, M., (dir. publ.), 1998, *Border region development in Africa: Focus on the Eastern and Southern sub-regions* (Nagoya : Centre des Nations Unies pour le développement régional - à paraître).
- Biad, A., 1993, « North Africa » in Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique (Lomé, Togo) : Workshop on the Role of border problems in African peace and security (New York : Nations Unies).
- Egg, J. et Igue, O.J., 1993, *Market-Driven Integration: The Impact of Nigeria on its immediate neighbours* (Benin, Niger, Chad and Cameroon) (Paris, Club du Sahel/OCDE).
- Igue, O.J. et Soule, B.G., 1995, *L'Etat-entrepôt du Bénin : commerce informel ou solution à la crise ?* (Paris : Karthala).
- Joseph, R., 1990, *Prebendalism and Nigerian Politics*.
- Nugent, P. et Asiwaju, A.I., (dir. publ.), 1996, « *African Boundaries: Barriers, conduits and opportunities* » (London : Frances Printer).
- Touval, S., 1964, « *The boundary politics of independent Africa* » (Cambridge, Massachusetts: Harvard University Press).

Joseph Ki-Zerbo (Burkina Faso)

Frontières et paix : quelques considérations méthodologiques liminaires

Pertinence du thème

Il s'agit d'un thème majeur sinon déterminant en Occident pour l'histoire des Etats-nations et pour l'exercice du pouvoir. La frontière y est élevée au niveau d'un paradigme puissant, une sorte de moteur de l'histoire. Ce paradigme dépend de nombreux autres facteurs, mais il se comporte comme une variable stratégique dans l'espace et le temps, y compris depuis l'instauration proclamée, à cor et à cri, du soi-disant « village planétaire ».

Des milliers d'années auparavant, dans la vallée du Nil, on lit à travers les textes hiéroglyphiques les efforts des premiers souverains pour dépasser les frontières des nomes (territoires), en vue de réunir la double couronne du Sud et du Nord, et d'établir la frontière avec les peuples du désert occidental et oriental, ainsi qu'avec les peuples de la mer.

Qui dit frontière dit espace approprié et contrôlé. Il y a affinité de ce vocable avec l'Etat national tel qu'il a été réalisé aux XIX^e et XX^e siècles européens comme aboutissement de « l'itinéraire de la Raison dans l'histoire » (Hegel). Et pourtant, que de guerres effroyables, planétaires même, peu raisonnables et même irrationnelles, le paradigme de la frontière a engendrées, depuis les Jacobins de la Révolution française !

Partout, les frontières ont reflété un double mouvement historique d'inclusion et d'exclusion, consistant à effacer des frontières antérieures pour produire des espaces plus vastes, puis à tout faire pour défendre les nouvelles frontières en attendant un processus similaire à une échelle supérieure, avec parfois des rétrogradations pathétiques, comme en Bosnie, au Kosovo, au Kivu, au Monténégro, en Ethiopie, etc.

Après les concepts de propriété d'Etat national, c'est le concept « d'étranger » qui est dressé en face de celui de ressortissants nationaux comme une antithèse complémentaire. Ce concept implique un en-deçà et un au-delà de la frontière qui classe les uns et les autres dans leurs devoirs et dans leurs droits

(ou absence de droits) respectifs. Mais qui est étranger ? *Hospes Hostis*, disaient les Latins¹. Dans ce cas, la frontière évoque l'idée de conflits latents. Toute frontière serait potentiellement belligène. Or, la notion de voisin, d'étranger est loin d'être toujours conflictuelle dans le système africain originel. Au contraire, on déclare à l'hôte : « Vous avez quitté chez vous : vous êtes arrivé chez vous ! ». Quant au voisin, il dispose d'un statut supérieur même à celui de parent.

Au niveau du village (comme dans de nombreux cas africains), c'est la figure archétype de la frontière où l'exclusion est assurée par le droit exclusif des lignages premiers occupants, pour l'attribution des terres, et par le principe de l'inclusion d'après lequel tout nouvel arrivant a un droit naturel à la terre².

La société bwa³ étant une juxtaposition de villages indépendants n'ayant aucune autorité supérieure, dans ce cas où est la frontière ? C'est la brousse. Chaque village a sa brousse. La brousse de tel village constitue son espace au-delà duquel on passe dans une autre brousse. Cette transition spatiale, c'est la frontière ou « limite »⁴. Ici se pose le problème préalable du filtrage ("screening") sémantique, en recourant aux vocables africains.

Il importe de faire passer par ce crible la notion d'appropriation qui n'est pas la même dans toutes les sociétés, le concept d'allégeance, en particulier les allégeances multiples, etc.

En effet, même l'appropriation par la conquête ne donne pas au chef un pouvoir absolu sur cet espace. Très souvent deux pouvoirs ou autorités s'exercent sur le même espace : le pouvoir politique, le chef (*dugutigui*, *tengnaaba*) et le pouvoir sur la terre (*tengsoba*, *dugukolotigui*)⁵. Cela influence la nature de la frontière qui, au lieu d'être une ligne géométrique et domaniale, représente plutôt une déclinaison, une conjugaison de terroirs.

Même dans les pays disposant d'une structure de type étatique, la décentralisation du pouvoir fait partie du « modèle » administratif et politique africain traditionnel, si bien que même dans cette configuration, le concept de frontière est vécu à la base comme dans les sociétés sans superstructure dominante.

¹ « L'hôte (l'étranger) est un ennemi ».

² Savonnet-Guyot, C., *Etat et sociétés au Burkina Faso*, Karthala, Paris, 1986, p. 75.

³ Les Bwa sont un groupe ethnique du Burkina Faso.

⁴ Qu'est-ce que la brousse ? C'est le lieu d'activités multiformes des citoyens du village : travail rural, chasse, guerre. D'où la célébration des performances, des exploits des disparus, éloge funèbre qu'on appelle « dire la brousse de quelqu'un ».

⁵ *Dugutigui* et *dugukolotigi* sont des termes bambara manding (Mali) ; *tengnaaba* et *tengsoba* sont les équivalents en langue moré (Burkina Faso).

En Afrique, la reconnaissance des frontières s'appuie sur les limites naturelles : fleuves, montagnes, forêts, etc. L'écologie s'impose du fait de la non-prédominance des technologies qui permettent de faire fi des obstacles naturels (moyens de locomotion, de communication).

La frontière devient belligène quand elle s'impose par la violence au dynamisme exprimé par la société dans son métabolisme vital.

Mais au départ, la notion de frontière s'exprime par le mot limite (lèdan en langue san)⁶ ; ces frontières étaient moins belligènes parce que moins rigides et fixes, plus adaptées à l'activité humaine, aux exigences des gens en deçà et au-delà de cette limite.

Mais il y a de nombreuses exceptions où les espaces mouvants créés par des Empires combattants et conquérants, en particulier au XIX^e siècle, ont établi des frontières dont le caractère mobile n'enlevait rien à leur impact violent (Chaka, Samori, Mirambo)⁷ du fait de dynamiques internes et externes.

La colonisation par la force⁸ s'analyse comme un transfert du concept européen et de la pratique de la frontière dans le système africain antérieur ; c'était même une extrapolation des frontières métropolitaines en Afrique, puisque les colonies devenaient des morceaux, des démembrements africains de territoires nationaux européens dans la logique de l'impérialisme et de l'expansion de l'économie-monde. Bref, c'était aussi un baptême culturel forcé : une exportation de paradigme et aussi de lignes imaginaires matérialisées par les vainqueurs européens manipulant des longitudes et des latitudes, des parallèles dans le dépeçage d'un continent battu et abattu. C'est le cas du 11^e parallèle retenu dans le traité franco-britannique du 11 juin 1898 comme frontière entre la Gold Coast et la Haute-Volta⁹. Ces lignes imaginaires reconnues par l'OUA¹⁰, lors de sa création en 1963, vont devenir ainsi des réalités belligènes. De nombreuses guerres entre Etats africains ont provoqué des dégâts sanglants. Les deux guerres entre le Mali et le Burkina Faso sont issues d'une frontière mal identifiée traversant des peuples identiques passablement mobiles.

Ces frontières en effet représentent objectivement une vivisection des peuples : d'où la schizophrénie des individus et des groupes. La frontière en Afrique a souvent été un *no man's land*. Par exemple, entre le LIPTAKO peul

⁶ Langue san : celle des Khoï San (Boshiman et Hottentot) d'Afrique du Sud.

⁷ Chaka (Afrique australe), Samori (Afrique occidentale) et Mirambo (Afrique centrale) sont des chefs de guerre et conquérants africains du XIX^e siècle.

⁸ Cf. Henri Lefebvre, *La production de l'espace*, Anthropos, Paris, 1974.

⁹ La Gold Coast est l'actuel Ghana et la Haute-Volta est l'actuel Burkina Faso.

¹⁰ Aujourd'hui Union africaine (UA).

et le pays des Mossi, s'étend tout un espace tampon. Ce sont généralement des lieux de sous-développement, des refuges d'asociaux, d'hétérodoxes, de rebelles. Une frontière est-elle nécessairement belligène ? Mais par définition la frontière est expression de pouvoir, génératrice de pouvoir. Elle signifie oppression, exclusion, inclusion, contrainte, mais éventuellement aussi, sécurité et garantie.

Aujourd'hui, le débat se concentre d'une part, entre défenseurs (déphasés ?) des frontières générées par la dynamique du sentiment « national » et, d'autre part, partisans du « moins d'Etat » grâce à l'immolation des frontières sur l'autel du marché mondial, quitte à sacrifier l'identité culturelle. En réalité, le plus grave c'est la fausse suppression des frontières, débouchant sur des exclusions plus sévères encore : s'il s'établit une frontière invisible équivalente de la fausse main invisible du Marché et qui opère une translation du Mur de Berlin entre l'Est et l'Ouest, vers le limes qui délimite le Nord opulent et refoule au Sud les « sans papiers ».

Demain la paix ? Pour y arriver, ce n'est pas la destruction pure et simple des frontières qui s'impose si l'on n'a pas pris soin de les remplacer par quelque chose de plus positif. Mais il est vrai que les frontières exogènes actuelles entravent l'Afrique. Il ne s'agit pas de les détruire, mais de les dépasser vers une régionalisation commandée par l'histoire et récapitulant l'amont du temps, le colonial et le post-colonial à partir des réalités, des intérêts et des valeurs des peuples africains restitués dans le monde d'aujourd'hui. Sinon, c'est le saut dans l'aventure et la porte ouverte aux forces monopolistes du marché planétaire qui menacent la biodiversité et la diversité culturelle.

Les frontières formelles, juridiques et visibles sont moins importantes que les frontières inscrites et lisibles seulement dans la radiographie du système de production. Par exemple, une dévaluation abusive commandée de l'extérieur peut ouvrir davantage les frontières africaines à toutes les devises fortes du Nord, rendues plus fortes encore par le taux de change amélioré ; et fermer dans le même temps aux Africains les portes des pays à devises fortes, en doublant par exemple le montant du tarif des billets d'avion payés en franc CFA. Sans coup férir, on peut placer plus haut la barre des frontières réelles par la violence structurelle. De même, la dévaluation a facilité les exportations (de produits bruts !), mais réduit la capacité d'importation d'équipements venant des pays à devises fortes. Donc cela nous verrouille davantage dans l'échange inégal et la non-industrialisation structurelle dans l'exclusion de la valeur ajoutée. Les frontières apparentes masquent les frontières réelles. Selon cette problématique, les biens circulent librement ainsi que les services ; les flux financiers et monétaires sont dotés d'une mobilité instantanée ; mais pas les personnes ; et cela aussi bien entre le Nord et le Sud qu'entre les pays africains.

Dans les traditions africaines, l'espace était ouvert non seulement du fait de la densité démographique faible (dont les causes sont connues), mais par une option délibérée qui libérait les déplacements, au point que l'excès de dispersion volontaire ou forcée a décéléré même le rythme des mutations structurales de l'histoire. L'espace par sa disponibilité même a ralenti l'histoire.

Dans le système des Mooses¹¹ par exemple, la frontière était poreuse, élastique et expansive non seulement par manque de troupes ou de fonctionnaires munis de l'équipement nécessaire, mais pour trois raisons différentes :

- D'abord le chef politique (Naaba), maître des groupes et collectifs humains, ne contrôlait pas l'allocation des terres qui relevaient des chefs de terres des villages frontaliers (pas ceux de la capitale !).
- Par ailleurs, le chef lui-même avait intérêt parfois à voir ou faire partir des rivaux potentiels vers les confins de son royaume, lesquels étaient souvent dominés par des princes devenus encombrants au Centre (cf. le cas des généraux romains tenant le limes de Germanie et revenant prendre le pouvoir à Rome). Les frontières apparaissent ainsi comme les lieux des princes candidats potentiels au trône, qui espèrent encore ; lieux des exactions mais aussi de tous les possibles. Rappelons le cas de Naaba Kango de Yatenga et ses replis sur Gomboro et Ségou avant de prendre le pouvoir.
- Enfin, le droit naturel à la terre établit un front pionnier de colonisation qui échappe au souverain. En cas de litige sur ces matières, les chefs de terre des royaumes voisins ont autorité pour instruire et trancher les cas, offrant ainsi une structure de négociation et de solution pacifique autonome par rapport au pouvoir politique, et intégrée dans le système sans en dépendre totalement. Cela permet de retarder la « solution finale » politique ou militaire. En effet, les « gens de la terre », par le caractère sacré de leur lien au sol, constituent une sorte de caste sacerdotale (groupe de la société civile) enkystée dans le pouvoir.

Les frontières sont-elles « ethniques » ? Pas toujours. Tous les mixages sont possibles du fait des migrations volontaires, du droit d'établissement, des aléas écologiques, des intermariages, des matriclans, bases de la parenté à plaisanterie entre autochtones et nouveaux venus conquérants, etc. Dans le cas Ashanti par exemple, l'autorité politique et les charges sont transmises de père en fils, alors que les biens sont dévolus par la voie matrilineaire de l'oncle maternel à son neveu, ce qui entraîne des allégeances plus complexes.

¹¹ Les Mooses ou Mossi sont un groupe ethnique important du Burkina Faso, fondateur de puissants royaumes précoloniaux dont le royaume de Yatenga.

Les frontières actuelles sont allogènes et belligènes. Ce sont des frontières folles, délirantes, schizophrènes. Par contre, beaucoup de frontières dans les pays les plus riches sont pacifiées et pacifiantes au point de disparaître. Y a-t-il corrélation entre ces deux variables ? Nos frontières à nous délirent toujours.

Quand les peuples sont soumis à la vivisection considérée comme un état normal, ce sont les peuples eux-mêmes qui deviennent anormaux. Les plus fous, ce ne sont pas les peuples, ce sont ceux qui tolèrent la permanence de ces situations folles.

À ce propos, si on établit une typologie des frontières, il faut penser à y inclure une répartition d'après la perception des frontières selon les classes ; car certains dirigeants actuels ne sentent nullement la mesure et la morsure des frontières : ils les survolent et les surpassent. Cette non-perception des frontières par ceux qui devraient les refonder est peut être une des causes secrètes de l'immobilisme en la matière ; car la frontière c'est pour eux le pouvoir et tous les avantages à l'intérieur, sans aucun des inconvénients à l'extérieur, alors que pour les peuples, les frontières c'est le calvaire.

La nouvelle configuration de l'histoire dépend largement d'une relecture et d'une refondation des frontières qui ne sont pas nos frontières, qui sont plutôt une camisole de force des fous (que nous devenons) ; et l'on peut poser comme postulat que plus la frontière sera vaste et insensible, plus les peuples en tireront profit ; non seulement parce que les opportunités à l'extérieur de cet espace seront plus accessibles, mais aussi parce qu'à l'intérieur, seul le grand marché africain permettra de créer des emplois, surtout pour les jeunes, et il est seul apte à nous faire sortir de l'infantilisme économique, par l'accès à la valeur ajoutée et à la maturité, comme véritables partenaires pour construire la paix.

Or, la stabilité des micro-Etats africains sera toujours précaire s'ils n'accèdent pas à un minimum de démocratie et de développement.

D'après le mythe égyptien le plus profond, Osiris dépecé par son frère Seth avait été remembré, reconstitué par Isis sa sœur épouse.

Conformément à ce mythe, il nous faut, par-delà les frontières imposées, remembrer l'Osiris africain.

Pierre Kipré (Côte d'Ivoire)

Frontières africaines et intégration régionale : au sujet de la crise d'identité nationale en Afrique de l'Ouest à la fin du XX^e siècle

Si tout le monde s'accorde à reconnaître que les frontières des Etats actuels n'ont répondu, au moment de leur tracé, qu'aux seules préoccupations des puissances coloniales de la fin du XIX^e siècle, elles ont peu fait l'objet d'études scientifiques qui en évaluent tous les effets sur la vie publique, les systèmes d'organisation et la pratique des espaces africains qu'elles délimitaient ainsi, la formation ou non de formes d'identités collectives en rupture ou non avec l'histoire précoloniale des peuples ainsi « délimités ».

Hors les anathèmes contre le « micro-nationalisme » ou les discours dithyrambiques sur la nation ou sur l'Etat-nation, on s'est peu interrogé sur la validité des mécanismes d'identité que ces frontières coloniales, dans la longue durée de l'histoire africaine, sont censées avoir mis autrefois ou mettre aujourd'hui en mouvement depuis leur tracé ou depuis l'accession de ces ex-colonies à la souveraineté internationale.

Beaucoup d'intellectuels, surtout africains, s'en sont tenus à l'évocation des thèmes du « panafricanisme » des années 40-50 ou, par exemple, au vieux débat de la fin de l'ère coloniale sur le fédéralisme ou l'anti-fédéralisme, pour prendre position sur la question éminemment délicate et périlleuse de l'abolition des frontières héritées de la colonisation, au nom de l'intégration des Etats de la sous-région ouest-africaine. Certains, comme A. Mbembé¹, s'appuyant sur une analyse géopolitique, préconisent ou prévoient une « déconstruction violente des cadres territoriaux existants, la remise en question des frontières convenues et la création simultanée d'espaces mouvants et d'espaces d'enfermement destinés à limiter la mobilité des populations jugées superflues ». Pour d'autres comme D. Zidouemba², « nous sommes en face de frontières arbi-

¹ Mbembé, A., in *Le Monde diplomatique*, novembre 1999.

² Zidouemba, D., « Sources de l'histoire des frontières de l'Ouest africain », *Bull. de l'IFAN*, série B, 1977, pp. 695-835.

traies, peu sûres, qui ne correspondent pas à des réalités africaines historiques, ethniques et économiques. Mais bien qu'elles ne soient pas des frontières idéales, leur existence est une réalité avec laquelle il faut désormais compter. Elles existent et, c'est un fait, les remettre entièrement en cause constituerait une situation dangereuse... , les frontières entre Etats africains devraient obéir à d'autres principes que la rigidité et l'hostilité ». C'est aussi la doctrine des fondateurs de l'OUA pour qui les frontières actuelles sont l'acte de naissance de nouveaux Etats appelés à s'organiser en identités nationales nouvelles à l'intérieur de ces frontières ; c'est pourquoi elles sont des traces concrètes de la souveraineté du jeune Etat et le cadre obligatoire de l'indépendance des peuples dont elles dessinent le territoire définitif ; elles ne peuvent donc être effacées (cf. *Résolution de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement* au Caire le 21 juillet 1964), sauf à nier cette souveraineté et le « droit inaliénable à une existence indépendante » (cf. art. 3, § 3 de la *Charte de l'OUA* du 25 mai 1963) ; même si, paradoxalement, on évoque le rêve d'unité africaine (§ 10 et 11 du préambule de la Charte de 1963) et, un peu plus tard, le concept d'intégration (cf. en 1976-77, les documents préparatoires du *Plan d'action de Lagos* de 1978). Les frontières des Etats seraient donc le premier marqueur de l'identité de peuples « indépendants ».

Aujourd'hui plus que jamais, à mesure que la question de l'intégration sous-régionale fait des progrès dans le discours politique en même temps que les relations inter-africaines sont marquées en Afrique de l'Ouest par des conflits intra et inter-étatiques, le débat sur l'articulation « frontières/identités/intégration » est d'une actualité brûlante dans le champ des sciences sociales ; et notre discipline, l'histoire, est interpellée.

I. Un essai de problématique et de méthode

Essai de définition des notions

Qu'est-ce qu'une frontière en général ? Selon le dictionnaire Larousse, « *c'est une limite entre deux Etats* ». Sans entrer dans le débat sur la vision « biologique » qu'il avait de l'Etat, Friedrich Ratzel³ qualifiait le territoire comme l'un des attributs essentiels de l'Etat. Spécifiquement matérialisées ou non, les frontières sont ces lieux géographiques où finit un Etat et où commence un autre.

³ Ratzel, F., *Géographie politique*, trad., Economia, 1988.

Dans l'histoire européenne, comme le rappelle Malcom Anderson⁴, « elles sont des institutions établies par des décisions politiques et régies par des textes juridiques... Ces lois régissent des territoires clos, dans lesquels les systèmes juridiques impliquent qu'il y ait des frontières établissant un cadre à l'intérieur duquel on peut arbitrer les conflits et imposer des sanctions. Une justice distributive est indissociable de communautés spécifiques à l'intérieur de frontières définies ; la vie politique dans un Etat de droit nécessite des territoires et des populations définis, avec un accès restreint aux droits et aux devoirs qui forment la citoyenneté ». Par rapport à cette approche, on voit que la frontière n'est pas seulement une ligne ; elle est une césure consciente et admise, même provisoirement, par au moins deux communautés ; celles-ci se définissent « distinctes », indépendamment des rapports qui peuvent se nouer de part et d'autre de cette « ligne de démarcation » et qui finissent par être des rapports de force. En raison du caractère « provisoire » des conséquences des rapports conflictuels, « la frontière a une histoire » et n'est pas « naturelle » comme le faisait remarquer naguère Gilles Sautter⁵.

Qu'est-ce qu'une identité ? Qu'est-ce que l'identité d'une collectivité humaine ? Identifier, c'est d'abord nommer comme étant spécifique ; c'est aussi situer dans le temps et l'espace. L'identité d'une collectivité humaine suppose donc un acte politique et culturel conscient (nommer), un discours (le discours qui situe la collectivité dans le temps et dans l'espace, donc l'histoire) et des rapports vécus par l'ensemble des membres de cette communauté (des institutions sociales et/ou politiques) pour que celle-ci ait sens et spécificité. La prise en compte de deux éléments majeurs de l'identité (les dimensions *affective* et *évaluative*) permettent l'élaboration d'une typologie des profils identitaires.

Qu'est-ce que l'intégration ? C'est d'abord un acte d'adjonction ou d'ajustement mutuel de plusieurs objets ou groupements humains ; il se donne à comprendre comme processus d'homogénéisation de ces objets ou groupes distincts au départ. Cet acte peut être unilatéral, bilatéral ou multilatéral ; pour être efficace dans les groupements humains, il doit être volontaire ou jugé tel en raison de complémentarités repérables ou à créer ; il est enfin un acte conscient qui implique des étapes, donc un processus maîtrisé par les parties ou l'une des parties engagées. Ici aussi, du fait qu'il s'agit d'un processus, l'intégration est une histoire dont on devrait déceler les étapes successives.

⁴ Anderson, M., *Les frontières, un débat contemporain*, 1999.

⁵ Dans Coquery-Vidrovitch, C. et al., (éds), *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, L'Harmattan, 1981.

De la problématique et de la méthode

Par rapport à ces définitions que nous proposons et qui peuvent être jugées réductrices, un point commun retient notre attention lorsqu'on les rapporte à l'objet de la présente réflexion : tant pour les frontières que pour les identités collectives ou les processus d'intégration, en moins d'un siècle, l'Afrique de l'Ouest est passée au cours du XIX^e siècle d'un système de délimitation vague des entités politiques à un autre, plus systématique et rigide sous la pression de puissances non africaines, sans que ce nouveau système gomme les mécanismes et processus identitaires antérieurs. Les réalisations des dernières quarante années du XX^e siècle semblent s'inscrire partiellement dans un double « héritage », en plus de ce que les contraintes contemporaines permettent de comprendre aujourd'hui.

On peut donc d'abord se demander par rapport à quelle logique situer le discours de l'histoire sur cette « Afrique des frontières » aujourd'hui. Est-ce, dans le cadre d'une histoire des relations internationales en Afrique, une logique qui postule que le droit des peuples, tel que définitivement établi par la pensée occidentale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, donne sens et puissance à ces symboles d'identité que seraient les frontières ? Il en découlerait que tout mécanisme d'intégration mettrait en mouvement ici, sur une phase plus ou moins longue depuis la colonisation, une union de peuples regroupés et reconnus au plan international (les États), ayant chacun une personnalité irréductible à une autre (des nations), sauf par la volonté souveraine du (ou des) peuple(s) qui les constituent ? Ou alors dans une autre logique, au nom d'une certaine vision de la trajectoire des peuples africains, s'agit-il de gommer la période coloniale, conçue comme « simple parenthèse dans l'histoire de l'Afrique », pour retrouver le « temps perdu » des ancêtres qui, sans frontières, étaient déjà constitués en entités suffisamment cohérentes pour voir se superposer aujourd'hui de nouvelles identités « nationales » qui en fait seraient artificielles ? La logique du discours de l'historien qui prévaudrait ici serait celle d'une histoire dite « authentiquement africaine », dans laquelle l'acte de fondation des États contemporains serait en fait un « non-événement » (négarion du droit international) dont l'histoire précoloniale des peuples achèverait de démontrer l'inanité et l'impertinence.

Il faut ensuite s'interroger sur les formes et le contenu de cette double articulation « frontières et identité/intégration » à travers les faits de notre histoire sous-régionale, au moins ceux des deux derniers siècles qui, d'une part, introduisent incontestablement un changement de paradigme dans la notion de « frontières » avec la conquête coloniale et, d'autre part, rendent plus

prégnante l'articulation « identité/intégration » du fait de l'organisation de la colonisation autant que de la contestation de ce type de dépendance.

Au cours des XIX^e et XX^e siècles, que représentaient les frontières entre peuples ? Au-delà d'une communauté linguistique ou culturelle consciente, étaient-elles perçues ou définies comme marqueurs d'une identité collective, irréductible à une autre ? Quels pouvaient être les ressorts d'une articulation « frontières/identité collective » si celle-ci existait ? Comment évoluent ces phénomènes lorsqu'il y a, par exemple, à partir de la fin du XIX^e siècle, perte de l'indépendance de tous ces peuples ? Enfin, par rapport aux mécanismes d'intégration, peut-on dire qu'il y en eut avant la colonisation ? Sous quelles formes ? Comment se dessinent et se développent ces mécanismes au moins au cours du XX^e siècle pour être aujourd'hui au cœur de toutes les stratégies de lutte contre la dépendance de fait vis-à-vis de l'Occident ? La recherche historique en Afrique ne peut pas faire ici l'économie d'une réflexion épistémologique et méthodologique destinée à asseoir les instruments scientifiques, les matériaux et les concepts d'une telle étude.

Mais notre compréhension de ces questions est que, au moins du point de vue méthodologique, il faut tenter de se mettre dans la longue durée pour d'abord donner aux concepts utilisés ici tout leur contenu. Celui-ci s'enrichit, au fil du temps, de réalités nouvelles qui collent à l'étape historique considérée ; et cela nous semble vrai pour les trois notions : « frontières », « identité », « intégration ». Apparemment contemporaine, la notion d'intégration par exemple recouvre des phénomènes qui, historiquement, semblent en œuvre dans des tentatives comme l'empire musulman d'El Hadj Omar ou le royaume ashanti de Kumasi à son apogée ; mais en même temps, il ne paraît pas évident qu'il s'agisse de phénomènes autres que ceux liés aux raisons d'une expansion militaire ou militaire et religieuse.

Notre réflexion est encore trop incertaine pour ne pas proposer ici autre chose qu'une démarche et des résultats très provisoires sur une question moins ambitieuse qui est celle de la place qu'occupe l'articulation « frontières/identités collectives » dans l'histoire politique de certains peuples d'Afrique de l'Ouest depuis le XIX^e siècle ; il s'agit d'ouvrir peut-être de nouvelles pistes ou tout simplement le débat sur les fondements historiques de la question nationale en Afrique. Car les situations sont diverses et probablement plus complexes qu'il n'y paraît à première vue dans l'approche commune qui en est faite aujourd'hui.

Il faut tenter de réunir les matériaux d'une histoire des identités collectives d'hier et d'aujourd'hui ; elle est une composante de l'histoire des mentalités ; bien qu'aujourd'hui le recueil de ce type de traditions orales soit malaisé parce

que distinct des récits de bataille, un tel effort est essentiel pour les périodes antérieures au XX^e siècle : il s'agit de récits sur les phases de peuplement, sur les contacts et relations volontaires (intensité des échanges marchands ou culturels, des relations matrimoniales, alliances fortes, etc.) qui fondent des réseaux de relations sociales et/ou politiques. Il s'agit aussi des discours que ces populations tenaient elles-mêmes sur leur propre collectivité ; car pour qu'il y ait identité collective, il faut que s'affirme expressément le sentiment d'appartenance chez chacun et qu'il y ait conscience exprimée d'un espace jugé distinct de celui d'une autre communauté ; la survie de la communauté dépend ainsi de tout le monde. De nombreux travaux ont pu recueillir ce type de récits sans que la réflexion sur les identités collectives en soit le but principal. L'apport de travaux d'anthropologie ou même de l'ethnologie coloniale est de ce point de vue d'une grande richesse pour l'historien désireux de « reconstruire » la trame minimale de la question de la Nation en Afrique noire.

Enfin, outre les moments, il y a la question des échelles spatiales d'analyse de ces phénomènes ; car les délimitations d'un terroir villageois ne sont pas celles d'un royaume ou d'un empire ; et le succès ou l'échec des formes d'identités et d'intégration dépendent de l'espace considéré (espace villageois, tribal, régional ou étatique ou supra étatique). Par nature indéfini, l'espace fait l'objet de récits proposant un « modèle spécifique de connexion entre les lieux » pour reprendre une expression de Paul Ricœur. Il faut donc rechercher ces « récits » et ces « connexions entre les lieux » ; car, en qualifiant l'espace, le politique s'efforce de susciter ou d'imposer une appartenance, donc un type d'identité et d'intégration, borné par des « frontières » spécifiques mais pas forcément toujours matérialisées.

Cette histoire n'est pas simplement histoire des mentalités ; elle doit pouvoir décrypter tout à la fois la cohérence et la solidité des liens collectifs. Il s'agit d'interroger les systèmes d'organisation et de relations des peuples tels qu'ils constituent ou non des ensembles cohérents et vécus consciemment par les peuples concernés. Elle est histoire totale et surtout histoire conduite par les peuples eux-mêmes ; car l'histoire des identités collectives et définies par des frontières reconnues ne peut être qu'une histoire de peuples indépendants et souverains ; elle ne saurait être celle de la dépendance, fût-ce à l'égard d'un autre peuple africain, l'impérialisme ou l'hégémonisme n'ayant pas de patrie par nature. On voit, par ces remarques liminaires, les difficultés qui attendent le chercheur, dès lors qu'il s'agit de fonder historiquement et au-delà du XX^e siècle l'argumentaire de l'articulation « frontières/identités collectives/intégration sous-régionale » en Afrique de l'Ouest.

Le paradoxe que constitue aujourd'hui, d'une part, l'existence de frontières établies en même temps que s'exprime l'aspiration à l'intégration des mêmes Etats dans un ensemble cohérent et, d'autre part, la persistance dramatique de conflits frontaliers et de conflits intra-étatiques (soit entre communautés désignées « nationales » soit entre ces communautés et celles désignées « étrangères »), nous amène à poser comme hypothèse que l'Afrique de la fin du XX^e siècle est dans une phase de « crise identitaire » et que, depuis l'établissement de frontières recouvrant de nouvelles réalités socio-politiques, la superposition d'éléments et de formes d'identité collective d'âges différents constitue l'un des nœuds principaux de cette « crise ». Pour tenir compte de sa position centrale dans l'élaboration de stratégies de développement plus pertinentes en Afrique, on pourrait en caractériser quelques-uns des traits, à l'aune des questionnements et exigences actuels des peuples africains (lutte contre le sous-développement et contre la dépendance économique, exigence démocratique, reconnaissance des droits individuels et collectifs, sécurité et paix), mais nécessairement en partant des insuffisances ou réalisations inachevées d'hier.

Aussi examinons-nous ici, d'abord par rapport à la longue durée de la période antérieure aux indépendances et en prenant en compte les différentes échelles d'analyse spatiale, le bilan des mécanismes identitaires en Afrique de l'Ouest. Puis, nous voyons l'impact des frontières héritées de la colonisation sur les nouvelles identités collectives que sont les nouveaux Etats et les limites de cet impact. Enfin, face aux manifestations actuelles de la crise identitaire, les voies possibles qui s'offrent (ou celles qui semblent s'offrir) au mouvement de regroupement « volontariste » des nouveaux Etats de l'Ouest africain.

II. Des mécanismes identitaires précoloniaux aux frontières coloniales : bilan des mécanismes identitaires à l'aube des indépendances

Le bilan des réalisations du XIX^e siècle ouest-africain

On a dit à juste titre que le XIX^e siècle avait été un siècle de recomposition politique en Afrique⁶. L'Afrique de l'Ouest a été l'un des théâtres privilégiés de cette nouvelle donne. Ainsi, dans le prolongement du « djihad » d'Ousman dan Fodio, en 1804, plusieurs réformateurs religieux (Cheick

⁶ Ajayi, J.F., in *Histoire Générale de l'Afrique*, UNESCO, Volume 6, 1996.

Amadou Lobbo et ses successeurs dans le Macina, entre 1818 et 1863 ; El Hadj Omar et son fils Ahmadou dans le Soudan central, entre 1852 et 1880 ; Maba Diakhou ; Mamadou Lamine en Sénégambie, dans les années 80 ; Samori Touré, dans le dernier quart du siècle, etc.) ont réalisé des constructions étatiques remarquables dans le Sahel en se fondant sur une idéologie (l'islam), des institutions inspirées de cette foi religieuse et une politique économique ouverte (accroissement des échanges commerciaux en assurant la sécurité des routes, l'encouragement de la production agricole et artisanale par protection de la communauté musulmane, etc.). Dans la zone forestière, bien qu'il s'agisse au départ d'entités politiques fondées sur la capture des avantages de la traite négrière, le renforcement de royaumes comme l'Ashanti ou le Dahomey semble participer du même mouvement de recomposition politique d'avant les années 1870-80.

Mais avons-nous des éléments qui montrent les limites précises de ces constructions politiques ? En dehors de territoires-limites dont l'allégeance est récente et « mouvante », il n'est pas toujours évident de déterminer les « frontières » au sens où il faut les entendre aujourd'hui. Dans le cas des Etats de la révolution islamique, la frontière est celle, vague, de la « Umma » constituée par les réformateurs religieux-chefs de guerre. Dans le cas du royaume ashanti, bien étudié par Ivor Wilks, on constate que si de grandes voies structurent l'espace étatique jusqu'aux confins des zones soumises, le royaume comprend en fait trois niveaux d'intégration : « Christaller a identifié trois catégories au sein desquelles les composantes de l'empire ashanti peuvent être ordonnées : d'abord, celle des provinces confédérées qui constituent l'Ashanti proprement dit ; ensuite, celle des provinces dépendantes soumises à la loi et aux droits ashanti et, enfin, celle des régions tributaires⁷ ».

Cette situation, décrite pour les années 1870 par un visiteur britannique du royaume, J.G. Christaller, s'appuie sur l'identification précise des agglomérations auxquelles s'appliquent des règles en vigueur déjà à l'époque d'un autre visiteur européen, Bowdich, en 1816. La frontière existe probablement ; mais elle épouse les limites du dernier village ou de la dernière ville soumise à l'autorité du royaume ashanti, sur les confins « mouvants » de celui-ci, très certainement jusqu'à l'établissement des normes européennes introduites par la colonisation. Certains analystes⁸ ont pour cela proposé la notion de

⁷ Wilks, I., *Asante in the Nineteenth Century*, Cambridge University Press, 1975.

⁸ Yakemtchouk, R., in *L'Afrique en droit international*, Librairie générale de droit et jurisprudence, Paris, 1971.

« frontière zone », rapprochant la situation de l'Afrique précoloniale de celle de l'Europe féodale et médiévale.

Peut-on dans ces cas parler d'identité collective à l'échelle de ces entités monarchiques ? Même dans le cas des Etats nés des « djihads » ? Du fait de l'instabilité politique chronique due aux nombreuses guerres et révolutions de palais qui caractérisent cette période de recomposition, du fait des déplacements de population qu'entraîne cette situation en nombre de régions, on a émis l'idée d'une « militarisation » des appareils étatiques de ce siècle pour survivre ou tirer parti de la traite négrière ou de cette instabilité du début du siècle. Pire encore, comme le fait justement remarquer J.F. Ajayi, « les rivalités politiques et la concurrence économique que ces guerres mettaient en jeu étaient si intenses qu'elles ne respectaient guère ce que nous appellerions aujourd'hui l'ethnicité, c'est-à-dire les affinités culturelles créées par l'emploi d'une même langue, par la croyance aux mêmes mythes sur l'origine de l'homme ou du groupe, ainsi que par les réseaux de parenté ou l'interconnexion des croyances religieuses...⁹ ». On peut presque dire que cette recomposition politique eût débouché sur un dépassement de la solidarité tribale ou ethnique si ces Etats avaient dépassé le stade des guerres permanentes (guerres d'annexion, coups de main pour se procurer des esclaves, guerres religieuses) pour consolider les institutions et appareils d'Etat en pleine maturation.

En fait, il n'en fut rien, même si beaucoup d'historiens mettent en exergue la concomitance de la recomposition interne avec la montée en puissance de l'agression coloniale européenne. Toutes les populations ne sont pas soumises et intégrées dans un espace toujours continu ; lorsque la situation le permet, les révoltes et soulèvements débouchent parfois sur la construction d'un nouvel Etat (cf. El Hadj Omar et l'empire du Macina ou la construction de l'empire de Samori, etc.) ou la présence d'enclaves indépendantes. Le résultat effectif de cet état de choses est la prééminence des identités régionales, locales ou même seulement tribales, sur une hypothétique identité à l'échelle de l'empire d'El Hadj Omar ou de l'empire ashanti.

La nature « charismatique » du pouvoir royal, au sens où Max Weber l'entend comme une autorité fondée sur les qualités personnelles et exceptionnelles d'un individu par opposition au pouvoir « traditionnel » et au pouvoir « légal », le mode de soumission des peuples conquis en dehors du noyau initial de conquérants (Peuls du Macina avec Cheikh Amadou contre Bambara animistes ; populations islamisées à dominante toucouleur avec El Hadj Omar ; noyau ashanti ou noyau fon d'Abomey, etc.), sont autant de facteurs qui nous

⁹ *Op. cit.*

font penser que là où les peuples ouest-africains étaient constitués en grandes entités politiques, les identités collectives étaient plus parcellaires et émiettées qu'aujourd'hui, malgré de larges espaces de commune culture.

L'exemple des formes multiples de sociétés lignagères de la zone forestière (communautés lignagères totales, « démocraties de classes d'âge », sociétés de classes d'âge à système initiatique, etc.), montre encore plus cet émiettement de l'identité collective des peuples à la veille de l'agression coloniale. Les études anthropologiques de ces dernières années sur de nombreux peuples ont bien souvent fait ressortir que rarement ces peuples ont eu des termes pour désigner l'ensemble des populations de même culture ; les dénominations endogènes portent sur les clans ou les tribus. C'est le niveau d'identité collective le plus courant probablement à la fin du XIX^e siècle ; et les « frontières » de la communauté se confondent avec les limites du finage de tous les villages constituant la tribu ou le clan.

Ainsi, le bilan du XIX^e siècle montre-t-il une superposition d'entités sans cesse remaniées par les guerres et les déplacements de populations ; là sont les insuffisances et les limites d'une recomposition politique, inachevée sous l'angle de l'homogénéisation des peuples et donc sous le rapport des identités collectives. Les essais d'intégration de peuples culturellement différents n'ont pas manqué ; mais il semble que ce soit, au mieux, au prix d'une large autonomie de gestion et le respect d'une identité collective plus évidente à tous. Les enclaves indépendantes sont nombreuses au cœur même des vastes constructions, qui n'ont pas eu le temps (offensives de nouveaux bâtisseurs d'empire, conquête coloniale) ni les moyens institutionnels de se consolider.

Certes l'espace est, comme partout, une composante de l'Etat ou de la communauté constituée en entité politique plus ou moins formelle. Mais il s'agit d'une composante dont la valeur compte moins que les populations qu'on y trouve. L'autorité s'exerce sur des populations, des lignages et moins sur un espace vide d'hommes ; car la vraie richesse pour tous était l'homme plus que le territoire.

La colonisation introduit une autre logique et un autre rapport à l'espace politique en imposant la frontière rigide et universellement reconnue. Sauf obstacles naturels du processus d'expansion militaire (montagnes, fleuves), nulle part les traditions ne définissent l'idée de frontière politique dans le sens d'une limite matérialisée ; la frontière semble plutôt un espace flou qu'occupent des populations « insoumises » ou suffisamment perçues comme « étrangères » pour ne pas être soumises aux mêmes obligations que l'entité politique considérée. Même au plan culturel, la langue n'est ni une barrière absolue, du fait des nombreuses nuances dialectales et des emprunts réciproques, ni un

obstacle à la perte de l'indépendance au profit d'une communauté conquérante. C'est dans ce contexte et sur ces bases que la conquête coloniale européenne se développe et connaît le succès que l'on sait.

Des frontières coloniales

« La configuration actuelle de l'Afrique est le fruit d'une Europe conflictuelle » faisait naguère remarquer J. Cabot¹⁰, mettant ainsi en exergue l'effet connu des rivalités européennes ; ce sont elles qui ont introduit la logique européenne de la frontière et de l'espace politique ; ce sont les obligations d'administration des conquêtes coloniales qui confortent les effets de cette « nouveauté » dans les populations ainsi partagées entre « bâtisseurs étrangers » d'empires. Deux types de tracé sont apparus à cette époque : il y a eu le tracé des frontières entre « possessions » d'un même colonisateur (AOF, AEF, Togo après 1917, pour la France) et celui qui délimite les « possessions » de chaque colonisateur (Guinée-Bissau et Cap-Vert pour le Portugal ; Gold Coast, Nigeria, Gambie, Sierra Leone pour le Royaume-Uni ; Libéria pour cette république africaine).

Les étapes du tracé des frontières entre « possessions » coloniales en Afrique de l'Ouest répondent au début à ce que l'on a appelé la « course au clocher » ; mais en définitive, elles mettent en lumière la mise en application des principes généraux édictés lors de la Conférence de Berlin de 1885. Ces faits sont suffisamment connus pour que l'on n'ait pas à s'y attarder.

Toutefois, il n'est pas inutile de rappeler que l'établissement de ces frontières a donné lieu à de nombreuses négociations entre rivaux coloniaux et que les frontières ne sont définitivement établies qu'au terme de nombreuses discussions et missions de délimitation. Dans le cas par exemple de la Côte d'Ivoire française et de la Gold Coast britannique, c'est de 1888 à 1901 que les négociations et missions d'abornement sont menées pour déboucher sur diverses conventions franco-britanniques, dont la Convention du 14 juin 1898 et l'accord d'abornement de 1901. Entre la colonie française et la République du Libéria, le contentieux ouvert en 1886 à propos des terres comprises entre la rivière San Pedro et le Cavally est réglé une première fois par l'accord de novembre 1887 ; puis, après la remise en cause de celui-ci par la France en 1891 à l'instigation des intérêts commerciaux français, par la Convention de 1892 ; enfin, il est clos définitivement par les accords de Paris du 18 septembre 1907 et le protocole du 13 janvier 1911. Ces arrangements,

¹⁰ Cabot, J., in *Hérodote*, n°41, 1986.

qui vont de pair avec les connaissances que la France, plus que le Libéria, accumulait sur ces terres, permettent à la puissance européenne de s'attribuer la zone comprise entre le Cavally et la Nuon pour sa colonie de Côte d'Ivoire, la vallée du Férédougouba et le haut Niger pour sa colonie de Guinée. Au profit du Sénégal et aux dépens de ce qui sera la Guinée-Bissau, le 12 mai 1886, la France s'impose pratiquement au Portugal et élargit ses acquisitions à l'actuelle Casamance contre d'hypothétiques acquisitions portugaises entre l'Angola et le Mozambique¹¹. La mission de délimitation franco-portugaise de 1888, mieux préparée par les Français, aboutit à des résultats qui, bien que contestés parfois jusqu'en 1905, sont favorables aux Français, donc à la colonie du Sénégal.

Souvent contre les instructions des autorités centrales, on sait aujourd'hui que l'établissement de ces frontières par les gestionnaires locaux de la conquête coloniale a rarement correspondu à la prise en compte de la réalité socio-démographique ou socio-politique des populations africaines. Comme l'a montré D. Zidouemba de manière très documentée, 44% des frontières actuelles entre Etats africains sont tracées selon des lignes « astronomiques », 30% sont des « lignes mathématiques » et 26% sont surtout des « faits de géographie physique » (fleuves, crêtes de montagnes, etc.). Elles correspondent à la nature des rivalités entre puissances sur le terrain, rivalités qui s'inscrivent dans la logique européenne de l'époque qui postulait que l'espace est le premier support de l'exercice d'un pouvoir politique ; c'est l'acquisition d'espaces nouveaux qui est au cœur des contestations entre les parties beaucoup plus que l'augmentation du nombre de populations soumises. C'est là une rupture dans le mode de domination que ces civilisations africaines avaient jusqu'alors connu.

La création de la fédération de colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest, l'AOF, qui n'a pas de pendant britannique, est l'occasion d'un autre type de tracé, plus administratif mais tout aussi révélateur de la même conception des rapports entre espace et pouvoir : soit à l'intérieur de chaque colonie et soit entre colonies, pour établir l'espace de « l'autonomie administrative » de chacune de celles-ci, les remaniements territoriaux et, avec eux, les tracés de frontières ont été nombreux. L'exemple le plus remarquable en Afrique de l'Ouest est celui de la colonie de la Haute-Volta. Constitué comme les autres colonies françaises en colonie « autonome » en 1903, le pays est « dépecé » en janvier 1932 entre la Côte d'Ivoire, le Soudan et le Niger, les deux-tiers du territoire revenant à la Côte d'Ivoire pour des raisons évidentes de « mise en valeur » agricole des riches terres de la forêt ivoirienne. Les revendications des

¹¹ Pélissier, R., *Naissance de la Guinée*, éd. Pélissier, 1989.

populations voltaïques en faveur de la reconstitution de l'ex-entité coloniale se heurtent longtemps à l'opposition des administrations des territoires « bénéficiaires » et même à celle de certaines « élites » africaines de l'époque, au Soudan, au Niger et dans le Sud de la colonie. Mais elles aboutissent à la décision de reconstitution de la Haute-Volta en 1948, dans les limites d'avant 1932.

Contrairement à une idée répandue, très tôt les contestations de frontières ont surgi entre « possessions » françaises, du fait de l'imprécision des tracés de départ ou à cause de réaménagements territoriaux successifs. Ainsi, comme le montrent clairement divers documents de l'époque coloniale, en est-il de la frontière entre l'actuel Mali et le Niger. Etablie une première fois en 1913, cette frontière donne lieu à une convention de 1928 entre les gouverneurs des deux colonies ; contestée dans les années 30 par les administrateurs des cercles mitoyens, notamment à la faveur des conflits séculaires entre Peuls du Niger et Touaregs du Mali, le contentieux n'est définitivement réglé qu'en 1939, en même temps que la question des limites entre le Soudan français, le Niger et le Sud de l'Algérie. Autre problème de frontières, celui entre l'ex-Soudan et la Mauritanie ; après la délimitation de 1913, le problème surgit en 1923 ; il sera pendant encore à l'aube des indépendances ; de même le problème de la frontière entre l'ex-Soudan et l'ex-Haute-Volta après 1948, à propos des terres de pâturage jouxtant les deux colonies. Autres contestations, celles entre la Guinée française et l'ex-Soudan (de 1899 à 1938) à propos du tracé sur le fleuve Sankarani, ou entre l'ex-Haute-Volta et le Niger, de 1910 à 1946, sur la question de la ligne de démarcation des deux colonies dans les régions de Fada N'Gourma, Say et Tillabéry. À propos des îles sur le fleuve Niger qu'un arrêté du gouverneur général de l'AOF avait réparties en mars 1902 entre les colonies du Soudan, du Niger et du Dahomey, on note aussi de nombreuses contestations territoriales présentées d'abord par les autorités administratives de ces colonies, « au nom des intérêts des populations placées sous [notre] juridiction ».

Par ces exemples, on voit que les problèmes de frontières ont donc été très tôt une composante de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest au XX^e siècle, en dehors même de toute préoccupation de conquête militaire. L'interprétation que l'on peut faire de cette variable est inséparable du fait que, pour les nouveaux venus, les Européens, c'est l'espace délimité et reconnu comme tel qui est le principal support de tout pouvoir autonome ou indépendant, même si l'exemple libérien, longtemps réalité plus diplomatique que géopolitique, amène à nuancer le propos. Tout au long de la colonisation, ce principe prévaut et irrigue largement la gestion politique et administrative de tous les

territoires coloniaux de la sous-région, quelle que soit la puissance coloniale. On a souvent soutenu que c'était la preuve d'une politique de division érigée en système par le colonisateur. Soit.

Mais il nous paraît utile de rappeler qu'on ne divise que ce qui était uni ; or, il est évident que le XIX^e siècle ouest-africain s'est achevé sur l'éclatement des espaces politiques africains ; le XX^e siècle voit apparaître de nouvelles entités spatiales, sous la férule des colonisateurs. Marqueur d'espaces politiques dans la nouvelle conception de la frontière, celle-ci est dorénavant aussi marqueur d'institutions pour être exclusive d'une identité administrative et politique ; car c'est par rapport à l'appartenance à un espace « clôturé » par des frontières reconnues que s'appliquent les lois (ou les principes édictés dans les colonies britanniques), les prélèvements fiscaux, bref le pouvoir colonial, à chacun des colonisés. La principale conséquence de cet état de choses est l'apparition d'une identité territoriale dont le développement ne doit pas être confondu nécessairement avec le phénomène d'identité collective, même si la première concourt à forger la seconde.

De nouvelles identités territoriales

Des catégories sociales dans les différentes « possessions » ont exprimé cette identité territoriale à travers divers actes et manifestations sociales ou politiques, semble-t-il à partir des années 30 dans les colonies françaises, mais beaucoup plus précocement dans les colonies britanniques ; après la Seconde Guerre mondiale, le phénomène semble s'être généralisé.

En effet, c'est déjà dans les années 1870-80 que les « évolués » de Sierra Leone, de Gambie, de Gold Coast et du Nigeria méridional, marchands africains engagés dans le grand commerce atlantique ou avocats ou enseignants, développent de nouvelles idées politiques (reconnaissance du principe que la terre est la base de toute vie en communauté ; protection de l'espace national ; institutions représentatives africaines qui servent efficacement contre les empiètements britanniques dans toute la Gold Coast) ; elles sont en rupture avec la conception « charismatique » ou « traditionnelle » ou « politico-religieuse » du pouvoir africain au XIX^e siècle. L'influence occidentale (et probablement une insidieuse politique britannique de division) n'est pas absente de cette approche ; celle-ci est probablement au départ de la Confédération de Mankessim de 1871 et, plus sûrement, l'inspiratrice de l'ARPS (*Aborigines' Rights Protection Society*) de Gold Coast en 1897 ; car c'est dans la mouvance de cette association d'intellectuels, dont J. W. Sew et Casely Hayford, qu'apparaît l'idéal d'une Afrique de

l'Ouest unie¹² et le projet de création du *National Congress of British West Africa*, regroupement politique de toutes les compétences africaines des colonies britanniques de la sous-région (cf. un article du *The Gold Coast Nation* du 11 février 1915).

Dans les colonies britanniques, les associations à l'échelle du territoire se multiplient après les années 1910 ; mais assez vite, l'idéal unitaire fait long feu du fait de l'opposition acharnée des dirigeants de l'ancien pouvoir africain. Dans les colonies françaises, d'abord au Sénégal puis peu à peu dans les autres parties de l'AOF, les associations d'assistance mutuelle des « évolués » originaires de chaque colonie font leur apparition dans les années 20-30, pour se multiplier surtout après 1945, lorsque l'établissement du droit d'association permet la floraison de partis, associations et syndicats dans ces colonies. C'est dans ce cadre territorial que s'expriment d'abord et surtout les contestations et les défenses du système colonial, bien que les regroupements politiques « fédéraux » (RDA, IOM, PRA, etc.)¹³ ne soient pas négligeables, loin s'en faut.

Mais dans le même temps, hors les catégories d'« évolués », les populations ne retiennent de la nouvelle donne spatiale et politique – la colonie – que ses contraintes fiscales, administratives et économiques. Les mouvements massifs de populations que provoque la colonisation économique (recrutement de main-d'œuvre prestataire en Côte d'Ivoire et au Soudan, navétanat au Sénégal, recrutement d'ouvriers agricoles en Gold Coast, etc.) rompent en de nombreuses régions avec une arrivée d'étrangers autrefois moins impressionnante et plus compatible avec les mécanismes lignagers de l'intégration individuelle ou collective des nouveaux venus, sauf cas d'invasions guerrières.

Dans les colonies françaises par exemple, on se serait attendu à une reconstitution ou à la poursuite des mécanismes identitaires endogènes d'avant les années 1880. Et les mesures injustifiées contre une hypothétique contestation politique de chefs religieux musulmans (par exemple, lutte contre le mouvement hamalliste en AOF dans les années 20-30)¹⁴ ou de fondateurs de religions syncrétiques afro-chrétiennes comme le « prophète » libérien Harris, en 1913-1914, ou la « prophétesse » Marie Lalou de Côte d'Ivoire, dans les

¹² Cf. discours de Casely-Hayford en 1913, cité par D. Kimble dans *Political history of Ghana*, Oxford-Clarendon Press, 1963.

¹³ Ces partis politiques fédéraux sont : le RDA (Rassemblement démocratique africain), les IOM (Indépendants d'Outre-Mer) et le PRA (Parti du regroupement africain).

¹⁴ Le mouvement de résistance hamalliste a été créé autour de Nioro du Sahel (Mali) par le Cheikh Hamahoullah, un grand chef religieux musulman de confession tidjane.

années 50, peuvent attester des courants de ce type. En fait, pour la masse des colonisés, c'est le seul fait de l'oppression coloniale qui unit les esprits.

Mais, au quotidien et dans les rapports inter-communautaires, les données sont différentes. Chaque communauté ethnique désigne l'étranger par des termes précis, attache à sa présence des récits (mythes, contes et légendes, histoires orales) qui fondent les règles de son accueil ; elle fixe pour elle-même, depuis toujours, le statut de l'étranger aux plans civique, politique, économique et social ; elle définit, parfois de manière très précise, les conditions de son intégration. Le passage d'un espace « ethnique » à l'autre équivaut donc à un voyage à l'étranger, sauf à répondre aux conditions d'un statut jugé plus positif dans ladite communauté tel que parenté réelle ou fictive, système d'alliances entre tribus, similitudes culturelles ; bref, toutes choses qui permettent ou facilitent les mécanismes d'intégration de l'étranger à la communauté d'accueil.

Peu à peu, dans le contexte colonial et du fait de ces mouvements massifs et « pacifiques » de populations, de nouveaux schémas d'intégration de l'étranger doivent être imaginés, surtout pour la mise en valeur des terres (système d'*abussuan* en pays akan ; mécanismes du navétanat, etc.) ou l'utilisation des pâturages ou la mise en place de l'outillage économique des colonies (ports, routes, exploitations de mines, etc.). Les réussites sont nombreuses. Mais, tout au long de la colonisation, les incidents entre communautés (entre personnes originaires de la même colonie ou entre populations autochtones et communautés étrangères à la colonie) aussi ne sont pas rares dans toutes les colonies de l'époque : Peuls contre Soussou ou Malinké contre Peuls en Guinée dans les années 50 ; Ouolof contre Lébou ou Diola contre Ouolof, ou Soninké contre Ouolof au Sénégal ; Touaregs contre Peuls ou Peuls contre la révolte des Bella au Niger, etc. En Côte d'Ivoire, avant les dramatiques incidents qui opposent les Ivoiriens aux Dahoméens en 1958, on note que la colonie a été le théâtre de graves incidents entre communautés ivoiriennes et populations venues d'autres colonies françaises en 1928, 1932, 1937, 1956.

Qu'il s'agisse de conflits fonciers, de conflits de travail ou d'oppositions politiques, les clivages entre communautés, probable résultat d'une politique coloniale de division insidieuse qui empêche les progrès d'une conscience territoriale chez la majorité des colonisés, dont beaucoup ne connaissent que l'espace de leur ethnie, voire de leur tribu, comme autrefois, finissent par être circonscrits par les autorités coloniales. Mais les crispations identitaires au plan local sont restées nombreuses au crépuscule de l'ordre colonial, surtout à mesure que le colonisateur semblait marquer le recul de son pouvoir direct.

Quant aux relations économiques entre possessions d'un même colonisateur, toutes les études sur la question montrent que chacune avait des rapports plus intenses avec la « métropole coloniale » qu'avec ses voisins : au moins 80 % des échanges de chaque colonie de l'ex-AOF à la fin des années 50 sont effectués avec la France. C'était encore plus criant lorsqu'il s'agissait de colonies d'une autre puissance coloniale : les échanges de la Côte d'Ivoire avec le Ghana voisin ne représentaient que 2 % du commerce général de la colonie française en 1957.

C'est dans ce contexte que survient l'indépendance, réponse des peuples et surtout des dirigeants africains de ce temps – produits de la colonisation européenne et donc de cette culture politique – aux stratégies élaborées par le colonisateur. La colonisation s'achève au moment où la majorité des populations n'a pas encore intériorisé l'espace bordé de frontières que l'Europe a imposé au début du siècle. Par contre, les dirigeants africains semblent avoir pris cette donnée largement en compte en dehors des déclarations d'intention et rapidement devant l'échec politique des tentatives « unitaires ». L'indépendance est acquise pour fonder un nouvel Etat africain, dont le système institutionnel et les relations devaient être totalement imaginés, dans un contexte géopolitique où les contacts avec les autres ex-colonies ont été jusqu'alors limités au plus près, pour répondre à la nécessité de forger une nouvelle identité.

L'échec des stratégies « unitaires » de l'ère coloniale montre qu'au mieux, la conscience territoriale a fait des progrès dans chaque ancienne colonie mais pas au niveau sous-régional, sauf dans une frange très minoritaire de la population africaine et de ses dirigeants. À la fin de la période coloniale, à cause de la conception européenne de la frontière à cette époque, parce que la politique coloniale n'a pas réussi l'intégration évidente des populations soumises en un ensemble cohérent malgré la mise en place d'un système « totalitaire », il n'y a pas de véritable identité collective à l'échelle de chaque nouvel Etat, et encore moins à l'échelle sous-régionale.

Mais en même temps, la période coloniale a semé les ferments idéologiques d'une perception plus large et novatrice de l'espace politique, jusqu'à l'échelle sous-régionale, dans une partie des élites sociales ; de même, elle a posé les bases des premiers apprentissages d'une conception démocratique du pouvoir. La liaison entre cette perception et cette conception pouvait permettre une véritable recomposition des sociétés et des nouvelles entités politiques africaines. Le dénouement de cette liaison peut expliquer l'impossible mise en œuvre de stratégies efficaces d'identités collectives renouvelées et d'intégration sous-régionale des peuples.

III. Frontières et nouvelles identités collectives dans l'Etat africain moderne

La configuration des relations de pouvoir, née sous la colonisation et aiguisée par les péripéties de la « décolonisation » (par exemple dans l'ex-AOF), les idéologies du territoire qui leur sont associées, l'articulation enfin de la question des frontières avec la pratique économique et institutionnelle post-coloniale ont investi les frontières et les mécanismes d'identités collectives dans les nouveaux Etats africains de significations qu'elles n'avaient pas pour des populations plongeant largement dans l'univers culturel précolonial. L'histoire post-coloniale (au sens institutionnel de ce terme) est ainsi marquée par des tentatives institutionnelles particulières à chaque nouvel Etat, des conflits frontaliers et des guerres civiles qui visent tantôt à conforter ou tantôt à réduire les impasses des politiques de « construction de l'Etat-nation ». Mais, dans le même temps, on note le progrès paradoxal de l'idée d'intégration totale des Etats.

Le cadre institutionnel et ses insuffisances

Il n'est un secret pour personne qu'au lendemain des indépendances, et dans le contexte de « guerre froide » subie par les nouveaux et fragiles Etats africains, chaque élite politique a voulu doter son espace politique d'institutions particulières et des instruments d'une vie politique « compatible » avec les exigences de lutte contre le sous-développement évident. Sous l'influence ou avec l'accord tacite des grandes puissances – quand ce n'est pas à leur instigation – en Afrique de l'Ouest, certains se sont déclarés « Etats progressistes », plus ou moins proches de la voie marxiste de développement (par exemple le Ghana de Kwamé N'Krumah, la Guinée de Sékou Touré, le Mali de Modibo Keita) ; d'autres ont déclaré leur attachement à la voie « libérale » de développement (la Côte d'Ivoire de F. Houphouët-Boigny, le Niger de Hamani Diori, le Sénégal de L. Sédar Senghor, malgré les ambiguïtés d'un discours « socialiste », etc.). Mais tous, au nom d'une hypothétique « cohésion nationale », ont en fait eu recours à un système de répression et de suspension des libertés publiques qui a abouti au système bien connu du parti unique ou du « parti-Etat », fondement théorique indirect d'une opposition résolue à toute approche « supranationale » des problèmes de la sous-région.

Les coups d'Etat successifs, la peur des oppositions politiques internes et le culte de la personnalité n'ont fait que renforcer cette particularité « tropicale » de l'organisation et de l'exercice du pouvoir d'Etat et des rapports inter-

nationaux. Mais plus encore, ces éléments ont introduit dans les relations inter-étatiques ouest-africaines une dimension personnelle qui, à bien des égards, explique tantôt les conflits entre certains de ces Etats, tantôt les essais sans lendemain de politique « unitaire », au gré de la nature des relations personnelles des chefs d'Etat. Ceci explique qu'en dehors de la BCEAO¹⁵, aucune des organisations inter-étatiques de la sous-région – et elles sont nombreuses depuis les indépendances – n'ait eu d'exécutif supranational, mais plutôt la traditionnelle « Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement ».

À l'intérieur de chaque Etat, pour réduire et même gommer ce que nous avons appelé « frontières ethniques », les gouvernements ont tenté différentes politiques d'intégration des populations, notamment en ayant recours au système dit « d'équilibre ethnique » (ou de « géopolitique »). Dans la plupart des cas, ces politiques ont échoué, malgré les coups d'Etat, les proclamations et l'instauration du système de parti unique, « au nom de la cohésion nationale », jusqu'au début des années 90. Dans un contexte d'institutionnalisation de la violence politique et de l'exclusion des populations du débat politique, les identités collectives parcellaires, comme autrefois, l'emportent sur une véritable politique de « cohésion nationale », fondée sur la participation active du citoyen, la promotion de ses droits et devoirs ; les performances économiques relativement bonnes (cas de la Côte d'Ivoire avant la crise économique des années 80-90, par exemple) ou la longévité politique de certains dirigeants (Sékou Touré, F. Houphouët-Boigny, L. Sédar Senghor, M. Kérékou ou G. Eyadéma) constituent en fait un illusoire signe d'intégration réussie des populations dans un même moule national. Une crise, et tout s'écroule, y compris la survie de l'Etat.

On comprend donc que, depuis 1960, l'Afrique de l'Ouest ait été le théâtre de plusieurs conflits frontaliers, de guerres civiles, de violences politiques, de « pogroms » contre des populations « étrangères », boucs émissaires désignés des difficultés de tous ordres (cf. l'expulsion de trois millions d'étrangers du Nigeria en 1983 ; les expulsions réciproques de citoyens du pays voisin au Sénégal et en Mauritanie en avril 1989 ; les incidents entre le Ghana et la Côte d'Ivoire en 1993, les violences contre des Burkinabé en Côte d'Ivoire en 1999, etc.). C'est un grave handicap pour l'intégration sous-régionale et l'affirmation d'identités collectives plus compatibles avec les exigences de développement à la fin du XX^e siècle.

¹⁵ BCEAO : Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest de la zone franc.

Conflits frontaliers et guerres civiles en Afrique de l'Ouest depuis 1960 : essai d'interprétation

Entre le Mali et la Mauritanie, le conflit frontalier de 1961-64 s'achève par la conclusion d'un traité bilatéral et des rectifications de tracé ; entre le Sénégal et la Mauritanie, le contentieux sur le tracé de la frontière est né de la décision de l'administration française de situer la frontière au nord du fleuve Sénégal en 1933 ; la création de l'Organisation de la moyenne vallée du Sénégal (OMVS), en 1964, n'a pas empêché le conflit de 1989-1992 entre les deux pays, avec son cortège de dizaines de milliers de réfugiés de part et d'autre du fleuve ; entre le Ghana et le Togo au sujet de l'ex-Togoland britannique (1961-1990) ; entre le Ghana et la Côte d'Ivoire en 1961-63, à la suite de la tentative irrédentiste du Sanwi ; entre le Mali et le Burkina Faso, déjà déclaré en 1963, le conflit frontalier se transforme en conflit armé en 1974, puis en 1987 ; entre le Bénin et le Niger à propos de l'île de Letté depuis les années 60 ; entre le Sénégal et la Guinée-Bissau à propos du conflit casamançais au cours duquel le Sénégal s'arroge un droit de poursuite des rebelles casamançais en territoire guinéen.

D'autres conflits empruntent le prétexte du droit d'ingérence et de rétablissement de la légalité constitutionnelle. Ainsi, les interventions militaires directes du Nigeria au Libéria et en Sierra Leone sous l'égide de l'ECOMOG, mais en fait à cause de la collusion déjà ancienne de la caste militaire nigériane avec les autorités déchues de ces pays en guerre ; ainsi, les interventions indirectes qui s'expriment sous la forme de livraisons d'armes de certains gouvernements à certains des belligérants d'une guerre civile. Les incidents de frontières, heureusement vite circonscrits, sont encore plus nombreux, même s'ils ne font pas toujours la « une » des journaux (nombreux incidents sur les frontières ivoiro-libérienne ou libéro-guinéenne ou sur la frontière sénégal-guinéenne, etc.).

Aussi, les dirigeants africains eux-mêmes reconnaissent-ils, lors de la 26^e session ordinaire de la Conférence au Sommet de l'OUA à Addis-Abeba, en 1990, puis à la 28^e à Dakar, en 1992, la nécessité d'un nouveau cadre d'action et de résolution des conflits interafricains. Cette décision, selon la résolution de 1992, est prise « en ayant à l'esprit les nombreux conflits destructeurs qui sévissent sur notre continent et les succès limités qui ont été enregistrés en dépit de nombreux efforts que nous-mêmes et nos prédécesseurs avons déployés ». D'où la création de mécanismes de prévention, de gestion et de règlement des conflits inter-étatiques en juin 1993, à l'occasion de la 29^e session ordinaire de l'OUA. L'efficacité de ces mesures reste encore à prouver tant que les décisions prises ne sont qu'indicatives et non directives.

La « nouveauté » des conflits des années 1990 réside par contre dans le fait qu'il s'agit de conflits presque tous de nature interne et notamment politico-ethniques : guerre civile au Libéria (1989-1997), en Sierra Leone (depuis 1996), au Sénégal (en Casamance depuis 1991), au Mali (contre des Touaregs en 1992-97), au Niger (contre des tribus touarègues en 1991-98), en Guinée-Bissau (en 1997-99) ; affrontements inter-ethniques localisés au Ghana (1995, 1997), au Nigeria (après la guerre du Biafra de 1967-69, la fédération est confrontée à d'incessants affrontements inter-ethniques depuis 1992-93), en Côte d'Ivoire (1995, 1997). Ce qui ne laisse pas d'être inquiétant quand on sait que dans tous ces pays cohabitent plusieurs communautés ethniques.

La persistance de cette violence endémique explique que l'Afrique de l'Ouest soit, relativement à son poids économique dans le monde, l'une des régions où les budgets de défense sont élevés : selon les chiffres disponibles¹⁶, l'ensemble des budgets de défense des Etats de la sous-région ouest-africaine a représenté 1 732 millions de dollars des Etats-Unis (en prix constants 1993) en 1994 ; et l'on comptait plus de 153 000 hommes pour toutes ces armées. Par ailleurs, malgré la crise économique et les politiques d'ajustement structurel, au moins 2 % du PIB étaient consacrés aux forces de défense dans huit des quatorze Etats de la sous-région, quatre d'entre eux seulement réservant moins de 1 % à ces dépenses.

Les conflits divers et les trafics d'armes qui leur sont liés sont en étroite corrélation avec la géographie des richesses naturelles (diamant, fer, bauxite, or, et pétrole) de cette partie du continent, zone de turbulences très convoitée par des intérêts extérieurs à l'Afrique depuis de nombreuses années.

Les frontières et la réalisation de l'intégration sous-régionale

La question des frontières comme barrières et celle qui lui est liée, à savoir la difficulté d'intégration des populations à l'intérieur d'un ensemble sous-régional, constituent alors les deux faces du mal-développement de l'Afrique de l'Ouest depuis la création des nouveaux Etats à la fin de l'ère coloniale. Leur résolution passe par l'implication démocratique du citoyen dans l'identification et le dépassement des nœuds de blocage du développement pour lui faire acquérir une conscience de l'espace sous-régional, de son utilité dans la lutte contre le mal-développement ; elle passe aussi par des politiques efficaces et concertées d'aménagement des espaces territoriaux, en vue de la mise en place de pôles de complémentarité sous-régionale. Elle passe enfin par l'expérimentation

¹⁶ Cf. *L'année internationale et stratégique*, Infotronique-IRIS-Le Monde, 1996.

tation progressive de la supranationalité institutionnelle au niveau sous-régional pour préparer et impliquer les populations au processus d'intégration sous-régional.

On résoudre ainsi, sur la longue durée, la crise d'identité que connaissent tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest dans les rapports de pouvoir, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs frontières respectives, du fait de leur fragmentation en entités socio-politiques concurrentes sinon rivales. Les nouvelles identités collectives, plus en rapport avec les exigences actuelles de développement, et l'intégration à un ensemble sous-régional n'ont de chance de se réaliser qu'intimement liées au processus de construction et de renforcement du pouvoir démocratique dans l'Etat et chez les futurs partenaires de celui-ci à l'intérieur d'un ensemble ouest-africain ; car si on voit dans la démocratie « cet espace institutionnel de reconnaissance mutuelle des idées et des intérêts » comme le dit si bien Alain Touraine, le vécu démocratique est celui qui fonde le mieux le sentiment d'appartenance à une communauté d'hommes libres et de citoyens égaux.

Examiner l'offre identitaire des différents Etats et son impact en termes de construction d'une identité politique sous-régionale implique aussi d'évaluer le système de contrainte spécifique qui s'impose au déploiement de l'offre institutionnelle des Etats. Dans les anciennes colonies françaises par exemple, la tendance centralisatrice est un héritage français qui s'articule mal avec l'extrême régionalisation des pouvoirs au Nigeria ou, dans une certaine mesure, au Ghana.

Il faut noter aussi que l'uniformisation linguistique a été également utilisée par l'Etat colonial comme un des principaux outils de construction de l'identité territoriale, en même temps que les institutions administratives. Le rôle de langue officielle de fait que jouent donc ces langues de travail, que sont les langues des anciens colonisateurs, constitue un frein dans le processus d'intégration à la base, sans parler de la part minorée que jouent dans ces pays les langues nationales. Le dépassement institutionnel de cette barrière linguistique de fait mérite d'être conduit par une réforme appropriée des systèmes d'éducation, soit par la généralisation obligatoire des mêmes langues de travail, soit à ériger certaines langues communes au rang de langues de travail.

Enfin, il ne faut pas oublier la culture en tant qu'elle définit en général une façon d'être, de vivre ensemble avec les autres et la traduction parfois stylisée des rapports que recouvre ce vivre ensemble dans les arts et la littérature, même orale : c'est ainsi que se manifeste l'identité culturelle d'un peuple. Le processus d'intégration doit aider à enrichir ces rapports de sorte à ne pas être perçu comme un acte d'agression contre cette identité culturelle ; ce qui serait source de remise en cause de l'intégration des peuples. Voilà pourquoi il nous paraît essentiel que tout processus d'intégration des Etats aille de pair avec une

politique d'enrichissement et de rapprochement culturel des peuples de ces Etats qui fonde durablement l'intégration de ceux-là.

Pour conclure, nous voudrions avoir montré que si l'articulation « frontières/identité collective/intégration des peuples » a mal joué à la fin du XIX^e siècle en Afrique de l'Ouest, c'est faute d'avoir vu les communautés politiques africaines fonder l'espace autant que les réseaux de relations sociales comme composantes intimes du pouvoir. C'est une des causes de l'échec africain face à la conquête européenne.

La conquête coloniale introduit ici une césure importante dans le champ du pouvoir politique africain. Ainsi, dans le sens de la doctrine wébérienne du monopole de la violence légitime de l'Etat sur son territoire, le colonisateur définit sa conquête comme un espace aux contours précis où s'exerce le pouvoir d'Etat dans sa plénitude ; ayant ainsi délimité son territoire, il finit par en faire intérioriser la réalité aux populations colonisées ; la contestation de l'ordre colonial se fait à l'intérieur et par rapport à ces règles de délimitation de nouveaux espaces de pouvoir qui seront les nouveaux Etats d'Afrique de l'Ouest.

Ceux-ci, au moment de leur irruption sur la scène internationale, n'ont au mieux qu'une conscience territoriale et non une conscience identitaire à l'échelle de l'ensemble des colonies ; ils n'ont même pas conscience de constituer un ensemble homogène à l'intérieur de frontières imposées par le colonisateur.

Que la frontière soit à la fois barrière délimitant un espace politique et espace institutionnel où seul peut s'exercer la plénitude des pouvoirs, les Etats nés de la colonisation l'ont retenue, moins pour en tirer toutes les implications favorables au développement sous-régional que pour se faire la guerre, conduire des politiques d'intégration « nationale » déséquilibrées et fondées sur la négation des droits de leurs propres citoyens.

L'exigence « unitaire » qui se fait jour dans les premières décennies de la colonisation et dans les milieux africains les plus influencés par l'Occident, s'inscrit dans la logique de la réponse efficace que l'Afrique noire pourrait apporter à l'agression occidentale.

En fait, à la condition qu'elle s'inscrive dans une logique participative et qu'elle soit œuvre de longue haleine et de constants ajustements des complémentarités économiques, culturelles et politiques, l'émergence d'une identité collective dans et hors des Etats, compatible avec le développement de la sous-région, passe par la promotion d'une culture citoyenne et démocratique qui porte totalement le projet d'intégration sous-régionale. Le prix peut en être moins lourd et plus riche que les impasses actuelles d'une intégration des peuples par le biais des appareils d'Etat, donc par le « sommet ».

PARTIE II

Etude de cas en Afrique australe et orientale

Résumé des communications

1. Trois intervenants, les professeurs Nigel Worden, Patrick Harries et John M. Lonsdale, ont tenté une approche anthropologique et socio-culturelle de la notion de frontière dans les sociétés hétérogènes où l'histoire a créé des frontières au sein des sociétés politiques elles-mêmes. Seul Patrick Harries a fourni une communication écrite.
2. Pour le professeur N. Worden, Cape Town est l'exemple type d'une frontière à la fois ouverte et fermée, correspondant à la formation d'une personnalité sud-africaine blanche, par opposition aux populations africaines locales. Une ligne de démarcation sociale précise constituera le fondement de l'interdiction des zones d'habitat blanches, doublée de possibilités d'expansion commerciale illimitées en direction des zones dites indigènes. Il en a découlé une profonde perturbation de la vie des populations locales, des nomades en particulier. La notion d'étranger a joué un rôle essentiel dans la formation de l'identité. Etaient considérés comme « citoyens » les blancs et leurs esclaves, comme « étrangers » tous les autres, y compris ceux qui constituaient l'essentiel de la main-d'œuvre de la colonie.
3. Etudiant le cas du Mozambique, le professeur Patrick Harries a montré comment les calvinistes suisses nourrissaient la profonde illusion de révolutionner les sociétés locales par l'alphabétisation, en faisant de l'accès à l'écrit la « frontière » par excellence pour définir le statut des personnes. Alors que pour les calvinistes l'accès à la lecture et à l'écriture est un moyen pour acquérir les connaissances, pour les Africains, ce fut un nouveau pouvoir à maîtriser (y compris par les moyens rituels mis en œuvre par leurs promoteurs), au service de leurs objectifs propres. Source de pouvoir magique, l'alphabétisation servit souvent à revigorer les

totems, les rites et croyances locales. Dans les sociétés de l'oralité, l'accès à l'écrit et à la lecture rencontra d'importantes difficultés dans son expansion, d'autant plus limitée que les conditions matérielles faisaient largement défaut. L'émergence d'une élite noire christianisée donna à la question de l'alphabétisation une dimension politique nouvelle, au Mozambique et en Afrique du Sud. L'alphabétisation devint le critère pour fixer la « frontière » entre les citoyens jouissant des droits civiques et les autres, les indigènes, confinés dans leurs clans et tribus.

4. Le professeur J. M. Lonsdale a procédé à la comparaison des approches d'un moine éthiopien du XIII^e siècle, saint Takla Haymanot, d'une part, et de Jomo Kenyatta au XX^e siècle au Kenya, d'autre part, démontrant à quel point elle était éclairante. En effet, le premier ne voyait aucune limite à l'attrait transculturel de l'ascétisme sacré et de la confrontation religieuse. Il était tout à fait possible de civiliser les plus barbares d'entre les « autres » par-delà les frontières religieuses et politiques. Pour Kenyatta, par contre, il s'agissait d'adapter le christianisme à un contexte politique différent, les vertus morales et politiques s'épanouissant au mieux dans un cadre ethnique bien circonscrit. En outre, il pensait qu'une communauté nationale et politique plus vaste ne pouvait avoir d'autre fondement que le respect de ce cadre ethnique.

Patrick Harries (Afrique du Sud)

D'apprendre à lire, à lire pour apprendre : le thème de l'alphabétisation en Afrique australe

Le travail prodigieux entrepris par les missionnaires en matière de linguistique s'est généralement accompagné d'un effort concerté pour alphabétiser la population autochtone. Pour les missionnaires de l'Eglise libre en Suisse, lire était à la fois agent de modernisation et partie intégrante de leur histoire et de leur religion. Au début du XIX^e siècle, leur patrie francophone, la Suisse romande, était devenue un grand centre de diffusion du mot imprimé. La littérature protestante en langue vernaculaire traversait la frontière depuis des années ainsi que nombre d'ouvrages, allant de la philosophie à la pornographie, proscrits dans la monarchie catholique qu'était la France. Pour les hommes politiques radicaux qui ont pris le pouvoir au milieu du XIX^e siècle, lire était la clé du savoir, de la raison et de la logique, et le fondement de la culture civique. Dans les années 1850, ils ont commencé à mettre en place l'enseignement primaire gratuit et obligatoire et à aider la construction de bâtiments scolaires, de bibliothèques et de salles de lecture. Il en a résulté une population de lecteurs qui, à son tour, a provoqué une explosion de revues et de publications d'une diversité remarquable. Au milieu du siècle, la pratique de la lecture en Suisse romande était enracinée dans une grande variété d'institutions allant des maisons d'édition à un réseau de bibliothèques pour les jeunes et les travailleurs en passant par l'école publique et l'école du dimanche.

Ce degré remarquable d'alphabétisation a pour origine l'importance que les calvinistes accordaient à la lecture en tant que pratique qui encourageait la réflexion intérieure et la méditation sur le péché et, partant, sur la nécessité du salut personnel et de la conversion individuelle. Dès la naissance, ces chrétiens étaient initiés à la lecture de manière à pouvoir former leur propre jugement sur la parole de Dieu et de ses disciples. Au lieu de se contenter d'écouter une caste de prêtres leur expliquer les textes, ils considéraient la lecture comme un acte personnel d'interprétation. Pour les calvinistes de l'Eglise libre, la lecture était le fondement de la foi, le roc sur lequel ils ont construit une Eglise qui

était en même temps indépendante du gouvernement, démocratique dans sa composition et débarrassée d'un dogme étroit et pesant. Sous l'influence du *Revivalisme*, les évangélistes ont porté cette forme active de lecture jusque dans des zones isolées où ils liaient la croyance dans le Dieu des protestants au savoir des villes. Les villageois protestants lisaient la Bible à voix haute chez eux avec une solennité et une mesure qui, avec le temps, les a distingués de leurs voisins catholiques. Les lourdes bibles familiales, placées dans un coin de l'espace collectif où un crucifix catholique se trouvait autrefois, représentaient un lien avec le passé, un signe d'appartenance et une source de savoir.

En outre, et c'est peut-être le plus important, l'alphabétisation a favorisé la diffusion des évangiles. Félix Neff, Ami Bost et d'autres missionnaires suisses qui peinaient en France y ont exporté l'aptitude à la lecture. Depuis son village escarpé des Hautes-Alpes, Neff réfléchissait à l'importance de l'alphabétisation en tant que moyen incomparable de prosélytisme. « Permettez-moi d'imaginer le cas suivant », écrivait-il :

« Un habitant d'Afrique centrale trouve un exemplaire de la Bible dans sa propre langue ; il la lit, la croit et en reconnaît la vérité ; il invoque le nom de Jésus et découvre en lui cette paix qu'en dépit de tous les vendeurs d'indulgences le Christ seul peut donner et donne effectivement à celui qu'il choisit. Converti par l'étude de ce livre, notre néophyte renonce à ses idoles, annonce la bonne nouvelle à ses frères et crée une petite église autour de lui¹. »

Dans les 25 dernières années du XIX^e siècle, la scène imaginée par Neff est devenue un aspect important de l'expérience chrétienne en Afrique du Sud.

I. Répandre la bonne parole

Le développement de l'agriculture commerciale et des plantations en Afrique du Sud a amené les hommes à s'y rendre en masse et certains sont rentrés chez eux avec des ouvrages religieux dans leurs bagages. Cette littérature religieuse a semé les graines de la foi et guidé ceux qui vivaient loin des centres chrétiens. Au Lesotho, le missionnaire suisse Paul Berthoud avait été

¹ Bost, *Letters and Biography of Félix Neff, Protestant Missionary in Switzerland, the department of Isère and the High Alps* (traduit par Margaret Anne Wyatt, Londres, 1843), p. 235. Sur le sujet de la lecture dans ces régions, voir aussi pp. 147, 192, 215 et 229.

impressionné par la forte demande en livres à Morija et par le grand nombre de Nouveaux Testaments, imprimés au Sotho du Sud, achetés par les migrants pedi qui quittaient la Colonie du Cap pour rentrer chez eux. Lorsque Berthoud a pris la route du Nord pour aller en pays pedi en 1873, des chrétiens ne cessaient de lui demander de la lecture, et il a mis cette situation à profit en parlant aux petits groupes qui s'assemblaient autour de son chariot et en distribuant des livres et des abécédaires. Au Transvaal, les Suisses ont construit leur Mission grâce au labeur des migrants qui avaient été au contact de la lecture en travaillant dans les colonies britanniques. La Mission leur a promis de leur fournir des évangiles et des livres, et son arrivée a été saluée par des hommes comme « Daniel » et « John », Hlakamela Tlakula Yacob et Yosefa Mhalthala. Les missionnaires ont vite compris que bien d'autres travailleurs migrants avaient semé les graines de l'alphabétisation et de la foi en terre moins fertile. Coupés du monde alphabétisé de la mine ou de la mission, un grand nombre de ces hommes ont rapidement perdu l'habitude de lire et, partant, leur connaissance de la chrétienté. Voilà pourquoi les évangélistes qui ont exploré pour la première fois la plaine côtière pendant l'hiver 1881 transportaient avec eux des livres et des abécédaires ; et ceux qui sont restés sur la côte ont fait de leur Mission, Rikatla, un centre de diffusion de la chrétienté et de l'alphabétisation. Lorsque les nouveaux convertis ont quitté ce « centre de pèlerinage » et sont rentrés chez eux, ils ont fertilisé les semences de la foi et porté secours aux lecteurs isolés dont les villages sont devenus « des foyers de lumière et de vie dans l'obscurité païenne ». D'autres encore ont trouvé l'inspiration, et même une raison de se convertir, dans des textes religieux imprimés dans une langue qui leur était familière. « C'est ainsi », écrivait Paul Berthoud en 1888, cinq ans après la publication du recueil de textes bibliques de la Mission en langue vernaculaire, « que le boukou fut lui-même un puissant moyen d'évangélisation ».

La plupart des missionnaires voyaient dans l'alphabétisation un moyen bon marché et efficace de faire connaître les Évangiles et donc la possibilité du salut. Mais pour certains comme pour quelques historiens modernes, l'alphabétisation engendrait aussi une manière de penser qui était une condition préalable au progrès. Pour eux, la lecture était un élément essentiel de ce savoir de la classe moyenne qui avait apporté la richesse à des régions suisses qui n'étaient connues que pour avoir été le berceau de mercenaires, de pédagogues qui avaient émigré ou de colons américains. Cette culture avait créé une main-d'œuvre « dotée » de raison, responsable et diligente ; mais elle n'avait pas réussi à lui donner un sens moral adapté à une ère industrielle aliénante. En Afrique, les missionnaires pensaient pouvoir façonner et contrôler les nouvel-

les formes d'échange social créées par l'alphabétisation. La maîtrise physique de la langue, du travail de traduction à l'impression et à la diffusion des textes, leur permettrait de façonner la perception des lecteurs et leurs pratiques culturelles. L'alphabétisation révolutionnerait les habitudes intellectuelles des autochtones et leurs structures mentales. Près d'un siècle avant que Jack Goody ne commence à se pencher sur la question ou qu'Elizabeth Eisenstein n'explore les incidences sociales du mot imprimé, plusieurs missionnaires suisses avaient parfaitement compris la signification de l'alphabétisation sur le plan cognitif². L'alphabétisation dans la langue vernaculaire ne créerait rien de moins qu'une nouvelle société au cœur des tribus bantoues, écrivait le doyen intellectuel des missionnaires, l'anthropologue missionnaire Henri-Alexandre Junod. « Imprimer la parole de Dieu », a dit son collègue Henri Berthoud, mènerait à « un peuple nouveau émergeant des ténèbres ».

Junod voyait dans l'isolement du continent par rapport aux régions développées du monde l'origine de l'arriération matérielle de l'Afrique. Seul l'écrit pouvait transmettre les idées et les expériences nécessaires pour faire éclore le potentiel de l'Afrique. Junod était convaincu que l'exploitation de l'écriture comme compétence était une raison importante des réalisations de la « race » indo-européenne. Le déchiffrement des caractères imprimés sur une page, non seulement concentrait l'esprit et encourageait la réflexion, mais constituait aussi un marqueur de l'évolution intellectuelle. Junod considérait la langue vivante, orale, comme une langue mouvante et capricieuse, et il l'associait avec une « phase primitive du développement humain³ ». Bien que les Noirs, selon lui, aient un « sens de la logique mal défini » et soient intellectuellement léthargiques, il admirait la richesse de leur langue, en particulier la « puissance de classification » et les « mécanismes de raisonnement » du *Bukhaneli* ou grammaire thonga. Celle-ci lui semblait « complexe, logique, et dans l'ensemble régie par des règles » et, lorsqu'elle serait fixée sur le papier, elle formerait « l'esprit (des Bantous) à la compréhension du processus de la pensée ». L'analyse grammaticale du sens était pour lui « un très bon exercice qui habituerait leur esprit à décortiquer et à classer⁴ ».

² Goody, J. et Watt, I., "The consequences of literacy" in Goody (dir. publ.), *Literacy and Traditional Societies*, Cambridge, 1968. Goody, J., *The domestication of the Savage Mind*, Cambridge, 1977. Pour une analyse critique de la thèse de Goody, voir Finnegan, R., *Literacy and Orality: Studies in the technology of communication*, Oxford, 1988.

³ Junod, *Life of a South African Tribe* (LSAT), II, p. 166 et 627 ; Junod, « Les Ba Ronga », *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, X, p. 248.

⁴ Junod, « Ba Ronga », p. 248 ; Junod, LSAT II, pp. 151, 154 à 162 et 618.

Junod était convaincu qu'en immergeant les Africains dans une langue écrite structurée par une véritable grammaire et une véritable orthographe, les missionnaires apprendraient aux Noirs à penser à l'aide des connaissances qui avaient apporté le progrès à l'Europe. L'alphabétisation permettrait « à de grands esprits » de faire connaître leurs idées et de les transmettre à la génération suivante. Cette circulation des idées dans le temps et dans l'espace libérerait les individus du conservatisme étroit dû au contrôle exercé par la communauté. Leurs idées deviendraient des règles, des lois et des principes moraux fixés par le mot écrit et qui ne seraient donc plus soumis à la volonté des chefs communautaires. L'inscription de ces principes sur le papier libérerait « l'esprit bantou » de « l'arbitraire » qui retardait le développement de la société. A mesure que les règles et la moralité de la société seraient déterminées par des précédents écrits, au lieu d'évoluer au gré des relations humaines, l'ordre et la discipline remplaceraient la flexibilité et le caractère éphémère de l'oralité. En outre, « une vie ordonnée » remplacerait une « existence capricieuse », et les Noirs apprendraient à adhérer à « l'évangile du travail ». L'écriture stimulerait aussi la mémoire et fixerait les images dans l'imagination et dans les sentiments. « L'écriture est la mère de l'histoire », écrivait Junod, qui était manifestement convaincu qu'un passé fixé mettrait ce savoir au service de la science plutôt que d'intérêts particuliers. Plus important peut-être, il reconstituerait la moralité locale et améliorerait la condition humaine dans une nouvelle ère industrielle. Pour les Africains, « qui émergent du collectivisme », écrivait Junod, la moralité ne dépendait pas de lois « clairement conçues » mais de « la volonté de la communauté, étant donné que le sentiment d'avoir raison ou tort est déterminé avant tout par l'attitude du groupe ». Les Africains « se soumettent facilement à la volonté de qui les domine », déplorait-il, indépendamment de la « valeur morale réelle » d'une décision. Ce despotisme politique était une autre cause de l'arriération de l'Afrique étant donné qu'il empêchait l'épanouissement du talent personnel. Il en résultait une société dominée par la coutume, et dans laquelle les individus s'adonnaient à des rites comme « sous hypnose » ou « sous l'effet d'un sommeil cataleptique ».

« Vous les voyez agir, sous l'emprise d'une nécessité mystérieuse et sans savoir pourquoi. Ce qui les hypnotise, c'est le poids de l'hérédité, d'époques surannées, qui appartiennent certes au passé mais influent pourtant sur la vie subliminale de la tribu...⁵ ».

Junod avait la conviction que la lecture, pratiquée seule et en silence, amènerait les Africains à penser au choix personnel et à la responsabilité indi-

⁵ LSAT I, p. 271.

viduelle. Toutefois, il était important d'éviter l'anarchie et la cupidité qui en avaient résulté en Europe. D'où la nécessité de superviser et de contrôler les matériels de lecture des autochtones. Cette littérature créerait une communauté de lecteurs partageant des expressions, des idées et des principes communs, et elle étendrait la communauté morale des autochtones du clan fondé sur la famille à la « tribu » ou à la « nation » définie par un langage écrit fixe. Progressivement, le sens moral de la tribu deviendrait universel à mesure que ses membres s'attacheraient à un dieu personnel, transcendantal. L'écriture aiderait ainsi l'intellect, la raison et la logique à triompher du pouvoir physique brut ; elle libérerait le potentiel de l'Afrique et apporterait au continent une moralité chrétienne partagée.

Une notion apparaît en filigrane dans ce raisonnement : les « grands esprits » nécessaires pour stimuler la société étaient ceux des missionnaires et de leurs convertis. Y transparaît, implicitement aussi, une peur de la manière dont certains Européens avaient intériorisé bien des idées et des images transmises par le mot écrit. Le rationalisme, le matérialisme et la révolution étaient nés d'écrits qui avaient ébranlé l'Eglise et l'emprise qu'elle exerçait sur la vie de la société. Les missionnaires pensaient que les idées transmises par l'écrit pouvaient transformer la société, mais ils pensaient aussi que cette transformation devait être contrôlée par l'Eglise. En écrivant en ronga, en tsonga et, en fait, en contrôlant presque entièrement le développement de ces langues, les missionnaires et leurs convertis contrôleraient le progrès de « la race bantoue ». L'alphabétisation les aiderait à combattre l'alcoolisme et l'avarice tout aussi bien que le diable et l'incroyance. L'expérience historique des missionnaires en Suisse leur avait appris à lier indissociablement l'évolution sociale à l'aptitude à lire et à écrire ; et ils étaient résolus à faire de l'alphabétisation le moteur d'un vaste plan d'organisation de la société africaine. L'alphabétisation apprivoiserait l'esprit non civilisé, lui apportant le savoir, la faculté analytique de la grammaire et le pouvoir de l'exégèse. « Cet alphabet », écrivait Junod,

« donnera un aspect neuf aux choses en général. Ces 20 ou 30 lettres dont les Noirs n'avaient pas la moindre idée, ces signes qui ont fait parler le bois et le papier permettront désormais à de grands esprits de transmettre leurs pensées directement à leurs congénères. Le savoir d'une époque sera alors transmis intact aux générations suivantes, alors qu'autrefois les idées étaient souvent perdues ou déformées par la tradition populaire ; la progression sera donc non seulement arithmétique mais aussi géométrique. Le livre sera l'accumulateur qui conservera la force intellectuelle de la race pour la transmettre sans en perdre une miette, éclairant et stimu-

lant chaque sphère de l'activité humaine. L'imprimerie en multipliera les effets au centuple⁶. »

Pour les évangélistes de l'Eglise libre, l'alphabétisation avait une forte charge symbolique. Ceux qui trouvaient le salut spirituel dans le pouvoir de la conversion voyaient dans la lecture le fondement de la société qui renaîtrait en Afrique. Car l'alphabétisation était associée à l'évolution cognitive nécessaire pour sauver et l'esprit, et la chair. Le mot écrit portait non seulement le message salvateur de l'Evangile ; il promettait aussi une renaissance physique et morale en propageant l'idée d'une société vertueuse et travaillant dur à l'abri du péché, de l'alcoolisme et de la débauche. Pour les missionnaires, alphabétisation rimait avec régénération.

Cette notion de l'alphabétisation en tant qu'outil révolutionnaire au service de la transformation de la société était le produit de l'expérience spécifique des missionnaires ; mais elle découlait aussi de la définition qu'ils donnaient de la pratique de la lecture par opposition à l'oralité. L'absence de lecture marquait un stade primitif de l'évolution humaine lorsque l'esprit était dominé par des pensées dénuées de structure ou de cohérence ; l'alphabétisation et l'oralité s'opposaient féroce­ment. « Le livre conquerra », écrivait Junod, « il tuera l'ignorance, la superstition, le conservatisme inutile et la paresse intellectuelle ». Il était encouragé sur cette voie par le secrétaire général de la Mission pour qui l'alphabétisation menait le combat contre « l'ignorance et la superstition ». Ailleurs, Junod a continué dans cette veine martiale, comparant la société africaine à un « buffle sauvage » portant le « joug » de l'alphabétisation. « L'esprit sauvage du Bantou », faisait-il observer avec assurance, « est aujourd'hui formé à des méthodes civilisées, et l'école élémentaire est présente jusque dans la brousse. » Et il ajoutait à titre d'avertissement que l'alphabétisation était le seul moyen qui permettrait à « la race noire » de s'adapter aux exigences de la société moderne.

II. Le pouvoir transformateur des mots

Cette idée selon laquelle l'alphabétisme recelait un potentiel révolutionnaire ne tenait guère compte, me semble-t-il, du contexte africain dans lequel la compétence était dispensée et acquise. La Suisse baignait dans l'alphabé-

⁶ « Ba Ronga », p. 248. Reproduit pratiquement sans modifications dans LSAT II, pp. 151 et 152.

tisme. Les missionnaires venaient d'un pays dont les habitants, grâce à des institutions durables et puissantes, apprenaient à lire et à écrire, utilisaient abondamment les documents imprimés et les écrivains et se voyaient proposer des textes traitant de sujets très divers.

Pour eux, l'alphabétisme remplissait une fonction au quotidien et ils le considéraient comme un signe d'identité et de réussite, presque comme un rite de passage à l'âge adulte. En Afrique, la Mission n'en maîtrisait guère le développement, n'ayant ni le poids institutionnel requis pour mettre en pratique le type de lecture dont le principe avait été défini par Junod et ses collègues, ni les moyens de maintenir le niveau nécessaire. En tant que compétence axée sur la nécessité de transmettre le savoir et l'information, l'alphabétisation était particulièrement utile dans les villes.

Dès 1873, Paul Berthoud avait souligné l'importance de Kimberley comme centre de diffusion des livres et de développement de l'aptitude à la lecture. Quinze ans plus tard, lorsque les congrégationalistes ont vu dans les mines de diamants « le principal foyer missionnaire d'Afrique du Sud », le frère de Berthoud, Henri, a fait observer que les mineurs commençaient à s'écrire et à écrire à leur famille restée au pays. Les livres imprimés dans des langues africaines et européennes faisaient l'objet d'un commerce florissant à Kimberley et, après que de l'or eut été découvert en 1886, ce commerce a rapidement gagné le Witwatersrand. Au début du siècle, des dizaines de milliers de migrants de la région côtière revendiquée par les Portugais découvraient l'écrit en Afrique du Sud chaque année.

Les mineurs apprenaient à lire de différentes manières et ce sont ces « manières de lire » qui devraient nous rendre attentifs au danger de l'écriture considérée comme une simple antithèse de l'oralité. Les circonstances dans lesquelles l'aptitude à lire était acquise, et les modalités et les raisons de cette acquisition pouvaient varier énormément. Le dimanche, une foule de chrétiens faisaient bruyamment intrusion dans le monde de la mine. Pour beaucoup, les orchestres évangéliques étaient distraction et source de détente bienvenue, étant donné le travail pénible et dangereux qu'ils accomplissaient et la vie monotone qu'ils menaient dans l'enceinte de la mine. Même ceux qui auraient préféré se divertir autrement ne pouvaient guère échapper à l'exubérance des chrétiens qui chantaient, accompagnés à l'harmonium ou par un orchestre de cuivres, et à leurs sermons percutants. En ces occasions, les mineurs découvraient la lecture pour la première fois car les évangélistes brandissaient des ouvrages dont ils lisaient des passages, et chantaient à l'aide de livres de cantiques. L'initiation s'arrêtait là pour ceux qui recherchaient d'autres formes de divertissement et d'instruction pendant leurs heures de

loisir. D'autres, cependant, troublés par les menaces de damnation éternelle et l'omniprésence de la mort dans le monde où ils vivaient, étaient anxieux de trouver le moyen de s'assurer le salut. Certains acceptaient des missionnaires des images pieuses où figuraient de petits textes bibliques ou assistaient à leurs projections de lanterne magique. Ceux qui désiraient pousser plus avant et accéder à une nourriture plus substantielle pouvaient suivre le culte, les séances de prière et les lectures de la Bible dans les dortoirs des chrétiens ou dans les petites salles évangéliques construites dans l'enceinte de la mine ou aux alentours.

D'autres encore pouvaient trouver une utilité purement profane à l'écriture. Ils connaissaient tous les mots imprimés sur leurs laissez-passer, leurs contrats et leurs bulletins de paie ; et ils voyaient des affiches et des poteaux indicateurs où figuraient des illustrations et des textes dans l'enceinte de la mine et dans les villes groupées autour des gisements. Bien que n'ayant pas appris à lire, ils se familiarisaient chaque jour avec l'écrit. L'envoi de lettres réunissait dans un même espace géographique le migrant et son foyer. Dans le Witwatersrand, la communauté telle que la représentaient les habituels ouvrages en langue vernaculaire des missionnaires ruraux se concrétisait dans la mesure où, étant donné la présence de groupes ethniques concurrents, l'intégration à un groupe linguistique déterminé devenait pour le travailleur la pierre angulaire du sentiment de sécurité, de mobilité et d'appartenance. L'aptitude à lire dans une langue vernaculaire et surtout en anglais permettait d'accéder à des mondes tant spirituels que profanes, et la connaissance des symboles et des codes des Blancs rendait possible une certaine mobilité verticale. Le mineur alphabétisé pouvait devenir écrivain public pour ses compagnons de dortoir qui lui dictaient leurs lettres, ou employé de maison ou de bureau, ou exercer d'autres fonctions dans le secteur des services. La réduction de la durée du travail sous terre, l'éclairage artificiel et les auxiliaires optiques, la vie de « célibataire » étaient autant de facteurs qui contribuaient à augmenter le temps disponible pour la lecture. Quelques mineurs ont réussi à accroître leurs compétences dans les établissements d'enseignement ouverts aux Noirs en dehors de la mine.

La manière dont ces hommes apprenaient à lire est riche d'enseignements. Au début du XX^e siècle, une quarantaine de personnes en moyenne suivaient les cours du soir organisés six jours par semaine dans l'école de la Mission qui se trouvait dans l'enceinte de la mine de Crown Reef. Entre 19 et 20 heures, les nouveaux apprenaient à lire l'alphabet et les plus avancés s'exerçaient à écrire. Pendant la demi-heure suivante, les débutants griffonnaient des lettres et des mots sur des ardoises et les autres lisaient la Bible à haute voix et

posaient des questions. Pendant les quinze dernières minutes, la valeur de l'instruction était illustrée par des hymnes, par des prières et par un appel. On ne peut qu'émettre des hypothèses sur la manière dont ces élèves déchiffraient les mots imprimés. La lecture à haute voix était un acte collectif très éloigné de l'exercice silencieux, personnel, individuel et réfléchi envisagé par Junod. L'utilisation d'un texte unique familier pouvait entraîner une mémorisation machinale et la récitation plutôt que la lecture de passages de la Bible. L'étude de la Bible dans ces circonstances précises favorisait une forme « intensive » de lecture qui devait laisser peu de place pour un exercice intellectuel de haut niveau, et les observations exprimées oralement à l'occasion de ces réunions très restreintes étaient probablement plutôt des explications que des exégèses. La Bible, comme le recueil de textes de la Mission (le *buku*), est idéale pour la lecture fractionnée des débutants car elle est formée de brefs passages qui se prêtent à la discussion et à la réflexion. Il est néanmoins difficile de savoir comment ces travailleurs migrants faisaient leur chemin entre des sociétés rurales restreintes et un monde industriel cosmopolite, comment ils comprenaient ce qu'ils lisaient. Il est probable que leur interprétation des écrits qui leur étaient proposés nous serait étrangère.

L'aptitude à la lecture exige une participation active à partir du matériel brut. Il ne s'agit pas d'un exercice neutre au cours duquel des images textuelles se gravent passivement dans l'esprit comme les mots sont imprimés sur une page. La lecture est une interprétation, une manière de donner un sens qui est fonction de l'expérience, de la situation et des besoins du lecteur. Les personnes nées et élevées dans une culture orale lisent différemment de celles qui sont nées et ont grandi, comme les Suisses, dans une culture très profondément marquée par la pratique de la lecture et par les outils permettant de lire.

C'est ce qui pouvait être constaté dans les années 1880 au centre missionnaire de Rikatla, situé à 25 km au nord de Lourenço Marques, dont Loïs Xintomane et Eliachib Mandlakusasa avaient fait un lieu de pèlerinage. Leur fille Ruth connaissait le Sotho du Sud et, à l'origine, ses interprétations du Nouveau Testament avaient été transcrites par Loïs. Les chrétiens locaux apprenaient à lire à Rikatla et rentraient souvent chez eux avec un exemplaire du buku. Comme les leçons visaient à inculquer aux élèves le contenu édifiant de la Bible, le mécanisme de la lecture ne suscitait guère l'intérêt. On ne cherchait pas à enseigner l'alphabet ou à faire ressortir la structure des mots sur une page. Les plus âgés, élevés dans une culture orale dont ils avaient été nourris, ne parvenaient pas à lire de manière active. Selon Junod, « ils lisaient l'une après l'autre une vingtaine de pages pour s'arrêter à la vingt et unième et déclarer qu'à partir de là ils ne savaient plus... Ils avaient tout simplement appris

toutes ces pages par cœur ! » Pour ces personnes, qui étaient en général des femmes d'un certain âge ou très âgées, « la lecture » était la mémorisation et la restitution de longs passages de la Bible et sa pratique était imprégnée des techniques orales d'organisation des connaissances. Ce n'est guère surprenant car le talent oratoire était extrêmement prisé dans la société autochtone. Les missionnaires reconnaissaient le rôle joué par l'expression orale dans cette société et faisaient l'éloge de la « merveilleuse » faculté de mémorisation qu'avaient ses membres, et du « caractère sacré » qu'ils conféraient aux mots prononcés. Toujours est-il que Junod et ses collègues ont finalement condamné cette culture orale en raison de sa « tendance à l'imitation » qui encourageait une approche passive du savoir.

« Les enfants autochtones (et souvent les enseignants) sont parfaitement satisfaits d'apprendre comme des perroquets des mots et des sons qu'ils ne comprennent pas. Ils mémorisent des livres entiers de façon purement mécanique sans se préoccuper le moins du monde de la signification des mots⁷. »

Cette optique textuelle discréditait les formes de lecture qui comblaient l'écart entre l'écrit et l'oral. Pour les lettrés incorrigibles comme Junod, l'oralité faisait siennes et maîtrisait toutes les méthodes de lecture qui n'étaient pas compatibles avec son idéal d'exercice silencieux et individuel. Pourtant, beaucoup de personnes pratiquaient des manières de lire qui n'étaient apparentées ni à l'alphabétisation ni à l'analphabétisme. Certes, l'oralité maintenait les lecteurs adultes sous l'emprise de la coutume et de la tradition, mais son influence sur les enfants était beaucoup moins forte.

Diverses formes d'aptitude à la lecture ont surgi dans les familles chrétiennes lorsque les parents ont envoyé leurs enfants à Rikatla pour y acquérir un savoir fonctionnel. A leur retour, ces enfants faisaient la lecture à haute voix aux adultes qui, souvent, apprenaient les textes écrits par cœur. La cellule familiale apparaissait ainsi, comme dans la Suisse protestante, comme le berceau d'habitudes de lecture diverses. Cet équivalent africain des veillées suisses, longues soirées d'hiver passées autour du feu, était devenu une institution locale importante pour la diffusion de la lecture.

La lecture collective constituait un moyen d'acculturation par rapport au texte imprimé, dans la mesure où les enfants alphabétisés initiaient aux prodiges de l'écrit les membres de leur famille incapables de lire. On ne peut savoir comment les évangélistes de Rikatla apprenaient à ces enfants à faire la lecture à leurs proches, mais les hommes qui rentraient des mines et ceux qui suivaient les cours existant dans le pays apprenaient probablement à lire d'une autre

⁷ LSAT, II, p. 619.

manière. Sans doute hésitaient-ils et trébuchaient-ils en déchiffrant péniblement une page, mais d'autres avaient une connaissance suffisante du monde de l'imprimé pour lire en silence pour eux-mêmes. Quelques-uns pouvaient lire à haute voix des langues comme l'anglais et le hollandais que la Mission ignorait. D'autres avaient même appris à la fois à lire et à écrire et un petit nombre quittait les mines et les ports pour recevoir un enseignement formel en Afrique du Sud, puis rentraient chez eux où ils diffusaient leurs nouveaux talents. Le fait est que les formes d'aptitude à la lecture étaient très variées et allaient de la simple capacité d'écouter le mot écrit à celle de lire couramment et de manière individuelle. Le mot imprimé revêtait aussi des aspects multiples : les légendes sur les plaques d'une lanterne magique, les images pieuses en tonga ou les romans écrits en anglais exigeaient des techniques de lecture très différentes. Cette influence des circonstances sur la manière dont les lecteurs exerçaient leurs compétences n'avait rien de surprenant. Ce qui l'était en revanche, du moins pour Junod et ses collègues, c'était la grande variété des interprétations données par les autochtones aux documents qui entraient dans leur vie. Les missionnaires formés à considérer l'alphabétisation comme partie intégrante d'une culture européenne supérieure trouvaient tour à tour amusant, déroutant et édifiant le résultat de la lecture de leurs élèves.

Etant donné que les modes de lecture des textes étaient très divers, les missionnaires avaient beaucoup de mal à canaliser et à maîtriser les incidences sociales de l'alphabétisation. Il n'y avait pas de message universel commun dans les mots griffonnés sur une page ou imprimés à l'encre, et la lecture était souvent utilisée à des fins très différentes de celles auxquelles les enseignants s'attendaient. L'esprit autochtone, loin d'avoir été domestiqué par l'alphabétisation, semble dans de nombreux cas s'en être emparé, l'avoir exploitée et l'avoir dominée.

III. Les manières de lire

Bien souvent, l'alphabétisation a semblé renforcer les croyances locales au lieu de les mettre en doute ou de les faire évoluer. Une lettre écrite par un mineur pouvait être utilisée pour invoquer une protection contre des forces surnaturelles plutôt que pour éclairer les esprits et diffuser l'apprentissage. Et même l'image d'une personne projetée par une lanterne magique ou figurant sur une photographie pouvait être interprétée comme un acte maléfique qui avait capturé l'ombre ou l'essence de cette personne. L'historien français Roger Chartier fait observer que, pendant la Révolution, Louis XVI et les sans-culot-

tes faisaient de Voltaire et de Montesquieu une lecture radicalement différente⁸. En Afrique du Sud-Est, les missionnaires suisses et certains de leurs adeptes faisaient eux aussi des lectures différentes, mais de la Bible. Junod était atterré que certains convertis trouvent dans la Bible une confirmation de leurs croyances en la magie, par exemple dans la référence aux « enchanteurs », Apocalypse XXII.15. Et l'exhortation lancée aux chrétiens : « Ne craignez pas ceux qui tuent le corps et qui ne peuvent tuer l'âme ; craignez plutôt celui qui peut faire périr l'âme et le corps dans la géhenne » confortait leur interprétation. Pour qui vivait dans un monde où la peur des sorcières, ou *baloyi*, était omniprésente, cet extrait de Matthieu X.28 faisait manifestement allusion aux *baloyi*. Junod aurait pu ajouter qu'un lecteur attentif trouverait dans la Bible une solution rapide aux problèmes de la sorcellerie. Car dans l'Exode 22.18, les fidèles pouvaient lire : « tu ne laisseras point vivre la magicienne ». Cette lecture utilitaire de la Bible anéantissait les efforts que faisaient les missionnaires pour discréditer la sorcellerie. Car outre qu'elle mettait tout le poids des Écritures saintes au service de la croyance en la sorcellerie, elle faisait du manuel d'instruction religieuse des missionnaires le meilleur moyen d'en contrer les effets néfastes. Comme le meunier du XVI^e siècle de Carlo Ginsburg, Menocchio, les autochtones faisaient de la Bible une lecture agressive et intégraient certains de ses récits dans leur cosmos⁹. L'un des informateurs de Junod utilisait une version agrémentée à sa façon de l'histoire de Noé, et de la malédiction pesant sur Cham, pour expliquer l'arriération matérielle de la société à laquelle il appartenait.

Les travailleurs migrants fréquentant les villes d'Afrique du Sud connaissaient bien le texte imprimé et l'utilité de la lecture. Mais une fois rentrés chez eux, la lecture prenait un tout autre objet car, dans les régions rurales, les documents écrits étaient aussi rares que les possibilités économiques générées par la lecture. Les habitants de la côte attachaient manifestement de l'importance à la lecture comme moyen de transmettre un nouveau message religieux. Mais les spécialistes de la religion n'étaient pas les seuls à lire ; les *gayisa*, ou migrants qui revenaient des mines tout auréolés de prestige, lisaient aussi, de même que les riches commerçants et soldats européens et, pour un grand nombre de villageois, leur pouvoir venait de l'écriture. Alors que les missionnaires associaient la lecture à l'acquisition du savoir, un grand nombre d'autochtones y

⁸ Chartier, R., *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990, pp. 105 à 107.

⁹ Ginsburg, C., *Le fromage et les vers, L'univers d'un meunier du XVI^e siècle*, Aubier Montaigne, 1993.

voyaient une performance porteuse d'une nouvelle source de pouvoir et d'autorité. Sous cet angle, il n'y avait guère de rapport entre apprendre à lire et déchiffrer ou comprendre un message écrit. Il ne s'agissait pas d'acquérir une compétence, mais de tirer profit d'un rituel. La « lecture » était ainsi un rituel des puissants que l'on pouvait s'approprier à des fins très différentes de celles envisagées par les enseignants missionnaires.

Jim Ximungana était l'un des grands convertis de la Mission suisse. Bien qu'il ait appris à lire au Natal, ses activités commerciales l'avaient d'abord empêché de suivre les classes données à Rikatla et d'acquérir une réelle formation religieuse. Au début, le fait que Jim ne sache rien de la liturgie calviniste et comprenne mal les interprétations bibliques de ses coreligionnaires ne posait aucun problème. Mais les missionnaires se sont vite inquiétés lorsque Ximungana a acheté un immeuble de Lourenço Marques pour en faire une église ; car cette approche plus pragmatique de la chrétienté en tant que pratique s'est rapidement opposée à celle des Suisses. Les félicitations qu'avait suscitées la constitution d'un petit groupe de fidèles à Lourenço Marques ont vite tourné à la consternation, lorsque Ximungana a engagé Francisco João Albasini pour s'occuper de l'église en son absence. Ximungana était souvent appelé à voyager pour ses affaires et il semblait naturel qu'il confie les fidèles à un notable local. Francisco était le fils de João Albasini, ancien vice-consul du Portugal au Transvaal, et sa femme était la petite-fille du chef de Maxaquene, chefferie dont les terres se trouvaient au centre de Lourenço Marques. Grâce à ses relations, son argent et son savoir, Francisco a établi une importante dynastie politique et culturelle de race mixte en ville. Mais il avait été éduqué et baptisé dans la religion catholique romaine et, s'il fréquentait l'Église calviniste, c'était essentiellement pour lire le buku, un ouvrage de dévotion publié dans une langue qui lui convenait. Pire encore pour les missionnaires, l'autre prédicateur choisi par Ximungana à Lourenço Marques était un jeune homme qui ne croyait pas en Dieu. L'important pour Ximungana était que cet homme, comme Francisco Albasini, savait lire, ce qui associait l'église au pouvoir aux yeux des fidèles qui considéraient la lecture comme une source d'autorité et d'influence et voulaient peut-être davantage tirer parti de ce rituel que comprendre le message qu'il transmettait.

Au Timberland, au sud de Lourenço Marques, Jim donna aux missionnaires une autre raison de s'inquiéter car, lorsqu'il quittait son village pour vaquer à ses affaires, il confiait à une jeune esclave le soin de lire les écrits religieux. Là encore, Ximungana voulait avant tout que son prédicateur puisse lire et transmettre ainsi le pouvoir de l'évangile sans, et cela mérite peut-être d'être souligné, que les liens claniques puissent être mis à profit à des fins séculières.

Mais pour les Suisses, il était inquiétant que la jeune fille soit de basse extraction et, surtout, qu'elle ne soit pas baptisée et connaisse mal l'évangile. « Qui sait lire est chargé du service religieux », écrivait Paul Berthoud avec désespoir. « Ici c'est une jeune fille, là une femme, ailleurs un jeune homme, et ainsi de suite ». Berthoud régla le problème en prenant directement en mains le territoire de la Mission au lieu d'en laisser les avant-postes aux mains d'ignorants, d'agnostiques ou de l'Eglise de Rome.

Le mot écrit n'était pas seulement une source d'autorité rituelle ; il était souvent aussi associé à un pouvoir totémique. Pour un grand nombre de villageois, l'écriture incarnait un esprit gardien ou abritait une sorte d'essence du pouvoir. Les mots écrits ou imprimés n'étaient pas simplement de l'encre sur une page ; ils étaient la preuve qu'un esprit ou une force habitait cette page. L'exemple le plus célèbre est sans doute celui de l'esclave affranchi d'Afrique occidentale, Olaudah Equiano. Dans sa biographie publiée en 1789, Equiano raconte comment, aux prises avec un livre pour la première fois, il a tenté de parler au livre de son maître et de l'écouter ; et il s'attendait à ce que le livre lui réponde¹⁰. Arthur Grandjean aimait exploiter cette croyance pour susciter chez les autochtones une crainte encore plus respectueuse à son égard. Il disait à certains de ces « innocents » qu'il avait besoin de quelque chose qui se trouvait chez lui et les y envoyait, porteurs d'un message écrit, « le papier qui parle », dans lequel il demandait à sa femme de donner l'objet souhaité. Leur stupéfaction était totale lorsqu'en arrivant à la Mission et sans rien dire :

« Ils voyaient ma femme prendre un livre et le donner au messager, tout comme je le lui avais promis. C'est grâce à ce genre de choses qu'une légende s'est propagée dans tout le pays selon laquelle celui qui maîtrise parfaitement le difficile art de l'écriture ne manquera de rien car il se verra donner gratuitement tout ce qu'il demande par écrit à un Blanc¹¹. »

Henri Junod a commenté cette croyance dans le pouvoir que renferme l'écriture. Alors que l'un de ses voisins se préparait à partir en voyage, il a demandé au missionnaire de lui donner un message écrit en précisant que la teneur du message n'avait aucune importance, ce qui a intrigué Junod ; le papier avait simplement pour fonction d'être un signe d'autorité qui ferait

¹⁰ *The life of Olaudah Equiano* (1789, nouvelle édition, Harlow, 1988), Edwards, P., (dir. publ.), pp. 34 et 35.

¹¹ Archives de la Mission suisse, Lausanne : 513, Grandjean au Conseil de la Mission, 11 décembre 1893.

peur aux débiteurs du voisin et les forcerait ainsi à le rembourser. Cette interprétation locale du pouvoir du mot imprimé a été confirmée par une vieille femme qui, regardant par-dessus l'épaule du missionnaire le livre qu'il tenait dans les mains, en a décrit les caractères comme l'équivalent des os utilisés par le devin ; car l'esprit habitant la page y avait agencé les caractères de manière à indiquer au lecteur la voie à suivre. Inversant joliment cette idée, une autre personne a qualifié les os du devin de « Bible des autochtones ». Si la force contenue dans les pages d'un livre pouvait prédire l'avenir, il semble qu'elle n'ait pas possédé en Afrique australe les mêmes vertus curatives qu'ailleurs. L'écriture a pourtant été qualifiée à l'occasion de « médicament du savoir ».

Ceux qui savaient à peine lire ou écrire n'étaient pas les seuls à attribuer des pouvoirs totémiques au mot imprimé. Zakaria, l'un des évangélistes africains employés par les Suisses, cherchait à exploiter le pouvoir de l'écriture lorsqu'il recouvrait un point d'eau avec une feuille de journal. Il pensait que cette action effraierait les esprits païens de l'impureté et que, de cette manière originale, il préserverait la propreté de l'eau. Cette vue de l'écriture comme un talisman, un porte-bonheur doté de pouvoirs magiques, vient aussi à l'esprit à propos de l'expérience d'un homme que nous connaissons sous le nom de Motsikéri. Après sa conversion, Motsikéri s'est procuré le seul livre disponible, un abécédaire hollandais qu'il « croyait être le Livre du Seigneur ». Son désir d'être « un disciple du livre » l'a amené à entrer en conflit avec son chef qui a fini par lui prendre son bétail, ses champs, ses récoltes et même sa femme. Pour Paul Berthoud, le comportement de Motsikéri reflétait la « foi simple et vivante » des convertis vivant sur le territoire de l'obscurité païenne. Un sceptique pourrait faire observer que Motsikéri attachait de l'importance au livre moins pour son message, qui ne semblait pas lui importer, que pour la force abstraite qui en habitait les pages.

Cette interprétation du pouvoir du livre explique peut-être pourquoi les évangélistes étaient si souvent photographiés, serrant contre eux des livres volumineux. Mais les chrétiens n'étaient pas les seuls à acheter des livres. A la fin des années 1880, la bibliothèque de Pakoule, fonctionnaire à la retraite et agnostique vivant à Lourenço Marques, ne comprenait qu'un livre : une histoire illustrée de la Bible. Pakoule est à l'image des nombreux lecteurs qui possédaient un exemplaire d'ouvrages comme le buku sans adhérer au message qui y était contenu. A preuve aussi qu'il était plus important de posséder et de montrer le mot écrit que de le déchiffrer, la demande de livres était énorme si l'on considère que le « lectorat » était en grande partie analphabète. A Johannesburg, dans le Transvaal du Nord et au Mozambique, la vente de livres en tonga et dans les langues qui en étaient proches dépassait de beaucoup la taille

du lectorat. Pour ceux qui possédaient le mot, les livres étaient probablement un signe de statut, de loyauté et d'identité. Mais on peut se risquer à dire qu'ils étaient aussi une source de magie totémique et rituelle qui se conjugait au pouvoir découlant du savoir contenu dans le livre. Si nous acceptons cette interprétation, il nous faut associer le pouvoir à l'écrit d'une manière qui était fondamentalement étrangère aux missionnaires. Cela donne aussi à penser que, loin de révolutionner la société, l'aptitude à la lecture servait souvent à perpétuer et à renforcer des croyances et des pratiques locales.

Pour Henri-Alexandre Junod, ces pratiques de la lecture étaient un signe d'arriération, la cause d'erreurs qu'il fallait supprimer, au lieu de représenter des moyens différents et légitimes d'interpréter le monde. Son jugement ne tenait pas compte de la manière dont les Européens collectionnaient souvent les livres non pour l'information ou les idées qu'ils renfermaient mais pour témoigner de leur savoir et de leur richesse, de leur appartenance intellectuelle et, comme pour l'*Art nouveau*, pour des raisons d'esthétisme. Junod n'étendait pas non plus sa critique des habitudes de lecture locale aux Européens qui conféraient à la Bible des pouvoirs surnaturels lorsqu'ils prêtaient serment, ou qui y voyaient une forme de révélation divine ou une vérité qui allait de soi.

Junod considérait l'écriture comme un indicateur de modernité qui exigeait davantage qu'une aptitude fonctionnelle à écrire son nom et à lire. Acte individuel et privé, la lecture était fondamentalement opposée à la structure d'une société « encore imprégnée des obscures notions de moralité collective¹² ». Elle allait à l'encontre d'expressions sociales dominées par l'oralité, le geste et la représentation. Elle remettait en cause une moralité collective qui approuvait ou encourageait « des coutumes barbares » tant qu'elles servaient les intérêts de la communauté. S'il ne s'agissait que d'assurer le bien-être d'une communauté restreinte, les individus n'avaient d'autre but sur terre que de reproduire et perpétuer cette communauté. Dans ces conditions, pas de libre arbitre, mais des institutions sociales immuables et des habitudes ineptes. L'alphabétisation pouvait libérer l'être humain en lui permettant de penser pour lui-même et de prendre sa vie en main d'une manière qui encouragerait une modernisation maîtrisée et « élèverait et purifierait le système social et familial de la tribu ». Le collectivisme n'est pas seulement suranné, il « appartient à un autre âge », affirmait Junod. « L'opposition entre la conception collectiviste et la conception occidentale est absolue », ajoutait-il, et il prédisait une campagne au cours de laquelle « l'individualisme anéantira le collectivisme primitif et tous ses rites ».

¹² LSAT, I, p. 152.

Il ne faut donc pas s'étonner que cette vue des conséquences de l'alphabétisation ait suscité une réaction ambivalente chez les principaux intéressés. « Ah ! ah ! Voilà le livre dont ils parlaient ! », s'est exclamé le chef Mapounga à Nondwane lorsqu'on lui a montré pour la première fois le recueil de textes bibliques des missionnaires ; « c'est donc ce seul livre qui nous a conquis !¹³ ». Le chef Tembe, Mabaï, critiquait ouvertement le *buku*, « ce livre qui vient du Nord », qui bannissait des coutumes essentielles au bien-être de la société, comme le fait de boire en communauté, la polygamie et la vénération des ancêtres¹⁴. L'un des anciens entourant le chef Magude, Shongi, craignait que les mots qu'il avait vu écrire ne se modifient tout seuls de leur propre volonté. « Ils ne resteront pas tels qu'ils ont été écrits », a-t-il dit à Grandjean. « Quand nous faisons des affaires, nous parlons en présence de témoins et le mot reste », a dit le missionnaire, « et c'est vrai, le mot est sacré pour un Noir¹⁵ ». Cette attitude ambivalente envers l'expression écrite explique peut-être pourquoi la maison du maître à Rikatla a été l'un des premiers bâtiments réduit en cendres pendant la guerre entre les Portugais et le Royaume de Gaza et pourquoi Ruth, l'une des premières lectrices et évangélistes itinérantes, a été tuée pendant ce conflit¹⁶.

Malgré la méfiance que leur inspirait le changement social provoqué par l'alphabétisation, les chefs ont d'abord cherché à en intégrer ce que Mapounga appelait le « pouvoir magique » dans leur arsenal de ressources en utilisant des secrétaires professionnelles ou en envoyant des enfants, des esclaves ou des femmes apprendre à lire. Cette stratégie limitait les effets néfastes de l'alphabétisation en associant l'aptitude à la lecture à des groupes périphériques qui étaient moins susceptibles de mal en utiliser le pouvoir. Mais elle l'associait aussi avec les marginalisés d'une manière qui la rendait probablement moins attrayante. Le progrès de l'alphabétisation a certainement été limité par la nature saisonnière de l'agriculture, étant donné que les parents retiraient souvent leurs jeunes enfants de l'école pour qu'ils aident aux plantations, aux cultures et aux récoltes. Lorsque celles-ci étaient mauvaises, les jeunes devaient aller chercher des racines et des fruits ou étaient embrigadés dans des expéditions de pêche collectives ; et les garçons plus âgés partaient pour la mine en Afrique du Sud. Les missionnaires se plaignaient des pressions constamment exercées sur les enfants scolarisés pour qu'ils abandonnent leurs études car dès

¹³ Berthoud-Junod, R., *Du Transvaal à Lourenço Marques*, Lausanne, 1904, p. 18, SMA 8.10.B, P. Berthoud au Conseil de la Mission, 2 septembre 1886.

¹⁴ Berthoud-Junod, R., *Du Transvaal à Lourenço Marques*, pp. 115 et 116.

¹⁵ Liengme, G., lettre du 28 août 1891 dans *Nouvelles de nos missions* 3, 14, 1891, p. 46.

¹⁶ Berthoud, *Les nègres Gouamba* (Lausanne, 1896), pp. 201 et 202.

qu'ils savaient un peu lire et écrire, ils pouvaient aller gagner de l'argent en ville. Au Transvaal, les loges d'initiation des Pedis étaient une autre source d'inquiétude pour les Suisses puisqu'elles incitaient les jeunes hommes à quitter les écoles de la Mission et leur offraient d'autres sources de savoir et de valeurs¹⁷.

Les difficultés auxquelles les missionnaires se heurtaient les ont amenés à adapter leur enseignement à une culture qui était orale et visuelle. En Europe, leurs cousins revivalistes avaient mis au point diverses stratégies pour faire connaître l'Évangile au-delà d'un public alphabétisé qui allait à l'église. Les évangélistes itinérants en Afrique qui allaient bruyamment répandre la bonne parole dans les lieux publics, non sans quelque démagogie, en ont adopté un grand nombre. Ceux qui allaient porter la parole de Dieu jusque dans les mines et les villages ruraux sont devenus un spectacle familier. Les « païens » y étaient initiés à de petits textes écrits sur des gravures, des images pieuses ou les images créées par la lanterne magique. Dans les missions, les rangs des adeptes visuels de la chrétienté grossissaient lorsque les fidèles se rassemblaient pour célébrer des événements locaux d'une manière qui n'était pas toujours autorisée lorsqu'on se réunissait à l'église.

Les hymnes sont devenus un moyen oral important de transmettre le message écrit. Chantés avec enthousiasme et passion, souvent au son de l'harmonium, ils ont remplacé les psaumes lugubres des débuts de l'Église réformée. Les hymnes écrits en tsonga et en ronga ont porté l'écrit et la morale chrétienne bien au-delà des services dominicaux. « Certains d'entre eux voyagent loin », écrivait le missionnaire Ernest Creux en 1878 ; « il m'arrive de les entendre dans des villages où un évangéliste n'a jamais mis le pied ». L'expérience de l'Église réformée en Suisse, où les hymnes avaient joué un rôle crucial dans le revivalisme, l'a aidée à comprendre le pouvoir d'attraction d'une musique qui émouvait et de paroles qui reflétaient les préoccupations quotidiennes des fidèles autochtones. « Je suis sûr », ajoutait Creux, « que les païens seraient beaucoup mieux instruits, attirés et séduits par la Vérité, si nous pouvions leur offrir des hymnes populaires racontant l'histoire de Jésus et les grands moments de l'Histoire Sainte et une musique correspondant à leur caractère national ». En cinq ans, 57 hymnes ont été publiés dans le *buku*, et des recueils d'hymnes comprenant de la musique ont bientôt suivi dans de

¹⁷ SMA 834 Berthoud-Junod, R., note rédigée en août 1887 ; Berthoud, *La Mission romande à la baie de Delagoa*, Lausanne, 1888, p. 17 ; Berthoud-Junod, *Du Transvaal à Lourenço Marques*, p. 229 ; Grandjean, *La Mission romande*, Lausanne, 1917, p. 229 ; *Rapport annuel de la Mission suisse romande*, 1918, p. 37 ; Junod, LSAT I, pp. 522 et 523.

nouvelles collections imprimées, parues au début des années 1890. Les missionnaires ont écrit de nouveaux textes pour les hymnes fondateurs de l'Église libre mais, si ces textes trouvaient un écho dans le monde personnel des fidèles et les unissaient en tant que communauté, la musique était trop sombre et trop retenue pour le goût local. La sévérité et la résignation dont étaient empreints des cantiques inspirés par la notion de péché omniprésente dans la religion de leurs maîtres mettaient les convertis mal à l'aise. Ils préféraient exprimer de la spontanéité et de la joie dans leurs chants religieux et aimaient les hymnes écrits par le populaire compositeur américain Ira Sankey, ou adaptaient la musique à la sonorité locale.

A l'évidence, l'intégration de l'alphabétisation dans un milieu culturel dominé par l'oralité en a limité la propagation. Mais il ne faut pas oublier que les conditions matérielles ont été tout aussi responsables de la manière hésitante et spasmodique dont les autochtones ont adhéré à l'écrit. Le progrès de l'alphabétisation dans les zones rurales a souffert avant tout du manque d'enseignants et d'écoles, de la diffusion restreinte des matériels de lecture et de l'attrait limité d'ouvrages religieux didactiques et édifiants. Plus important peut-être, si les individus ne pouvaient pas se joindre à une communauté de lecteurs ayant accès à du matériel écrit, ils oubliaient rapidement ce qu'ils avaient appris. Il faut aussi souligner que l'oralité n'a pas toujours et partout domestiqué l'alphabétisation. Cette dernière a dans une large mesure cessé d'être associée aux marginalisés lorsque les Portugais se sont emparés du Sud-Mozambique en 1895 et que les enfants ont commencé à aller à l'école en plus grand nombre. En même temps, des troubles politiques en Afrique du Sud ont incité à rentrer chez eux des dizaines de milliers de mineurs mozambicains qui avaient presque tous été en contact avec la lecture. Bien avant le tournant du siècle, un petit nombre d'hommes avaient réussi à acquérir une éducation en Afrique du Sud. L'un des plus célèbres était Robert Mashaba, diplômé de Lovedale¹⁸. Un autre était le jeune frère de Jim Ximungana, Philémon, qui a quitté Lovedale pour rentrer chez lui en 1893. Dans sa bibliothèque, Philémon possédait des livres en anglais, des ouvrages d'arithmétique et de grammaire, plusieurs dictionnaires et une Bible, et il a meublé sa maison de chaises, d'un miroir et autres signes extérieurs de son nouveau statut¹⁹. La Mission

¹⁸ Voir Harries, P., *Work, Culture and Identity: Migrant Labourers in Mozambique and South Africa, c.1860-1910*, Portsmouth, N.H., 1994, pp. 34, 62, 105 et 106 ; Harries, "Christianity in Black and White: the establishment of Protestant Churches in Southern Mozambique", in *Lusotopie* 1998.

¹⁹ Loze, P., lettre datée de novembre 1893, « Séjour à Tembé » dans *Nouvelles de nos missionnaires* 16, 5, 1894, p. 74.

américaine employait un autre diplômé de Lovedale, Ceteway Goba, dans son antenne située près d'Inhambane. John Matthews Nyoko est devenu un éminent linguiste chopi au service de l'Église anglicane et a fréquenté ultérieurement l'une de ses écoles en Afrique du Sud. Les épiscopaliens méthodistes Muti Sikobele, qui a fréquenté le collège Adams au Natal, et Tizora Navess, sont tous deux devenus d'importants dirigeants chrétiens au Sud-Mozambique²⁰.

Le développement d'une élite noire chrétienne et alphabétisée a fait de l'aptitude à lire une question politique majeure au Mozambique comme en Afrique du Sud. Dans la colonie du Cap, l'accès au vote était limité aux alphabétisés fonctionnels. Au Mozambique, le fils de Francisco Albasini, João, a écrit des articles véhéments exhortant le gouvernement à investir des fonds dans l'éducation. Un grand nombre de Blancs en sont venus à considérer l'alphabétisation comme un révélateur politique de la civilisation : un moyen de distinguer les citoyens civilisés ayant des droits nationaux des sujets autochtones dont les droits devaient être restreints à la « tribu » et au « clan ». Pour Junod, pouvoir écrire son nom et lire avec facilité n'était pas une raison suffisante pour justifier une intégration non maîtrisée dans la « civilisation dépravée et peu scrupuleuse » de l'Europe. Bien qu'il ne fût pas favorable à une ségrégation officielle, Junod admirait bien des valeurs préindustrielles de la société rurale protégée et nourrie par le chef chrétien, le commissaire autochtone et le missionnaire. S'il encourageait la participation de l'élite noire aux affaires du pays, il se méfiait des « centaines de milliers d'autochtones éduqués superficiellement » qui, à la veille de l'Union, demandaient que la franchise dont bénéficiait la colonie du Cap fût étendue à d'autres régions d'Afrique du Sud.

« Ils savent plus ou moins lire et écrire mais sont absolument incapables de comprendre le dixième de ce qui est publié dans le *Star* ou l'*Argus*, car leur horizon est totalement différent de celui de l'homme blanc, même s'ils ne sont peut-être pas nettement moins intelligents que bien des électeurs européens. Pouvoir écrire son nom n'est pas un critère suffisant pour participer à la vie politique de l'Union sud-africaine²¹. »

²⁰ Harries, "Christianity in Black and White".

²¹ LSAT, I, p. 545. Les vues exprimées par Junod ici coïncident avec celles de Dudley Kidd, missionnaire et spécialiste des affaires africaines. Voir Kidd, *Kaffir Socialism and the Dawn of Individualism*, Londres, 1908, p. 115. La plupart des historiens sont d'avis que pouvoir écrire son nom prouve que l'on peut lire facilement. Voir Shoefield, R.; "Dimensions of illiteracy, 1770-1850", "Explorations" in *Economic History* 10, 1973, pp. 437 à 454 ; Levine, D., "Illiteracy and family life during the first industrial revolution" in Stearns, P. N., (dir. publ.), *Extending the Past*, New York, 1988, pp. 36 et 37.

L'insistance avec laquelle Junod fait de la lecture un acte d'interprétation souligne l'importance des attentes et des pratiques qui lui donnaient du sens et, en fin de compte, du pouvoir. De cette manière, Junod limitait la pratique de la lecture à ces « grands esprits » capables d'imposer à une population superstitieuse et irrationnelle les bienfaits des Lumières de la religion et de la société.

Junod n'était pas le seul à croire qu'une bonne éducation européenne donnait aux politiciens noirs les moyens de mettre leur race à égalité avec les Blancs. Bien des Africains qui ont construit leur carrière sur le capital culturel et politique associé à l'alphabétisation et à l'éducation étaient de cet avis. La lecture et l'écriture ont permis à ces hommes industriels et talentueux de devenir les leaders naturels de leur peuple. Eux-mêmes et leurs partisans se servaient de la lecture comme instrument de différenciation sociale et, dans la tradition du Siècle des Lumières, comme marqueur de l'évolution. « L'Afrique est un continent de ténèbres », écrivait Robert Mashaba à son ancien directeur à Lovedale, « la plus grande partie de ses enfants couvent les ténèbres comme s'ils couvaient des œufs blancs frais ». Il considérait de son devoir de « combattre les ténèbres au nom du Christ... jusqu'à ce qu'elles débouchent sur la lumière²² ». De l'autre côté de la frontière, l'un des fondateurs de l'*African National Congress* (ANC), et son président dans les années 1930, Pixley Seme, écrivait que « le savoir est le pouvoir » et que les Africains éduqués dans la tradition européenne « régénéraient » leur continent et « en chasseraient les ténèbres²³ ». Cette perspective est particulièrement évidente dans les écrits du professeur D.D.T. Jabavu qui distinguait dans la population noire entre « la multitude analphabète » et « ceux qui ont dépassé les conditions tribales » en escaladant « l'échelle de la civilisation²⁴ ». L'alphabétisation est rapidement devenue un droit de l'homme fondamental pour les hommes politiques africains nationalistes. La « charte des droits » de l'ANC, rédigée en 1943, demandait que l'enseignement primaire soit financé par l'Etat, gratuit et obligatoire, et rejetait la notion d'un type particulier d'éducation pour les Africains. Douze ans plus tard, la Charte de la liberté de l'Alliance du Congrès, conduite par l'ANC, faisait de l'élimination de l'analphabétisme des adultes au moyen d'une campagne de masse nationale l'un de ses objectifs majeurs.

²² Université de Cape Town (UCT), Stewart papers, BC 106 ; Mashaba à Stewart, 22 octobre 1892.

²³ Pixley ka Isaka Seme, "The Regeneration of Africa", 5 avril 1906 dans Karis, T. et Carter, J., (dir. publ.), *From Protest to Challenge*, vol. I : *Protest and Hope, 1882-1934*, Johns, S., (dir. publ.), Stanford, 1972, p. 71.

²⁴ Jabavu, D.D.T., "Bantu Grievances" dans Schapera, I., (dir. publ.), *Western civilization and the Natives of South Africa*, Londres, 1934, pp. 285 à 298.

Au Mozambique, l'importance accordée à l'alphabétisation est devenue particulièrement visible au début de 1975 lorsque le Frelimo s'est préparé à prendre le pouvoir. L'alphabétisation en portugais unifierait le pays et encouragerait la propagation de la culture mozambicaine ; elle permettrait au Frelimo de diffuser son idéologie politique et jetterait les bases du « pouvoir du peuple » nécessaire pour servir les intérêts réels de la population. Elle permettrait aussi la propagation des idées scientifiques et mettrait un terme à l'isolement des communautés rurales.

Comme Junod et ses collègues, Samora Machel et son gouvernement voyaient dans l'alphabétisation un outil de modernité qui apporterait le développement économique au Mozambique. L'utilisation du portugais comme moyen d'alphabétisation encouragerait la population à s'identifier avec la nation plutôt qu'avec le clan ou la tribu. Savoir lire n'était pas seulement une compétence, comme la menuiserie ou la couture, c'était « un instrument de révolution » visant à éliminer les fléaux jumeaux de « l'analphabétisme et de l'obscurantisme ». Cela encouragerait l'initiative individuelle et mettrait fin à l'emprise des chefs traditionnels et aux « vestiges du féodalisme et du capitalisme » tels que la dot, la polygamie et l'initiation tribale. Le Frelimo avait détruit la base économique du colonialisme et, sur ses ruines, l'alphabétisation transformerait la mentalité de la société autochtone. Son ambition était de créer rien de moins qu'un « homme nouveau » armé d'une « nouvelle vision des choses ». Les participants à la campagne d'alphabétisation scandaient des slogans du type « S'alphabétiser, c'est produire » (*Alfabetizar é produzir*) et « S'alphabétiser, c'est créer l'homme nouveau » (*Alfabetizar é criar o Homem Novo*). La lutte contre l'ignorance et l'analphabétisme était dépeinte à l'aide des puissantes images de l'évangélisme du XIX^e siècle. « L'éducation est comme une lumière dans la nuit », disait le Président, « elle nous montre la voie. Travailler sans étudier, c'est marcher dans le noir ; nous pouvons bien évidemment avancer mais le risque de trébucher ou de se perdre est grand²⁵ ».

A l'origine, l'alphabétisation devait être un mécanisme d'émancipation mais il est apparu bien vite que seul le Frelimo pouvait assembler les grands esprits nécessaires pour encadrer les masses. Lorsque le mouvement est devenu un parti d'avant-garde en 1977, l'alphabétisation a été placée sous la surveillance étroite de l'Etat et les campagnes d'alphabétisation de masse ont été ciblées sur les secteurs sensibilisés de la population qui connaissait déjà le

²⁵ Samora Machel, « Produire, c'est apprendre. Apprendre pour mieux produire et mieux lutter », 1971, discours publié dans *Le Processus de la Révolution démocratique populaire au Mozambique : textes du Président du FRELIMO 1970-1974* (Paris, 1977), p. 232.

portugais. En dépit des ressources investies dans ces campagnes et de la politisation de leurs participants, le programme de modernisation qui y était associé s'est heurté à de vives résistances. Il est arrivé que les hommes d'une tribu s'approprient une école où ils souhaitaient organiser les cérémonies d'initiation que le Frelimo réprouvait. Dans bien des régions, la population donnait au Parti le pouvoir surnaturel de savoir faire lire et écrire les gens au bout de quelques jours. A la grande consternation des spécialistes étrangers, même certains membres du Parti qui avaient reçu une bonne éducation refusaient de renoncer à leur vénération des idoles ou à leurs superstitions.

Au début des années 1980, à mesure que la sécheresse s'emparait du Mozambique et que le Frelimo vacillait sous les coups de boutoir de la déstabilisation, l'alphabétisation des adultes a perdu des ressources déjà rares au profit de l'enseignement primaire et du développement économique que l'on tentait d'encourager. Mais comme l'ont montré Anton Johnston et d'autres, ce changement de politique n'a fait que renforcer le statu quo en accroissant la domination de ceux qui parlaient portugais et dont beaucoup étaient associés au Frelimo ou à son projet de modernisation²⁶. Loin de mettre l'alphabétisation au service de la transformation de la société, les missionnaires comme les marxistes ont utilisé l'aptitude à la lecture pour prendre leurs distances par rapport à l'obscurantisme profond de la société rurale. Et ni le réveil évangélique, ni la révolution politique n'ont pu, pour bien des habitants de ces régions, combler le fossé entre apprendre à lire et lire pour apprendre.

²⁶ Johnston, A., *Study, Produce and Combat! Education and the Mozambican State, 1962-1984*, Stockholm, 1989 ; Johnston, A., "Adult literacy for development in Mozambique", *African Studies Review* 33,3, 1990.

PARTIE III

Etude de cas en Afrique centrale

Résumé des communications

1. Deux historiens du Cameroun sont intervenus : Thierno Mouktar Bah a étudié la question de la frontière dans l'histoire pré-coloniale, en s'appuyant sur l'exemple du pays Bamiléké et du royaume Bamum, et Martin Z. Njeuma a abordé la question dans le contexte colonial et post-colonial. Ces interventions sont contenues dans les textes suivants : *Frontières, guerre et paix dans l'Afrique précoloniale : l'exemple des chefferies Bamiléké et du royaume Bamum dans l'Ouest Cameroun* et *Diplomatic and Administrative Contributions to Peace on the Cameroon-Nigeria Boundary (1885-1992)*.
2. La géographie particulière du pays Bamiléké lui procure une position en hauteur par rapport aux régions voisines, donnant lieu à l'existence de véritables frontières naturelles, notamment avec la falaise du Noun qui surplombe le pays bamum et qui a toujours dissuadé toute velléité d'attaque du pays Bamiléké par le puissant royaume Bamum. A l'intérieur même du plateau bamiléké, la configuration du terrain, essentiellement éclatée, a joué un rôle déterminant dans la conduite des opérations de guerre et permis des lignes de démarcation tendant à épouser les éléments du relief. La notion de frontière s'énonce dès lors dans un contexte d'extrême fragmentation politique, dans une logique de mosaïque qui multiplie les frontières. Les frontières et leur dynamique (expansive ou rétractive) ont été en rapport étroit avec la démographie, la « soif de terre », s'accompagnant presque toujours d'actes de violence. Par essence ligne imaginaire, la frontière, en pays Bamiléké, peut acquérir une matérialité, une visibilité, toujours marquée du sceau de la sacralité, du magico-religieux, impliquant serments et sacrifices.
3. Dans le royaume Bamum, la mise en œuvre des frontières est directement liée à l'émergence d'un Etat centralisé, sur la base d'une série de conquêtes.

tes militaires. On est passé de l'état de société hétérogène des Bamiléké à une société homogène, fonctionnant sur la base d'une organisation politique et administrative fondée sur la royauté. L'histoire de ce royaume présente une fresque grandiose qui couvre quatre siècles (fin du XVI^e - XX^e siècle). Le peuple bamum a donné naissance à l'une des civilisations les plus brillantes de l'Afrique précoloniale, mais il a aussi engendré une série de guerres qui expliquent et marquent les différentes étapes de la formation du royaume. Du fait de la centralité par excellence de la capitale du royaume, Foubam, et sous la pression des envahisseurs, la défense aux frontières lointaines se révéla aléatoire. Une décision fut alors prise : établir une frontière interne rapprochée, par la construction d'une enceinte urbaine.

4. Les frontières en pays Bamiléké et dans le royaume Bamum ne sont pas uniquement des lignes de rupture et de rivalités. Elles jouent également le rôle de zone de contact et d'échange, favorisant ainsi entre les communautés, des rapports de coexistence dans la tolérance. Les données ethnographiques montrent que les supports des frontières, en plus de la sacralité, sont souvent associés à des symboles se référant à une culture de paix. Dans les chefferies Bamiléké, l'arbre de la paix était toujours planté à profusion dans les zones frontalières. Les stèles et grosses pierres, matérialisant les frontières, sont également toujours entourées d'arbres de la paix.
5. Les relations commerciales, établies dans les zones frontalières, apparaissent comme facteur de déflation des tensions et de promotion de la paix. Les marchés les plus actifs, les plus fréquentés (car procurant une diversité de produits) étaient toujours implantés dans les zones où des conventions tacites interdisaient l'usage des armes. Certains marchands, notamment les marchands de kola bénéficiant d'une certaine immunité, traversaient les frontières sans entraves et jouaient par moments le rôle de faiseurs de paix entre les différentes chefferies.
6. Les relations transfrontalières entre les chefferies Bamiléké étaient fondées sur des négociations, des concessions mutuelles, des conventions tacites, des serments qui sont autant d'aspects d'une diplomatie ayant pour but le règlement des conflits et la promotion de la paix. Les alliances matrimoniales habilement conduites renforçaient encore davantage la coexistence entre chefferies, surtout lorsqu'elles sont établies au niveau des souverains, aboutissant à terme à une banalisation de la frontière, dont la perception et l'utilisation changeaient de façon radicale.

7. Selon le professeur Martin Z. Njeuma, la multiplicité des identités par lesquelles est passée la frontière Cameroun-Nigeria n'a cessé, depuis la fin de la colonisation, de poser un grave problème à la culture de la paix. Sur le plan géographique, le Cameroun, situé à la jonction entre l'Afrique occidentale et l'Afrique centrale, a pu être qualifié d'« Afrique en miniature ». La frontière Cameroun-Nigeria constitue une zone de jonction, un outil d'intégration non seulement entre les deux pays voisins, mais entre les deux sous-régions.
8. L'histoire de la frontière Cameroun-Nigeria comprend trois phases qui correspondent aux trois régimes politiques successifs du pays : la période coloniale allemande (1884-1919) ; la période des mandats britannique et français (1919-1961) ; enfin, la période contemporaine qui couvre la réunification et l'indépendance (1961-1991). Chacune de ces phases a connu ses problèmes et ses crises ; une constante officielle demeure cependant : celle d'une attitude impérialiste dépassée, qui ne voit dans les frontières que des lignes qui divisent et séparent les peuples.
9. À la suite de la guerre civile au Nigeria, les conflits locaux de frontières entre Camerounais et Nigériens ont plutôt augmenté que diminué. La péninsule Bakassi constitue un élément majeur du conflit. Elle est située à l'extrémité sud de la frontière terrestre. Le traité anglo-allemand de 1913 en fait incontestablement un territoire camerounais. Mais sa position est stratégique : elle commande toute la navigation de la baie du Biafra, ce qui en fait une base militaire potentielle enviable. Le gouvernement camerounais de l'ère Biya fut le premier à comprendre que seule une approche solidaire permanente pourrait régler la question de façon légale et pacifique. Pour assurer le futur, il faudrait prendre en compte quelques réalités cruciales : depuis que les Européens sont partis, beaucoup de choses ont changé le long des frontières. Les commissions mixtes locales ne doivent plus se contenter de les actualiser ou de les préciser, elles doivent constituer le noyau d'un nouveau type de gouvernement local tout en prenant aussi en compte les multinationales, acteurs visibles et invisibles dans les zones où le conflit est ouvert et endémique.

Thierno Bah (Cameroun)

Frontières, guerre et paix dans l'Afrique précoloniale : l'exemple des chefferies Bamiléké et du royaume Bamum dans l'Ouest-Cameroun

La subordination du tracé des frontières aux pesanteurs de la guerre est, en Afrique, une réalité prégnante d'hier et d'aujourd'hui. Hier, comme aujourd'hui, on assiste à de nombreux et violents conflits armés ayant pour fondement des litiges frontaliers. Les frontières découpent l'espace géographique, délimitent le contenu des entités politiques et font naître, sur leur tracé, une foule de phénomènes sociaux, économiques et militaires¹.

Parmi tous les problèmes auxquels se heurte l'Afrique, la question des frontières apparaît particulièrement cruciale et se pose à la manière d'un dilemme : les frontières anciennes sont devenues obsolètes et les frontières modernes, héritées du partage colonial de 1884 à Berlin sont certes arbitraires, mais leur mise en question apparaît pleine d'incertitude et de périls. Pour tout cela, il est utile que les questions de frontières figurent au premier rang des préoccupations des historiens africains. Les recherches sur les frontières et l'étude des forces qui s'y manifestent du fait d'une polarisation spatiale ou idéologique² se situent à l'intersection de plusieurs disciplines, où l'historien, somme toute, a un rôle instrumental. L'histoire, en effet, a cet avantage de procurer au chercheur une vision dialectique des phénomènes et réalités qui se manifestent sur la longue durée et s'inscrivent de façon plus ou moins précise dans la géographie.

Pour ma contribution à ce symposium sur *L'histoire et la perception des frontières en Afrique*, j'ai choisi de remonter le temps et de m'intéresser aux dynamiques des frontières en Afrique précoloniale, car il est certain que le passé procure toujours quelque éclairage au présent. J'ai voulu orienter mon étude en prenant en considération la dimension militaire qui est fondamen-

¹ Guichonnet, P. et Raffertin, C., *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974, p. 5.

² Widstrand, C. G., (éd.), *African boundary problems*, Upsala, The Scandinavian Institute of African Studies, 1969, p. 130.

tale, la frontière renvoyant, par définition, à l'idée de « front militaire », polarisant souvent des énergies guerrières pour stabiliser, protéger ou déplacer avantageusement les limites du territoire³. Loin de me cantonner à un militarisme forcené, j'envisagerai la question des frontières par rapport à la dialectique guerre-paix, pour déceler, dans les modalités traditionnelles de délimitation et de gestion des frontières, des substrats relevant d'une culture de paix.

J'appuierai mon argumentation sur des données relatives aux chefferies Bamiléké et au royaume Bamum qui, entre les XVI^e et XIX^e siècles, ont investi et structuré l'espace des Hauts Plateaux de l'Ouest-Cameroun, selon des modalités où la violence armée a souvent déterminé la délimitation des frontières. Mettre en parallèle les chefferies Bamiléké et le royaume Bamum est d'un point de vue épistémologique d'une grande pertinence. Si la violence est partout présente, nous avons là deux modèles distincts de gestion politique et de traitement de l'espace qui vont générer deux systèmes différents de frontières, susceptibles d'une analyse croisée éclairante.

Le pays Bamiléké se situe au cœur des Hautes Terres de l'Ouest-Cameroun, entre les 4^e et 6^e degrés de latitude Nord, les 9^e et 10^e degrés de longitude Est. Il couvre une superficie d'environ 6 200 km² et présente une configuration qui mérite une présentation, dans la mesure où elle a un impact direct sur la dynamique du peuplement, l'organisation et la gestion de l'espace et, singulièrement, la délimitation des frontières entre différentes communautés.

Au plan orographique, le pays Bamiléké apparaît, dans son ensemble, comme une zone de plateaux ondulés et de hautes montagnes dont l'altitude varie entre 1 000 et 2 000 mètres. On note une multitude de collines entaillées par des cours d'eau ; les thalweg sont généralement couverts de marécages favorables à la formation de petites forêts de raphia.

Le pays Bamiléké offre cette singularité de présenter, sur ses bords, de fortes dénivellations qui lui procurent une position en hauteur par rapport aux régions voisines. Cela a donné lieu à l'existence de véritables frontières naturelles, notamment avec la falaise du Noun qui surplombe le pays bamum et qui a toujours dissuadé toute velléité d'attaque du pays Bamiléké par le puissant royaume Bamum⁴. A l'intérieur même du plateau Bamiléké, la configuration du terrain, essentiellement éclatée, aura joué un rôle déterminant dans la conduite des opérations de guerre et permis des lignes de démarcation tendant à épouser les éléments du relief.

³ Cette notion renvoie, notamment, au *limes*, zone frontalière d'une province de l'empire romain. Le limes d'Afrique (Numidie) était ponctué de fortins.

⁴ Bah, Th., *Guerre, pouvoir et société dans l'Afrique précoloniale*, thèse de doctorat d'Etat ès lettres, Université de Paris I, Sorbonne, 1985.

Les processus migratoires et d'implantation qui ont conduit au peuplement des Hauts Plateaux de l'Ouest-Cameroun sont encore sujets à caution et controversés. Des tendances générales et un consensus minimal existent cependant parmi les principaux auteurs qui se sont penchés sur cette question⁵. Il est établi qu'un fonds de populations a occupé sur la longue durée la région. Il sera suivi et submergé entre la fin du XV^e siècle et le XVIII^e siècle par des vagues successives d'éléments du groupe ndobo, venus du Nord, sans doute sous la pression des *Paare*, des *Mbum* et des *Tikar*.

L'investissement des Hauts Plateaux par l'élément *ndobo* s'opéra sous la conduite de chasseurs-guerriers qui, par la ruse, la force et le prestige acquis, s'imposèrent aux populations préétablies et, jouissant d'une autorité croissante, créèrent une série d'entités socio-politiques connues sous le nom de « chefferies ». Ce terme de chefferie, entériné par l'anthropologie coloniale, pose un problème de sémantique, eu égard à la grande variabilité des formations socio-politiques aux plans démographique et spatial. Il y a là sans doute des cités-Etats⁶ qui s'individualisent par un territoire bien délimité, une population bien définie et le pouvoir articulé d'un souverain portant le titre de *fô* et jouissant d'une autorité de type sacré.

C'est le même type d'organisation socio-politique qui allait se reproduire, suivant une idéologie séparatiste, sur l'ensemble des Hauts Plateaux, mettant ainsi en exergue cette dialectique de l'unité des contraires, caractéristique de la civilisation bamiléké. Il se créa donc une multitude de chefferies autonomes et antagonistes dont le nombre est de plus d'une centaine⁷. La compétition fut dès lors âpre pour l'occupation et le partage d'un espace somme toute limité. C'est ainsi que Bandjoun, l'une des plus grandes chefferies, n'excéda pas 264 km² à son apogée, tandis que Bafang engloba au plus un territoire de 14 km².

Un tel régime réunit toutes les conditions pour entretenir un état de guerre presque perpétuel, la multiplicité des chefferies impliquant une situation de fragmentation, de discontinuité et de rupture. Elles offrent, de

⁵ Mohammadou, E., *Traditions d'origine des peuples du Centre et de l'Ouest du Cameroun*, ILCAA, Tokyo, 1986. Ghoms, E., *Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun. Essai d'étude historique des origines à 1920*, thèse de doctorat du III^e cycle, Université de Paris I, Sorbonne, 1975. Dongmo, J. L., *Le dynamisme Bamiléké*, Cameroun, Yaoundé, CEPER, 1989.

⁶ Dongmo, J. L., *op. cit.*, vol. I, p. 45, identifie la chefferie à un véritable Etat. J'estime, pour ma part, que ces formations politiques, certes structurées, s'apparentent davantage au régime des cités dans la Grèce antique, où l'attachement à l'indépendance de chaque cité n'a pas permis l'unification territoriale et politique sur une échelle plus vaste.

⁷ Ghoms, E., *op. cit.*, p. 16.

surcroît, le cadre d'expression d'une individualité concrète, d'un sentiment d'indépendance qui développe un sens agonal du « patriotisme »⁸.

En pays Bamiléké, la notion de frontière s'énonce dès lors dans un contexte d'extrême fragmentation politique, dans une logique de mosaïque qui multiplie les frontières. La topographie elle-même, nous l'avons vu, est propice à cette fragmentation, et rend difficilement réductibles par un conquérant des communautés prêtes à défendre leur intégrité territoriale. Une constante se dégage dès lors de l'histoire des chefferies Bamiléké, à savoir l'omniprésence du phénomène guerrier en rapport avec le contrôle de l'espace et la délimitation des frontières.

Les délimitations frontalières et leur dynamique, expansive ou rétractive, sont ici en rapport étroit avec un surcroît démographique et la « soif de terre », phénomènes s'accompagnant toujours d'actes de violence. De façon précoce, sans doute dès la fin du XVIII^e siècle, le rapport terres cultivables-populations s'est trouvé en net déséquilibre. Il y a à cela plusieurs facteurs explicatifs : un strict cadrage du pays Bamiléké par rapport aux territoires voisins, le fait qu'il constitue un terminus et non une étape du courant migratoire précolonial⁹, une forte natalité dans une riche région agricole d'une grande salubrité. Ces facteurs combinés auront favorisé une exceptionnelle densité démographique, avec une moyenne supérieure à 100 hab/km² aujourd'hui¹⁰.

Dès le début du XIX^e siècle, période d'occupation totale des Hauts Plateaux et de mise en place des chefferies, la pression démographique fut à l'origine de conflits dont l'objectif de rendre les entités plus viables était, pour chaque communauté, de porter toujours plus loin ses frontières¹¹. Les sources orales donnent à la guerre pour finalité exclusive l'extension du pays : dès qu'une sous-chefferie était soumise, le vainqueur y installait de nouveaux résidents¹², et procédait à une révision automatique du tracé des frontières.

Nous allons à présent, à travers quelques exemples, voir comment, par diverses activités guerrières, les chefferies Bamiléké ont cherché à sauvegarder leurs frontières pour assurer leur survie ou, au contraire, à étendre celles-ci

⁸ Malgré une évidente communauté de culture, de langue et de destin historique, le Bamiléké affirmera d'abord son identité par rapport à sa cité-Etat (Bandjoun, Bafang, Dschang, etc.).

⁹ Dongmo, *op. cit.*, p. 71.

¹⁰ Atlas géographique du Cameroun.

¹¹ Nenkam, Guy Flaubert : *Guerre et paix en Afrique noire précoloniale : l'exemple des chefferies Bamiléké de l'Ouest-Cameroun*, mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Yaoundé I, 1994. p. 45.

¹² Pradelles de la Tour, Ch. H. : *Quelques données historiques sur la chefferie bangwa*.

pour affirmer une suprématie qui toujours s'apparente à la recherche d'un espace vital¹³.

Le cas de la chefferie batcham est intéressant, au regard de l'impact des conflits armés sur l'évolution politique et la délimitation des frontières¹⁴. C'est surtout sous le règne de Fomekong (1860-1903) que Batcham affiche ses penchants expansionnistes aux dépens de toutes les chefferies voisines. Le souci majeur de Fomekong, lorsqu'il accéda au pouvoir, fut une redistribution des territoires situés sur les versants orientaux des monts Bambouto et, par conséquent, la dislocation des chefferies établies dans cette région. Fomekong, plein d'ambitions, aimait à dire qu'il n'avait d'égal que Njoya, roi des Bamum, et de ce fait engagea de nombreuses campagnes militaires pour pousser les frontières de Batcham jusqu'au fleuve Noun, ligne naturelle de démarcation avec le royaume Bamum. C'est ainsi qu'autour de Batcham, il établit d'importantes marches au détriment des chefferies voisines.

Le cas de Bandjoun est intéressant, dans la mesure où il est révélateur d'une volonté délibérée d'expansion et d'une tentative d'unification d'une partie du pays Bamiléké¹⁵. De Notouom, fondateur de la chefferie à la fin du XVI^e siècle à Fotso II, souverain de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, Bandjoun a entrepris une série de guerres de conquête pour agrandir son territoire et acquérir des terres cultivables pour une population en rapide croissance. Le chef Kapto (deuxième quart du XVII^e siècle) réussit ainsi à repousser plus à l'ouest les limites de son territoire en direction du sud-ouest ; prenant prétexte de conflits matrimoniaux fréquents avec Baham, il annexe une partie de cette chefferie. Kamga I (premier quart du XIX^e siècle) fut l'unique chef Bamiléké à opérer une incursion armée en pays bamum ; le conflit prit fin au terme d'un compromis avec le roi Njoya. Quant à Fotso I^{er} (troisième quart du XIX^e siècle), ses conquêtes permirent d'intégrer une large bande de terres fertiles appartenant à la chefferie bapa.

À Bandjoun, la toponymie permet de reconnaître, encore aujourd'hui, les zones conquises et incorporées. *Go Mukon* forme la frontière avec la chefferie Baméka, *Go Fusap* la frontière avec Bafoussam, *Go Tchefam* la frontière avec Batoufam, et *Go Shùo* la frontière avec le royaume Bamum¹⁶.

¹³ Bah, Tierno M. : *Guerre, pouvoir et société...*, op. cit., p. 156.

¹⁴ Tatiodio, Martin : *Les conflits armés dans la chefferie batcham, de 1903 à 1959*, mémoire de DIPES II, Université de Yaoundé I, 1990.

¹⁵ Watounwa, Téléphore : *Les institutions politiques de l'Afrique précoloniale : le cas de Bandjoun dans l'Ouest-Cameroun*, mémoire de DIPES II, Université de Yaoundé I, 1990.

¹⁶ Informateur, Tabue Fokam, quartier Hiala, Bandjoun, décembre 1989.

À ces exemples de Batcham et de Bandjoun, il est possible d'ajouter ceux de Bangangté et Bana, dont les chefs entreprirent également de nombreuses campagnes militaires pour agrandir leur territoire, en imposant leur suprématie aux pays vaincus et en définissant de nouvelles frontières, conformes à leurs intérêts politiques, économiques et stratégiques¹⁷.

Les nombreux récits de guerre encore vivaces dans la mémoire collective montrent que les frontières entre chefferies Bamiléké avaient la particularité d'être rétractives ou expansives, en fonction du poids démographique et du potentiel militaire. Entre ces chefferies, l'équilibre est toujours senti comme aléatoire. Il se maintient à l'image de la balance, grâce à des poussées inverses. Aussi, les frontières, loin d'être définitives, faisaient l'objet d'incessants remaniements¹⁸. On constate, par ailleurs, que la relation conflit armé/frontière se situe dans une logique antagonique entre deux ou plusieurs entités engagées dans une véritable course pour le contrôle de l'espace. Il est intéressant de noter, dans ce processus, que la formation de coalitions a permis de réfréner l'hégémonisme de certaines chefferies¹⁹. Ainsi, la coalition Batoufam-Bayangam a brisé l'élan de la puissance militaire de Bangangté et déterminé l'intangibilité de la frontière dans cette région.

En pays Bamiléké comme dans bien d'autres sociétés, la frontière est par essence une ligne imaginaire qui délimite un espace, un territoire. Elle peut, si nécessaire, faire l'objet d'une démarcation et acquérir ainsi une matérialité, une visibilité. Les supports des frontières entre les chefferies Bamiléké apparaissent d'une grande diversité. Les facteurs de l'environnement ont souvent été mis à profit, permettant de matérialiser les frontières par rapport à un escarpement, à une chaîne de collines, à un thalweg ou à un cours d'eau. C'est ainsi que les frontières de la chefferie Bandjoun étaient matérialisées au nord par une falaise abrupte appelée kouokuk surplombant le fleuve Noun, avec Batoufam par la rivière du Ketsam, avec la chefferie baméka par la rivière Shie Mukon²⁰.

En pays Bamiléké, les thalweg sont parfois envahis par des marécages où se développent des petites forêts de raphia humides. Ce sont des bambous à usage multiple, servant d'armature pour la toiture, de bois de chauffe et procurant surtout une sève de vin de raphia, très prisé et omniprésent dans les cérémonies²¹.

¹⁷ Nkuenga, J., *Histoire de la chefferie bangangté, Abbia*, n° 10, Yaoundé, 1965, pp. 105-111.

¹⁸ Nenkam, G. F., *op. cit.*, p. 49.

¹⁹ *Ibid.*, p. 52.

²⁰ Watounwa, Téléphore, *op. cit.*, p. 52.

²¹ Kengne, F., *Les relations commerciales entre 'Njo' (Bandjoun) et les régions voisines, des origines à 1925*, mémoire de maîtrise, Université de Yaoundé I, 1988, p. 79.

Aussi, la délimitation des frontières dans ces zones a-t-elle toujours été problématique, chaque chefferie cherchant à s'assurer le monopole des forêts de raphia.

Pour une plus grande visibilité de la frontière, il était indiqué, dans les secteurs les plus litigieux, de planter des arbres revêtant une certaine spécificité, notamment le *pandanus* (*kekap* et *lugvo* en langue locale), qui produisent une sève très collante²². C'est ainsi que des arbres furent plantés sur les frontières entre Batcham-Bamougong et Batcham-Bangang²³. C'est souvent dans ces arbres que se cachent les sentinelles chargées de la surveillance des zones stratégiques le long de la frontière. Ces sentinelles appelées *na'an tchou* ou *diap neing* sont recrutées au sein de la société secrète des *simchuo* (hommes-panthères)²⁴.

Pour une surveillance plus efficace aux frontières, il était indiqué de construire des miradors faits à l'aide des deux arbres élancés, surmontés d'une construction en paille. Les sentinelles pouvaient ainsi repérer les positions lointaines de l'ennemi et sonner l'alerte à l'aide d'un cor ou, si c'est la nuit, en mettant le feu à la paille²⁵.

Les tranchées constituent la modalité la plus nette et la mieux élaborée dans la démarcation des frontières entre chefferies. L'idée de creuser des tranchées relève du réflexe de protection de limites territoriales déjà bien établies. Les tranchées, appelées *si'um*, sont généralement établies à la fin d'une guerre et concrétisent un rapport de force entre chefferies. La construction de ces tranchées est une entreprise énorme, qui mobilise un grand nombre d'hommes et de femmes. Ces tranchées, qui complètent parfois les frontières naturelles établies par les crêtes des montagnes et les cours d'eau, se présentent sous forme de fossés s'étirant sur plusieurs kilomètres, avec une profondeur dépassant trois mètres. C'est ainsi qu'au terme d'une longue guerre de neuf ans opposant Bandjoun et Bayangam, de profondes tranchées furent creusées pour matérialiser la frontière nouvellement établie. C'est autour de la chefferie bangangté que l'on a creusé les tranchées les plus extraordinaires du pays Bamiléké, avec une longueur de vingt à trente kilomètres et une profondeur de six à sept mètres²⁶. Outre leur rôle de démarcation, de telles tranchées s'intègrent dans la stratégie militaire des chefferies les plus puissantes²⁷.

²² Informateur, Tagne Samuel, enseignant retraité, 60 ans, Batcham, 16 janvier 1999.

²³ Informateurs, Méтино Jean, paysan, 64 ans, et Yemdi Niamba, environ 100 ans, Batcham, 15 janvier 1999.

²⁴ Tatioudjo, M., *op. cit.*

²⁵ Kengne, F., *op. cit.*, p. 45.

²⁶ Keutchoua, Th., *Les Bamiléké de la diaspora depuis 3000 ans*, Yaoundé, Imprimerie nationale, s.d., p. 221.

²⁷ Nenkam, G. F., *op. cit.*, p. 91.

Il importe de souligner que ces tranchées, qui constituent la marque la plus évidente d'une frontière, n'étaient pas nécessairement statiques. Leur tracé est déterminé par le rapport des forces. Si celui-ci subit le moindre changement, du fait de l'affaiblissement de l'un des protagonistes ou par le jeu des alliances militaires, les tranchées sont déplacées, enserrant toujours plus près la chefferie défaillante²⁸.

De quelque nature qu'il soit, le support d'une frontière en pays Bamiléké est toujours marqué du sceau de la sacralité et du magico-religieux. Lorsqu'on y plante un arbre, des chèvres sont immolées afin de sacrifier l'endroit. Les frontières sont également caractérisées par la présence de stèles dressées ou enfouies dans les tranchées. Ces pierres sacrées (*tihée*) ont la vertu de dissuader quiconque entreprendrait de traverser la frontière avec des velléités offensives²⁹. Ainsi donc, les frontières étaient placées sous le signe du sacré, impliquant des sacrifices et des serments ; dès lors, pour l'ensemble des communautés, elle revêtaient un caractère mystérieux qui accentuait leur inviolabilité³⁰.

La problématique des frontières dans le royaume Bamum est singulièrement différente des processus et types de démarcation que nous avons observés en pays Bamiléké. La mise en œuvre des frontières est ici directement liée à l'émergence d'un Etat centralisé, grâce à une série de conquêtes militaires. Sous l'égide d'un pouvoir centralisé, on est passé de l'Etat de société politiquement morcelée des Bamiléké à une société politiquement regroupée, fondée sur la conception d'une organisation politique et administrative de type monarchique.

Le royaume Bamum se situe dans l'Ouest-Cameroun, par 10°30 et 11°10 de longitude Est et 5° et 6° de latitude Nord. À son apogée, à la fin du XIX^e siècle, il couvre plus de 7 000 km², avec une population estimée à plus de 150 000 habitants³¹. L'histoire de ce royaume présente une fresque grandiose qui couvre quatre siècles (fin du XVI^e - XX^e siècles). Le peuple bamum a donné naissance à l'une des civilisations les plus brillantes de l'Afrique précé-

²⁸ Bah, Th., *La dissuasion en Afrique noire, types et mutations*, Colloque « Culture et dissuasion », Centre d'Etudes et de Recherches sur les stratégies et les conflits, Université Paris V, Sorbonne.

²⁹ Tatiédjo, M., *op. cit.* Ces pierres sacrées s'apparentent aux stèles dressées dans les villes sanctuaires panhelléniques (voir Vernant, J. -P. : *Problèmes de la guerre en Grèce ancienne*, Paris, CNRS, 1968, p. 212).

³⁰ Ziegler, J., *Sociologie et contestation*, Paris, Gallimard, 1969, p. 65, décrit, chez les Boschiman, une sacralité identique liée à la démarcation des frontières.

³¹ Tardits, C., *Le royaume Bamum*, Paris, Armand Colin, 1980.

loniale, mais il a aussi engendré une série de guerres qui expliquent et marquent les différentes étapes de la formation du royaume.

Agrandir et maintenir les frontières relèvent de l'office du souverain. Mbuenbue, de son vrai nom Monfonja³², le onzième souverain de la dynastie Bamum, personnifie l'idée du grand guerrier voué à la conquête. En quinze années de règne, il a à son actif soixante-deux expéditions militaires³³. Sa devise fut : « Je ferai les limites de mon royaume avec le sang et le fer noir ; quand on indique les limites d'un pays en parole, elle se défend toujours³⁴. » C'est là l'énoncé d'une véritable idéologie militariste qui a imprégné le royaume Bamum tout au long des siècles.

Ainsi, le petit Etat fondé par Nsharé vers la fin du XVI^e siècle allait, des décennies durant, guerroyer et, dans une atmosphère de convulsion, balayer les entités politiques voisines ou les intégrer dans sa zone d'influence. Claude Tardits, qui a effectué des enquêtes approfondies sur cette question, estime à 69 le nombre de populations battues et déposées, et de roitelets soumis³⁵. On constate que la notion de frontière naturelle et d'espace vital ne semble pas avoir été absente des conceptions géostratégiques de Mbuenbue, qui fixa pour limites de son expansion les rives des trois fleuves Noun, Mbam et Mbapé.

Une population relativement nombreuse, un Etat fortement centralisé, une organisation militaire efficace et une tactique de guerre élaborée ont été les facteurs combinés qui ont assuré au royaume Bamum une nette suprématie dans la région³⁶. Les frontières du royaume furent étendues au maximum et longtemps une force dissuasive empêcha toute agression extérieure.

À un moment, la question de la frontière se posa par rapport à la centralité par excellence que constitue Foumban, capitale du royaume. Sous la pression des envahisseurs Paare (Bali Chamba), farouches cavaliers venus du nord, la défense aux frontières lointaines se révéla aléatoire³⁷. Une percée ennemie se produisit par trois fois à la périphérie. Foumban aura même ressenti le coup, pour que deux fois le roi ait été obligé de désertir son palais. Une décision fut alors prise : établir une frontière interne rapprochée, par la construction d'une enceinte urbaine³⁸. Celle-

³² Njoya : *Histoire et coutumes des Bamum*, traduction du pasteur H. Martin, IFAN, Cameroun, 1952, p. 5, note 1.

³³ *Ibid.*

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Tardits, C., *op. cit.*

³⁶ Bah, Th., *Guerre, pouvoir et société*, *op. cit.*

³⁷ Mohammadou, E., *Les invasions Pa'are ou Baare Tchamba et l'émergence du royaume Bamum au XIX^e siècle*, Publication MESRES-ISH, Garoua, 1985, p. 34.

³⁸ Bah, Th., *La violence dans la société Bamum à travers l'histoire du roi Njoya*, Grassfields Working Group, Université de Yaoundé, 1980, p. 21.

ci devait représenter la ligne de défense ultime de la communauté centrée sur le palais royal où est placé ce qu'il y a de plus précieux : ses dieux, ses richesses, les tombes des ancêtres. C'est dans cette optique que Foumban, capitale du royaume Bamum, fut dotée, dès le règne de Mbuembue, de puissantes fortifications. Le souverain présida lui-même à l'élaboration des plans et supervisa les travaux de construction qui durèrent deux ans³⁹.

Il fut ainsi édifié un immense fossé (*nsom*) d'une vingtaine de kilomètres de long, faisant le tour complet de la cité de Foumban. D'une largeur de quatre à six mètres, ce fossé avait une profondeur de six à dix mètres. Lorsque le roi Nguo accéda au pouvoir en 1857, il décida d'accroître le périmètre défensif de la cité. À l'ouest de Foumban, il fit creuser un fossé de quatre kilomètres de longueur appelé *mekine nsom* (fossé court).

En avant de la tranchée, sur le glacis, furent creusées de profondes chausse-trappes, très rapprochées les unes des autres et camouflées par les hautes herbes ; au fond de ces trous étaient fichés des piquets de bois pointus : l'objectif était de briser l'élan de la cavalerie adverse ; c'est, en effet, sur ces pieux que les chevaux ennemis s'empalaient en montant à l'assaut de la ville. Le troisième élément du système est constitué par un talus interne érigé avec les matériaux déblayés du fossé. En matière de castramétation, il faut souligner que le problème de la place du talus surélevé par rapport au fossé est très important. En le plaçant à l'intérieur, les Bamum ont fait un choix judicieux facilitant la défense.

Par la suite le talus fut surmonté d'une muraille haute de deux mètres environ et percée de meurtrières (*paare*). Pour lui assurer une grande stabilité, cette muraille (*ngou som*) est construite à l'aide d'un *banco*⁴⁰ pétri à l'huile de palme. Les remparts étaient flanqués par endroits de huit redoutes, sortes de petites cases fermées (*danket*) où l'on entreposait des armes. L'enceinte était percée de huit portes, chacune donnant sur un quartier ; monumentales, elles étaient en bois et faisaient l'objet d'une surveillance vigilante de la part de gardes armés qui interrogeaient les passants et s'informaient des motifs pour lesquels ils se rendaient en ville ou gagnaient la campagne. Très tôt Mbuembe songea aux avantages d'un système défensif de type végétal ; c'est ainsi que, tout au long des remparts, il fit planter deux rangées d'arbres aux feuillages touffus, assurant aux sentinelles un bon camouflage. À l'intérieur du périmètre de défense, il y avait de nombreux hameaux se rattachant à la ville, et des

³⁹ Informateur, Nji Fonda Christophe, Foumban.

⁴⁰ Le *banco* est une espèce de « béton » fait d'argile et d'éléments végétaux, qui sert de matériau de construction dans les zones rurales d'Afrique tropicale.

points d'eau, avantages considérables qui mettaient la population à l'abri du besoin en cas de siège prolongé.

S'ajoutant à la puissance offensive de l'armée, les fortifications de Foumban ont joué un grand rôle dissuasif face à d'éventuels conquérants. Il s'agit d'un modèle qu'on retrouve ailleurs en Afrique noire, à travers les formes ingénieuses de fortifications connues sous le nom de *tata*. Le puissant *tata* de Sikasso, capitale du royaume du Kéné Dougou dans l'actuelle République du Mali, en constitue l'exemple le plus remarquable⁴¹. À Foumban, comme à Sikasso, les enceintes urbaines ont constitué des lignes de défense impénétrables qui ont assuré la survie de tout le royaume. Une fois Foumban solidement fortifié, les incursions à la périphérie s'estompèrent. Quant aux murailles de Sikasso, elles défièrent en 1886-87 les armées de Samori Touré qui s'y épuisèrent en une longue guerre de position de plus de six mois, et le royaume de Sikasso tout entier fut sauvé. La stratégie militaire dans l'Afrique précoloniale privilégia toujours la défense des frontières rapprochées, autour de la capitale⁴², négligeant quelque peu les frontières périphériques, parfois mouvantes, où les enjeux sont moindres.

Les frontières des chefferies Bamiléké et du royaume Bamum se révèlent ainsi au travers d'une dimension éminemment militaire. Il importe cependant d'en interroger la signification dans une perspective dialectique, la guerre et la paix se présentant toujours comme les deux faces d'une même réalité. Ces frontières, en effet, ne sont pas uniquement des lignes de rupture et de rivalités. Elles jouent également le rôle de zone de contact et d'échange, favorisant ainsi entre les communautés des rapports de coexistence dans la tolérance.

Les données ethnographiques révèlent que les supports des frontières, en plus de leur sacralité, sont souvent associés à des symboles référentiels à une culture de paix. Dans les chefferies Bamiléké, l'arbre de la paix (*fuekam*) était toujours planté à profusion dans les zones frontalières, comme pour interpeller les éventuels protagonistes. Il en fut ainsi entre les chefferies batcham et bamougoun où, pour matérialiser la frontière, il fut décidé de planter un figuier qui est symbole de paix⁴³. Les stèles et grosses pierres (*megooh*) matérialisant les frontières sont également toujours entourées d'arbres de la paix⁴⁴.

⁴¹ Bah, Th., *Architecture militaire traditionnelle et poliorcétique dans le Soudan occidental du XVI^e au XIX^e siècle*, Yaoundé, CLE, 1985, pp. 173-179.

⁴² Bah, Th., *Guerre, pouvoir et société*, op. cit.

⁴³ Informateur, Yemdji Nimba, paysan, 100 ans environ, Batcham, 15 janvier 1999.

⁴⁴ Informateur, Tafokock Etienne, paysan, 70 ans, Babadjoni, 6 février 1999.

Les relations commerciales, établies dans les zones frontalières, apparaissent comme facteur de déflation des tensions et de promotion de la paix. Les marchés les plus actifs, les plus fréquentés car procurant une diversité de produits, étaient toujours implantés dans les zones où des conventions tacites interdisaient l'usage des armes⁴⁵. Certains marchands, notamment les marchands de kola⁴⁶, bénéficiant d'une certaine immunité, traversaient les frontières sans entraves et jouaient par moments le rôle de faiseurs de paix entre les différentes chefferies. C'est ainsi que le marché de Bangang se trouvait à la frontière de la chefferie batcham.

Les relations transfrontalières entre les chefferies Bamiléké étaient fondées sur des négociations, des concessions mutuelles, des conventions tacites, des serments qui sont autant d'aspects d'une diplomatie ayant pour but le règlement des conflits et la promotion de la paix. Les stratégies matrimoniales, habilement conduites, renforçaient encore davantage la coexistence entre chefferies, surtout lorsqu'elles sont établies au niveau des souverains. Ces alliances matrimoniales débouchaient parfois sur des alliances politiques, aboutissant à terme à une banalisation de la frontière⁴⁷, dont la perception et l'utilisation changeaient de façon radicale.

Des relations socioculturelles et des échanges économiques importants ont toujours caractérisé les sociétés africaines traditionnelles, en dépit des lignes de démarcation⁴⁸. Aussi, les frontières entre chefferies, malgré l'existence des tranchées, n'ont jamais opéré à la manière de barrière étanche. On constate une importante mobilité de personnes dans certaines chefferies, telle Bandjoun, ayant pratiqué une politique délibérée d'accueil et d'assimilation des étrangers⁴⁹. De même, pour peupler les territoires conquis et pour conquérir davantage, les chefs de Batcham pratiquèrent une politique de « frontières ouvertes » : prisonniers de guerre, marginaux, cadets sociaux exclus de la succession furent accueillis à bras ouverts à Batcham, dans un élan intégrationniste ayant pour but d'affirmer l'hégémonie de cette chefferie. Les nouveaux venus étaient à l'abri de toute manifestation de xénophobie, l'identité culturelle des Bamiléké favorisant un brassage rapide.

⁴⁵ *Id.*

⁴⁶ Les négociants de kola de Batcham se rendaient en toute impunité à Balessin ; la kola faisait l'objet d'un commerce au loin fort lucratif.

⁴⁷ Tatiédjo, M., *op. cit.*, p. 50.

⁴⁸ Asiwaju, A. I., (éd.) : *Partitioned african ethnic relations accross Africa's international boundaries, 1884-1984*, London, University of Lagos Press, 1984, p. vi.

⁴⁹ Ghomsi, E., *op. cit.* p. 58.

Avec le royaume Bamum, nous avons l'exemple type de frontières dans un régime à Etat bien structuré. Par la force des armes, Mbuembe a fait admettre l'autorité de la dynastie *Shumon*⁵⁰ sur un territoire homogène, délimité par une frontière de nature physiographique, continue et stable. Dès lors on assista à une nette déflation des tensions avec les voisins, et à l'avènement d'une ère de paix fondée sur des relations de bon voisinage. C'est ainsi qu'entre le royaume Bamum et la chefferie bandjoun, des accords de paix furent établis sur la base de l'égalité et de la fraternité entre les deux souverains⁵¹. De même, entre le royaume Bamum et la chefferie banganté, la concorde a prévalu de façon précoce. Les deux peuples établirent un véritable pacte, en devenant *mandjara*⁵² (cousins par alliance), et promirent solennellement de ne plus se faire la guerre.

Cette stabilité des frontières permit au célèbre roi Njoya (qui accéda au pouvoir en 1886) de consacrer son énergie au développement économique, social et culturel de son pays. Les relations de commerce avec les peuples voisins s'intensifièrent, principalement avec le *Lamidat*⁵³ peul de Banyo, mais aussi avec la puissante chefferie bandjoun. Njoya fit édifier deux ponts de lianes sur le fleuve Noun à Tonkéem et à Kuku'u qui permirent un plus grand mouvement des personnes et des biens⁵⁴, surtout des caravanes de kola qui, de la région des Grassfelds et du pays Bamiléké, transitaient par le royaume Bamum pour se rendre dans les Emirats peuls et les cités Haoussa du Nord. Ayant tourné le dos à l'exercice des armes, Njoya s'illustra dans le développement des sciences, des techniques et des arts⁵⁵ dont l'épanouissement est en rapport direct avec la paix établie, dans un royaume aux frontières sûres.

En conclusion, il se dégage de cette étude rétrospective sur les frontières un certain nombre de constats et peut-être de leçons. Il y a tout d'abord que la notion de frontière en Afrique est bien antérieure à la colonisation. Elle est ancienne et a constitué, tout au long des siècles, un instrument géographique de différenciation et d'organisation de l'espace. La frontière a joué en cela un

⁵⁰ *Ibid.* p. 128, *Shumon*, terme désignant la dynastie régnante à Fouban.

⁵¹ Kengne, *op. cit.*, p. 115.

⁵² Nkunga, J., *op. cit.*, p. 101. La *mandjara* est un système d'alliance établi entre deux communautés, au terme d'un sacrifice sanglant. Une fraternité automatique s'établit entre les membres des deux communautés qui doivent dès lors se garder de toute offense réciproque. On retrouve le même phénomène dans les sociétés Akan de Côte d'Ivoire sous le nom de Tukpe.

⁵³ *Lamidat*, terme peul désignant le territoire du lamido ou chef théocratique musulman peul.

⁵⁴ Kengne, *op. cit.*, p. 115.

⁵⁵ Le roi Njoya s'est notamment illustré par l'invention d'un système graphique propre à la transcription de la langue bamum. Ses ingénieurs ont fabriqué un moulin à maïs et, sous son impulsion, la pharmacopée s'est développée dans le royaume.

rôle essentiel dans la définition des institutions politiques, par la catégorisation qu'elle établit, notamment entre espaces centralisés et espaces éclatés. La frontière se situe dès lors au cœur de la problématique de distribution et/ou de monopolisation du pouvoir.

L'étude du royaume Bamum et des chefferies Bamiléké nous a révélé une typologie polymorphe des frontières qui a permis une analyse idéographique où, contrairement à certaines idées reçues, on perçoit un type de frontière nettement délimitée, avec une démarcation précise par des cours d'eau ou des tranchées.

La démonstration que nous avons esquissée aura permis de mettre en exergue quelques situations critiques où le passé est susceptible d'éclairer la problématique des frontières dans l'Afrique d'aujourd'hui. Il y a tout d'abord qu'une population nombreuse, confinée dans des frontières étroites est toujours source de conflits intercommunautaires. Il en a été ainsi hier dans les chefferies Bamiléké ; il en est ainsi aujourd'hui au Rwanda et au Burundi. Une autre leçon qui se dégage porte sur la corrélation qui existe entre la multiplicité des souverainetés et des frontières et le caractère endémique de la guerre, fort bien illustré en pays Bamiléké. Comme le souligne le philosophe Kant, la séparation de beaucoup d'Etats voisins indépendants les uns des autres – situation qui prévaut dans l'Afrique d'aujourd'hui – constitue déjà en soi un état de guerre ; par contre, l'ordre d'unité et de grandeur est susceptible de favoriser la paix en brisant les cloisons étanches et en diffusant un idéal d'avenir commun⁵⁶. L'évolution historique du royaume Bamum à l'époque du roi Njoya en est un exemple éloquent.

Le cas de l'Europe unie, rassemblant dans un même espace politique des nations qui, en l'espace d'un demi-siècle ont connu deux conflagrations majeures, doit être médité par les Africains qui, à l'aube du III^e millénaire, s'entretuent encore pour des arpents de terre mal définis par les frontières établies en 1884 à Berlin. Il est évident, aujourd'hui, que seule l'intégration régionale, qui banaliserait par là-même les frontières, peut aider à une déflation de tensions et à la promotion d'une ère de paix et de prospérité commune en Afrique⁵⁷.

⁵⁶ Kant, E., *Projet de paix perpétuelle, Esquisse philosophique*, Paris, Vrin, 1948.

⁵⁷ Se référer aux thèses de Diop, Cheikh Anta, *Les fondements économiques et culturels d'un Etat fédéral d'Afrique noire*, éd. revue et corrigée, Paris, Présence africaine, 1974 (1ère éd., 1960) et de Nkrumah, Nkwame, *Africa must unite*, London, Panaf, 1963.

Martin Zachary Njeuma (Cameroun)

Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria (1885-1992)

Contexte et problématique

Le fait que la frontière entre le Cameroun et le Nigeria a revêtu de multiples identités a été un obstacle de taille à la culture de la paix depuis l'époque coloniale. Avant 1961, le Cameroun britannique, qui faisait partie du Nigeria colonial, était incontestablement un pays d'Afrique de l'Ouest formant l'extrémité la plus orientale de cette sous-région et du Nigeria. Historiquement, la zone frontalière entre le Cameroun et le Nigeria était ouest-africaine et son unité fut encouragée par la Grande-Bretagne au XIX^e siècle, sous la protection du consul britannique sur l'île de Fernando Po¹. Cette unité fut rompue lorsque les Allemands firent sortir le Cameroun de ce système. Toutefois, après 1961, à partir du moment où l'ex-Cameroun britannique et l'ex-Cameroun français furent réunis pour constituer un seul pays, la République fédérale du Cameroun, le 1^{er} octobre 1961, la force de gravité politique et économique s'inversa en faveur de la population majoritaire, vers l'Afrique centrale. Sans chercher à résoudre le débat, il faut reconnaître que, géographiquement, le Cameroun se situe à la charnière de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale² et mérite d'être décrit comme une « Afrique en miniature ». La frontière entre le Cameroun et le Nigeria est donc un lieu de jonction, un instrument d'inté-

¹ Voir Elango, L. Z., Commerce et diplomatie sur la côte du Cameroun au XIX^e siècle, 1833-1879 in Njeuma, M. Z. (dir. publ.), *Histoire du Cameroun (XIX^e-début XX^e siècle)*, L'Harmattan, Paris 1990, pp. 57 à 89 ; Ikime, O., *Merchant Price of the Niger Delta*, Ibadan, Heinemann, 1971.

² Fanso, V. G., *Interboundary Relations and Resistance to Cameroon-Nigeria Colonial Boundaries, 1961-1945*, thèse de doctorat d'Etat, Université de Yaoundé, 1982, pp. 68 à 73, résume ainsi la situation : « (...) la frontière entre le Cameroun et le Nigeria a la particularité d'être le seul endroit sur le continent africain où tous les peuples africains se rencontrent : Bantous, Soudanais, Fulani, Arabes Shuwa et les Pygmées ».

gration non seulement entre deux pays limitrophes, le Cameroun et le Nigeria, mais en fait entre deux sous-régions – l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale. C’est la raison pour laquelle Asiwaju et Adeniyi font des travaux de recherche sur les frontières, à juste titre, un élément important de l’intégration et de la coexistence pacifique en Afrique, soulignant que : « une pleine intégration, que ce soit au niveau d’un continent ou de ses sous-régions, n’est possible que si la coopération transfrontalière est spécifiquement et délibérément encouragée³ ». Il s’agit là d’une stratégie prévisible qui place la frontière entre le Cameroun et le Nigeria dans une catégorie à part dans les relations internationales de l’Afrique.

Inutile de le souligner, les frontières internationales des pays africains ont été à l’origine fixées et imposées aux dirigeants africains et aux divers groupes ethniques de manière à servir les intérêts européens. Paradoxalement, le notion d’immuabilité des frontières coloniales a survécu au rejet du colonialisme par les peuples africains. Les assauts contre « les frontières artificielles, tracées par des puissances impérialistes avides » lors de la Conférence panafricaine qui s’est tenue à Accra en décembre 1958 ont été de courte durée⁴. A partir de 1960, alors que les pays africains s’émancipaient les uns après les autres de la règle coloniale, presque tous leurs dirigeants ont tenu à maintenir les frontières coloniales⁵. Ils allèrent plus loin pour donner corps à cette volonté en adoptant une résolution des chefs d’Etat et de gouvernement lors de leur deuxième sommet au Caire en 1964. Dans ce texte, ils s’engageaient « à respecter les frontières existantes lors de l’accession à l’indépendance nationale »⁶. Compte

³ Asiwaju, A. I. et Adeniyi, P. O. (dir. publ.), *Borderlands in Africa: a Multi-Disciplinary and Comparative Focus on Nigeria and West Africa*, Université de Lagos, 1989, p. IX. On trouve d’autres études, ayant une orientation plus politique et économique, dans A. B. Akinyemi, S. B. Falegan, I. A. Aluko (dir. publ.), *Reading and Documents of ECOWAS*, Institute of International Affairs, Lagos, 1984, 788 p.

⁴ Il fallait s’y attendre puisque la Conférence concevait l’unité africaine comme l’union des peuples africains et non nécessairement des Etats africains. L’Organisation de l’unité africaine a fait l’inverse lorsqu’un plus grand nombre de pays africains ont accédé à l’indépendance et que leurs dirigeants et administrateurs ont forgé eux-mêmes les clés de l’unité du continent.

⁵ La position intermédiaire a été exposée devant le parlement nigérian par le Premier ministre, Sir Abubakar Tafawa Balewa le 20 août 1960 : « ... nous pensons que les frontières devraient être respectées et, dans l’intérêt de la paix, elles doivent demeurer les frontières reconnues jusqu’à ce que les peuples concernés décident de leur plein gré de fusionner pour former une seule entité » (les italiques sont de l’auteur) cité dans Adekunle Ajada, "The Origin of African Boundaries", *Nigerian-Forum*, volume 1, n° 7 et 8, septembre/octobre 1981, p. 86.

⁶ Le Maroc et la Somalie affichaient une opinion ouvertement différente. Document de l’OUA AHG/Res/6(1) 1964, "Resolution on Border Dispute among African States". Pour une analyse des aspects juridiques, voir Asiwaju et Adeniyi (dir. publ.) *Borderlands in Africa*, p. 40.

tenu de la fragilité des gouvernements africains et de leur extrême susceptibilité pour ce qui était des atteintes à leur « souveraineté nationale », la Déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement africains était compréhensible, d'autant plus que tous les Etats africains n'ont pas accédé à l'indépendance en même temps, ni par les mêmes voies ou avec un soutien étranger. A partir du moment où les frontières ont pu être renégociées, d'aucuns ont sagement fait remarquer que les imperfections et les difficultés ne pouvaient que susciter des récriminations. En la matière, la conscience collective était imprégnée de prudence et de conservatisme. C'est ainsi que naquit, presque imperceptiblement, une tradition dans la politique des relations interafricaines qui veut que les frontières n'aient jamais été sérieusement considérées soit comme des instruments potentiels d'intégration régionale, soit comme un atout susceptible de renforcer les relations pacifiques en Afrique.

Près de trois décennies se sont pourtant écoulées depuis la Déclaration du Caire et il n'en a résulté aucun miracle de nature à prévenir les conflits frontaliers entre pays africains. Au contraire, pratiquement tous les pays africains ont été ou sont actuellement aux prises avec des conflits frontaliers avec leurs voisins⁷. Des études récentes portant sur les frontières et les zones frontalières africaines ont adopté un ton plus optimiste et laissent entrevoir des changements. C'est particulièrement vrai dans les domaines de la politique et du règlement des conflits en raison des nouvelles découvertes économiques et des impératifs de sécurité et de protection de l'environnement⁸. Les résultats font que les questions frontalières peuvent être mieux appréhendées aujourd'hui qu'au moment de l'accession à l'indépendance. Ces études montrent aussi que les Etats africains ne peuvent pas continuer à considérer les frontières d'un point de vue entièrement négatif, comme des lignes de séparation statiques. Au contraire, les décideurs ont aujourd'hui la possibilité, voire l'obligation, d'adopter des dispositions législatives qui affirment le caractère organique et dynamique des frontières pour qu'elles deviennent des zones de réconciliation et d'expérimentation dans la fusion de microsystèmes.

⁷ Voir Asiwaju, A. I. (dir. publ.), *Partitioned Africans (Ethnic Relations Across Africa's International Boundaries 1884-1984)* pour plusieurs contributions.

⁸ *Ibid.*, cité dans les notes bibliographiques, pp. 260-266 ; voir aussi, Martinez, O. J. (dir. publ.), *Across Boundaries, Transborder Interaction in Comparative Perspective*, El Paso : TX Western Press ; Nugent, P. et Asiwaju, A. I. (dir. publ.), *African Boundaries: Arriers, Conduits, and Opportunities*, African Studies, Université d'Edimbourg, 1993.

Notre démarche consistera à mettre en lumière le rôle joué par les principaux instruments diplomatiques et juridiques dans la recherche de la paix entre nations. Nous nous intéresserons surtout aux témoignages concrets recueillis au niveau local. Si l'on veut que les relations frontalières soient exemptes de tensions, il faut institutionnaliser ou légaliser les activités transfrontalières dans les zones de conflit. Certes les Africains n'ont pas été consultés lors du tracé des frontières mais, comme ils en sont les administrateurs aujourd'hui, ils doivent tenir compte dans leurs priorités d'action des aspirations pacifiques des populations locales, de leur volonté d'échange et de la nécessité de promouvoir, et non de décourager, l'esprit d'entreprise au niveau local. Historiquement parlant, l'une des principales sources de conflit dans le contexte africain traditionnel est que, pendant les périodes d'abondance, les populations se désintéressent de leurs frontières et ferment les yeux sur les violations, jusqu'à ce que les conséquences de la situation deviennent une question de vie ou de mort. Afin d'illustrer ce thème de la culture de la paix dans les zones frontalières, nous distinguerons, pour plus de commodité, dans l'histoire de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria, trois périodes au cours desquelles trois formes d'administration se sont exercées : la période coloniale allemande (1884-1919) ; celle de l'administration sous mandat et du protectorat de la France et de la Grande-Bretagne (1919-1961) ; et enfin l'époque contemporaine, c'est-à-dire celle qui a débuté avec la réunification et l'indépendance (1961-1992). Des problèmes et des préoccupations distincts caractérisent chacune de ces périodes ; mais sur le plan officiel, ce qui n'a pas bougé d'un pouce, comme le rocher de Gibraltar, c'est la vision impérialiste démodée selon laquelle les frontières sont des lignes qui divisent et séparent les peuples.

La période allemande

La frontière entre le Cameroun et le Nigeria a vu le jour lorsque la Grande-Bretagne et l'Allemagne ont décidé de séparer leurs possessions coloniales dans le golfe de Guinée. Le partage a été négocié par la voie diplomatique après les accords conclus à la Conférence de Berlin sur l'Afrique de l'Ouest (1884-1885) et la reconnaissance par la Grande-Bretagne de l'annexion du Cameroun par l'Allemagne. A l'époque, les Européens considéraient que la colonisation de l'Afrique de l'Ouest était une affaire européenne et qu'elle devait progresser en deux phases : dans un premier temps dans les régions côtières et, dans un deuxième temps lentement vers l'intérieur.

Le premier accord anglo-allemand du 20 avril 1885, ratifié par échange de notes le 1^{er} juin 1885, ne portait donc que sur le territoire côtier⁹. Il définissait la frontière entre le Nigeria britannique et le Cameroun allemand dans le golfe de Guinée. Il était implicite que le tracé de cette frontière, décidé à la hâte avec une connaissance insuffisante de l'histoire et de la géographie des régions en cause, revêtait un caractère provisoire. Les préoccupations de souveraineté primaient certes sur le reste, mais la principale fonction de ce tracé était double : empêcher toute activité politique et économique des Britanniques à l'est de la Cross River et définir les contours de ce qui allait devenir le hinterland allemand. En ce qui concerne ce dernier, la Grande-Bretagne voulait absolument conserver une position dominante dans les territoires d'Adamaoua, Mandara et Borno d'obédience musulmane parce que la population y est importante et les gouvernements locaux bien structurés et bien organisés et que l'administration européenne ne coûterait pas grand chose aux contribuables de la métropole.

Toutefois, poussée par l'esprit mercantile de l'époque, sûre de ses appuis politiques et militaires, la Royal Niger Company, société britannique, stoppa la progression de l'Allemagne dans l'intérieur du Cameroun jusqu'à ce que la question de la propriété de Yola, centre politique, intellectuel et spirituel de l'Emirat musulman, fût réglée¹⁰. En fait, à partir de 1891-1892, les visées de la France sur le cours supérieur de la Bénoué et le bassin du Tchad changèrent la donne sur le plan diplomatique. L'action de la France, qui avait pour objectif plus vaste de relier les territoires français d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale, risquait d'expulser aussi bien les Britanniques que les Allemands du hinterland camerounais et d'ouvrir un accès à la mer par le fleuve Congo. En conséquence, la Grande-Bretagne et l'Allemagne sont rapidement convenues de prolonger jusqu'au lac Tchad la frontière côtière germano-britannique de 1885-1887, qui n'avait été tracée alors que sur le papier par rapport aux latitudes et longitudes. Les calculs sur le terrain et les négociations seraient faits plus tard par des missions conjointes d'exploration et par les diplomates. Les conditions du partage figuraient dans l'Accord du 14 avril 1893 conclu entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne au sujet du Rio del Rey sur la côte ouest de l'Afrique¹¹. L'importance de ce traité pour

⁹ *Accounts and Papers*. African n° 6 (1885), C4242, Agreement between Britain and Germany relative to their respective spheres of Action, pp. 551-556. Les Britanniques sous-estimaient l'importance de la presqu'île de Bakassi qui était décrite comme « *une pomme de discorde sans valeur (...) une bande de terre désolée, habitée par quelques misérables pêcheurs* ».

¹⁰ Njeuma, M. Z., *Fulani Hegemony in Yola (Old Adamawa), 1809-1902*, CEPER, Yaoundé, 1978.

¹¹ *Account and Papers*. Treaty Series n° 9, C7026, Agreement between Britain and Germany respecting the Rio del Rey on the West Coast of Africa, April 14, 1893, pp. 105-110. Public Record Office, London (PRO).

l'actuelle frontière entre le Cameroun et le Nigeria est que, s'il a clairement défini les limites de l' « Arc de Yola » et le point d'arrivée le plus septentrional de la frontière dans le lac Tchad, il a aussi divisé de nombreux groupes, entraînant des problèmes culturels et économiques qui contraignent les administrations à intervenir constamment.

Au début du XX^e siècle, l'univers colonial connut des transformations rapides qui allaient accélérer la mise en place de frontières plus permanentes. Pour commencer, en 1900, le gouvernement britannique reprit l'administration du Nigeria septentrional à la Royal Niger Company Limited. Lord Frederick Lugard, gouverneur général du Nigeria britannique, insuffla à l'entreprise coloniale un nouveau dynamisme : il introduisit par exemple des changements institutionnels qui faisaient de l'établissement des frontières internationales du Nigeria une priorité. Soucieux de faire respecter au plus vite la souveraineté territoriale de l'empire britannique afin de pouvoir lever l'impôt plus efficacement et de limiter les incidents et « délits » frontaliers, il octroya des crédits spéciaux à des commissions anglo-allemandes chargées de délimiter clairement les frontières au moyen de bornes et d'autres repères bien visibles. Le travail de démarcation de la partie septentrionale, c'est-à-dire de la latitude de Yola jusqu'au lac Tchad, démarra pour de bon en 1902.

La voie était libre depuis que les Français avaient écrasé les forces de Rabeh, le conquérant soudanais mahdiste, au Bornou et que les troupes britanniques et allemandes, intervenant séparément, avaient soumis les dirigeants Fulbe de l'émirat autonome d'Adamaoua. L'accord du 19 mars 1906, accompagné de quatre cartes géographiques, du nouveau tracé de la frontière allant de Yola au lac Tchad et de l'échange de notes sur la question entre le 22 février et le 5 mars 1909, marque l'aboutissement d'un laborieux processus de démarcation¹². Cet accord doit être lu conjointement avec deux traités antérieurs : l'un, signé le 15 novembre 1893, entre l'Angleterre et l'Allemagne concernant « les frontières en Afrique » et l'autre, le 10 août 1903, délimitant la région que les sources désignent comme l' « Arc de Yola ». L'ensemble de ces documents diplomatiques consacrait le démantèlement des empires musulmans – relativement homogènes – d'Adamaoua, du Mandara et du Bornou. Les pays européens proclamèrent leur souveraineté sur ces Etats, découlant de la conquête et de l'occupation effective, et leurs arrangements furent automatiquement consacrés en droit international. En réalité, les changements enté-

¹² C.0879-82 Africa (Ouest n° C737 Nigeria Nord). Correspondance (18 août 1902 - 30 mars 1909) concernant le tracé de la frontière anglo-allemande (Yola-Tchad), mai 1909 (PRO Londres).

rinés étaient le résultat de l'arbitraire et ils divisaient des peuples, homogènes sur les plans culturel et linguistique, en de nouvelles nationalités : l'application de ces arrangements allait donc soulever de graves problèmes¹³ qui ne pourraient être résolus que progressivement, grâce à une meilleure appréhension des réalités locales et une participation accrue des populations concernées.

Les choses se passèrent différemment pour le segment méridional de la frontière, allant du Sud de Yola jusqu'à l'océan Atlantique : localement, l'établissement d'un tracé définitif fut précédé d'études de terrain circonstanciées afin de réduire les zones et les sujets pouvant prêter à litige. En conséquence, les tractations diplomatiques donnèrent des résultats plus concrets, reflétés dans le contenu des accords définitifs conclus à l'époque et qui constituent aujourd'hui des documents de référence : Accord du 11 mars 1913 définissant la frontière de Yola à la mer et réglant la navigation sur le Cross ; Accord du 12 avril 1913 délimitant la frontière anglo-allemande entre le Nigeria et le Cameroun depuis Yola jusqu'au fleuve Cross¹⁴. Ce dernier accord n'était que la première étape d'un véritable plan-cadre pour procéder effectivement à la démarcation de la frontière comme stipulé en mars 1913. D'un commun accord, ce travail fut confié, côté britannique, à Nugent et, côté allemand, à Detzner, lesquels rendirent compte avec un grand souci d'exhaustivité et de précision des caractéristiques géographiques, historiques et ethniques des zones situées de part et d'autre de la frontière. Pour garantir le caractère permanent de cette frontière et la rendre plus facilement visible de loin, les membres des commissions anglo-allemandes de démarcation dressèrent d'énormes piliers de béton, mesurant jusqu'à deux mètres de haut et peints en blanc, et des cairns de pierre le long de la portion Gemana-Obokum de la frontière.

D'autres dispositions importantes de ces accords, qui sont rarement citées, figurent dans les articles 19 à 29. Elles se rapportent à des questions dont le règlement était censé, à l'avenir, consolider la paix le long de la fron-

¹³ *Ibid.* Ce segment de la frontière fut celui dont la délimitation souleva le plus de difficultés du fait que la frontière passait à proximité de la capitale où siégeait le Lamido de Yola, principal interlocuteur chargé de faire respecter une situation qui allait à l'encontre de l'unité de ses peuples. Njeuma, M. Z., *Fulani Hegemony*. Ainsi, lorsque le capitaine Morland montra au Lamido Abba (1902) la carte divisant son émirat, celui-ci aurait formulé de nombreux commentaires défavorables. Voir également Barkindo, B. M., "The Mandara astride the Nigeria-Cameroon Boundary", in Asiwaju, A. I., *Partitioned Africans*, 1989, pp. 29 et s.

¹⁴ Brownlie, I., *African Boundaries (A Legal and Diplomatic Encyclopaedia)*, Londres, C. Hurst, 1979. Voir également Nugent, W.V., "The Geographical Results of the Nigeria-Kamerun Boundary: Demarcation Commission of 1912-1913", *The Geographical Journal*, vol. XLII, juin 1914, pp. 630 à 651. Le capitaine Nugent était le signataire britannique de l'accord.

tière, telles que le sujet hautement sensible des droits de pêche et de navigation, les modalités de création de nouvelles implantations, la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi et le prolongement de la frontière terrestre jusqu'à la limite des eaux territoriales, située à l'époque à trois milles nautiques seulement de la côte. En outre, il était spécifié qu'en « cas de litige frontalier, le tracé figurant sur les huit cartes qui faisaient partie intégrante des accords (série 2240 des cartes de l'Amirauté britannique) ferait foi ». Afin d'affermir la paix, le Commissaire organisa des consultations avec les populations vivant de part et d'autre de la frontière au moment de la démarcation, de façon à se conformer aux impératifs de la campagne visant à définir les nouvelles nationalités. Ces populations furent invitées à décider dans les six mois si elles voulaient être camerounaises ou nigérianes, après quoi, le cas échéant, elles émigreraient dans le pays auquel elles auraient choisi d'appartenir. Les sources administratives ne font état d'aucun mouvement de fonctionnaires ni d'aucune structure mise en place pour suivre l'application des dispositions des traités, laquelle, au demeurant, ne pouvait donner de résultats qu'après de populations accoutumées à reconnaître l'autorité de tels instruments. Toutefois, lors de la ratification de l'accord par l'Angleterre et l'Allemagne, à Londres, le 13 juillet 1914¹⁵, il fut confirmé qu'on s'était employé sur le terrain à rapprocher les positions de façon à établir des frontières juridiquement valables et qui, en outre, ne seraient pas susceptibles d'interprétations divergentes. Ce qui incite à penser que la mauvaise foi, voire le refus pur et simple de respecter les clauses de l'Accord, sont au cœur des différends frontaliers qui opposent actuellement les deux pays frères du Cameroun et du Nigeria.

Le tracé de la frontière anglo-allemande avait à peine eu le temps de diviser les communautés lorsque la Première Guerre mondiale éclata, mettant brusquement un terme à la domination allemande sur le Cameroun. Après avoir, avec l'aide des troupes belges du Congo, chassé hors du Cameroun les Allemands jusqu'au dernier homme, la France et l'Angleterre prirent en un clin d'œil le contrôle du pays. Avant même la fin de la guerre, elles avaient décidé de partager le Cameroun, à l'instigation du général français Aymerich, patriote et commandant des forces alliées au Cameroun. Pour la deuxième fois dans l'histoire coloniale du Cameroun (le premier épisode se situant quelques

¹⁵ Cet événement n'est pas mentionné dans les références aux traités citées par Ian Brownlie, voir p. 561. L'auteur du présent texte a découvert des copies de l'échange de notes entre Lord E. Grey, pour l'Angleterre, et Linchnowsky, pour l'Allemagne, signées à Londres, parmi les documents relatifs aux frontières du Cameroun à la bibliothèque MESRES à Yaoundé (ci-après appelés documents MESRES).

mois avant l'annexion par l'Allemagne, le 12 juillet 1884), la prudence de l'Angleterre ou sa légendaire habileté diplomatique furent prises en défaut. Toujours est-il qu'elle dut céder les quatre cinquièmes du territoire du Cameroun à la France et ce, alors que le général britannique Dobel et ses troupes commandaient l'accès au port stratégique de Douala et de ses environs¹⁶. Comme cela s'était passé en 1884 lors de l'affrontement avec l'Allemagne, l'Angleterre, apparemment dans un accès de rage, entreprit de morceler encore un peu plus le cinquième du Cameroun qui lui avait été concédé, rattachant à sa guise les entités ainsi créées à différentes unités administratives au sein du Nigeria voisin¹⁷. Elle justifia ce choix en faisant valoir qu'il se traduirait par une plus grande efficacité sur le plan administratif, étant donné que la fraction du territoire camerounais qui lui avait été dévolue était trop petite pour constituer à elle seule un pays viable. En réalité, un tel découpage allait engendrer pour de nombreuses générations de Camerounais des problèmes chroniques d'identité et d'exclusion qui perdurent à ce jour.

La Société des Nations et les périodes d'administration sous tutelle

Pendant ces périodes, les administrations ont, une fois encore, entrepris de démarquer les frontières sur toute la longueur et la largeur du territoire, du lac Tchad à l'océan Atlantique. La frontière entre le Cameroun et le Nigeria a évolué de deux manières distinctes : d'abord comme nouvelle frontière internationale entre les Camerouns français et britannique, puis comme frontière intérieure de la colonie et du protectorat du Nigeria et des territoires du Cameroun. Au plan international, la frontière (anglo-française) entre le Cameroun et le Nigeria a fait l'objet de plusieurs études, relevés et ajustements. Elle est passée de la ligne Picot (1916) à la ligne Simon-Milner en

¹⁶ C. O. (Public Records Office) Memo 649/14. Sur la correspondance et les négociations qui ont abouti au partage administratif provisoire des Camerouns le 1^{er} avril 1916. Voir Elango, L. Z., *The anglo-French Condominium in Cameroon 1914-1916: History of a Misunderstanding*, Limbwe, Navi. Group, 1987, pour une interprétation neutre, pp. 28-30.

¹⁷ Louis, Wm. R., *Great Britain and Germany Lost Colonies 1914-1919*, O.U.P Londres, 1967, pp. 58, 149 ; Fanson, V. G., pp. 123-125, estime que la France était « *complexée et mue par un esprit de revanche* ». Toutefois, dans un souci de légalité, le décret-loi de 1923 habilitait les fonctionnaires britanniques au Nigeria à administrer le Nord et le Sud-Cameroun et à y légiférer « *sous réserve dans tous les cas que de telles mesures n'aillent pas à l'encontre des dispositions du mandat* ».

1918¹⁸. Ces deux lignes de démarcation ont été déclarées provisoires jusqu'à ce que les travaux techniques soient achevés sur le terrain. Peut-être en raison de l'incertitude entourant la durée du mandat – en particulier la crainte que, sous le régime d'Adolf Hitler, l'Allemagne ne reconstitue son empire colonial – la France et la Grande-Bretagne se sont moins consultées au sujet des frontières que les administrations allemande et britannique ne l'avaient fait afin de réduire les frictions et les conflits le long des frontières.

Toutefois, entre 1928 et 1930, divers administrateurs ont entrepris officieusement des missions de démarcation préliminaires le long de la ligne Simon-Milner, de l'océan au lac Tchad, en vue d'adapter le tracé sur le papier à la réalité du terrain. Deux africanistes éminents, Craeme Thomas, gouverneur de la Colonie et du Protectorat du Nigeria, et Paul Marchand, gouverneur des territoires français du Cameroun, ont regroupé les résultats de ces missions dans une déclaration commune. Celle-ci délimitait la frontière entre les parties britannique et française sur plus de mille kilomètres de long. Elle a été ratifiée le 9 janvier 1931 par les voies diplomatiques habituelles¹⁹. Rien n'indique que l'accord ait été entériné officiellement par le Conseil de la Société des Nations, comme le droit l'exigeait. Mais l'investissement n'a pas été vain en ce sens que dans leur échange de notes, les deux puissances ont reconnu agir en ayant connaissance de l'article premier de l'accord sur le Mandat. L'intérêt de cette nouvelle frontière résidait dans sa commodité puisqu'on avait pris soin d'en aligner le tracé sur les « barrières naturelles », en particulier les fleuves et les chaînes de montagne.

Néanmoins, à la fin des années 30, les autorités administratives furent saisies de plusieurs revendications liées aux frontières, et des incidents furent enregistrés à de nombreux endroits, signe que le contrôle des frontières commençait à avoir des répercussions néfastes sur la vie des populations et ne pouvait être laissé aux seules puissances mandataires. Le Conseil de la Société

¹⁸ Pour un compte rendu méthodique des négociations et des résultats, voir K5 Yola, Archives nationales de Kaduna (NAK). *La partition du Cameroun, 1919-1931*, en 4 vol. Déclaration Simon-Milner, Londres, 10 juillet 1919, reproduite sur une carte Moisel au 1/300 000 ; voir aussi Prescott, J.R.U., *The Evolution of Nigeria's International and Regional Boundaries, 1861-1971*, Tantalus Research Ltd., Vancouver, 1971, p. 46.

¹⁹ K5 Yola, La partition des territoires du Cameroun. L'accord sur le terrain a été différé car la partition des monts Alantika a suscité des dissensions entre le capitaine français Ovigneur et l'officier britannique W. D. K Mair, dont les revendications sont allées bien au-delà de la raison et des limites historiques. De vastes pâturages et l'autorité de Lamibé rivaux étaient en jeu.

des Nations est alors intervenu en constituant une équipe de commissaires internationaux, dotée des moyens nécessaires et chargée de réexaminer l'abornement du Sud au Nord²⁰. Cette intervention de l'organe de tutelle des « administrateurs coloniaux » montre combien la paix sur ces frontières préoccupait la communauté internationale. L'important était de tenir compte équitablement de tous les intérêts et de toutes les parties, y compris au niveau local. Malheureusement, les travaux de démarcation ne purent être réalisés que sur 216 kilomètres à partir de l'océan Atlantique entre 1937 et 1940, date à laquelle ils furent soudainement interrompus par le début de la Seconde Guerre mondiale et le changement de statut du territoire qui est passé du mandat à la tutelle. En outre, la politique d'après-guerre a entraîné toute une série de réformes constitutionnelles qui ont affaibli les fondements du régime colonial en Afrique. Les questions d'abornement furent complètement mises de côté ou rayées de la liste des priorités et aucune initiative nouvelle ni accord nouveau n'intervint avant l'indépendance et la réunification en 1961.

L'intérêt ou la pertinence de l'étude des frontières intérieures qui se réfèrent aux territoires du Cameroun britannique comme faisant partie du Nigeria tient au fait que, par la suite, ces frontières sont revenues sans la moindre modification au tracé qui était celui des frontières internationales à la fin de la période considérée. Deux ordonnances du Nigeria britannique décrivant en détail le tracé des trois régions du Nigeria et, partant, celui des frontières internationales du Nigeria, servent de référence : le décret-loi du Nigeria (protectorat et territoires du Cameroun) en date du 2 août 1946 ; et la proclamation du 9 septembre 1954 sur les frontières intérieures du Nigeria²¹ (délimitation des frontières des régions septentrionale, occidentale et orientale). L'innovation importante tenait à la création d'une nouvelle frontière entre la partie méridionale et la partie septentrionale du Cameroun britannique. Elle allait d'ouest en est, du fleuve Gamana, à l'emplacement de la borne 64 de l'ex-frontière anglo-allemande, jusqu'au sommet du mont Kombon, situé sur la nouvelle frontière anglo-française, soit une distance de 110 kilomètres. En outre, tout en servant de frontière intérieure, l'ex-frontière internationale anglo-allemande, depuis le fleuve Gamana, restait inchangée. Les postes fron-

²⁰ Voir, par exemple, les fichiers ci-après des Archives nationales de Buea : TC/1940/1,3 ; Tb1936/1 ; 1939/1,2 ; 1940/1-1942/2 ; documents MESRES, *Mission d'abornement du Cameroun français et Cameroun britannique*.

²¹ Publiés dans 146 B.F.S.P.298 ; S.R. et O. 1946 n° 1352. Le décret-loi est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1947 ; loi nigériane n° 126 du 9 septembre 1954, définissant les frontières du Nigeria ; les changements constitutionnels de Richardson et McPherson pour le Nigeria et les territoires du Cameroun étaient à l'origine de ces ordonnances.

tières ont pourtant tous été fermés et transférés sur la nouvelle frontière anglo-française, plus à l'est. Dans les faits, les nouveaux postes se sont retrouvés au cœur de diverses actions internationales concernant les territoires méridionaux du Cameroun.

Naturellement, lorsque la frontière anglo-allemande a cessé de faire office de limite internationale, les populations autrefois séparées se sont réunies et ont repris leurs échanges, intensifiant les anciennes traditions et structures intergroupes que plus rien n'entravait. La Grande-Bretagne a donc étendu sa culture coloniale et ses systèmes juridiques à des sujets et des lieux autrefois allemands. Comme on l'a dit ci-dessus, les accords de 1913 entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne interdisaient aux habitants vivant d'un côté de la frontière d'établir des structures permanentes de l'autre côté afin de différencier les citoyennetés, et ceux qui se trouvaient du côté qui, d'après elles, ne correspondait pas à leurs intérêts avaient eu six mois pour se réinstaller ailleurs. Mais la disparition des barrières internationales a rapidement entraîné une situation anarchique qui consistait peu ou prou à faire du neuf avec du vieux. De nouveaux paysages démographiques se sont dessinés, d'autant plus que le caractère international de la frontière avait disparu ou était tombé en désuétude. La migration et l'implantation de l'autre côté de l'ex-frontière internationale anglo-allemande allaient bon train, essentiellement sur les territoires méridionaux du Cameroun, considérés comme un petit paradis où les possibilités de développement des petites entreprises indépendantes paraissaient illimitées aux immigrants originaires des pays anglophones d'Afrique de l'Ouest. Plusieurs communautés permanentes baptisées de noms nigériens se développèrent autour des fleuves, dans des lieux qui, pendant la période allemande, étaient très peu peuplés ou totalement déserts.

La tendance était au renforcement des liens avec le Nigeria au détriment du Cameroun. La *Eastern Nigeria Development Company* alla même jusqu'à ouvrir les « ranches » d'Obudu et d'Utanga et à louer la gigantesque réserve forestière de Takamanda²². Les peuplements installés au bord des fleuves entretenaient des liens administratifs étroits avec le district voisin d'Eket et la mission catholique d'Oron. Un rapport établi en 1943 par V.K. Johnston, administrateur du district de Kumba, reflète avec réalisme les débuts du processus d'intégration du Rio del Rey au Nigeria. Il paraissait normal à

²² Nju, S.M., sous-préfet d'Akwaya au préfet de Manfe : « La frontière entre le Cameroun et le Nigeria », 28/8/1964, rapport d'une visite officielle dans la région. Les rapports verbaux et écrits cherchaient à convaincre le préfet que ces territoires étaient nigériens. Les loyers étaient légèrement supérieurs à 30 livres sterling par an, sans parler des cadeaux.

Johnston de proposer que l'administrateur du district d'Eket (Nigeria) soit aussi chargé du Rio del Rey car il n'y aurait pas assez de travail pour justifier le recrutement d'un autre responsable²³. Il s'agissait apparemment de convaincre les autorités camerounaises de rejoindre les rangs de leurs rivales nigérianes, faute de pouvoir les vaincre, étant donné que les migrants tiraient par trop profit de la souveraineté britannique commune sur le Nigeria et les territoires du Cameroun britannique après l'expulsion des Allemands pour tuer l'identité camerounaise. La solution de ce problème, autrement dit construire une identité homogène de part et d'autre de la frontière avec des loyautés locales plus fortes, sera au centre de toute la question de la frontière pendant la période qui suivra.

La période postérieure à la réunification et à l'indépendance

La troisième et dernière période distinguée dans notre analyse des mesures administratives et diplomatiques prises pour assurer la paix au sujet des frontières commence dès le lendemain de l'accession à l'indépendance du Cameroun et du Nigeria. La Grande-Bretagne et la République du Cameroun ont signé le 30 septembre 1961 l'instrument transférant le Cameroun méridional à la République du Cameroun, tandis qu'un échange de notes similaire entre la Grande-Bretagne et le Nigeria consacrait, le 31 mai 1961, la cession au Nigeria du Cameroun septentrional, rebaptisé par la suite province de Sardauna. Il convient ici de distinguer la partie des frontières du Cameroun héritées du colonialisme de celle récemment négociée entre le Cameroun et le Nigeria, étant donné que les plates-formes et les méthodes de négociation ainsi que les enjeux de l'époque étaient différents. Dans le deuxième cas, les chefs d'Etat du Cameroun et du Nigeria ont eux-mêmes conduit les délégations et se sont personnellement beaucoup impliqués. Ils ont donc rapidement abouti à des décisions, au risque cependant de négliger les procédures « diplomatiques » et le protocole consacrés.

Premier obstacle à un retour aux frontières allemandes, les plébiscites organisés à l'issue de la tutelle britannique n'ont pas permis de rétablir les frontières internationales du Cameroun telles qu'elles étaient délimitées jusqu'à la fin de l'ère allemande. Ce fut la véritable raison de l'exigence de réunification.

²³ Johnston, V.K., responsable du district de Kumba, au Résident de Buea, avril 1943. Documents MESRES ; Ae/34, n° 1080, *Intelligence Report on Isangele*. Cf. H.O. Anderson, 1934 pour un rapport sur la même question.

Un tel échec signifiait que les Camerounais allaient devoir connaître l'humiliation d'un nouveau démembrement de leur territoire, le troisième en 40 ans depuis la Première Guerre mondiale. Il faut souligner qu'au plan politique le Cameroun traversait dans son ensemble une passe difficile dans la période qui a précédé et suivi la réunification, et n'avait donc ni les moyens ni l'appui qui lui auraient permis de faire valoir ses droits territoriaux. Sur le plan interne, l'élite était trop divisée et certains groupes avaient opté pour le terrorisme, mettant le pays au bord de la guerre civile. Le contexte international n'aidait pas non plus l'Etat camerounais à défendre son intégrité territoriale. Le Cameroun était en effet un terrain d'affrontement dans la politique de la guerre froide en Afrique, les deux blocs influant défavorablement sur le cours des événements. Cette situation était contraignante et pénalisante pour l'Etat camerounais, qu'une sorte de conspiration internationale dépouillait impunément de ses territoires. Face à des irrégularités aussi flagrantes, Ahidjo se résolut à saisir la Cour internationale de justice²⁴. Mais sa réclamation se limitait à la perte du Cameroun septentrional britannique et laissait de côté le cas du « Neu Kamerun » allemand (voir le Traité d'Héligoland de 1910 entre l'Allemagne et la France), en Afrique équatoriale française, et de plusieurs autres régions menacées d'être réannexées par le Nigeria. Lorsque l'arrêt de la Cour confirmant la perte du Cameroun septentrional au profit du Nigeria fut rendu, Ahidjo décréta un mois de deuil national, en juin 1963. Mais cette mesure n'eut aucun effet.

Tout en résultant dans une large mesure d'accords passés, le nouveau tracé de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria après la réunification se divisait en trois parties correspondant aux différents instruments juridiques qui les avaient établies. La première, la portion septentrionale, était la frontière anglo-française, qui partait du tripoint (Cameroun, Nigeria, Tchad) du lac Tchad, à environ 13°5' de latitude Nord et 14°5' de longitude Est (Greenwich) pour rejoindre le mont Kombon, dans le massif du Gesumi, après avoir parcouru 1013 kilomètres²⁵. La deuxième, celle du milieu, partait du mont Kombon en

²⁴ Ian Brownlie, *African Boundaries*, pp. 580 et 581 ; documents MESRES, ministère des Affaires étrangères et secrétariat d'Etat à l'Information. *La position de la République du Cameroun à la suite du plébiscite des 11 et 12 février 1961 dans la partie septentrionale du territoire du Cameroun sous administration du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord*. Yaoundé : 1961 ; Doc.T/1556 : Rapport du Commissaire des Nations Unies pour la supervision du plébiscite dans les parties méridionale et septentrionale du territoire du Cameroun sous tutelle, 3 avril 1961. Ce rapport est un document essentiel dans l'affaire du Cameroun devant la Cour internationale de justice de La Haye.

²⁵ Référence : Traité britannique n° 34, 9 janvier 1931.

direction de l'ouest jusqu'à la rive nord du fleuve Gamana. Comme on l'a vu plus haut, cette portion n'a jamais fait l'objet de négociations. Elle a été imposée unilatéralement par la Grande-Bretagne lors de l'établissement des frontières régionales du Nigeria après la Seconde Guerre mondiale. Elle a acquis un statut international en 1961 lorsque le Cameroun méridional et le Cameroun septentrional sous administration britannique décidèrent de suivre des chemins séparés et de rejoindre respectivement la République du Cameroun et la Fédération du Nigeria. Soit par ignorance, soit à cause du climat politique défavorable qui régnait à l'époque, le gouvernement camerounais a relâché sa vigilance et accepté cette décision. La deuxième portion couvre une distance de 176 kilomètres. La troisième, au sud, était la frontière anglo-allemande devenue, après la Première Guerre mondiale, une frontière interne au Nigeria. Délimitée par le traité du 11 mars 1913, elle partait de la borne 64 pour rejoindre l'océan Atlantique où elle finissait à trois milles nautiques, à l'intersection d'une ligne joignant Sandy Point à Tom Shot Point en territoire nigérian et camerounais respectivement. Cette troisième portion a fait l'objet ces dernières années d'une grande attention aux niveaux national et international du fait de la découverte d'immenses gisements de pétrole en mer, menaçant la coopération pacifique dans la sous-région. C'est sur cet aspect de la question que nous allons à présent nous pencher, en montrant l'influence que continue d'avoir l'héritage colonial des frontières allemandes.

Les négociations directes engagées après l'indépendance par le Cameroun et le Nigeria au sujet des frontières maritimes se sont accélérées dans le dessein de parvenir à une coexistence pacifique. Le gouvernement camerounais avait en effet décidé d'exploiter le pétrole marin ainsi que, dans une moindre mesure, les ressources halieutiques, à la suite des investissements et des études effectuées par des sociétés multinationales étrangères. Il n'ignorait pas qu'il entamerait ce faisant le quasi-monopole du Nigeria, qui exploitait les ressources de la région à son seul profit. Dans la mesure où l'opération exigeait de lourds investissements, le gouvernement camerounais a commencé par prendre les précautions juridiques nécessaires pour rester dans le cadre du droit international. Il voulait aussi par là montrer aux investisseurs étrangers potentiels qu'il était capable de transformer en coopération une situation explosive. Une loi a donc été promulguée par l'Assemblée nationale du Cameroun, qui fixait à 18 milles la limite des eaux territoriales camerounaises, soit six milles de plus que la limite établie par les Nigériens eux-mêmes²⁶. C'était un premier signal indiquant qu'il était nécessaire de négocier et de mieux gérer la question

²⁶ Documents MESRES.

des frontières, mais aucune mesure n'a été prise concrètement. Le Cameroun faisait alors face à deux difficultés. Premièrement, des ressortissants nigériens s'étaient installés dans les criques et revendiquaient ces territoires pour le compte de leur pays. Deuxièmement, la situation politique intérieure camerounaise était tellement empoisonnée par la violence et le terrorisme que le gouvernement avait du mal à mener une politique extérieure affirmée et énergique. A son initiative, le Cameroun et le Nigeria ont conclu, le 6 février 1963, un accord offrant le cadre juridique nécessaire à la réglementation de la circulation des personnes et des biens entre les deux pays²⁷. Quoique cet accord fût difficilement applicable sur toute l'étendue de la frontière, le gouvernement camerounais se sentait plus libre pour affirmer sa souveraineté dans la région maritime.

En 1965, deux incidents frontaliers ont incité le Cameroun et le Nigeria à fixer des frontières définitives dans les territoires maritimes riches en pétrole. Dans le premier cas, une équipe d'experts de la société *Mobile Oil* qui faisait de la prospection pour le compte de l'Etat camerounais dans l'estuaire du fleuve Cross, à environ 8°33' de longitude Est et 4°30' de latitude Nord, a été appréhendée par une patrouille du service de renseignement nigérian qui a confisqué le passeport du chef d'équipe, Guy Cagswell, un ressortissant américain²⁸. Elle a été empêchée de poursuivre ses explorations au motif qu'elle opérait en territoire nigérian. Cet incident a provoqué de vives réactions dans les deux pays et mis en lumière l'ignorance du gouvernement camerounais quant au tracé de la frontière. Le gouvernement camerounais était embarrassé d'abord parce qu'il aurait voulu commencer au plus tôt la phase de production pétrolière et ensuite parce qu'il craignait d'altérer les bonnes relations personnelles qu'il entretenait avec le Nigeria. L'affaire a plus tard été réglée par la « voie diplomatique ». Mais il était plus que jamais urgent de définir clairement les limites internationales du territoire camerounais et de contraindre les Nigériens à les respecter.

Le second incident a pris la forme d'un conflit violent entre deux importantes communautés (les villages de Bodam et de Danéré) situées de part et

²⁷ « Accord définissant le contrôle du mouvement des personnes et des biens entre la République fédérale du Cameroun et la Fédération du Nigeria », J.O., 6.02.1963.

²⁸ Ministère des affaires étrangères et de la fonction publique fédérale, Yaoundé, « Mémoire » du consul des Etats-Unis à Douala. 2.11.1965, documents MESRES. Victor Ngoh, évoquant dans le *Weekly Post* du 18 juin 1996, le différend opposant le Cameroun et le Nigeria à propos de Bakassi, fait état d'un incident analogue impliquant des agents d'Elf SEREPCA.

d'autre de la frontière²⁹. Le différend tenait principalement au fait que, depuis quelques années, le village de Danéré, du côté nigérian, rompant avec la tradition, ne voulait plus partager les royalties versées par les sociétés d'exploitation forestière. Il s'est aggravé lorsque les anciens de la communauté Doki ont rendu un arbitrage en faveur de Bodam et que les gens de Danéré ont refusé de céder. Pour la première fois, un conflit perçu comme local prit des dimensions nationales, lorsque s'est répandue la rumeur extravagante et bien orchestrée selon laquelle les gendarmes camerounais s'apprêtaient à soutenir Bodam. On en est venu à incendier des maisons et à jeter des sorts dans une sorte de guerre d'usure. Les efforts déployés par les administrateurs des districts de Manfe et d'Ikom pour régler le différend de l'extérieur ont fait apparaître que le problème de fond, qui ne se limitait pas aux villages de Bodam et de Danéré, était l'imprécision de la frontière. En réalité, dans cette partie méridionale de la frontière, après plus de deux générations d'interpénétration comme au sein d'un seul pays souverain, nombre de gens avaient perdu la notion de frontière en tant que ligne de démarcation. Avec le retour à l'ancienne frontière anglo-allemande, abandonnée depuis 1914, les vieux postes douaniers avaient réapparu et plusieurs pistes « non autorisées » qui traversaient la frontière avaient été fermées. Comme on l'a vu, on avait laissé de nombreux Nigériens s'installer librement au Cameroun à l'époque du protectorat. Chaque village décida de fixer ou d'imaginer une frontière à son gré³⁰. La confusion était inévitable, parce qu'on ne voyait pratiquement plus les piliers et les cairns de démarcation et que certains d'entre eux avaient même été enlevés illicitement. En outre, la frontière traversant par endroits des terrains difficiles d'accès, elle ne pouvait pas toujours être bien matérialisée, avec des moyens et une expérience limités et du matériel rudimentaire. Ces problèmes exigeaient des mesures au niveau national plutôt que local. Tant que l'administration centrale n'a pas jugé nécessaire d'agir avec diligence, les choses se sont dégradées, au détriment des droits du Cameroun dans la région et des intérêts de sa population.

²⁹ Compte rendu de la réunion tenue à Ikom (Nigeria) le 7 juin 1965 en vue de régler le litige frontalier opposant les villages de Danéré (Nigeria) et de Bodam (Cameroun), documents MESRES. Voir également les documents personnels du juge à la retraite S.M.L. Endeley, qui était l'un des médiateurs du Cameroun pour le règlement du litige.

³⁰ Foncha, J. N., grand chancelier des Ordres nationaux au ministère de l'Administration territoriale, 27.5.1987 : *Les problèmes frontaliers*. L'ensemble du document constitue une analyse sérieuse des problèmes locaux des Camerounais de la région. A son avis, toute politique du Cameroun concernant la frontière devait commencer par « remonter le moral » des Camerounais lésés à commencer par le chef Simon Upwa de Lebo.

Par conséquent, en 1965, les deux chefs d'Etat ont constitué une Commission technique paritaire constituée de juristes, de cartographes et de topographes, chargée de faire des recherches sur le terrain pour tracer la frontière. Le degré de confiance entre ces deux chefs d'Etat musulmans (Ahmadou Ahidjo et Tafawa Balewa) était tel qu'ils n'ont pas songé à s'assurer une assistance étrangère. Des crédits ont été ouverts et la Commission a effectivement commencé à travailler, mais n'a pu mener à bien sa mission en raison de fortes pluies et de la guerre civile qui a éclaté au Nigeria en 1966. Si le chef d'Etat camerounais, Ahmadou Ahidjo, s'est déclaré neutre dans cette guerre, on sait qu'il a soutenu la position du gouvernement fédéral nigérian contre les Biafrais sécessionnistes. Concrètement, les troupes fédérales dirigées par le commandant Isaac Boro ont été autorisées à opérer à partir de la presqu'île stratégique de Bakassi. En sa qualité de président de l'Organisation de l'unité africaine en 1969, Ahidjo a joué un rôle déterminant dans les négociations menées pour trouver un règlement pacifique à la guerre civile au Nigeria. Ce rôle, et d'autres prises de position analogues en faveur du gouvernement fédéral nigérian, ont valu à Ahidjo l'admiration des cercles dirigeants dans tout le Nigeria³¹, et ont créé un climat propice à la négociation de la frontière entre le Cameroun et le Nigeria dans la région maritime extrêmement sensible.

Pourtant, après la guerre civile au Nigeria, les conflits locaux entre Camerounais et Nigériens le long de la frontière ont augmenté plutôt que diminué. La presqu'île de Bakassi était une source majeure de frictions. Située sur la partie la plus méridionale de la frontière terrestre, en vertu de l'accord anglo-allemand de 1913, elle se trouve indubitablement en territoire camerounais. Cependant, par sa situation stratégique, elle commande toute la navigation sur les fleuves Calabar et Akwayafe et, de fait, dans la baie du Biafra, et pouvait donc constituer une base militaire enviable³². Le conflit avait manifestement pour causes la convoitise du Nigeria et, en même temps, la peur des consé-

³¹ Documents MESRES. Le gouvernement nigérian a remercié Ahidjo de son rôle à de nombreuses occasions. Voir, par exemple, le discours prononcé par S. E. le gouverneur militaire de l'Etat du Nord-Est du Nigeria, Musa Usman, à l'occasion de la visite de l'inspecteur fédéral du Nord du Cameroun, El Hadji Usman Mey, en octobre 1969. Couronnement de sa carrière, le 27 mars 1972, l'Université de Lagos a nommé Ahidjo docteur *honoris causa*. Ahidjo n'a jamais utilisé ce titre, pas plus que celui que lui a décerné l'Université de Yaoundé en 1982.

³² Esiomokhai, E.O., "Reflections on Some International Legal Aspects of the Nigeria-Cameroon Boundary and territorial Disputes", *ABU Law Journal*, 1982, p. 40, décrit en détail la position stratégique de la presqu'île en tant que poste d'observation de la situation autour de la baie du Biafra. On disait, par exemple, qu'Ahidjo avait vécu à Zaria. Les Nigériens appréciaient le fait qu'il communiquait avec eux en pidgin et en hausa.

quences qu'entraînerait la volonté du Cameroun d'exercer sa souveraineté sur la presqu'île à un moment où les enjeux économiques prenaient de telles proportions dans la région, plus particulièrement pour le Nigeria. Cette peur est d'autant plus grande que, sur les 22 000 habitants, près de 60 % seraient d'origine nigériane ou étrangère. Jouant les ignorants, les Nigériens vivent sur la presqu'île comme en territoire nigérian, donnant des noms nigériens aux agglomérations et émettant des doutes quant à la multiplicité réelle des identités pour achever de brouiller les pistes. Surtout, la population avait tendance à demander protection aux autorités nigérianes plutôt qu'à celles du Cameroun, la hiérarchie nigériane dans la région étant plus efficace.

Ces faits n'avaient rien de secret, car le Nigeria avait pu pleinement apprécier l'intérêt de la presqu'île lorsque, comme nous l'avons vu, ses soldats y avaient été stationnés pendant deux ans pour contrôler les opérations navales du Biafra sécessionniste. Mais soudainement, ayant bien calculé leur coup, après la guerre civile au Nigeria, 200 gendarmes et fonctionnaires civils camerounais bien équipés sont arrivés sur la presqu'île et y ont hissé le drapeau camerounais pour faire respecter la souveraineté camerounaise³³. Les gendarmes formés à la méthode forte voulaient mener à bien leur mission le plus rapidement possible. Ils ont fait régner l'intimidation, d'autant plus que la plupart d'entre eux ne parlaient que le français et qu'il leur était pratiquement impossible de communiquer avec la population. La discipline qu'ils ont imposée tout comme leurs méthodes de maintien de l'ordre étaient difficilement conciliables avec le système nigérian auquel la population était habituée. Toujours dans le dessein d'affirmer sa souveraineté, entre 1969 et 1975, le Cameroun, à coup d'arrêtés préfectoraux, réorganisa l'administration et rebaptisa plus de 25 agglomérations qui portaient des noms nigériens³⁴. Ces mesures ont conduit plusieurs Nigériens d'origine efik et ijaw à quitter Calabar et d'autres villes nigérianes environnantes en répandant des histoires incendiaires contre le gouvernement camerounais. L'entente cordiale qui s'était manifestée lors du sommet entre Ahidjo et Gowon fut ébranlée à la base à mesure qu'une véritable haine explosait entre les familles, au grand embarras de Yaoundé et

³³ Documents MESRES.

³⁴ Par exemple, Abana, Atabong, Ime, Odiog devinrent respectivement Jabana, Idabato, Nawunso et Wan. Les revendications de certaines agglomérations invoquant de lointaines migrations dans le cadre d'un empire efik sont sujettes à controverses. Voir Fanso, G.V., *Inter-boundary Relations*, pp. 106-110. L'empire efik était de nature commerciale et non politique ; voir également Noah, M.E., *Old Calabar: The City States and the Europeans, 1800-1885*. Calabar: Scholars Press (Nig) Ltd., 1980 Northrup. *Trade Without Rulers: Pre-Colonial Economic Development of South-Eastern Nigeria*, Oxford: Clarendon Press, 1978.

de Lagos. Comme si cela ne suffisait pas, des groupes de pression antagonistes sont venus grossir les rangs des mécontents en jurant de faire obstacle aux solutions venues d'en haut.

Outre ces interventions musclées, les autorités frontalières des deux côtés aggravaient par moments le conflit et ne contribuaient pas à rétablir la paix à la frontière. Harcèlement et intimidation étaient des motifs de plaintes incessantes, de la part de pêcheurs et de commerçants qui disaient être victimes de mesures arbitraires, d'une imposition abusive et quelquefois double et d'extorsions de fonds. Personne ne se sentait en sécurité. Les services camerounais d'immigration et de sécurité signalaient des cas innombrables de chefs et de fonctionnaires locaux enlevés et détenus par les Nigériens. Ils se plaignaient que des contrebandiers, des soldats lourdement armés et des patrouilles douanières du Nigeria violent le territoire camerounais au mépris total de leur autorité :

« ... En réalité, d'après divers rapports des autorités administratives de ce département, la souveraineté camerounaise se fait à peine sentir dans les criques, surtout à Abana et Atabong, où elle est même contestée. La preuve en est que le Conseil municipal nigérian voisin y lève des impôts »³⁵.

Année après année (et surtout dès lors que les habitants de la presqu'île de Bakassi eurent participé, en tant que Camerounais, au plébiscite de 1961 qui s'est soldé par le rejet du rattachement au Nigeria), il s'est installé un climat d'hostilité permanente, fondé sur une peur mutuelle des agressions et des arrestations, qui a perturbé les relations transfrontières, souvent avec la complicité des forces de l'ordre. Si l'on se reporte à l'histoire, on constate à cet égard que Bakassi a connu plusieurs phases d'agitation interne depuis le rétablissement de l'ancienne frontière internationale anglo-allemande en 1961.

Grâce aux excellentes relations personnelles des chefs d'Etat des deux pays, les passions, les tensions, les revendications et contre-revendications nées de part et d'autre ont pu être examinées autour d'une table de négociations.

³⁵ Documents MESRES. Le sous-préfet Isangele a signalé au gouverneur de la province du Sud-Ouest que des soldats nigériens avaient pénétré sur le territoire camerounais le 18 février 1981. De nombreuses plaintes faisaient état de la démoralisation des forces de sécurité camerounaises. Il serait superflu d'énumérer les cas signalés de violation de la souveraineté territoriale, car c'était une pratique permanente. Voir *Boundary Files*, Archives nationales de Buea. Pour un point de vue nigérian, voir Esiemojhai, E.O., *op. cit.*

C'est ainsi que la Commission technique mixte qui existait avant la guerre civile nigérienne est devenue la *Cameroon-Nigeria Joint Boundary Commission* (Commission mixte Cameroun-Nigeria de délimitation de la frontière). La Commission était chargée d'apporter les améliorations nécessaires pour que des solutions durables puissent être trouvées aux différents conflits frontaliers. Elle avait été formée de hauts fonctionnaires (experts, juristes et administrateurs), afin de bien montrer l'importance des résultats escomptés. Elle s'est intéressée quasi exclusivement à la frontière maritime. Les négociations proprement dites ont débuté en août 1970 et ont abouti à la Déclaration de Maroua, signée par Ahidjo et Gowon le 1^{er} juin 1975. La déclaration prolongeait le tracé de la frontière d'un point A (situé à douze milles marins des côtes, ce qui correspondait à la limite de la mer territoriale librement acceptée par le Nigeria) jusqu'à un point G (situé à 17,7 milles marins des côtes) sur la carte 3433 de l'Amirauté britannique, utilisée pour la circonstance³⁶. La ligne de démarcation devait atteindre la limite de la mer territoriale à 18 milles marins demandée alors par le Cameroun, mais la carte dont les membres de la Commission disposaient était trop petite. La délimitation définitive jusqu'au tripoint – Cameroun, Nigeria et Guinée équatoriale – devait être effectuée lorsqu'une carte à plus grande échelle aurait été établie. Toujours est-il que le tracé de Maroua était un compromis qui tenait compte, d'une part, des droits conventionnels du Cameroun et, d'autre part, des objections du Nigeria à la délimitation Ngho-Coker d'août 1971, laquelle incluait pratiquement l'estuaire des fleuves Calabar et Cross dans le territoire camerounais, et à la Déclaration de Kano de 1974, qui établissait, sans grande utilité, un corridor de quatre kilomètres de large exempt de toute exploitation pétrolière. A en juger par les discours prononcés à Maroua et le climat fraternel dans lequel les travaux se sont déroulés, et compte tenu du pouvoir considérable conféré aux chefs d'Etat par le système du parti unique, à l'issue des négociations tant les chefs d'Etat que leurs experts étaient satisfaits de l'esprit de conciliation qui avait régné pendant toute la réunion.

Il reste que, un mois après la signature de la Déclaration de Maroua, Gowon a été renversé par un coup d'Etat et que ses successeurs, à commencer par le général Olesegun Obasanjo (l'actuel chef d'Etat du Nigeria), font peu de cas de cet

³⁶ Déclaration de Maroua, 1^{er} juin 1975. Selon une déclaration antérieure du 4 avril 1971, la frontière maritime allait de la limite de la mer territoriale, à trois milles marins des côtes, jusqu'à un point A situé par 8°24' de longitude Est et 4°31'30" de latitude Nord.

accord depuis 1975³⁷, ce qui, dans la pratique, a empêché la mise en place de l'ensemble de la frontière maritime. Il semble qu'après Ahidjo et Gowon les chefs d'Etat du Cameroun et du Nigeria se soient rendu compte que les effets logiques de la délimitation de Maroua sur la coexistence pacifique étaient si divers qu'il valait mieux renvoyer les problèmes à la diplomatie « silencieuse », menée à huis clos au sommet de la hiérarchie. Toutefois, si les décisions prises de la sorte ne prennent pas rapidement la forme d'un traité très complet, les deux pays et, d'ailleurs, toute la sous-région peuvent mettre la paix en danger. La diplomatie « silencieuse », en coulisses, ne sera efficace que dans la mesure où les gouvernements camerounais et nigérien sauront freiner les ambitions immodérées de leur peuple et exploiter des ressources, abondantes pour l'instant, dans le strict respect de la légalité. Il semble aussi que la diplomatie « silencieuse » ait empêché la Commission de délimitation de la frontière d'être un instrument important d'étude et de dialogue dans la recherche de solutions pacifiques. Cette structure binationale constitue pourtant un réel tremplin pour la paix et le développement durable.

L'affrontement d'Ikang, au cours duquel, le 16 mai 1981, cinq soldats nigériens ont été tués de sang-froid³⁸, a démontré la force et la faiblesse de la stratégie de la diplomatie « silencieuse ». Ahidjo et Shehu Shagari (eux aussi musul-

³⁷ Ede, O. O. B., "The Nigeria-Cameroon Boundaries", *Nigeria Forum*, oct. 1981, p. 292 et s., texte fondé sur des sources nigériennes. A l'origine le gouvernement nigérien avait rejeté de même le travail de ses experts (ligne Ngoh-Coker de 1971). A l'heure actuelle, les Nigériens reconnaissent l'existence de la Déclaration de Maroua, mais affirment qu'elle n'a pas force obligatoire pour le Nigeria. Ils font valoir que la Déclaration n'a pas tenu compte du premier paragraphe de l'article 12 de la Convention de Genève (1958), qui fait mention de titres historiques ou d'autres circonstances spéciales. De plus, la frontière sur le chenal navigable de la rivière Akwayafé devrait se situer « nettement à l'est des rivières Cross et Calabar », comme le prévoyait l'accord anglo-allemand de 1913. Les Camerounais s'en tiennent à la déclaration qui a été signée par les deux chefs d'Etat et confirmée par un échange de notes le 17 juin 1975. Y a-t-il dans la constitution camerounaise ou dans la constitution nigérienne des dispositions qui empêchent la conclusion d'un instrument allant dans ce sens ? Quelles étaient les intentions des deux gouvernements, lorsqu'ils ont envisagé de se réunir à Maroua ? De l'avis général, la Déclaration de Maroua était une solution de compromis pour de nombreux problèmes soulevés par les deux pays depuis le début des négociations en 1970. Elle ne contrevient pas aux cartes officielles établies par le gouvernement nigérien.

³⁸ Documents MESRES. L'incident a donné lieu à la publication de nombreux articles, notamment du côté nigérien où la presse était relativement libre. Voir, par exemple, le numéro de *Nigeria Forum* de septembre-octobre 1981 ; Akwaya, L., "Cameroon gendarmes invade Nigerian villages", *The Nigerian Chronicle*, 23 novembre 1983 ; Izeze, E., "Cameroon: thriving under crisis", *Nigerian Observer*, 17 juin 1981 ; Okie, S., "Why Cameroon eyes the border - Isong", *Daily Times*, Lagos, 13 juin 1981. Les personnes qui ont alimenté la propagande dans les villes auraient été originaires des villages en question ou de villages proches et n'ont cessé de le faire que lorsque le gouvernement nigérien a reconnu la validité de leurs revendications.

mans et en bons termes), qui étaient alors respectivement président du Cameroun et président du Nigeria, ont réussi, grâce à des contacts au sommet, à faire taire les chefs de guerre. Il reste que toute cette affaire a mis en évidence le caractère imprévisible des événements et la facilité et la rapidité avec laquelle des incidents locaux se produisant sur la frontière maritime pouvaient pousser les deux pays à la guerre, ou les contraindre à payer le prix fort pour avoir la paix. D'autres incidents analogues, survenus avant ou après l'affrontement d'Ikang, ont confirmé que des diagnostics plus approfondis et plus techniques étaient nécessaires pour circonscrire les conflits locaux dans l'intérêt général. Les problèmes de la région sont complexes, très divers et débordent le cadre de la simple délimitation et acceptation d'une frontière. Les tracés sont clairs selon les cartes tant camerounaises que nigérianes, et ils ne sont pas contradictoires. Le nœud du problème réside désormais dans l'importance stratégique de la région pour les économies des pays intéressés, sans parler de la question de la gestion et du partage de ressources nouvelles d'importance vitale qui exige des études menées en équipe, de l'impuissance des systèmes de gestion existants à traiter les problèmes et, enfin, de la nécessité urgente d'utiliser des technologies de pointe pour garantir la sécurité et surtout le respect des droits de l'homme dans l'ensemble de la région. Ces circonstances et les inquiétudes qu'elles suscitent font, du moins, de l'étude des frontières et de la culture du dialogue permanent un impératif. Les enjeux sont maintenant trop grands pour qu'on s'en remette à des comités *ad hoc* non structurés, aux seuls militaires ou à des spécialistes non professionnels connaissant les réalités du terrain.

Sous la présidence de Biya, le gouvernement camerounais a été le premier à comprendre qu'il fallait adopter une politique de coopération permanente et régler les problèmes par des voies légales et pacifiques³⁹. Aussi a-t-il créé par

³⁹ Depuis que le présent article a été rédigé, mon attention a été appelée sur deux textes importants relatifs à Bakassi, dont les auteurs sont Asiwaju, A.I. et Ngoh, V. J. Dans l'article intitulé "The Bakassi Peninsula Crisis: An Alternative to War and Litigation", publié dans Schoffield, C.H. (dir. publ.), *Boundaries and Energy: Problems and Prospects, Kluwer Law International*, Grande-Bretagne, 1998, Asiwaju estime que, outre la guerre et la procédure, il existe une autre option qui a plus de chance de réussir : la résolution des problèmes. A notre avis, aucune méthode n'est exclusive et, en tout cas, aucune ne saurait être couronnée de succès si le postulat de base de la légalité n'est pas respecté. Il faudrait appliquer simultanément des approches multidimensionnelles faisant appel aux multinationales actives dans la région qui ont des informations de première main sur les actions menées en secret et sont par conséquent en mesure de proposer des solutions équitables et durables ; voir aussi Ngoh, V. J., "The 1913 Anglo-German Treaty: Understanding the Cameroon-Nigeria Crisis over the Bakassi Peninsula", *Weekly Post*, n° 16, 1995. Une étude très utile mais non encore publiée est celle de Atem, G., "Nigeria-Cameroon Relations, 1884-1961, A Study in Political, Economic and Social Interactions between Two Neighbouring States", thèse de doctorat, Université de Calabar, 1984, 714 pp.

décret présidentiel en 1985 une commission nationale des frontières. Cet organe avait le mérite d'inaugurer une réflexion commune et de servir de cadre pour la coordination des mesures prises par les différents ministères dont relevaient les questions relatives aux frontières internationales⁴⁰. Mais il présentait l'inconvénient d'être un comité interministériel *ad hoc* qui était convoqué seulement lorsque le président de la République le jugeait nécessaire. Pire encore, il était fortement politique et ne disposait ni d'un secrétariat ni de services d'étude pour examiner, évaluer ou proposer des solutions permettant de ramener la paix sur les frontières internationales du Cameroun. Peu après, les Nigériens se sont inspirés du modèle camerounais et ont créé en 1987, au niveau institutionnel, une commission nigérienne des frontières qui était un service de la présidence, et dont les membres étaient des technocrates et des universitaires⁴¹. Dès le début, les deux commissions nationales ont travaillé dans un total isolement en raison peut-être de structures incompatibles, de compétences divergentes et des profils peu concordants de leurs principaux animateurs.

Mais, à l'issue d'une réunion au sommet tenue le 10 août 1991 dans la capitale nigérienne, Abuja, les présidents Biya et Babangida insufflèrent un nouveau dynamisme aux questions de démarcation, et l'on se prit à espérer que les deux commissions travailleraient enfin ensemble. Au Cameroun, le Département des affaires africaines du ministère des Affaires étrangères, ainsi que des universitaires (dont l'auteur du présent article) furent enrôlés dans la Commission camerounaise des frontières. On espérait que les commissions nationales et les commissions mixtes Cameroun-Nigeria œuvreraient de concert et examineraient de nouvelles stratégies en matière de démarcation des frontières, de gestion et de culture de la paix. Certains signes laissaient entrevoir la démystification des questions liées aux frontières dans tout le golfe de Guinée, et même dans toute l'Afrique centrale. Les aspects conflictuels de la gestion seraient aplanis, au profit d'une plus grande coopération de part et d'autre de la frontière. Afin de maintenir l'élan imprimé par les chefs d'Etat, les Commissions des frontières camerounaise et nigérienne se réunirent pour la première fois à Yaoundé, la même année⁴². Un problème majeur tenait,

⁴⁰ Décret n° 85.305 du 7 mars 1985.

⁴¹ Barkindo, B.M., *"National Boundary Commission (History, Structure and Operations 1989-1990)"*, juillet 1991.

⁴² Voir le « Communiqué conjoint ». Réunion des commissions nationales des frontières, Yaoundé, 12/08/91. Le compte rendu de cette réunion et des autres rencontres (y compris les rapports des commissions mixtes) se trouve dans les archives du ministère des Affaires étrangères (Département de l'Afrique et de l'Asie), Yaoundé. Atelier consacré à la coopération trans-frontière Nigeria-Cameroun, 25-30 mai 1992.

semble-t-il, au statut de cette réunion. Les ministres des Affaires étrangères, qui conduisaient les délégations, n'assistèrent qu'aux deux séances plénières d'ouverture et de clôture. Le reste des travaux fut laissé aux nombreux experts qui les accompagnaient. Les universitaires présents eurent le sentiment curieux que les échanges étaient limités et stéréotypés. Il faut dire que la majeure partie du temps fut consacrée aux discours des chefs de délégation, apparemment fondés sur les informations fournies par les experts.

Le procès-verbal des réunions (qui se trouve au ministère des Affaires étrangères) montre tout le temps qui fut consacré à l'examen des points de l'ordre du jour relatifs à la Déclaration de Maroua et à la proposition nigériane tendant à la création d'une Commission du golfe de Guinée. Comme on l'a déjà dit, les autorités nigérianes ont délibérément suscité la controverse au sujet de la Déclaration de Maroua après la chute de Gowon. Etant donné que les pays du golfe de Guinée ont un plateau continental commun et avaient des enjeux communs en matière économique et de sécurité maritime, la proposition tendant à constituer une commission du golfe de Guinée présentait bien des avantages, dont le partage organisé des ressources. Cette commission ne servirait pas uniquement de point de rencontre pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, elle serait aussi appelée à superviser, définir et défendre les intérêts communs contre les multinationales étrangères qui tirent profit des dissensions entre pays africains pour les spolier. Mais il y avait une innovation de taille, le fort engagement personnel des chefs d'Etat, qui, s'il était tout à fait normal pour la diplomatie africaine d'après l'indépendance, faisait de la « voie diplomatique » le simple vecteur des consignes venues d'en haut.

Vers la moitié de l'année 1992, les gouvernements camerounais et nigérian manifestèrent leur bonne foi et leur engagement à l'égard de la coopération transfrontalière en coparrainant un atelier-marathon de cinq jours à Yola (Nigeria) en vue de réfléchir à toute la gamme des questions de démarcation et de conseiller les gouvernements⁴³. L'innovation tenait aux parcours très différents des participants et, partant, au large spectre de leurs contributions et contacts personnels. Parmi eux figuraient à la fois des personnalités haut placées : membres du gouvernement, chercheurs, qui présentèrent les résultats

⁴³ Des spécialistes africains de la question des frontières comme I. A. Asiwaju et A. O. Cukwurah ont fermement recommandé comme modèle pour l'Afrique la Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales ainsi que les conventions signées entre les Etats-Unis et le Mexique concernant les frontières. Les modèles africains ne devaient pas insister sur les profits économiques, mais donner la priorité aux aspects éthiques et humains. Voir le « Communiqué commun », Atelier Nigeria-Cameroun sur la coopération transfrontière, 25-30 mai 1992 (ministère des Affaires étrangères, Yaoundé).

de leurs recherches originales sous forme de communications, des chefs traditionnels, des administrateurs de haut niveau des provinces frontalières et de l'administration centrale, des agents de la sécurité et des douanes, sans oublier des hommes et femmes d'affaires florissants qui parlèrent de leur expérience. Les délégués des deux pays prirent la parole lors des séances plénières et des réunions techniques.

En tant qu'opération visant à rétablir la confiance, l'atelier de Yola suscita beaucoup de bonne volonté et un vif intérêt pour la mise en place d'un système commun de gestion des frontières. Il attira l'attention sur les dangers de l'inaction, du secret et des tactiques de cache-cache qui ne faisaient qu'encourager les actes délictueux et les violations de la paix. Les participants comprirent que la gestion des frontières devait progresser et aller au-delà des structures coloniales et d'un cadre juridique étroit. On pouvait envisager, par exemple, d'harmoniser les représentations et les grades de part et d'autre de la frontière et d'envoyer les mêmes commissaires aux réunions des commissions mixtes afin de garantir la continuité. Mais à Yola on avait eu les yeux plus grands que le ventre. Vers la fin de 1993, la déception était manifeste pour les commissaires qui, malgré tout, s'étaient efforcés, depuis l'atelier de Yola, de réunir une documentation et d'établir des mémoranda à l'attention de leurs gouvernements respectifs en vue d'une solution pacifique. Il y eut une courte période d'expectative, un blocage au niveau des chefs d'Etat, et la dérive belliqueuse refit son apparition lorsque le Nigeria envoya ses soldats envahir et occuper la presqu'île de Bakassi à la consternation de la communauté internationale.

Il faudrait à l'avenir tenir compte de certaines réalités fondamentales. Depuis le départ des Européens, beaucoup de choses ont changé dans la zone frontalière, en particulier là où la démarcation reste inachevée. Ces dernières années, les régions maritimes sont devenues de vastes réserves de ressources économiques et les échanges se sont intensifiés de part et d'autre de la frontière. L'activité de la région fournit du travail à bon nombre de personnes qui, sinon, resteraient inoccupées. Les multinationales se sont implantées et ont développé leurs intérêts dans la région. En outre, la configuration de la frontière est telle qu'il n'est plus possible d'exercer un contrôle au sens colonial traditionnel du terme car les véritables trésors se trouvent sous l'eau. En fait, cette évolution plaide chaque jour pour l'abandon des modes de gestion et des comportements opaques de type impérialiste. On le sait, certains des incidents les plus graves qui ont amené le Cameroun et le Nigeria au bord de la guerre

en janvier 1994 se sont produits dans des zones où le tracé des frontières ne laisse pas subsister le doute, ce qui n'a pas empêché les groupes d'intérêts d'agir avec audace.

Les gouvernements concernés peuvent instaurer progressivement un régime spécial pour certaines zones situées le long des régions et provinces frontalières. La force de ce régime se fondera d'abord sur la ferme résolution de respecter tous les traités qui consacrent les frontières existantes, tout en négociant les structures que nécessite une gestion commune des ressources partagées à court, moyen et long terme. L'accent sera ainsi mis sur les questions techniques, la réconciliation, le rapprochement et le développement de part et d'autre de la frontière. Des commissions mixtes locales devraient être constituées non seulement pour actualiser ou poursuivre la démarcation des frontières, mais aussi pour constituer le noyau d'un nouveau type d'administration locale – un contingent de la paix incluant les multinationales, acteurs visibles et invisibles dans les zones où le conflit est manifeste et endémique.

PARTIE IV

Etude de cas en Afrique du Nord et du Nord-Ouest

Résumé des communications

1. L'historien algérien Chenntouf Tayeb procède d'abord à une présentation des différents conflits frontaliers en Afrique du Nord, avant d'aborder l'étude historique de la frontière. La chronique des conflits de frontière au présent commence par le conflit algéro-marocain qui éclate en octobre/novembre 1963, au moins à trois endroits le long de la frontière, et va faire l'objet de la médiation de l'OUA¹. Une solution provisoire met fin au conflit armé et aboutit au consensus politique. Rebondissant de temps en temps, le conflit demeure latent. Intervenant à peu près aux mêmes dates, au sujet de la borne 233 revendiquée par la Tunisie, le conflit algéro-tunisien a été beaucoup moins vif que le premier et n'a pas conduit à la confrontation militaire. Une solution définitive, sanctionnée par un accord, a été trouvée. Le conflit entre la Tunisie et la Libye sur le partage du golfe de Gabès, dans lequel il y avait des soupçons très forts d'existence de pétrole, a trouvé une solution grâce à l'arbitrage de la Cour internationale de justice de La Haye.
2. Les frontières sahariennes ont fait l'objet de différends et de conflits : les revendications marocaines sur la Mauritanie au moment de l'indépendance de ce pays ; la décolonisation du Sahara occidental et ses conséquences (guerre du Sahara, projet de référendum des Nations Unies) ; le conflit entre la Libye et le Tchad au sujet de la bande d'Aouzou, réglé avec l'évacuation du territoire par la Libye.

¹ Aujourd'hui Union africaine (UA).

3. Les conflits à l'intérieur des pays d'Afrique du Nord-Ouest ont conduit certaines populations locales à se réfugier dans des pays voisins : Touaregs et Arabes du Mali et du Niger dans la région de Tamanrasset en Algérie et dans l'Est de la Mauritanie ; Sahraouis dans la région de Tindouf en Algérie ; Négro-africains mauritaniens au Sénégal, rapatriés maures du Sénégal en Mauritanie. L'Afrique du Nord-Ouest connaît des mouvements migratoires intra-régionaux et en direction de l'Europe : les Marocains au Sénégal, les Algériens au Maroc et en Tunisie (depuis la seconde moitié du XIX^e siècle) ; des migrations ouest-africaines vers l'Europe, avec transit au Maghreb (comme à Ceuta et Méléla).
4. Malgré l'existence de traités dûment signés (comme dans le cadre de l'UMA), on assiste quelquefois à des expulsions de résidents : d'Algérie vers le Maroc en 1976, de milliers de Tunisiens de la Libye vers leur pays en 1985, d'Algériens vivant au Maroc en 1994.
5. Ni le fait de la frontière, ni l'idée de la frontière ne sont nouveaux en 1830, au moment de la colonisation. Il faut remonter jusqu'aux XVI^e et XVII^e siècles au cours desquels on assista à un véritable transfert du modèle ottoman dans ce qui deviendra plus tard le Maghreb : le Maghreb central devient une province de l'empire avec comme centre Alger ; ce qui reste du royaume Afside devient la région de Tunis ; le Maroc y échappe avec la dynastie des Saadiens qui s'installe à la place des Mérinides. L'arrivée des Ottomans, qui ont beaucoup emprunté à l'empire perse et à Byzance, se traduit par l'instauration de leur mode d'organisation dans la Méditerranée occidentale.
6. Il y a une « ottomanisation » des Etats du Maghreb (y compris les Saadiens et même les Alaouites au Maroc), lesquels se dotent d'une bureaucratie nouvelle, d'armées nouvelles, de moyens nouveaux grâce à une fiscalité dont l'extension devient plus importante. On voit se dessiner, progressivement, la configuration géopolitique définitive ; on voit apparaître et se régler la question des frontières de manière très claire au XVII^e siècle : guerres successives entre les pouvoirs d'Alger, de Tunis et de Fès ; accords de délimitation des frontières par documents écrits dont le traité tuniso-libyen de 1627-1628 (archives Dar el Bey à Tunis), mais également du traité plus tardif entre l'Algérie et le Maroc (cité par l'historien marocain Ezzeyani).

7. La colonisation va assumer l'héritage des Etats antérieurs. Une continuité sera assurée par les nationalismes eux-mêmes qui ne s'intéresseront à la question des frontières que lorsque l'indépendance va poindre, en particulier avec les Algériens et les Marocains. La théorie de Allal el Fasi, le leader de l'Istiqlal, sur le « Grand Maroc », va particulièrement peser sur les différends frontaliers.
8. Vivre différents à l'intérieur des mêmes frontières est une préoccupation de tout premier plan en Afrique. Il existe des minorités, insuffisamment intégrées, quelquefois marginalisées du point de vue du développement économique et social, dans un contexte politique où la démocratie pluraliste et l'exercice effectif de la décentralisation de la gestion des affaires locales sont encore balbutiants. C'est de ce point de vue qu'il s'agit de lire et de comprendre le conflit dans le Nord du Mali, à propos duquel le recours à la violence a fait la preuve évidente de ses limites, le recours au dialogue et au compromis ayant permis de restaurer la paix et la confiance mutuelle.

La dynamique de la frontière au Maghreb

La frontière a une histoire tumultueuse. Elle l'a été hier dans les pays européens, elle continue de l'être en Afrique. Liée très étroitement à la croissance des Etats, elle délimite l'espace de l'identité, celui du « nous » par rapport à l'autre et à l'étranger.

Son histoire ne se résume ni dans la signature de documents internationaux ni dans les opérations de bornage sur le terrain pour la matérialiser même si ces opérations suscitent de nombreuses difficultés¹.

Elle est en fait complexe. En Afrique du Nord, elle se situe en amont et en aval du XIX^e siècle et de sa consolidation par la colonisation. Depuis les indépendances, elle alimente une chronique politique et militaire dramatique. En amont, ses origines remontent au moins au XVI^e siècle.

La prise en compte de ces trois moments de l'histoire, et elle seule, permet de rendre compte de la dynamique du fait et de l'idée de la frontière au Maghreb.

I. Chronique de la frontière

L'actualité de la frontière a pour point de départ la décolonisation dans les années 60. L'héritage colonial est relativement complexe. La question des frontières est d'abord soulevée par les nationalismes. Depuis les indépendances, elles ont suscité des tensions et des conflits. Les problèmes se sont même

¹ Guichonnet, P. et Raffertin. *Géographie des frontières*, Paris, PUF, 1974 ; Allières, P., *L'invention du territoire*, Grenoble, PUG, 1980, 188 p. ; Foucher, M., « Les Géographes et les frontières », *Hérodote* (33-34), avril-septembre 1984, pp 15-30 ; Paelink, J. H.P. et Salles, A. (ABD). *La redécouverte de l'espace dans la pensée scientifique de langue française*, Paris, Economica, 1983, 340 p. ; Turner, E.J., *La frontière dans L'histoire des Etats-Unis*, Paris, PUF, 1963 ; Laboratoire Tiers-Monde (Université de Paris 7), *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 1982 ; Lacoste, Y., « Unité et diversité des déserts traversés », *Hérodote*, 1980, n° 19, pp. 7-22.

aggravés entre 1960 et 1998. Ils touchent aujourd'hui aussi bien la circulation des personnes que la résidence et les réfugiés.

Les nationalismes soulèvent la question de la frontière de manière relativement tardive au moment où se précisent les perspectives de l'indépendance politique. Au Maroc, Allal al Fassi, dirigeant du parti Istiqlal, formule, dès 1956, ce qui deviendra plus tard la doctrine officielle marocaine en matière de frontières. Le 27 mars, il déclare que « tant que Tanger ne sera pas dégagé de son statut international, tant que les déserts espagnols du Sud, tant que le Sahara de Tindouf à Atar, tant que les confins algéro-marocains ne seront pas dégagés de leur tutelle, notre indépendance demeurera boiteuse et notre premier devoir sera de poursuivre l'action pour libérer la patrie et l'unifier² ». Le 19 juin, il précise concrètement les ambitions du nationalisme marocain. Il affirme que « les Marocains continueront la lutte jusqu'à ce que Tanger, le Sahara de Tindouf à Colomb Béchar, le Touat, Kenadza, la Mauritanie soient libérés et unifiés. Notre indépendance ne sera complète qu'avec le Sahara. Les frontières du Maroc se terminent au sud, à Saint Louis du Sénégal³ ».

Le projet de l'Istiqlal et de Alla al Fassi est repris par le roi Mohammed V, le 25 février 1958, puis, en 1961, par le roi Hassan II à la première conférence des non-alignés qui se tient à Belgrade. Il est devenu un élément important de la politique régionale du Royaume.

En Algérie, le GPRA (Gouvernement provisoire de la République algérienne) est surtout préoccupé par les frontières sahariennes du pays. La découverte du pétrole⁴ et les menaces représentées par l'OCRS (Organisation commune des régions sahariennes) créée en 1957, les expériences atomiques françaises de 1960 à 1963 sont fortement combattues par la diplomatie du GPRA qui y voit un danger pour l'unité du pays.

Le Congrès de la Soummam (20 août 1956) adopte deux positions importantes au sujet des frontières. Dans la perspective de négociations franco-algériennes, il fixe comme premier point des discussions les limites du territoire algérien qui seraient celles existantes incluant le Sahara⁵. Il décide, en outre, l'ouverture d'un front militaire sud en créant une nouvelle wilaya qui comprend les régions sahariennes. Le succès est relatif en raison des conditions

² Cité par Benhelal, *op. cit.*, p. 174.

³ *Ibid*, p. 175.

⁴ En 1956, Hassi Messaoud est mis en exploitation et les réserves de gaz de Hassi R'mel reconnues. Entre 1956 et 1958, les puits d'Edjél, Tinguentourine, Zarzaitine entrent en exploitation.

⁵ Ministère de l'Information et de la Culture, Textes fondamentaux du FLN, 1956-1962, Alger, 1979, p. 24.

géographiques et climatiques. Le second essai, fait en juillet 1957, connaît un meilleur succès dans le Fezzan libyen.

À partir de juillet 1961, un noyau basé à Tessalit, Kidal et Gao recrute une centaine de personnes installées dans le camp de In Tedeïni dans l'Adrar de Ifora près de la frontière malienne. Frantz Fanon a laissé un témoignage sur les objectifs assignés à ce nouveau front : « Notre mission : ouvrir le front sud, [écrit-il de Bamako], acheminer armes et munitions. Soulever la population saharienne, s'infiltrer jusqu'aux hauts plateaux algériens... Ce que je voudrais : de grandes lignes, de grands canaux de navigation à travers le désert... On a dans le temps parlé de l'odyssée Leclerc. Celle que nous préparons, si le gouvernement français ne comprend pas à temps, transformera l'épisode Leclerc en une banale excursion⁶. »

Le Sahara est un dossier sensible dans toutes les négociations algéro-françaises. Il est directement la cause principale de la prolongation de la guerre pendant, au moins, deux années. Les accords d'Evian du 18 mars 1962 disposent que l'Algérie succède à la France en tant que puissance souveraine sur l'ensemble du territoire, Sahara compris⁷.

En Tunisie, la Convention de 1955 reconnaît son autonomie et sa souveraineté jusqu'à Fort Saint (borne 220) alors que la frontière de 1910 descend jusqu'à la borne 233. Le Président H. Bourguiba réclame le rétablissement de ce tracé au FLN. Le problème est réglé en deux étapes, en 1968 et 1970, avec le rattachement à la Tunisie indépendante d'une superficie de 20 km².

L'adoption par l'OUA⁸ du principe de l'*uti possidetis* (session du Caire du 21 juillet 1964), avec des réserves du Maroc et de la Somalie, met un terme provisoire aux conflits qui éclatent dès les indépendances. D'autres sont à enregistrer quelques années plus tard.

Le plus grave est sans doute celui qui éclate entre le Maroc et l'Algérie en 1963. La Mauritanie, devenue indépendante, entre aux Nations Unies en 1961 avec l'aide de la France. Le Maroc, qui ne renonce pas publiquement à ses revendications sur la Mauritanie, le Rio de Oro et Ifri, semble accepter l'indépendance mauritanienne.

⁶ *Pour la Révolution africaine*, Paris, Maspéro, 1975, pp. 179 et 183.

⁷ Bouguetaïa, B., *Les frontières méridionales de l'Algérie*, Alger, SNED, 1981, 277 p. ; Bouali, L., *Etat des accords internationaux conclus par l'Algérie et publiés au Journal Officiel (1962-juillet 1980)*, Oran, CRIDISSH, 1980, 160 p. ; Grimaud, N., *La politique extérieure de l'Algérie 1962-1978*, Paris, Karthala, 1984, 376 p. ; Gherari, A., Démarcation et bornage des frontières algériennes, *Le Mois en Afrique*, octobre-novembre 1984, n° 225-226, pp. 15-30.

⁸ Aujourd'hui Union africaine (UA).

« La guerre des sables », le long de la frontière algéro-marocaine, se déroule du 1^{er} octobre au 5 novembre 1963. Les combats se déroulent en territoire marocain dans la région de Figuig et la palmeraie de Beni-Ounif et dans la région de Tindouf. Ils ont lieu également à 500 km au sud-ouest de Béchar dans la région de Tifonchy où sont situés les Bordj de Hassi Beïda et Tinjoub qui commandent l'un des postes qui relie Colomb Béchar à Tindouf.

La trêve, signée à Bamako en novembre 1963, est respectée jusqu'aux incidents de mai-juillet 1966 à la suite de la nationalisation par l'Algérie des mines dont celles de Gara Djebilet. Les deux pays, en signant le traité de fraternité, de bon voisinage et de coopération à Ifrane (janvier 1969) s'interdisent le recours à la force pendant vingt ans. Le traité, non publié, est considéré comme une opération de « gel provisoire du contentieux frontalier⁹ ». Une commission mixte de bornage est instituée en juillet 1970. Un accord frontalier est conclu au sommet africain de Rabat (15 juillet 1972). L'Algérie ratifie, le 17 mai 1973, les deux conventions du 15 juin 1972. Le roi Hassan II annonce, en avril 1973, leur future ratification par la Chambre des représentants.

Le contentieux algéro-tunisien ressurgit au printemps 1966. Le 24 mars, le Président H. Bourguiba revendique, dans une conférence de presse, la portion du territoire comprise à l'est du méridien de Bir Romane et au nord du parallèle de la borne 233 où l'armée algérienne a succédé à l'armée française. Il est clos le 6 janvier 1970 avec la signature d'un traité de bon voisinage et de coopération, d'un accord et d'un protocole annexe sur le tracé de la frontière algéro-tunisienne de Bir Romane à la frontière libyenne. En outre, des accords sur les terres et les biens agricoles des ressortissants algériens en Tunisie et sur l'établissement d'un comité mixte gouvernemental pour la coopération économique, culturelle et scientifique sont signés. Enfin, un accord sur la coopération dans le domaine des hydrocarbures et un protocole relatif à la coopération en matière d'assurances sont conclus.

L'accord entre la France et la Libye indépendante du 26 décembre 1956 règle l'essentiel des problèmes frontaliers. Le traité est ratifié par le parlement libyen le 10 août 1957. Il restait néanmoins à obtenir de la Libye l'abornement de la frontière de Ghât Ghadamès.

Les conflits de la décennie 1970-1980 ne sont pas tout à fait un prolongement de ceux qui les ont précédés. Ils revêtent d'autres caractéristiques. En 1973, le colonel Kadhafi annexe la bande de l'Aouzou qui faisait partie jusqu'alors du territoire du Tchad. Une note officielle libyenne, publiée en

⁹ Grimaud, N., *op. cit.*, p. 206.

1976, est révélatrice des ambitions de la Libye qui revendique 96 200 km² du Tchad, 19 500 km² du Niger et la même superficie de l'Algérie¹⁰. En outre, la Jamahiriya libyenne conteste à la Tunisie les droits qu'elle revendique sur le plateau du golfe de Gabès, susceptible de renfermer des hydrocarbures.

Le problème du Sahara occidental est posé en 1974 avec acuité lorsque l'Espagne décide de se retirer du territoire. Le Rio de Oro est un territoire de 280 km² sur la côte atlantique entre le Maroc et la Mauritanie. Sa population s'élevait, en 1975, à 65 000 habitants qui sont, pour la plupart, des nomades¹¹. En octobre 1975, le Maroc et la Mauritanie, faisant cause commune, se partagent le territoire et prennent progressivement la relève de l'armée et de l'administration espagnoles. La Mauritanie finit par évacuer la partie où elle était présente. Le contentieux se transforme en guerre avec l'intervention du Front Polisario. Il a fait l'objet de décisions de la CIJ (Cour internationale de justice), de l'ONU (Organisation des Nations Unies) qu'il divise profondément¹².

La formation de communautés de réfugiés, les expulsions de ressortissants de pays limitrophes et les obstacles mis à la circulation des personnes sont des phénomènes nouveaux. Ils traduisent, autant que les conflits militaires, la rigidification des frontières.

Trois communautés de réfugiés se sont progressivement constituées. En avril 1989, une échauffourée entre éleveurs et agriculteurs du fleuve Sénégal se transforme en une série d'incidents sénégal-mauritaniens qui touchent en premier lieu les Noirs mauritaniens (Toucouleurs, Ouolofs, Peuls, Soninkés) et les Mauritaniens installés au Sénégal. Les deux Etats sont contraints de procéder au rapatriements forcé de leurs ressortissants. En décembre 1989, la Mauritanie avait accueilli près de 230 personnes et renvoyé 10 000 Sénégalais et 40 000 « faux Mauritaniens ».

La communauté de réfugiés touaregs d'origine malienne et nigérienne est encore en résorption à la suite des accords avec les Etats malien et nigérien. Le rapatriement des réfugiés maliens a officiellement pris fin en décembre 1997 pour ceux qui étaient en Algérie, en Mauritanie et au Burkina Faso. Au 3 mai 1998, ont été recensés 128 482 retours dont 58 344 spontanés, 38 135 facilités et 32 003 organisés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Des programmes complémentaires sont prévus pour les réfugiés qui se trouvent encore au Niger, en Algérie et en Mauritanie.

¹⁰ Balta, P., *Le grand Maghreb*, Alger, Bouchène, 1984, p. 199.

¹¹ *Ibid*, p. 155.

¹² Benani, A., Sahara occidental et affrontements nationalitaires au Maghreb, Genève-Afrique, 1979, (XVII-1), pp. 89-111 ; Benhelal, M., *op. cit.*, in *CNRS enjeux sahariens*, 1984, 442 p.

La région de Tindouf, en Algérie, accueille près de 50 000 réfugiés sahraouis. Les camps sont divisés en *wilaya* qui portent le nom des villes du Sahara ex-espagnol (Al Aïoun, Smara, Dakkla, Aousserd). Leur installation a commencé en 1977 dans des conditions précaires. Les tentes sont remplacées par des constructions en dur, à partir de 1982.

Les courants migratoires entre pays du Maghreb et entre ceux-ci et les pays de l'Afrique subsaharienne sont assez anciens. Ils se sont accélérés aux XIX^e et XX^e siècles. Les Etats indépendants ont conclu de nombreux accords pour faciliter et protéger les ressortissants des pays voisins. En fait, dans des conjonctures de crise, les expulsions massives ne sont pas rares. En 1975-1976, l'Algérie procède à l'expulsion non officielle de plusieurs milliers de Marocains installés dans la région d'Oran. Ils sont, pour la plupart, nés en Algérie et appartiennent à la seconde ou troisième génération de Marocains installés en Algérie – les réactions locales extrêmement rapides et vives arrêtent rapidement les expulsions. En 1985, la Libye expulse plusieurs milliers de Tunisiens auxquels il avait été fait appel dans une conjoncture de forte croissance économique. En 1994, le Maroc expulse de nombreux Algériens installés au Maroc depuis fort longtemps. La même année, la frontière terrestre algéro-marocaine est fermée par le gouvernement algérien à la suite de la décision marocaine de soumettre les voyageurs algériens à l'obtention d'un visa.

Le transit migratoire par le Maghreb à destination de l'Europe de citoyens de pays du Sud du Sahara, phénomène nouveau, prend de plus en plus d'ampleur. Le Maroc, pays proche de l'Espagne, a d'abord été concerné. Des candidats à l'émigration tentent, en remontant l'Algérie, de rejoindre, à travers la frontière algéro-marocaine, les villes espagnoles de Ceuta et Melilla. Lorsqu'ils sont refoulés, ils survivent dans des conditions précaires près de Marnia.

Au total, les frontières sont aujourd'hui fermées plus que jamais. La circulation des personnes était plus fluide à l'époque coloniale et, sans aucun doute possible, aux XVIII^e et XIX^e siècles. Contre toute attente et en dépit des nombreux accords diplomatiques, les frontières se sont progressivement transformées en véritables barrières. Leur consolidation avait démarré au XIX^e siècle.

II. La consolidation de la frontière au XIX^e siècle

La question de la frontière est posée dans toute sa force et son ampleur au Maghreb puis au Sahara, à partir de 1830 et de la colonisation de l'Algérie.

Les protectorats et la colonisation accomplissent au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle l'essentiel de la délimitation des frontières, de leur traduction cartographique et matérielle par le bornage sur le terrain.

La consolidation des frontières au Maghreb précède chronologiquement les mêmes opérations entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Le traité franco-marocain de Lalla Maghnia, signé en 1845, synthétise les difficultés, les objectifs et les significations de la frontière dans la région.

Le traité de Lalla Maghnia¹³ est le premier traité colonial en Afrique du Nord. Il est conclu en 1845, alors que les frontières en Europe ne sont pas encore définitivement fixées et que la notion même de frontière, comprise comme une ligne exacte, n'est pas totalement élaborée. Il préfigure les difficultés, les objectifs et les significations de la frontière en Afrique aux XIX^e et XX^e siècles.

La résistance de l'émir Abd el Kader, à partir de 1831, qui utilisait le territoire marocain comme refuge, est indirectement à l'origine de la guerre franco-marocaine d'août 1844, et de la défaite de l'armée chérifienne à Isly. La paix, signée à Tanger le 10 septembre 1844, est suivie par la convention de Lalla Maghnia du 18 mars 1845 qui règle les questions territoriales. La fixation de la frontière ne dépasse pas Teniet sidi-Sassi, un point situé à 120 km seulement de la mer Méditerranée. Jusqu'à Figuig, rattachée au Maroc, les *ksours* sont répartis entre l'Algérie et le Maroc mais pas les terres de parcours¹⁴.

Le traité a donné lieu à une abondante production d'archives et d'analyses. Elles permettent de dégager la conception de la frontière à cette date et les difficultés ultérieures qui en découleront. Le Comte de la Rue, un des négociateurs français, souligne avec force que la Convention de Lalla Maghnia n'est pas seulement une convention sur les limites territoriales. Elle reconnaît aux Français « le droit de poursuivre Abd el Kader jusque dans l'intérieur du désert marocain ».

¹³ En 1789, les frontières de la France sont encore indécises. Des enclaves étrangères existent dans le royaume, le tracé est sinueux, la Savoie et Nice sont des possessions du roi de Piémont-Sardaigne.

¹⁴ Sur les frontières du Maroc, voir Boutaleb, A. et autres, *Histoire du Maroc*, Paris-Casablanca, Hatier 1967 ; *Encyclopédie du Maroc*, Rabat, 1989 ; Dramani Issifou, Z., *L'Afrique noire dans les relations internationales au 16^e siècle, Analyse de la crise entre le Maroc et le Sonrhaï*, Paris, Karthala, 1982, 257 p. ; Meurnié, D. J., *Le Maroc saharien des origines à 1670*, Paris, Klincksieck, 1982, 2 vol, 990 p. ; Rosenberger, J., *Historique des relations entre le Maroc et l'Afrique subsaharienne*, in *Sociétés africaines ; monde arabe et culture islamique*, 1981 (Mémoires du CERMAA) ; Akchichine, T. Z., *Le Maroc et le Soudan au XIX^e siècle (1830-1894), Contribution à une interrégionale de l'Afrique*, thèse de 3^e cycle, Paris 1, 1982, 428 p.

Auparavant, le traité de Tanger avait retenu le droit de succession de la colonisation française à l'Etat d'Alger tel qu'il existe avant 1830. Il stipule que « la délimitation des frontières entre les possessions de sa Majesté, l'empereur des Français et celles de sa Majesté, l'empereur du Maroc, reste fixée conformément à l'état de choses reconnu par le gouvernement marocain à l'époque de la domination turque » et que « une convention nouvelle ne saurait... avoir d'autres bases que la clause du traité de Tanger nous substituant aux Turcs ». Le droit de succession sera évoqué également pour les frontières algéro-tunisienne et tuniso-libyenne. Au sujet de la première, les archives du Quai d'Orsay considèrent que « rien de tout cela ne saurait infirmer les droits que l'ex-régence d'Alger avait à la souveraineté du territoire contesté, droits auxquels la conquête nous a naturellement substitués¹⁵ ». Bugeaud confirme le principe quelques années plus tard : « Nous connaissons [écrit-il], parfaitement bien nos limites avec la régence de Tunis, telles qu'elles nous ont été léguées par les Turcs. Tenons-les pour bien établies vis-à-vis de nos voisins, respectons scrupuleusement leur territoire, et soyons toujours prêts à faire respecter les nôtres¹⁶ ». L'Italie, de son côté, avait reconnu les limites libyennes tracées par la déclaration franco-anglaise du 21 mars 1899. Après son occupation de la Libye, elle l'a considérée comme « une atteinte intolérable à des droits historiques résultant de l'héritage turc ».

La délimitation partielle de la frontière, 120 km sur 850 km, s'explique par les conceptions du territoire qui prévalent chez les négociateurs. La frontière n'acquiert de signification que pour les terres habitables et qui se labourent.

Au-delà de Teniet sidi-Sassi commencerait le désert. « Ce pays n'est à personne, c'est le "pays du fusil", quelque chose d'analogue, d'assimilable à une mer intérieure, où l'on se contente de partager les tribus et les villages ou *ksours* de la région¹⁷. »

L'article 4 est encore plus explicite. Il stipule que « au delà de Teniet sidi-Sassi, c'est le désert et dans le Sahara, il n'y a pas de limite territoriale à établir entre les deux pays puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert seulement de pacage aux Arabes des deux empires qui viennent y camper pour y trouver les pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires. Les deux souverains exerceront de la manière qu'ils l'entendent toute la plénitude de leurs droits sur leurs sujets respectifs ».

¹⁵ Archives du Quai d'Orsay, M et D, 4 janvier 1838.

¹⁶ *Ibid*, 2 novembre 1844.

¹⁷ de la Martinière, H., *La Convention de Lalla Marnia*, *op. cit.*, p. 861.

L'article 6 conclut, pour sa part, qu'au-delà de Teniet sidi-Sassi, « comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue ».

Cette conception du territoire aura de lourdes conséquences lointaines et proches. Dans l'immédiat, l'établissement de la frontière de la Méditerranée de Teniet sidi-Sassi a un double retentissement.

Elle crée pour les populations frontalières « qui n'ont pas été consultées sur leurs droits¹⁸ » d'innombrables embarras tant pour les terres laboureables que pour les parcours. Les archives militaires des Bureaux arabes¹⁹, notamment celui de la subdivision de Tlemcen qui est chargé de la surveillance de la frontière, signalent des incidents et des heurts incessants. Les rapports et les correspondances qui la concernent sont quantitativement impressionnants²⁰.

Il faut signaler, en second lieu, la mise en veilleuse des réseaux commerciaux et religieux « traditionnels ». Les échanges marchands entre Tlemcen et Fès, qui étaient appréciables, chutent sérieusement, les confréries religieuses (Derqouïa et Qadiriya), très présentes au Maroc et dans l'Ouest algérien ne communiquent plus qu'avec difficulté.

Les insuffisances de la Convention sont encore plus graves à moyen terme. Si elle est un obstacle sérieux à la poursuite de la résistance animée par l'émir Abd el Kader, elle est loin d'avoir réglé le problème frontalier. Les protocoles de Paris de 1901, 1902 et 1910 le confirment et le précisent. Celui de 1902 sanctionne un état de fait en reconnaissant les droits de la France sur le Sahara. En janvier 1912, une limite administrative, la ligne dite Warnier, est tracée de Figuig à Tiberiatine²¹. Lyautey se prononce d'abord contre le tracé pour le reconnaître officiellement en 1917. Le Guir-Zousfana est, comme prévu par Warnier, intégré au territoire de l'Algérie.

¹⁸ de la Martinière, H., *op. cit.*, p. 865.

¹⁹ Les archives militaires se trouvent à Aix-en-Provence.

²⁰ de la Martinière, H.M.P et Lacroix, N., Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain et rédigés par ordre de M. J. Cambon, GGA, service des affaires indigènes, 1894-1897, 4 vol. et 1 volume de planches ; Bernard, A., *Les confins algéro-marocains*, Paris, Larose, 1911 ; Rinn (lieutenant-colonel), *Nos frontières sahariennes*, Alger, A. Jourdan ; Basset, R., *Documents de l'arabe par...* Paris, 1898, 55 pp. ; Mantran, R., Algérie turque et Sahara in *Le Sahara, rapports et contacts humains*, Annales de la Faculté des lettres. Aix-en-Provence, 1967, pp. 61-72.

²¹ Martel, A., in Ganiage, J., *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, PUF, p. 275.

Les frontières algéro-tunisienne²² et tuniso-libyenne soulèvent moins de difficultés en raison d'une moindre complexité des situations.

La délimitation de la première s'effectue en trois étapes. En 1835, le roi Louis-Philippe donne des instructions pour un accord amiable avec le bey de Tunis. La moitié de la Calle et l'arrière-pays, occupé par les Nahd, sont revendiqués par celui-ci depuis 1830. Les pourparlers n'aboutissant à aucun accord, la France décide, de manière unilatérale, que « les limites du côté de la mer ne peuvent être que le cap Roux et la chaîne de montagnes qui descendent dans l'intérieur des terres ». Six fractions sur les huit que comptent les Nahd sont rattachées au territoire de l'Algérie.

En 1843, faisant suite à un engagement du bey qui date de 1841, une Commission mixte de démarcation est créée. Les divergences portent sur la fixation de la frontière à l'est ou à l'ouest de Tabarca. La nomenclature des tribus frontalières est néanmoins dressée.

Le tracé de 1852 est plus déterminant. Il distingue la zone tellienne, celle du Kef à El Hammam, celle entre le djebel Ghorra et le fj al Monahed. Au sud de ce point, la délimitation devient plus incertaine.

Des précisions supplémentaires sont apportées entre 1867 et 1870 par la délimitation du territoire des tribus d'Algérie en exécution du sénatus-consulte du 22 avril 1863. Après le protectorat français en Tunisie en 1881, des commissions mixtes aboutissent, entre 1888 et 1898, au tracé de la frontière de la Méditerranée à Bir Romane. Il est entériné par un décret beylical en septembre 1901.

La frontière tuniso-libyenne fait l'objet de la Convention de Tripoli signée le 19 mai 1910 entre le sultan Mehemet V et le bey de Tunis. Les Jeunes-Turcs acceptent avec réticence une délimitation de Ras Adjedir sur la Méditerranée à Gharet el Hamel, à 15 km au sud de Ghadamès. 233 bornes sont effectivement posées mais le conflit italo-turc empêche son prolongement vers Ghât et Tummo²³.

²² Sur les frontières de la Tunisie, Bachrouel, T., Pouvoir et souveraineté territoriale. La question de la frontière tuniso-algérienne sous Ahmed Bey, « Actes du 1er Congrès d'histoire et de civilisation du Maghreb », Tunis, CERES, 1979, pp. 195-208 ; Martel, A., *Les confins saharo-tripolitains de la Tunisie (1881-1965)*, Paris, PUF, 1965, 2 tomes, 824 et 428 pp. ; Mouchicourt, Ch., « La frontière tuniso-algérienne dans le Telle et dans la Steppe », *Revue africaine*, 1938, pp. 31-59 ; Camisoli, D., « Frontières algéro-tunisiennes, 1844-1851 », *Revue historique de l'armée*, février 1956, pp. 63-72.

²³ Despois, J., *Les étapes de la colonisation italienne en Libye-Alger*, Publications du CEES de l'Afrique française, 1946 ; Capot Rey, R., *Le Sahara français*, Paris, PUF, 1953 ; CNRS, *Etats, territoires et terroirs au Maghreb*, Paris, 1983.

La délimitation et la consolidation des frontières sahariennes sont plus tardives. Elles sont le résultat d'un double mouvement qui part du Sénégal en 1815 et d'Algérie à partir de 1830. L'objectif est de constituer un bloc unique des territoires devenus juridiquement français. Le processus prend de l'ampleur vers 1857, s'interrompt momentanément à la fin de l'année 1917 pour reprendre en 1934. Il est précédé par une phase intense de reconnaissances, d'explorations et de conquêtes militaires à partir du Nord et du Sud du Sahara. La frontière acquiert dans la région des significations nouvelles²⁴.

Dans l'ancien Soudan occidental, les opérations sont plus complexes dans le Rio de Oro et en Mauritanie qu'au Mali et au Niger. L'Espagne notifie, le 26 décembre 1884, aux gouvernements européens sa décision de placer sous sa protection la côte du Rio de Oro qui s'étend du cap Bojador au cap Blanc. Les traités franco-espagnols (27 juin 1900, 3 novembre 1904, 27 novembre 1912) délimitent de manière progressive les limites, sur la côte atlantique, du Sahara espagnol. Plus au sud, la France avait pris pied en Mauritanie en 1898-1900. Ses forces militaires connaissent, face aux Reguibat, une période de difficultés entre 1928 et 1932. Les forces françaises organisent en 1933 une contre-attaque et les poursuivent à travers le Rio de Oro. En 1934, l'opération Ecouvillon met, du côté français, 5 000 hommes de troupes, 600 véhicules et 70 avions et, du côté espagnol, 9 000 hommes et une soixantaine d'appareils de divers types. Les troupes françaises occupent, à partir du Maroc, le Tafilalet et l'anti-Atlas et entrent à Tindouf. Le 7 avril 1934, des détachements français du Maroc, de l'Algérie et de Mauritanie font leur jonction à Bel Gardane. Le 9 avril, un contingent espagnol de 1 200 hommes quitte Ceuta pour Ifni. Les troupes espagnoles occupent ensuite Tarfaya et, à partir du 15 juillet 1934, procèdent à une occupation complète et réelle du Rio de Oro. Les Reguibat acceptent de faire leur soumission et leurs parcours sont partagés entre la Mauritanie et l'Algérie. La délimitation de la frontière de l'AOF et l'Algérie est réalisée par la Convention de Niamey de 1909.

²⁴ Person, Y., L'Afrique noire et ses frontières. *Revue française d'Etudes politiques africaines*, 1970 ; Sautter, G., Quelques réflexions sur les frontières africaines, in *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 1982, pp. 41-51 ; Devisse, J., Comment restitue-t-on l'histoire des relations transahariennes ?, in *Sociétés africaines, monde arabe et culture islamique*, 1981, 1, pp. 41-70 (Mémoires du CERMAA) ; Browlie, *African Boundaries : a Legal and Diplomatic Encyclopedia*, University of California Press, Los Angeles, 1979, 1355 pp. ; de Card, R., *Traités de délimitation concernant l'Afrique française*, Paris, Pédone, 1910 et Ganiage, J., *L'Afrique au 20^e siècle*, Paris, PUF, 1976.

La présence de la France au Sénégal, au Congo et en Afrique du Nord inspire, vers 1890, un programme de jonction coloniale dont le Tchad est l'objectif et le symbole.

L'Angleterre admet, cette même année, que l'hinterland maghrébin de la France s'étend jusqu'à la ligne Saye/Barroua qui laisse à la *Niger Company* les riches marchés du Sokoto. En 1898, une Convention précise cette délimitation, notamment autour du Tchad.

Londres et Paris reconnaissent, en 1899, leurs droits réciproques sur le bassin du Nil et celui du Tchad auxquels étaient rattachés le Tibesti-Borkou-Ennedi-Ounianga. La conquête du Tchad par les Français, en 1910, consacre les ententes négociées avec l'Angleterre pour assurer l'unité territoriale de l'empire colonial français²⁵.

L'Italie occupe la Tripolitaine en 1912 et le Fezzan en 1914 mais elle est obligée de les évacuer sous la pression militaire de la confrérie Senoussya qui reconquiert tout le Sud libyen jusqu'à la Tunisie en 1915. Les Senoussi refluent ensuite pour être définitivement neutralisés en novembre 1920.

La délimitation des frontières de Ghadamès à Tummo et du golfe de Sollum au 25^e parallèle est entamée par les traités franco-italien du 12 septembre 1919 et italo-égyptien du 6 décembre 1925. Elle est parachevée par le traité italo-anglo-égyptien qui prolonge la frontière orientale jusqu'au territoire du Tchad (20 juillet 1934). Plus au sud, la frontière résultant des accords franco-britanniques (21 mars 1898 et 8 septembre 1919) fait l'objet d'une révision favorable à la Libye (7 janvier 1935), mais l'échange des ratifications de l'accord Laval-Mussolini est ajourné par l'Italie et reste sans effet²⁶.

Les significations de la frontière sont largement redevables au double contexte saharien et international de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècles. Au départ, les objectifs de la frontière sont surtout politiques et commerciaux. Ils deviennent ensuite tributaires de la compétition entre les puissances européennes au XX^e siècle. Les délimitations finales font peu de cas des conditions et des populations locales (Reguibat à l'ouest, Touaregs à l'est).

La nécessité de protéger la colonisation qui s'implante d'abord dans les zones littorales contre des attaques qui viendraient de ses pourtours se fait rapidement sentir. Dans un premier temps, les menaces sont le fait des tribus et des confréries religieuses situées dans les hautes plaines. Dans un second temps, le Sahara devient lui-même un danger.

²⁵ Martel, A., in Ganiage, J., *L'Afrique au XX^e siècle*, Paris, PUF, p. 273.

²⁶ *Ibid*, p. 283.

Il en est de même de l'intérêt commercial qui se manifeste très tôt. En Algérie, Daumas centralise les « renseignements sur le commerce de l'intérieur de l'Afrique et sur les usages des peuples qui habitent ou qui traversent le Sahara²⁷ ». En 1848, il publie avec Ausonne de Chancel un ouvrage intitulé : « Le grand désert ou l'itinéraire d'une caravane du Sahara au pays des nègres ». C'est « dans l'espoir d'ouvrir des débouchés²⁸ » à l'industrie que la France intervient, à partir de 1844, à plusieurs reprises.

La compétition entre puissances européennes est plus vive à partir de la fin du XIX^e siècle. Le nombre élevé de conférences, d'ententes, d'accords, de conventions et traités témoigne des rivalités. A l'intérieur du bloc impérial français, la délimitation résulte de marchandages entre officiers qui défendent âprement leur autorité et leurs domaines respectifs... « Ce n'est pas la géographie qui a démembré le Sahara, mais les hommes qui l'ont écartelé en morceaux épars²⁹ ».

III. Les frontières avant la frontière

La fixation et la consolidation de la frontière sont bien, dans une large mesure, le résultat de la politique coloniale et de protectorat. La dynamique de la frontière est néanmoins plus ancienne. Elle met en jeu, à partir du XVI^e siècle, la transformation et la croissance des Etats.

La colonisation s'est volontiers présentée comme l'héritière des Etats d'Alger puis de Tunis et de Fès. Elle poursuit, avec des moyens accrus, le « travail politique » de délimitation et de fixation des frontières. En réalité, l'idée et le fait de la frontière sont anciens au Maghreb.

La situation des frontières est entièrement bouleversée au XVI^e siècle. La restructuration et le renforcement technologique des trois Etats du Maghreb classique transforment la carte politique.

C'est à cette date que s'établit la tripartition géopolitique de la région. Au Maroc, une nouvelle dynastie s'installe dans le royaume (1511-1554) sur les ruines des Marinides et des Ouattassides. Elle se présente d'abord et avant tout comme l'œuvre des Chorfas et des Marabouts luttant contre les Ibériques (Portugal et Espagne) et les Ottomans. La fondation de la régence d'Alger (1512-1529) et son intégration dans l'Empire ottoman s'effectue au détriment

²⁷ Bernard, A. et Lacroix, N., *La pénétration saharienne, op. cit.*, p. 10.

²⁸ *Ibid*, p. 11.

²⁹ Cornet, P., *Sahara, terre de demain*, Paris, NEL, 1957, p. 201.

du royaume Hafside de Tunis, à l'est, et du royaume Abd al Ouadid, à l'ouest. La Tunisie suit avec un important décalage chronologique la même trajectoire que le pays voisin ; les querelles de succession dynastique et les affrontements hispano-ottomans y jouent un rôle déterminant. En 1573, le corsaire Sinan Pacha dirige une expédition contre Tunis dont la garnison espagnole tombe le 3 septembre. Avant de rentrer à Istanbul, il organise le gouvernement de Tunis qui est, lui aussi, placé sous l'autorité des sultans ottomans.

Les nouveaux Etats disposent désormais d'armes et d'armées nouvelles puissantes ; ils mettent en place une bureaucratie et s'assurent des ressources financières plus substantielles³⁰. La poussée étatique qui est puissante au XVI^e siècle met fin à l'émiettement politique et se traduit par le tracé des frontières entre les trois pays du Maghreb. Des accords écrits sanctionnent à plusieurs reprises la répartition des populations et des territoires.

La frontière entre l'Algérie et le Maroc est fluctuante. Elle est définitivement stabilisée à la fin du XVIII^e siècle.

En 1553, Salah Raïs, qui est Pacha d'Alger, réagit à des attaques successives, réunit une armée et défait à deux reprises les armées chérifiennes. Il intervient dans les querelles dynastiques sâadiennes en détrônant Mohammed al Mahdi qui avait évincé Ahmed, le mérinide. Après le départ de Salah Raïs, Mohammed al Mahdi reconquiert son royaume puis fait le siège de Tlemcen ; Salah Raïs le fait assassiner. Dès lors, pendant un siècle, la frontière de la Moulouya est respectée de part et d'autre.

Au milieu du XVII^e siècle, les sultans sâadiens réactivent leurs projets en direction de Tlemcen. Moulay Ismaïl réussit à se rendre maître du pays jusqu'à la Tafna pour une courte durée. Il est battu par le dey Hadj Chabane et contraint de conclure la paix. Il reconnaît de façon solennelle les droits de l'Etat d'Alger à la Moulouya. En effet, le traité signé par Moulay Ismaïl reconnaît la Moulouya comme frontière avec l'Etat voisin.

À la fin du XVIII^e siècle, le sultan Moulay Sliman organise une expédition pour occuper la ville d'Oujda qui, selon le chroniqueur marocain Abou al Kacem ben Ahmed Az Ziani, « avec les tribus qui en dépendent, faisait alors partie du territoire turc³¹ ». Le bey d'Oran n'oppose aucune résistance et Oujda est intégrée

³⁰ Sur la poussée étatique au XVI^e siècle, voir Tayeb, Ch., *La refondation de l'Etat au Maghreb central au XVI^e siècle*, communication au colloque sur l'écho de la prise de Grenade dans la culture européenne aux XVI^e et XVII^e siècles, Tunis, Cérès éditions, 1994, pp. 33-48 et *Les nouvelles élites et la refondation des Etats au Maghreb au 16^e siècle*, communication au colloque international sur Philippe II et la Méditerranée (Université de Barcelone), 23-27 novembre 1998.

³¹ *Et Torđjann el Mo'arib an Donel el Machriq 'ou el Maghrib*, chronique traduite et publiée par O. Houdas sous le titre : *Le Maroc de 1631 à 1812*. Paris, 1886, p. 178.

au territoire marocain en 1795. La frontière est définitivement fixée à l'oued Kiss au lieu de la Moulouya.

La délimitation de la frontière est, à deux reprises, à l'origine de difficultés pour les pouvoirs d'Alger et de Tunis qui sont intégrés dans l'Empire ottoman.

Un premier traité est signé en 1614 pour fixer la limite entre les deux États au cours d'eau connu sous le nom de Oued al Serrat. Quinze ans plus tard, l'arrangement est remis en question par les empiètements des tribus limitrophes et l'établissement d'un poste militaire sur la rivière qui servait de ligne de démarcation. La guerre est déclarée ; l'armée tunisienne est défaite le 17 mai 1628. Le traité de paix qui est conclu est entièrement consacré à la délimitation de la frontière. Le cours de l'Oued al Serrat doit continuer à servir de limite dans la partie sud. Le poste militaire qui a été construit par les Tunisiens sur la rivière doit être démolit. La frontière continue d'être fixée plus loin par l'oued Mellègue, le point connu sous le nom de Al Hayrach puis par celui de Kouboub al Thirane et de là, à Ras Al Gebel el Hafa pour continuer, comme par le passé, jusqu'à la mer³². La quatrième clause du traité précisait que les sujets de l'un ou l'autre des États qui passeraient la frontière ne pourraient plus être réclamés par le gouvernement dont ils avaient abandonné le territoire. Ils devenaient, de ce fait, sujets de la régence dans laquelle ils avaient émigré.

La frontière tuniso-libyenne devient effective au début du XIX^e siècle. L'expédition de Hammouda Pacha, en 1794, rattache l'île de Djerba au pouvoir de Tunis. La frontière elle-même est délimitée par le traité conclu en 1815. Dans l'extrême Sud, Youssef, Pacha de Tripoli, fait reconnaître, en 1840, son pouvoir sur Ghadamès.

La dynamique de la frontière, avec toutes ses conséquences, est-elle appelée à se prolonger ? Quels enseignements peut-on en tirer ? La littérature historique, géographique et juridique met l'accent, à juste titre, sur le caractère artificiel de frontières « tirées au cordeau » au mépris des populations écartelées entre deux et même trois frontières. L. Joos estime que les huit dixièmes des frontières africaines n'ont aucun rapport avec les limites traditionnelles économiques, religieuses ou ethniques.

³² L'historien tunisien El Hadj Hammouda ben abd el Aziz signale avoir eu sous les yeux le document du traité. K. Chater l'a consulté aux Archives nationales de Tunis.

En Afrique comme ailleurs, la frontière naturelle n'existe pas³³. La frontière est d'abord et avant tout un fait politique. Elle est liée à la construction et à la croissance des Etats. Les XIX^e et XX^e siècles voient le triomphe de l'Etat-nation qui est conjointement un Etat-territoire³⁴. La décolonisation est un puissant facteur de prolifération étatique. La logique implacable des Etats l'a emporté sur toute autre considération. Il n'est pas exclu qu'elle se prolonge dans les années à venir. Dans cette hypothèse, les tensions et les conflits ont toutes les chances de perdurer en dépit de tous les mécanismes de règlement de conflits qui existent. La crise des Etats post-coloniaux pourrait néanmoins dessiner d'autres perspectives. Les démocratisations en cours, à travers des difficultés, des arrêts et quelquefois des reculs, n'ont pas d'autre signification que la redéfinition, à l'intérieur, des rapports entre les Etats et les sociétés et, à l'extérieur, les territoires et les frontières, les citoyens et les étrangers.

Une culture de la paix qui reposerait sur le principe selon lequel « Soit toujours un Autre », renforcerait les échanges et les métissages. En réalité, le défi aujourd'hui ne s'adresse pas seulement à l'Afrique.

³³ Voir, à titre d'exemple, les éléments du débat sur les frontières de la France, Guenée, B., *Les limites dans la France et les Français*, Encyclopédie de la Pléiade, Paris, 1972, pp. 50-69 ; Nordman, D., *Des limites d'Etat aux frontières nationales dans les lieux de mémoire*, T2 : *La Nation*, Paris, Gallimard, 1986 ; Nordman, F. et Revel, J., *La formation de l'espace français*, in *Histoire de la France*, vol. 1 ; Paris, Le Seuil, 1989 ; Guenée, B., *Des limites féodales aux frontières politiques*, in *Les lieux de mémoire*, T2 : *La Nation*, p. 11-34- et Braudel, F., *L'identité de la France*. Paris, Arthaud-Flammarion, 1986, 3 vol.

³⁴ Les Etats, en Europe, sont passés de 500, en 1500, à quelques dizaines au début du XX^e siècle. En 1923, l'Europe comptait 23 Etats pour un total de 18 000 km de frontières ; en 1998, ils sont 50 ayant en commun 40 000 km de frontières (Ramonet, I. et Boniface, P., *Géopolitique du chaos*, Paris, Galilée, 1997).

PARTIE V

Etude de cas en Afrique de l'Ouest

Résumé des communications

1. Une série de communications portant sur les périodes précoloniale, coloniale et post-coloniale ont permis de mettre en évidence l'existence et la formation des frontières dans les espaces sénégalo-nigérien et nigéro-voltaïque ainsi que les conflits qu'elles ont engendrés. Sur environ dix communications orales, cinq textes nous sont parvenus, notamment ceux de Michał Tymowski, Sékéné Mody Cissoko, Mahamadou Diagou-raga, Kâre Lode et Pierre Claver Hien.
2. Le professeur Michał Tymowski a introduit sa communication par deux cartes sur le Songhaï présentant l'empire (qui couvrait l'ensemble du Soudan occidental) avec ses dépendances tributaires et le noyau central de l'empire. Le pouvoir disposait de moyens suffisants pour le contrôle de l'espace central et « gouvernait » les provinces par l'intermédiaire des pouvoirs locaux, recourant aux expéditions par nécessité, comme cela transparaît dans le Tarikh el Fettach. Il s'agit là davantage d'espaces que de frontières à proprement parler : d'où la nécessité d'envisager l'usage de couleurs dégradées pour le futur atlas historique, afin de rendre compte de l'extension des empires et de l'emprise des pouvoirs exercés.
3. En s'interrogeant sur les causes qui ont présidé à la formation des frontières, sur leurs caractères, sur le mode de représentation que les catégories dirigeantes avaient de l'espace et des frontières, M. Tymowski identifie plusieurs facteurs, indépendants et inséparables : géographique et écologique (fondé sur la complémentarité du Sahara, du Sahel et de la Savane) ; économique (pour le contrôle des routes, surtout des points de départ des caravanes) ; militaire (la constitution de la cavalerie de l'empereur Sonni Ali Ber et son rôle essentiel dans les conquêtes territoriales) ; politique (résultant de la volonté des catégories dirigeantes) ; commercial

(contrôle et sécurité des échanges) ; religieux (élargissement de l'espace d'influence de l'Islam dans le Soudan occidental) ; facteurs extérieurs (pression marocaine, crise du prix de l'or et incidences sur l'économie locale), échec des catégories dirigeantes à surmonter la crise, malgré les efforts multiples pour moderniser l'économie (introduction de l'irrigation, par exemple).

4. Pour le professeur Sékéné Mody Cissoko, l'empire du Mali apparaît comme un assemblage de plusieurs *diamana* (que l'on ne peut traduire par « ethnies »), c'est-à-dire une série d'espaces politiques, économiques et sociaux où vit une communauté de personnes parlant souvent la même langue, partageant les mêmes usages, la même culture. On peut citer : le Manding, le Bamboou, le Gangara, le Wassoulou, le Ouagadou, le Bélé-dougou, le Macina, le Bénédougou, le Bakhounou, etc. Suivant les contextes et les conditions historiques, les *diamana* ont connu différentes fortunes, dans leur étendue, leur composition et leurs rapports avec leur voisinage, par-delà les reconstructions actuelles.
5. Avec l'intégration de différents *diamana* dans une seule organisation politique, la notion de frontière prend une autre dimension dans le Mali, notamment du XVII^e au XIX^e siècle, lorsqu'un peuple guerrier, sorti de la communauté bambara, tenta l'intégration de tous les peuples du Soudan sénégal-nigérien dans un vaste empire. Barama N'Golo et Nian N'Golo furent en effet à l'origine de deux grands empires, celui de Ségou dans le Sibiridougou et celui de Sounsana dans le Kaarta. Le premier fut l'œuvre de Biton Coulibaly (fin du XVII^e siècle). Il fut porté à son apogée par la dynastie de Ngolo Diarra (1768-1790). Quant aux bambara Massassi, descendants de Nian Ngolo, ils créèrent au milieu du XVII^e siècle le petit royaume de Sounsana en pays soninke. En moins d'un siècle, ils s'organisèrent pour dominer tous les pays situés entre le Haut-Sénégal et le Sahel, particulièrement les peuples Soninke et Kakoro du Kaarta.
6. Cette domination a des limites quant à son organisation interne et à ses frontières. L'Etat, appuyé sur une puissante armée et des ressources importantes provenant des guerres et des tributs payés par les sujets, n'avait pas une base administrative solide et intégrée. Les peuples conquis ne furent pas intégrés et attendaient toujours l'occasion de s'affranchir. Ainsi les frontières changeaient périodiquement et ne pouvaient servir de repères durables.

7. Peuplé de Peuls sédentaires et nomades et édifié en royaume depuis le XV^e siècle, le Macina, selon M. Sékéné Mody Cissoko, rejeta la domination marocaine au début du XVII^e siècle et unifia tout le Delta intérieur *hal poular*¹. La guerre sainte proclamée en 1810 par le marabout Sékou Ahmadou changea radicalement la physionomie du pays. Sékou Ahmadou créa un Etat théocratique, la *Dina*, qui œuvra à la pacification et à l'intégration de tous les Peuls du Macina, à une organisation administrative presque moderne... L'empire musulman du Macina était doté de frontières réelles, gardées par ses armées. Le Macina correspondait à l'ethnie-nation islamisée. Elle avait donc une véritable identité nationale par son intégration ethnique et politique dans un Etat puissant capable de fixer et de défendre ses frontières.
8. Poursuivant son analyse, le professeur Sékéné Mody Cissoko insista sur le cas de l'*empire omarien*, quelque peu différent. El hadj Omar avait fondé un immense empire qui couvrait une partie de la haute Guinée, de la Mauritanie méridionale et pratiquement l'essentiel du territoire malien actuel. L'originalité de la *dina* omarienne ne réside pas seulement dans l'organisation politique, militaire mais dans la tactique d'intégration des différents peuples de l'empire... L'armée omarienne, composée de tous les peuples du Soudan, particulièrement de Foutanke, de Peuls du Boundou, du Fouta Djallon, de Malinke du Bambouk, des Khassonke, des Bambara et des Soninke, éparpilla ses guerriers dans tout l'empire, contribuant ainsi à former les racines multi-ethniques d'une nation qui est le Mali d'aujourd'hui.
9. Dans sa communication, M. Doulaye Konaté a traité la question des zones transfrontalières à partir de l'exemple de l'actuelle République du Mali. Bien définies au sud du fait qu'elles épousent les délimitations naturelles (la rivière Bakoye partageant ses rives entre le Soudan français et la Côte d'Ivoire), les frontières septentrionales du Mali actuel sont plus floues et apparaissent comme des lignes imaginaires sujettes à des litiges (malgré la signature du traité de Kayes de 1963, entre Modibo Keita et Mokhtar Ould Daddah). Les conflits fonciers, les différends issus de l'accès aux ressources naturelles devenues rares et la compétition pour le contrôle des zones aurifères multiplient les incidents sur les frontières, lesquels prennent des formes souvent violentes. C'est en ces termes que

¹ Expression désignant l'ensemble des locuteurs de la langue peul.

M. Doulaye Konaté a introduit l'analyse des zones transfrontalières, peuplées par des communautés éclatées comme les Miyanka, les Dogon, les Soninke, les Touaregs, les Maures, les Sonhraï, etc.

10. Enjambant les frontières des Etats modernes, ces communautés se reconnaissent dans des références multiples. D. Konaté cite quelques exemples caractéristiques de ces réseaux transfrontaliers :
 - religieux : le *poro*, société d'initiation, organise la vie des Senoufo et la régit (il en est de même du *do* pour les Bobo) ;
 - socio-culturels : *sanankuya*, ou alliance à plaisanterie, comme mode de prévention, de résolution et de gestion des conflits (et des relations sociales) ;
 - socio-économiques : l'organisation des échanges des biens et services, des foires sur la base du troc ; l'exploitation des placers d'or, régie par la tradition, échappant ainsi à toute autre forme de contrôle ; la gestion des terroirs qui, souvent, transcendent les frontières.

11. Dans sa communication, M. Ibrahima Thioub a décrit les tentatives d'édification des Etats-nations qui tendent à fondre les citoyens dans le même moule et à estomper leur spécificité, faisant souvent passer les communautés transfrontalières comme des « ennemis » de la Nation, des trafiquants. Ici et là on a assisté à des essais de rédaction d'une « histoire nationale », faisant fi des espaces partagés à travers lesquels bon nombre de communautés se reconnaissent.

12. L'édification des barrages de Diama et de Manantali a donné naissance à de nouveaux enjeux liés à l'irrigation des terres et à la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal. Ayant comme toile de fond une crise économique et sociale sans précédent, les événements de la période 1989-1991 ont entraîné des déplacements forcés de populations mauritaniennes vers le Sénégal et le Mali. D'abord pacifique, la cohabitation entre réfugiés mauritaniens et populations locales a pris, avec le temps, des formes conflictuelles, violentes, résultant de la compétition pour l'accès à des ressources naturelles de plus en plus rares. Le recours au brigandage et aux razzias est alors apparu comme moyen de survie, aggravant la tension dans les zones frontalières (d'abord entre la Mauritanie et le Sénégal, puis entre le Sénégal et le Mali).

13. Le Sénégal et le Mali ont tenté vainement, au plan bilatéral, de mettre fin aux actes de banditisme et de brigandage, sans impliquer la Mauritanie et les populations locales. La faiblesse essentielle de cette approche réside

dans le fait que les parties concernées n'ont pas pris en compte les changements intervenus quant à la place et au rôle du fleuve Sénégal dans la sous-région : à l'origine zone de contacts et d'échanges entre les populations, le fleuve est devenu une frontière, une barrière, un point de fixation, objet de conflits entre pays et exutoire pour les problèmes intérieurs.

14. M. Bruno Sanou montra à quel point la mise en place de l'Eglise catholique en Afrique, le processus d'évangélisation, la délimitation des unités apostoliques, en rapport avec le processus colonial, méritent une attention particulière et apportent un éclairage à la dynamique des frontières en Afrique de l'Ouest.
15. La Société des « Pères blancs », fondée par le cardinal Charles Lavigerie en 1860, avait pour mission d'évangéliser l'Afrique au sud du Sahara, à partir de l'Algérie. Elle délimita sa zone d'évangélisation en épousant, quelquefois, les limites coloniales : aux cercles, subdivisions, cantons, d'une part, correspondaient vicariats, préfectures apostoliques, et postes missionnaires, d'autre part. Le vicariat Sahara-Soudan regroupait, jusqu'en 1924, l'actuel Mali, la Haute-Volta, la Mauritanie, le Niger, etc., bref, un vaste territoire. C'est avec la création de la Haute-Volta que le vicariat a été scindé en deux préfectures apostoliques distinctes, Ouagadougou et Bamako.
16. Pour aplanir les difficultés apparues dans la gestion des préfectures de Bamako et de Ouagadougou, une préfecture apostolique intermédiaire, celle de Bobo-Dioulasso, fut créée, répondant à la volonté d'abandonner l'administration de toutes les communautés minoritaires (autres que les Mossi) à la nouvelle unité administrative. Malgré ces précautions, la révolte des enfants des « Pères » en 1933-1934 embrasa toute la frontière. Des différends apparurent également entre l'administration coloniale et l'administration apostolique dans la gestion des frontières. Ainsi, par exemple, lorsque la Seconde Guerre mondiale éclata, si la hiérarchie religieuse était du côté de Vichy, certains missionnaires prirent fait et cause pour De Gaulle. Après l'Appel du 18 juin, les missionnaires des frontières (comme du côté du Ghana) ont favorisé le passage des résistants.
17. M. Pierre Claver Hien a mis l'accent sur les fluctuations des frontières qui constituent un trait marquant aussi bien pour le Mali que pour le Burkina Faso. Les territoires du Soudan (actuel Mali) et de la Haute-Volta ont

connu de lentes gestations, des amputations territoriales multiples dans toutes les directions, avant d'exister dans les limites qui sont celles du Mali et du Burkina Faso actuels. Deux conflits ont émaillé les rapports entre les deux pays, au sujet du tracé de la frontière les séparant : 1973 (forte odeur de pétrole dans la zone contestée) ; 1985 (pour incompatibilité politique).

18. Par ailleurs, dans un texte relatif à la question des frontières, l'auteur présente une esquisse visant à montrer l'importance des frontières et des conflits interethniques chez les Dagara et leurs voisins du Sud-Ouest du Burkina Faso (XVIII^e et XIX^e siècles).
19. M. Mahamadou Diagouraga, Commissaire au Nord, et le professeur Kåre Lode (Norvège) ont introduit les réflexions sur l'expérience du Mali. Les conflits qui ont émaillé le Nord du Mali sont essentiellement liés aux réalités des minorités blanches ou noires des différents pays de la zone, au développement socio-économique franchement inégal des zones minoritaires par rapport au reste du pays, au faible degré d'intégration de ces minorités dans la communauté nationale, aux conséquences des tracés des frontières héritées de la colonisation, enfin et surtout à l'exploitation tendancieuse qu'on pourrait faire de ces disparités, de l'intérieur comme de l'extérieur. C'est là une réalité socio-démographique dans tous les pays en bordure du Sahara.
20. Les populations minoritaires de ces régions se trouvent, par le hasard de l'histoire, de la géographie et du mode de vie, dans des secteurs d'accès difficile où les dures conditions climatiques font que l'administration les encadre insuffisamment et imparfaitement. Elles bénéficient beaucoup moins ou, en tout cas, avec un sérieux retard des attributs du développement socio-économique que sont la scolarisation, l'adduction d'eau, les infrastructures socio-sanitaires, les routes, etc.
21. C'est par le dialogue et la concertation, en s'appuyant sur la société civile, en renonçant à la recherche d'une solution par la guerre, que les Maliens sont parvenus à rétablir la paix dans le Nord. Les réformes en cours au Mali s'inspirent de la philosophie africaine du bon voisinage et ambitionnent de faire de la frontière un point de contacts fraternels et une zone de coopération, tout en lui ôtant sa fonction de démarcation et son image de séparation.

Michał Tymowski (Pologne)

**Le territoire et les frontières du Songhaï
à la fin du XV^e et au XVI^e siècle.
Le problème du centre
et des territoires périphériques
d'un grand Etat de l'Afrique occidentale**

Les entités politiques dotées d'un large territoire et ayant une population composée de plusieurs ethnies constituaient un des types d'Etat d'Afrique de la période précoloniale. Ce fut le cas du Songhaï à l'apogée de son développement, à la fin du XV^e et au XVI^e siècle¹. A la différence des Etats se caractérisant par une population composée d'une seule ethnie, ou ayant un groupe ethnique dominant politiquement et numériquement, possédant un territoire petit et une population dense, le type d'Etat vaste et peuplé d'ethnies différentes se définissait souvent dans la littérature par le terme « empire ». Ce terme, dans la recherche historique et dans la politologie, est employé pour désigner le complexe politique avec un Etat central dominant les autres Etats, c'est-à-dire pour désigner une organisation politique d'une étendue universelle, réalisant la subordination de plusieurs Etats par des moyens militaires, politiques et idéologiques². L'application, très fréquente, de ce terme dans la dénomination des Etats vastes de l'Afrique précoloniale, peut être soumise à discussion³.

¹ Rouch, J., *Contribution à l'histoire des Songhaï*, Dakar 1953, pp. 180-209 ; Beraud-Villars, J., *L'Empire de Gao. Un Etat soudanais aux XV^e et XVI^e siècles*, Paris 1942 ; Boubou Hama, *Histoire des Songhaï*, Paris 1968.

² Eisenstadt, S. N., *The Political Systems of Empires*, New York 1963 ; in *Empires*, in *International Encyclopedia of the Social Sciences*, t. 5, pp. 41-49.

³ Steinhart, E. I., From « Empire » to « State » : The Emergence of the Kingdom of Bunyoro-Kitara : c. 1350-1890, in Claessen, H. J. M. and P. Skalnik (eds), *The Study of the State*, The Hague 1981, pp. 353-370 ; Tapar, E., *The State as Empire*, *ibid.*, pp. 409-426 ; Tymowski, M., *Państwa Afryki przedkolonialnej* (Les Etats de l'Afrique précoloniale), Wrocław 1999, pp. 93-96.

La question se pose si le territoire exceptionnellement grand de ces Etats, la composition multiethnique de la population, leur caractère militaire et leurs conquêtes, épuisent l'ensemble des caractéristiques nécessaires pour considérer l'organisation politique comme impériale.

Alan Southall, cherchant un terme meilleur pour remplacer la désignation d'« empire », avait proposé comme terme « l'Etat segmentaire », c'est-à-dire se composant de parties, de segments⁴. Toutefois, ce procédé avait éveillé la critique. Dans cette critique l'attention était portée sur le fait que le terme « segmentaire » avait été employé jusqu'à présent et que l'on continue de l'utiliser pour désigner les groupements humains ayant le même statut politique, par exemple le groupe de villages privés du centre dominant⁵. Par contre, dans les vastes Etats africains qui nous intéressent, le centre exerce le pouvoir suprême sur les organisations subordonnées ; la question d'égalité des segments ne peut donc pas s'y poser. Marian Małowist, dans le titre de son livre, avait employé la formule « les grands Etats »⁶. C'était la solution qui permettait d'éviter les pièges terminologiques et en même temps elle reflétait bien l'un des traits importants des Etats du Ghana, du Mali et de Songhaï, qui intéressaient l'auteur. Dans cet article, nous allons nous occuper uniquement de l'un parmi ces Etats : le Songhaï.

Je voudrais poser quelques questions liées aux problèmes de l'étendue territoriale mentionnée, de la population multiethnique du Songhaï et du système de pouvoir créé pour contrôler ce territoire. Premièrement, comment les frontières du Songhaï sont-elles présentées dans la littérature consacrée à ce sujet et dans les interprétations cartographiques ? Deuxièmement, quel était le caractère de ces frontières, et de quelle manière les souverains du Songhaï protégeaient-ils et contrôlaient-ils le territoire ? Troisièmement, jusqu'à quel point l'emploi du terme « empire » pour le Songhaï est-il justifié ? Quatrièmement, est-il possible de reconstruire la conscience de la territorialité du pouvoir parmi les personnes constituant le groupe dirigeant du Songhaï ?

⁴ Southall, A., *Alur Society : A Study in Process and Types of Domination*, Cambridge 1953, pp. 248-260. L'auteur développe cette thèse dans : *id.*, *The Segmentary State in Africa and Asia, Comparative Studies in Society and History*, t. 30, 1988; *id.*, *The Segmentary State : from the imaginary to the material means of production*, in Claessen, H. J. M. and van de Velde, P. (éds), *Early State Economics*, New Brunswick 1991, pp. 75-96.

⁵ Vansina, J., *A Comparison of African Kingdoms*, *Africa*, 1962, p. 324-335 ; Skalnik, P., *On the inadequacy of the concept of "traditional state"*, *Journal of Legal Pluralism*, vol. 25 et 26, 1987, pp. 301-325 ; *id.*, *Ideological and Symbolic Authority : Political Culture in Nanum, Northern Ghana*, in Claessen, H. J. M. and Oosten, J. (eds), *Ideology and the Formation of Early States*, Leiden 1996, p. 84-98 ; Tymowski, M., *Państwa...* (Les Etats...), *op. cit.*, pp. 152-153.

⁶ Małowist, M., *Wielkie państwa Sudanu Zachodniego w późnym średniowieczu*, (Les grands Etats du Soudan occidental du bas Moyen Age), Varsovie 1964.

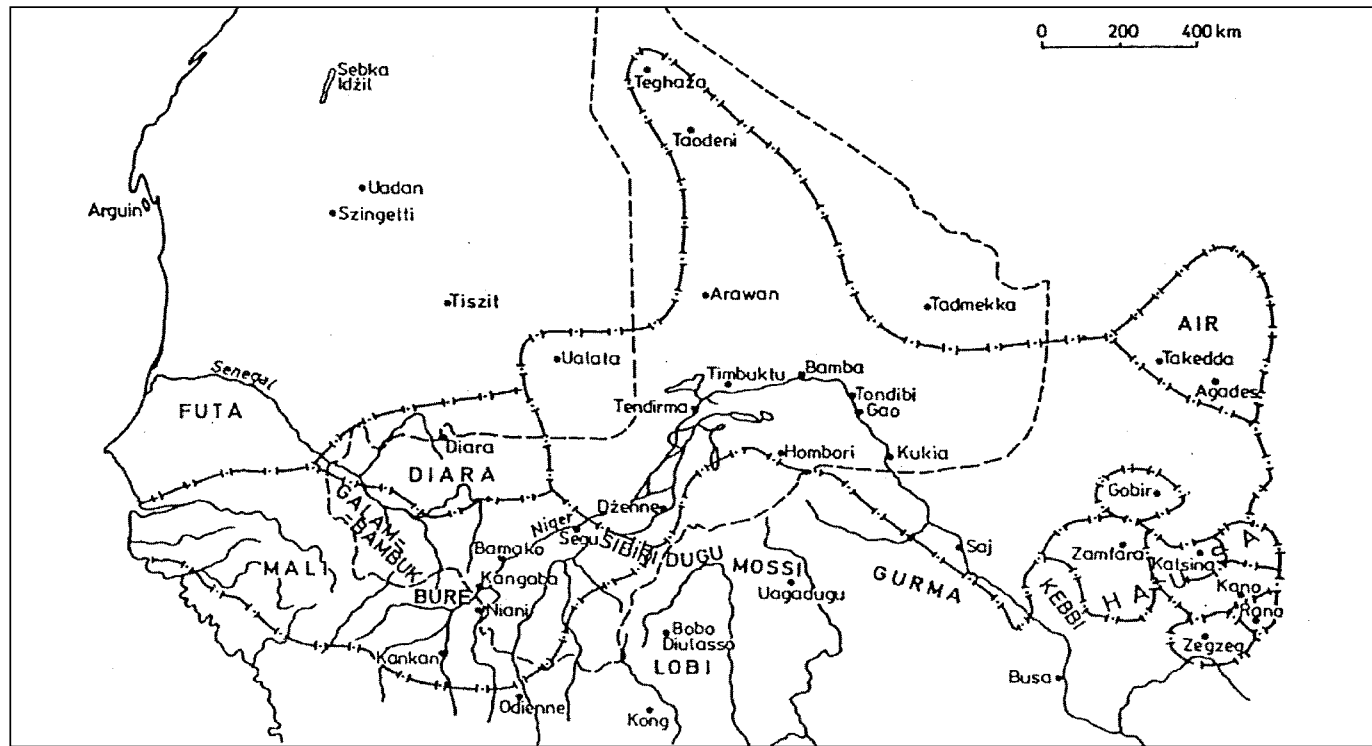
Cinquièmement, quels facteurs influençaient la formation des frontières et du territoire du Songhaï pendant la période de son essor et pourquoi un Etat d'un si large territoire s'était-il développé ?

Dans la littérature on trouve deux manières différentes de présenter les frontières et l'étendue territoriale du Songhaï. La première est illustrée par la carte préparée par Raymond Mauny⁷ et reprise dans plusieurs publications suivantes (*voir carte 1*). Sur cette carte, le Songhaï, dans la période de son épanouissement, contient l'espace immense allant de l'océan Atlantique et des territoires du Mali à l'ouest jusqu'à l'Air et les cités-Etats Haoussa à l'est, et de Teghaza au nord jusqu'au Hombori dans le sud et les environs de Kankan au sud-ouest. Une partie de ce territoire était occupée par les Etats dépendant du Songhaï. Dans le sud-ouest c'était le Mali, à l'est les cités-Etats Haoussa avec Kano, Katsina et d'autres centres. Parmi les autres entités politiques dépendantes, Diara était une chefferie, l'Air était occupé par des tribus nomades. D'autres tribus nomades de Touaregs contrôlaient la mine du sel à Teghaza et les oasis sahariennes : le Walata, l'Arawan, ainsi que les routes transsahariennes traversant ces localités. Les Peuls du Macina et du Fouta Toro, soumis au Songhaï, étaient organisés en chefferies tribales, ce que nous allons développer plus loin.

L'œuvre de Jean Léon l'Africain comporte la description des méthodes utilisées par les souverains du Songhaï pour soumettre les souverains et chefs locaux. Selon lui, « Le seigneur [de Walata] qui les gouverne paie le tribut au roi de Tombutto [donc sûrement à Tombouctou-koi, représentant le souverain dans cette ville] parce que celui-ci est venu une fois dans ce pays avec son armée. Le seigneur de Gualata s'est alors enfui aussitôt et s'est rendu au désert où se trouvaient ses parents. Le roi de Tombutto a vu qu'il ne pourrait tenir le pays comme il le voudrait parce que ce seigneur, aidé par ses parents du désert, lui causerait des ennuis et il a passé un accord avec lui, moyennant le versement d'un tribut déterminé. Le seigneur est revenu à Gualata et le roi est retourné à Tombutto⁸. » Le même caractère tributaire se retrouve dans le règne du Songhaï sur le Mali, comme en témoignent les fragments des chroniques locales *Tarikh el-Fettach* et *Tarikh es-Soudan*. Les expéditions contre le Mali avaient été organisées en 1501-1502 et 1507-1508 et en 1558-1559 et 1570-1571. Pendant ces dernières, sous Askia Daoud, on a pris de nombreux butins,

⁷ Mauny, R., *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Âge*, Dakar 1961, carte p. 514. Sa version reproduite ici : Tymowski, M., *Historia Mali* (L'Histoire du Mali), Wrocław 1979, p. 119.

⁸ Jean Léon l'Africain, *Description de l'Afrique*, éd. et trad. par Epaulard, A., annotée par Epaulard, A., Monod, Th., Lhote, H., Mauny, R., t. I-II, Paris 1956, cité *infra*, Jean Léon l'Africain, t. II, p. 464.



a) -+--+ les frontières des Etats au XVI^e siècle

b) - - - - - les frontières du Mali contemporain

Carte n° 1
Le Songhaï et les pays dépendants dans la période de l'épanouissement au XVI^e siècle

et le souverain du Songhaï avait pris pour épouse une des filles du souverain du Mali. Le souverain malien avait été gardé sur le trône⁹. A l'issue de certaines expéditions, comme l'invasion d'Amar Kamadiago du Fouta Toro¹⁰, on allait jusqu'à supprimer le souverain local lorsque celui-ci essayait de se défendre. Souvent les souverains locaux prenaient la fuite et ils étaient remplacés par d'autres membres du clan régnant local, qui acceptaient le versement du tribut.

Organiser plusieurs fois l'expédition sur le même terrain était la pratique fréquente. La chronique *Tarikh el-Fettach* nous informe de la double expédition de l'Akia Mohammed contre l'Aïr, en 1500-1501 et à nouveau en 1513-1514. Contre les Haoussa, principalement contre Katsina, on organisa des expéditions en 1513-1514 et 1517-1518, et ensuite en 1551-1552¹¹. Cela semble confirmer l'extorsion du tribut par l'incursion. Beaucoup d'informations nous sont fournies par les fragments des chroniques relatives au conflit entre le Songhaï et le petit Etat dépendant (le Kebbi) et avec son souverain Kanta. Justement, durant l'expédition de 1513-1514 et après son succès militaire, le conflit concernant le partage du butin et une révolte de Kanta ont eu lieu. Ce conflit n'a pas été maîtrisé par l'expédition de 1516¹². En conséquence, le Kanta, se trouvant dans la situation de dépendance du Songhaï, était obligé de fournir les troupes militaires et de participer aux expéditions, mais il prétendait à une partie du butin. Le règne du Songhaï sur le Kanta était instable. Finalement, après l'expédition de 1551-52, le Songhaï avait conclu un traité de paix avec le Kanta en 1553 ; cet acte avait gardé définitivement ce petit Etat en dehors de l'étendue du pouvoir du Songhaï¹³.

Si, après les expéditions militaires on ne pouvait pas soumettre au tribut tel et tel souverain, son Etat ou chefferie devenait l'objet de nombreuses razzias et de pillages. C'est ce qui était arrivé dans le cas des Etats des Mossis¹⁴. Jean Léon l'Africain, concluant la description des méthodes de conquête des souverains du Songhaï, avait écrit : « ce roi fait seulement la guerre à ses voisins ennemis et à ceux qui ne veulent pas lui payer le tribut¹⁵ ».

⁹ Rouch, J., *Contribution, op. cit.*, pp. 195 et 200-201, présente la liste des expéditions armées. *Tarikh es-Sudan*, par Abderrahman es-Sa'adi, trad. O. Houdas (éd.), Paris 1913, cité *infra*, pp. 124-126, 169-170, 177-178.

¹⁰ *Tarikh el-Fettach ou chronique du chercheur*, par Mahmoud Kati et l'un de ses petits-fils, trad. Houdas, O., Delafosse, M. (éd.), Paris 1913, cité *infra*, pp. 72, 145 ; *Tarikh es-Sudan*, p. 127.

¹¹ *TelF*, pp. 135-136, 147 ; *TesS*, pp. 124, 129 ; Tymowski, M. *Historia ... (L'Histoire...)*, *op. cit.*, pp. 122, 129.

¹² *TesS*, pp. 129-130.

¹³ *TesS*, p. 168.

¹⁴ *TelF*, pp. 85-86, 89, 134-135, 214, *TesS*, pp. 46, 112, 113, 121.

¹⁵ Jean Léon l'Africain, t. II, p. 468.

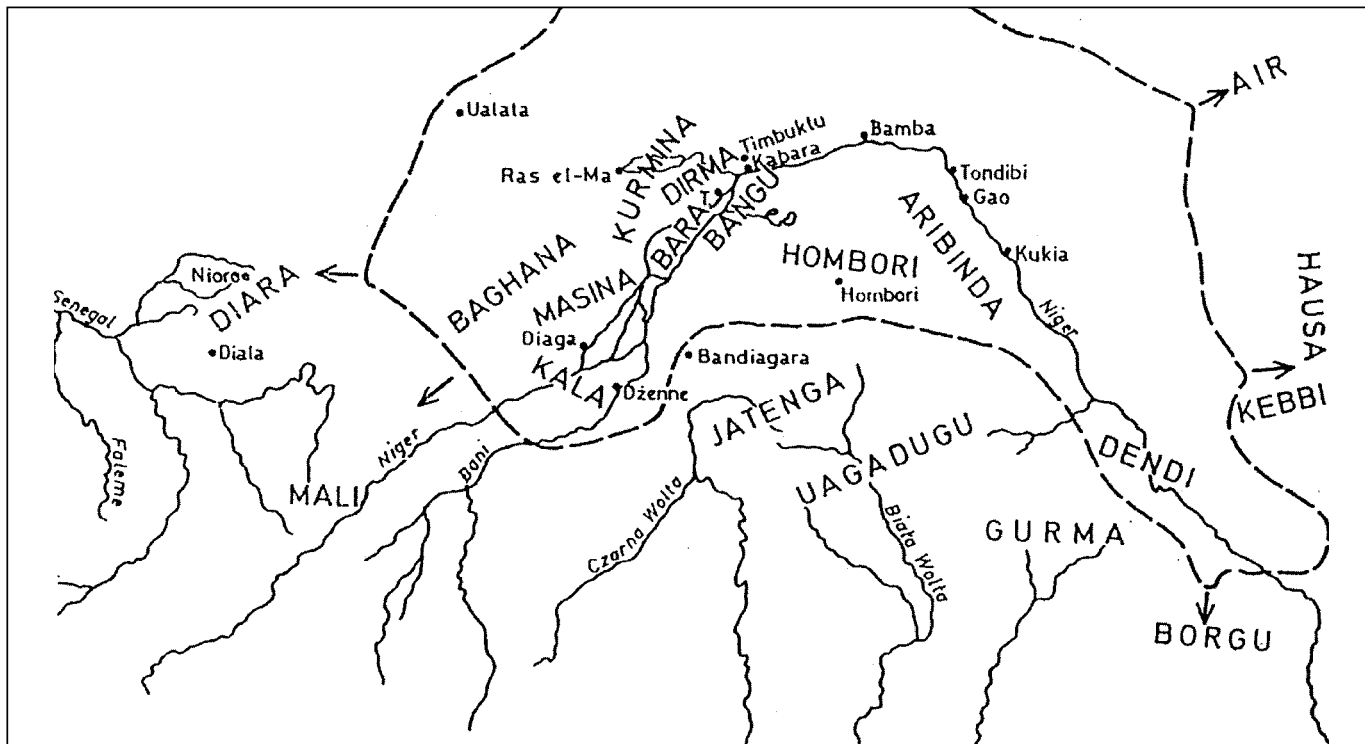
Ainsi, les souverains du Songhaï employaient envers les entités politiques voisines les mêmes méthodes d'action : des invasions militaires terminées par des pillages et le partage du butin. Le but en était la conclusion d'un traité avec le souverain local ou, en cas de résistance, avec un autre membre de la famille régnante, établi sur le trône par le conquérant. Après la victoire militaire, la dynastie locale et l'organisation intérieure n'étaient donc pas anéanties, mais on les gardait pour qu'elles servent à ramasser et fournir le tribut et les détachements militaires aux souverains du Songhaï. La pratique supplémentaire était la conclusion des mariages par les souverains du Songhaï avec les femmes originaires de dynasties locales, et parfois la prise d'otages. Nous ne savons pas grand chose de la pratique connue dans d'autres Etats africains : il s'agit de l'obligation des souverains locaux de se présenter à la cour du Songhaï. Peut-être le grand espace du Songhaï empêchait-il cette coutume.

Les méthodes pour imposer et garantir la suprématie du Songhaï sur les Etats et tribus situés loin du centre étaient adaptées à l'immensité de l'espace contrôlé. Il n'était pas possible à l'administration de couvrir la totalité de ce terrain à cause du manque de moyens et de personnel. Egalement, il n'était pas question pour le Songhaï de placer sur des terrains éloignés ses propres garnisons¹⁶, car cela disperserait trop les forces militaires et de telles garnisons seraient une proie facile pour la population locale. On se servait donc de la seule méthode efficace, c'est-à-dire l'invasion : l'invasion militaire sporadique de la totalité des forces du Songhaï, répétition de l'invasion chaque fois que le traité concluant le paiement du tribut avait été rompu, enfin la menace constante de nouvelles invasions. Le point faible de cette méthode apparaissait avec les révoltes des souverains locaux, comme celle du Kanta.

La deuxième des cartes nous intéressant, préparée par John Hunwick¹⁷, présente le centre, déjà mentionné, de l'Etat du Songhaï (*voir carte 2*).

¹⁶ Une telle méthode fut employée plus tard par les souverains de l'Etat Bambara de Ségou (XVII^e-XVIII^e siècle) et des Etats des Toucouleurs (XIX^e siècle). Voir : Monteil, Ch., *Les Bambara de Ségou et du Kaarta*, Paris 1924, pp. 301-312 ; Bazin, J., « Guerre et servitude à Ségou », in *L'Esclavage en Afrique précoloniale*, Meillassoux, Cl. (éd.), Paris 1975, pp. 135-181, au sujet des dispositions des guerriers sofa tout particulièrement, pp. 170-171 ; Saint-Martin, Y., *L'Empire Toucouleur 1848-1897*, Paris 1970, pp. 80, 86, 153 ; Oloruntimehin, B. O., *The Segu Tukulor Empire*, London 1972, pp. 147-153, 160.

¹⁷ Hunwick, J., "Songhaï, Borno and Hausaland in the sixteenth century", in Ajayi, J. F. A., Crowder, M., *History of West Africa*, t. I, Londres 1971, p. 229. Dans d'autres éditions de cet ouvrage il n'y a pas la carte mentionnée. Voir aussi la carte du Songhaï dans : Ajayi, J. F. A., Crowder, M. (eds), *Historical Atlas of Africa*, Londres 1985, n° 29. La version présente de la carte in : Tymowski, M., *Historia... (L'Histoire...)*, *op. cit.*, p. 141.



a) ----- les frontières approximatives de la partie centrale de l'Etat

b) DIRMA – les noms des provinces

c) T. – Tendirma

Carte n° 2

Les provinces centrales du Songhaï au XVI^e siècle

C'étaient les terres situées le long du moyen cours du Niger et de son affluent le Bani, dans la boucle du Niger (des environs de Djenné à l'ouest jusqu'à la province de Dendi à l'est). Le territoire du centre avait été partagé au XVI^e siècle entre les provinces gérées directement par l'administration du Songhaï. Les chroniques locales nous ont transmis l'ensemble des noms de ces provinces et les titres de leurs chefs¹⁸. Elles nous informent que les souverains avaient le droit de nommer, de contrôler et de révoquer ces dignitaires¹⁹. À part cela, nous connaissons la liste des dignitaires de la cour dont les compétences s'étendaient sur toutes les provinces du centre²⁰. Cela concernait la justice, le commandement de la flotte sur le Niger, de la cavalerie et d'autres unités militaires, et l'administration de différents domaines d'économie. A la cour travaillait, en outre, le haut fonctionnaire responsable du contrôle de l'appareil d'Etat, appelé *fari-moundio*. Les contrôleurs ou *moundio*, placés auprès des chefs des provinces, dépendaient de lui²¹. La cour constituait le cœur du pouvoir du centre et ce rôle était accru par le fait que les chefs des provinces, se trouvant souvent aux côtés des Askia, participaient aux expéditions militaires, sûrement à la tête de l'armée de leur province. Le souverain effectuait plusieurs voyages dans le centre, contrôlait personnellement l'administration, rendait justice²².

Les informations concernant le système de prélèvement du tribut dans les provinces sont fragmentaires. Le nom des services centraux ayant des compétences économiques, témoignant de la surveillance du commerce, de la perception des droits de douane, de l'administration des biens du souverain, de la pêche, des terrains inondés par le fleuve²³ peut fournir des indications indirectes. Toutefois, on ne sait pas qui dans ces provinces était soumis aux fonctionnaires du centre, comment on percevait les droits de douane et le tribut et de quelle manière ils étaient partagés et quelle partie était envoyée à la capitale, Gao. Les informations détaillées concernent les tributs et services qui étaient fournis par une catégorie de la population vivant à part, les hommes de caste. Ils fournissaient du riz, du coton, du travail dans les champs désignés, des poissons secs, de l'herbe borgou servant comme pâture ; ils

¹⁸ Leur énumération se trouve dans des travaux de Rouch, J., *Contribution...*, *op. cit.*, p. 191-192 et Tymowski, M., *Historia...* (L'Histoire...), *op. cit.* pp. 140-142.

¹⁹ TelF, pp. 118, 147, 251 ; TesS, pp. 123, 140, 158, 165-167.

²⁰ Rouch, J., *Contribution...*, *op. cit.*, pp. 192-193 ; Tymowski, M., *Historia...* (L'Histoire...), *op. cit.*, pp. 138-139.

²¹ TelF, pp. 60, 164, 239, 242.

²² TelF, pp. 158, 166-168.

²³ Voir note 20.

surveillaient les troupeaux de chevaux du souverain, fournissaient les produits artisanaux, principalement comme forgerons ; ils servaient la flottille des barques sur le Niger et travaillaient dans le transport. On rencontrait des groupes castés dans les différentes provinces et l'organisation servile existait sur toute l'étendue du territoire du centre²⁴.

Les obligations de la population qui n'appartenait pas aux castes sont plus difficiles à évaluer. Les provinces fournissaient des troupes militaires : le service militaire était donc une des obligations. Cependant, nous ne connaissons pas sa dimension. Un autre type de tribut était l'obligation de fournir l'alimentation au souverain en voyage, à sa cour et aux envoyés de l'Askia²⁵. Par contre, nous n'avons pas d'informations sur les tributs en produits agricoles et artisanaux fournis par la population libre. On peut supposer que le chargement de ce groupe de la population était moins important que celui qui concernait la population de territoires périphériques conquis. Autant les expéditions des souverains du Songhai ayant pour but le tribut, dirigées vers les Etats et les tribus soumis, avaient toujours le caractère d'expéditions militaires, autant les voyages des Askias dans le territoire du centre avaient un caractère pacifique. Le souverain était entouré par des orchestres et des griots ; par contre les groupes militaires étaient moins nombreux, composés de la garde royale²⁶. On soignait plutôt la splendeur et le protocole, on se souciait moins d'intimider les habitants du centre. Entre le centre et les périphéries on observait donc une différence non seulement dans la manière d'administrer mais également dans l'attitude des sujets à l'égard du pouvoir, donc dans le problème de la légitimation du pouvoir.

Sur le territoire appartenant au centre étaient situées la capitale de l'Etat, la ville de Gao, et les deux villes les plus importantes du Songhai : Tombouctou et Djenné. Selon Jean Léon l'Africain, Djenné était, jusqu'à la conquête, la capitale du souverain local, et dans les temps de Sonni (Chi) Ali (1464-1492), la domination tributaire avait été imposée à ce petit Etat. Bientôt, après quelques dizaines d'années, à l'époque de l'Askia Mohammed I (1493-1529), cette suprématie avait été transformée. Le souverain local avait été emprisonné et un administrateur représentant l'Askia avait été envoyé à Djenné. Ainsi

²⁴ Karpiński, R., *Organizacja służebna a problem kast w Zachodnim Sudanie* (L'organisation servile et le problème des castes au Soudan occidental), PH, t. LVII 1966, c. 2, pp. 235-250 ; Tal Tamari, *Les castes de l'Afrique occidentale. Artisans et musiciens endogames*, Paris 1997, la carte pp. 48-49 et pp. 197-200.

²⁵ TelF, pp. 123, 140 ; TesS, p. 136.

²⁶ TelF, pp. 158, 161.

la nouvelle province avait été créée²⁷. L'intégration de Djenné et de son district dans l'espace central était possible grâce à la localisation commode de ces terres sur l'affluent du Niger (la rivière Bani) et grâce à la navigation qui y avait été bien développée. Cette intégration avait été indispensable car des rapports économiques et commerciaux très forts existaient entre Tombouctou et Djenné. Le contrôle direct exercé sur Djenné garantissait la livraison continue de produits alimentaires à Tombouctou.

À Tombouctou se trouvait le point de rencontre des routes transsahariennes et de la voie fluviale descendant le long du Niger. La ville était le centre commercial principal pour toute l'Afrique de l'Ouest²⁸. On peut considérer que le nombre de la population s'élevait à, au moins, 25 000 habitants et, dans la période des arrivées de caravanes, dépassait 30 000. C'était un nombre comparable à la population de beaucoup de provinces. Dominant dans la ville, le groupe de savants musulmans (*oulemas*) et des commerçants mena un long combat concernant la manière d'administrer la ville et la place de cette ville dans la structure étatique du Songhaï. Le conquérant Sonni Ali persécutait les *oulemas* et avait imposé à la ville sa domination directe. Après la mort de Ali tout cela avait abouti à la révolte et au renversement de la dynastie Sonni/Chi. Askia Mohammed avait accordé à la ville une autonomie importante, le kadi de la ville a pris le pouvoir sur Tombouctou. L'administrateur avec le titre Tombouctou-koi était seulement le représentant de l'Askia. L'armée n'entrait pas dans la ville, mais campait dans le port de Kabara, situé sur le bord du Niger. Grâce à cela, elle pouvait tout de même contrôler efficacement le transport des marchandises²⁹. En conclusion, nous pouvons constater que l'administration de Tombouctou était exclue du schéma indiquant l'administration du centre de l'Etat et de ses provinces.

Les provinces particulières n'avaient pas été créées en même temps. La plus ancienne parmi elles était le Dendi, le berceau du peuple Songhaï³⁰. Les conquêtes du XV^e siècle, menées sous le règne de Sonni Suleiman Dama (1450–1464) et de Sonni Ali (1464–1492), avaient conduit à la domination progressive de tout le terrain du futur centre³¹. Le conflit entre Sonni Ali et Tombouctou et les informations concernant la conquête de Djenné témoi-

²⁷ Jean Léon l'Africain, t. II, p. 465.

²⁸ Cissoko, S.M., *Tombouctou et l'Empire Songhaï*, Dakar-Abidjan, 1975 ; Tymowski, M., *Dzieje Timbaktu* (L'Histoire de Tombouctou), Wrocław 1979. Monteil, Ch., *Une cité soudanaise : Djenné, métropole du delta central du Niger*, Paris 1932.

²⁹ TelF, pp. 202-203, 231-234 ; TesS, p. 126nn.

³⁰ Rouch, J., *Contribution...*, *op. cit.*, pp. 165-174.

³¹ *Ibid.*, pp. 181-189.

gnent que dans le premier temps les terrains conquis avaient été traités comme ceux qui apportent le tribut et qui sont menacés d'une invasion en cas d'un refus. Le changement de la politique avait eu lieu sous le règne d'Askia Mohammed I (1493-1529), quand les terres conquises, situées dans la boucle du Niger, avaient été placées sous la propre administration du Songhaï³².

Puisque l'espace central était devenu très grand, Askia Mohammed I avait subdivisé le centre : la partie est sous la domination du souverain, et la partie ouest sous la domination d'Amar Kamadiago, le frère d'Askia. Il avait reçu le titre de Kourmina-fari ; c'était le deuxième dignitaire de l'Etat, après le souverain. En 1497-1498 on lui avait construit une résidence dans la bourgade de Tendirma³³. Le titre Kourmina-fari avait persisté jusqu'à la chute du Songhaï, mais le partage du centre en deux parties ne se consolida pas, et Tendirma, contrairement à la capitale de l'Etat, Gao, n'a pas réussi à se développer en un centre urbain important.

Sur le territoire du centre se trouvaient pourtant des terres qui n'avaient pas été gérées directement par l'administration du Songhaï. On avait gardé dans ces régions l'organisation des chefferies locales avec l'autorité d'un chef traditionnel et on a imposé un tribut. C'était donc le même système que dans le cas des périphéries. L'organisation tribale des Peuls du Macina était une enclave de ce type. Les Peuls s'occupaient de l'élevage nomade des troupeaux de bovins et de chèvres. La construction d'une administration stable, dans le cas de la domination sur le peuple nomade, était plus difficile que dans le cas d'agriculteurs. Sonni Ali s'était contenté d'expéditions continuelles contre les Peuls. Askia Mohammed leur avait imposé le tribut et les avait liés plus fortement avec le Songhaï par l'intermédiaire des membres de la famille dirigeante qu'il avait dans sa cour³⁴. Malgré le caractère distinctif de l'administration de Tombouctou et l'existence de l'enclave mentionnée, le système de gestion du centre était relativement homogène et différait d'une manière décisive des méthodes employées dans l'exercice du pouvoir sur les périphéries.

La présentation cartographique de l'étendue territoriale du Songhaï devrait prendre en compte les différences déjà mentionnées dans la méthode d'exercer le pouvoir et la suprématie sur le centre et les périphéries. La détermination d'une ligne claire dans l'indication des frontières peut nous entraî-

³² Kubbel, L., *Songhaiskaia dierjava* (L'Empire du Songhaï), Moskwa 1974, pp. 288-289 ; Tymowski, M., *Historia...* (L'Histoire...), *op. cit.*, pp. 117-123.

³³ Telf, pp. 118-119, 170, 236 ; Tymowski, M., *Le développement et la régression chez les peuples de la boucle du Niger à l'époque précoloniale*, Varsovie 1974, pp. 84-85.

³⁴ Telf, pp. 83, 90 (les persécutions des Peuls par Sonni Ali) ; TesS, p. 182 (le souverain local Peul au Macina), p. 219 (le souverain local Peul du Macina demeure à côté d'Askia).

ner dans l'erreur. Car nous sommes habitués à ce que l'Etat moderne surveille assidûment son territoire justement sur les frontières. Dans le cas du Songhaï, et également dans le cas d'autres grands Etats africains précoloniaux, l'intensité du contrôle exercé sur le territoire diminue au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre et devient plus faible précisément sur les frontières extérieures, comme sur les territoires difficilement accessibles situés au centre.

La question suivante se pose alors de savoir si une telle organisation politique peut être, à juste titre, désignée comme « impériale » ? Nous observons là un cas de domination du centre sur les Etats dépendants et également sur les tribus subordonnées, organisées en chefferies. Les souverains du Songhaï ne souhaitaient pas changer le statut de ces chefferies locales. Si l'on cherche des analogies européennes, on trouve plutôt à comparer avec l'Etat de la Grande Moravie qu'avec l'empire de Charlemagne.

Imposer aux Etats dépendants la suprématie et la domination idéologique du pouvoir central constitue le trait caractéristique de tout système impérial ; dans les empires précoces (*Early Empires*), celles-ci adoptent habituellement la forme de la domination religieuse³⁵. Au contraire, les souverains du Songhaï n'aspiraient pas à une telle suprématie et ne voulaient pas imposer leurs propres principes religieux, juridiques, organisationnels. Il est vrai qu'après le renversement de la dynastie des Sonni (Chi) et la prise du pouvoir par la dynastie des Askia, le nouveau souverain Mohammed I avait noué la coopération avec le milieu musulman des savants de Tombouctou et de Djenné. Une partie des *oulemas* s'était alors installée à Gao et avaient pris diverses fonctions à la cour des Askia. L'islam était devenu la religion du groupe dirigeant du Songhaï et soudait les éléments ethniques de ce groupe composé non seulement de Songhaï mais aussi de Malinke, Peul, Touaregs et d'autres peuples. Dans ce rôle, que remplissait l'islam, on voit la tentative de construire l'unité religieuse et politique de l'appareil d'Etat du Songhaï³⁶.

Pourtant, tout cela n'avait pas le caractère impérial. Premièrement, l'islam avait été adopté par le groupe dominant et cette unité concernait ce groupe, tandis que la masse des sujets pratiquait toujours les religions locales. Les souverains n'aspiraient pas à la conversion de cette population par la force ; par

³⁵ Eisenstadt, S.N., *Empires, op. cit.*, p. 41.

³⁶ Małowist, M., *Wielkie państwa...* (Les grands Etats...), *op. cit.*, pp. 371-377 ; Hunwick, J., Religion and State in the Songhaï Empire, in Lewis, J. M. (éd.), *Islam in Tropical Africa*, Oxford 1966, pp. 296-317 ; Tarwiewdowa, E. A., *Rasprstranienie islama w Zapadnoi Afrikie (X-XVI w.)* (La portée de l'islam en Afrique occidentale, XI^e-XVI^e siècle), Moskwa 1967 ; Stępniewska, B., Portée sociale de l'islam au Soudan occidental aux XIV^e-XVI^e siècles, *Africana Bulletin*, 1971, pp. 35-58.

contre, ils respectaient à ce point les croyances et les sentiments de sujets ordinaires qu'ils se présentaient dans un double rôle : défenseurs de l'islam pour les musulmans, ils étaient en même temps des chefs comblés par la force magique pour les animistes³⁷. Cette dualité du comportement religieux des souverains, adaptée à la diversité des structures sociales et culturelles, rendait difficile la création d'une suprématie religieuse répondant aux normes impériales. Deuxièmement, le Songhaï n'avait pas pu jouer le rôle de centre religieux pour les Etats dépendants. Il est vrai que, pour la majorité d'entre eux (chez les Haoussa comme parmi les nomades touaregs et peuls), la pratique de l'islam ne résultait pas de la conquête par le Songhaï puisque cette religion avait été adoptée plus tôt³⁸. Ce qui est cependant plus important pour tous les musulmans de l'Afrique de l'Ouest, c'est le fait que le centre du monde de l'islam se trouve en dehors de leur région (à la Mecque, Médine, au Caire), et éventuellement à Kairouane, Fès, Marrakech. De nombreux pèlerinages dans ces lieux saints de l'islam témoignent du sentiment du lien avec ces centres³⁹. En conséquence, le Songhaï ne pouvait pas jouer le rôle de centre religieux pour les musulmans vivant dans la mouvance de son pouvoir. C'est pourquoi, dans le cas du Songhaï, nous pouvons parler seulement de la création de certains éléments de la domination impériale, et non pas de la formation de l'empire avec tous ses traits caractéristiques.

Cela concerne également la sphère de la conscience et de la mentalité du groupe exerçant le pouvoir au Songhaï. Dans les chroniques locales et dans les recueils de la tradition orale, les nombreux et larges fragments nous informent au sujet d'expéditions militaires et de conquêtes. Dans les combats contre les païens on se référait au slogan de la guerre sainte⁴⁰. Toutefois, il n'y est pas fait mention des aspirations des souverains du Songhaï visant la

³⁷ Tymowski, M., *Légitimation du pouvoir de la dynastie Askia au Songhaï du XVI^e siècle. Islam et culture locale*, *Hémisphères*, N° 7, 1990, pp. 189-198.

³⁸ Trimingham, J. S., *A History of Islam in West Africa*, Londres-Oxford 1962 ; Monteil, V., *L'Islam noir*, Paris 1964, pp. 75-132 ; Triaud, J. L., *Islam et sociétés soudanaises au Moyen Age*, Paris-Ouagadougou 1973, pp. 57-145. Voir également note 36.

³⁹ Stępniewska, B., *Rola pielgrzymek z Sudanu Zachodniego do Mekki w XIII-XVI w.* (Le rôle des pèlerinages du Soudan occidental à la Mecque aux XIII^e-XVI^e siècles), PH, t. LX 1969, c. 2, pp. 257-269.

⁴⁰ Au sujet des expéditions militaires : TelF, pp. 135-138, 143-147, 193 ; TesS, pp. 121-130, 168-170. Les fragments des traditions orales et des conjurations concernant les expéditions Rouch, J. : *Contribution...*, *op. cit.*, pp. 184, 196. De la guerre sainte: TelF, pp. 134-135 ; TesS, pp. 46, 121 et Hunwick, J. (ed.), *Sharia in Songhaï. The Replies of al-Maghili to the Questions of Askia al-hadji Muhammad*, Oxford 1984, pp. 82, 95, 125-128.

soumission et l'organisation selon leurs propres principes des peuples avec lesquels ils étaient en relation.

Le sentiment de la territorialité du pouvoir est lié également au problème de la conscience politique. On considère souvent qu'en Afrique, dans les organisations d'Etats précoces de cette région, la domination exercée sur les gens était plus importante que le pouvoir exercé sur un territoire qui avait un caractère secondaire⁴¹. En conséquence, la question suivante paraît importante : la division du territoire du Songhaï entre le centre et les périphéries est-elle seulement le résultat de notre reconstruction de la pratique ancienne du pouvoir, ou bien était-elle le reflet de la conscience politique d'antan, de la mentalité du groupe au pouvoir et de la conscience qu'il possédait au sujet de l'exercice du pouvoir ? Le témoignage indirect de l'orientation dans l'espace et de la conscience territoriale dans l'art de gouverner est constitué par les informations au sujet des voyages des souverains et au sujet d'expéditions militaires. On y trouve des noms de provinces, les informations au sujet de villes et villages particuliers. Mais grâce aux chroniques des *Tarikh el-Fettach* et *Tarikh es-Soudan* nous avons également des témoignages directs. La première de ces chroniques possède une valeur particulière dans ce domaine, puisque sa version initiale a été écrite au XVI^e siècle, sous le règne de la dynastie des Askia.

Les deux chroniques appliquent la terminologie double pour décrire l'espace se trouvant dans la portée du pouvoir et intéressant les souverains de Songhaï. Le terme général est le Tekrour. Il avait été repris des textes arabes. Chez El Bekri et Idrisi, le Tekrour est un petit Etat au bord du Sénégal, dans la région du Fouta, qui avait été formé très tôt, aux VIII^e-X^e siècles⁴². Dans les chroniques de Tombouctou la signification de ce nom avait été élargie, elle indique le terrain entier du Soudan occidental. D'habitude, on le trouve dans l'expression « dans tout le Tekrour ». Le nom est utilisé dans le *Tarikh el-Fettach*, pour décrire la période de l'épanouissement des Etats du Ghana et du Mali et le plus souvent pour décrire la période de l'épanouissement du Songhaï. Dans cette chronique nous trouvons près de vingt mentions de ce genre. Dans la deuxième des chroniques, le *Tarikh es-Soudan*, écrite dans sa totalité au XVII^e siècle, autrement dit déjà après la chute du Songhaï, ce terme

⁴¹ Le problème concerne d'ailleurs toutes les organisations des Etats précoces, voir Claessen, H. J. M., Skalnik, P. (éds), *The Early State*, The Hague 1978, p. 18.

⁴² *Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècle (Bilad al-Sudan)*, trad. et notes Cuoq, J. M., Paris 1975, pp. 90-91, 96 (El Bekri) ; pp. 127, 147, 164 (Idrisi).

apparaît seulement trois fois, mais à chaque fois en se rapportant aux temps du Songhaï et à tout le territoire qui était dans la mouvance de cet Etat⁴³.

À côté du terme Tekrou, dans les deux chroniques on emploie également une autre désignation du territoire du Songhaï, notamment « de Kanta à Sibiridougou⁴⁴ ». Sibiridougou est une région située le long du Niger et du Bani, vers le sud-ouest de Djenné, dans les environs du Segou. C'était le territoire frontalier entre le centre du Songhaï (sa province de Djenné), et le territoire du Mali dépendant du Songhaï. De l'autre côté, Kanta était, comme nous le savons, le titre d'un souverain d'un petit Etat situé sur le territoire du Kebbi, à l'est et au sud de la province du Dendi. Les deux territoires, le Kanta et le Sibiridougou, se trouvaient à l'extérieur du centre du Songhaï. En conséquence, dans le vocabulaire des deux chroniques, les désignations politiques et géographiques reflètent la division du Songhaï entre le centre – son équivalent est « de Kanta à Sibiridougou » – et toute la région subordonnée au Songhaï du point de vue de paiement du tribut et constituant le territoire de sa conquête ou au moins les territoires convoités – l'équivalent de cet espace est le Tekrou (cf. l'expression « dans tout le Tekrou »).

Dans les chroniques et dans les traditions orales nous ne trouvons pas d'informations au sujet des frontières, ni de ce type de terme. On parle des régions, des royaumes, des tribus, des provinces. La dénomination « de Kanta à Sibiridougou » est la plus proche de la notion de frontière, pourtant cette dénomination concerne des régions frontalières et non pas une ligne frontière. Pour les auteurs des chroniques, le territoire de la province, des Etats dépendants ou bien des chefferies, était identifié par le nom, était situé sur l'espace concret désigné par le voisinage d'autres territoires, éventuellement désigné par la personne du souverain (comme dans le cas de Kanta) ou bien par un centre urbain important. Dans le cas du centre, les provinces étaient distinguées, en plus, par les villages auxquels on prenait les tributs. Le territoire, hors de la portée de la colonisation et du pouvoir, l'espace vide, la zone frontière de la province, n'est pas décrit ou bien nommé dans les chroniques, ni dans les traditions orales. A l'échelle locale et dans le cas des Etats et des chefferies dépendants, nous remarquons le même phénomène que dans le cas du Songhaï. Le pouvoir sur le territoire était plus fort dans le centre d'une unité politique et devenait plus faible au fur et à mesure qu'on s'éloignait du centre. Ainsi, la recherche de la notion d'étendue des influences politiques exercées

⁴³ TelF, pp. 11, 16-19, 24, 27, 35, 41, 67, 101-102, 106, 121, 176, 262, 327, 329, 335 ; TesS, pp. 62, 104, 193.

⁴⁴ TelF, pp. 82, 106, 110, 115, 140, 189 ; TesS, pp. 129, 130, 269 (Kanta), 19-20, 304 (Sibiridougou).

sur les régions frontalières est plus justifiée que la recherche de la notion de lignes frontières fortement surveillées.

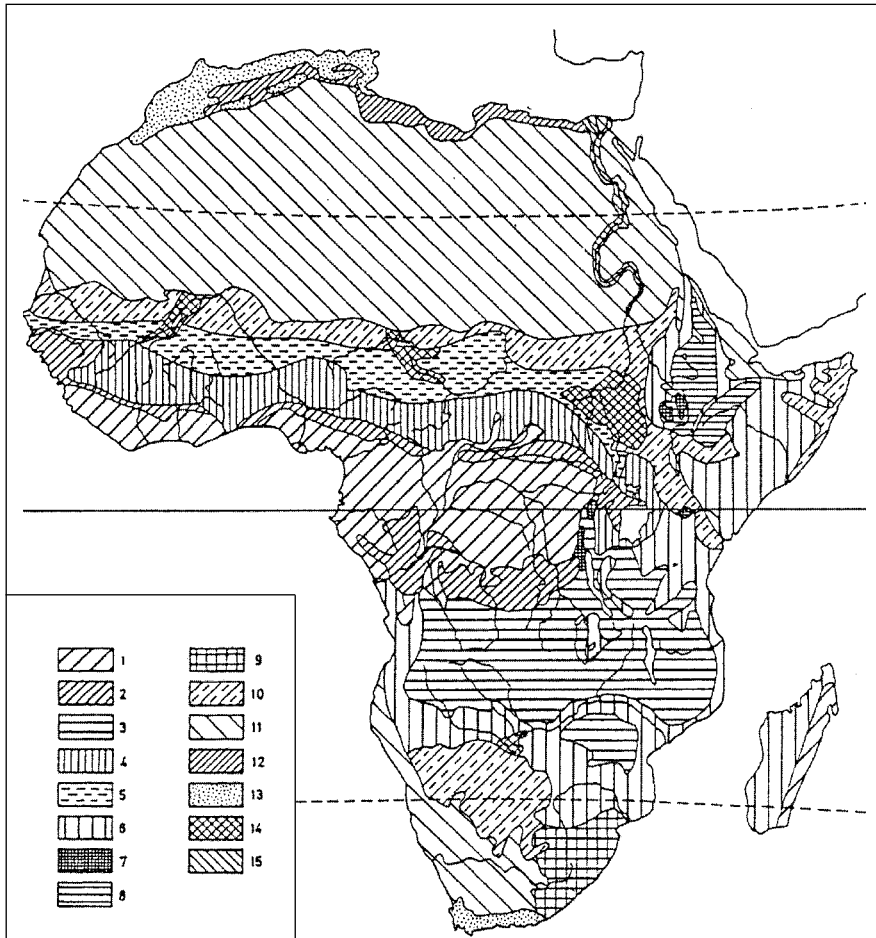
La dernière des questions posées concerne les causes de l'étendue territoriale du Songhaï. Il faudrait la compléter par la question complémentaire, portant sur les causes du partage du territoire entre le centre et les périphéries.

Nous pouvons distinguer ces causes entre celles qui étaient liées au milieu naturel, et celles qui résultaient de l'activité humaine. Les problèmes des influences écologiques sur l'économie et le type des sociétés de l'Afrique occidentale ont été discutés vivement dans la littérature historique, et particulièrement après l'apparition de l'article de Marian Malowist⁴⁵. Il est certain que les conditions du milieu naturel influençaient les phénomènes si fortement liés avec l'espace comme l'étendue de la domination et la formation du territoire des Etats. Evidemment, il ne s'agit pas ici de déterminisme géographique – le milieu créait seulement certaines possibilités ou bien les empêchait. Leur utilisation ou dépassement dépendaient de l'activité organisée de l'homme.

En Afrique occidentale il y a quelques zones climatiques (*voir carte 3*) qui constituent également les zones de la végétation et de l'économie⁴⁶. Le Sahara est un désert, où les possibilités de l'élevage de chèvres et de chameaux ne sont pas grandes, et où l'agriculture est limitée aux terres des oasis. A Idjil et à Theghaza il y avait des gîtes de sel exploitables. Le sel était une marchandise très recherchée et demandée dans le Sud, dans les zones du Sahel et de la savane, où l'on notait le manque des sources locales du sel. Au sud du Sahara se déploie une région de steppe sèche – le Sahel – où l'élevage nomade de chèvres, de moutons et du bétail est possible. Dans les vallées des fleuves traversant le Sahel, principalement du Niger et du Sénégal, l'agriculture s'était développée de façon particulièrement intensive dans le delta intérieur du Niger et dans la région des lacs, au nord de la ville de Djenné. Au sud du Sahel se trouve la zone climatique et économique de la savane. La pluie, de plus en plus forte au fur et à mesure qu'on approche du sud, permet d'y développer l'agriculture. Par contre, l'élevage est limité ou impossible à cause de l'apparition de

⁴⁵ Małowist, M., *The Social and Economic Stability of the Western Sudan in the Middle Ages, Past and Present*, n° 23, 1966, pp. 3-15 ; Hopkins, A. G., *The Western Sudan in the Middle Ages. Underdevelopment in the Empires of Western Sudan, Past and Present*, n° 27, 1967, pp. 149-156 ; *ibid.*, pp. 157-162, Malowist, M., rejoinder; Coquery-Vidrovitch, C., Moniot, H., *L'Afrique Noire de 1800 à nos jours*, Paris 1974, pp. 274-277.

⁴⁶ La carte des zones de la végétation d'après F. Plit, *Srodowisko geograficzne Afryki (Le milieu géographique de l'Afrique)*, in *Historia Afryki do początku XIX wieku, pod redakcją naukową M. Tymowskiego* (L'Histoire de l'Afrique jusqu'au début du XIX^e siècle, sous la rédaction scientifique de Tymowski, M.), Wrocław 1996, p. 17.



1. les forêts équatoriales humides
2. la mosaïque des forêts et des savanes
3. les forêts claires du type « miombo »
4. la savane guinéenne
5. la savane soudanaise
6. les variantes de savanes et de forêts montagneuses
7. les forêts montagneuses équatoriales
8. les variantes de savanes et de forêts montagneuses

9. les associations herbeuses du Veld
10. le Sahel
11. les déserts
12. les steppes méditerranéennes
13. les forêts et les brousses au feuillage dur
14. la végétation marécageuse
15. la végétation agricole de la vallée du Nil
(au passé, principalement marécages)

Carte n° 3
La végétation de l'Afrique

la mouche tsé-tsé (*voir carte 4*) ; cette présence de la mouche est particulièrement dangereuse dans le sud de la zone, sur les terres de la savane haute⁴⁷. Plus loin vers le sud se trouve la zone des forêts tropicales. La composition et les rapports entre les zones climatique et économique avaient un caractère complémentaire : dans chacune des zones on produisait des biens qui manquaient dans les autres, ce qui favorisait le développement du commerce entre les régions et créait des liens entre l'économie des différentes zones.

Le territoire du Songhaï couvrait les zones du Sahel et de la savane et touchait les mines de sel à Teghaza dans le désert du Sahara. La complémentarité économique de ces zones avait donné une forte impulsion à la politique d'expansion des souverains du Songhaï qui menaient des conquêtes dans cet espace afin de contrôler le commerce qui liait les zones⁴⁸. Le fleuve Niger dans son cours moyen traversait deux fois les zones de la savane et du Sahel. Formant une grande boucle, le Niger arrivait au nord jusqu'aux sables du désert (*carte 5*). Toute la partie du Niger qui traversait la savane et le Sahel était navigable. Par contre, les cours supérieur et inférieur du Niger étaient séparés de son cours moyen par des rapides et des chutes. A l'ouest c'étaient les rapides de Sotouba (dans la région de la ville contemporaine de Bamako), et au sud-est de Gao se trouvaient les rapides de Labbezenga, et encore plus bas ceux de Boussa⁴⁹.

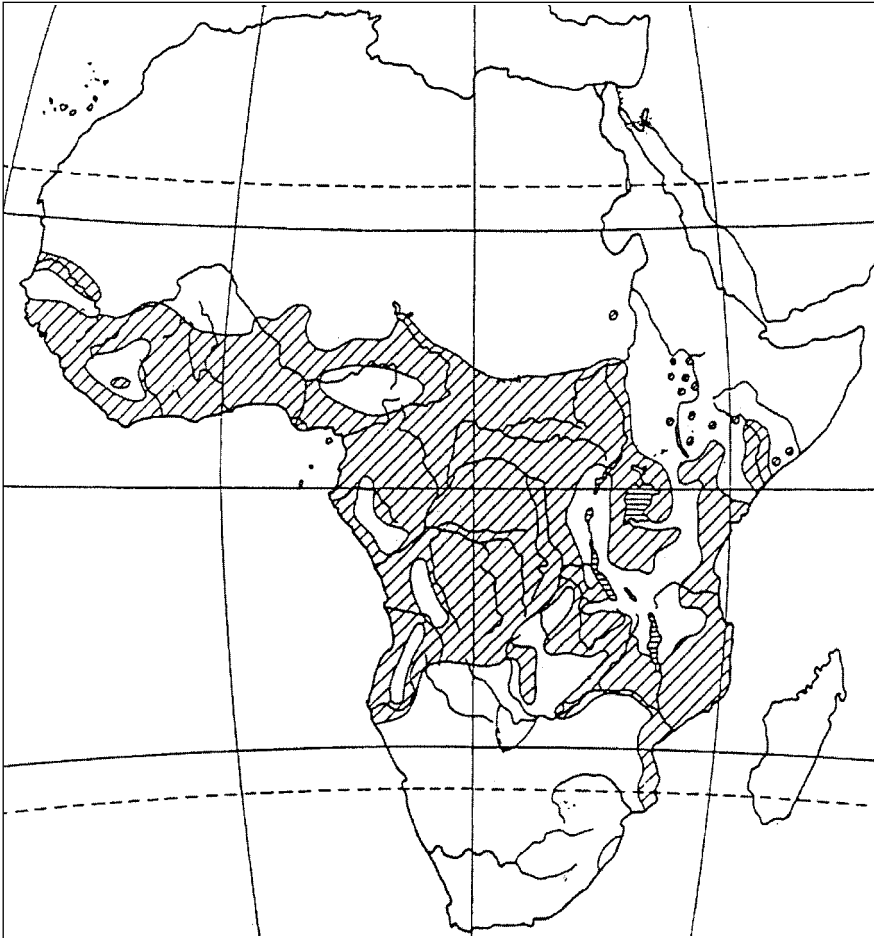
Une telle configuration des zones climatiques, du cours du fleuve et de ses segments navigables, influençait la communication dans toute la région de l'Afrique de l'Ouest. Les différents types de transport y ont été exploités. Au Sahara et, à un certain degré, au Sahel, on utilisait des chameaux. Localement, au Sahel, on profitait également des ânes. Le plus efficace, dans cette dernière zone, et également en pays de savane, était le transport fluvial développé particulièrement sur le segment navigable du Niger. Loin du fleuve, là où l'élevage du bétail était impossible, en pays de savane haute et dans la zone des forêts, on profitait du travail des porteurs. C'était le type de transport le plus efficace et le moins cher⁵⁰. Le territoire du Songhaï se développait donc sur des terres sur lesquelles le prix du transport était moins élevé et la vitesse relativement grande. Cela apportait aux souverains du Songhaï des profits économiques mais également militaires. Au Sahel et dans la savane soudanienne, l'utilisation de la cavalerie était très efficace, ce qui permettait le déplacement rapide de

⁴⁷ La carte de la présence de la mouche tsé-tsé, *ibid.*, p. 25.

⁴⁸ Małowist, M., *Wielkie państwa...* (Les grands Etats...), *op. cit.*, pp. 56-67.

⁴⁹ La carte d'après Tymowski, M., Le Niger, voie de communication des grands Etats du Soudan occidental jusqu'à la fin du XVI^e siècle, *Africana Bulletin*, n° 6, 1967, pp. 73-95.

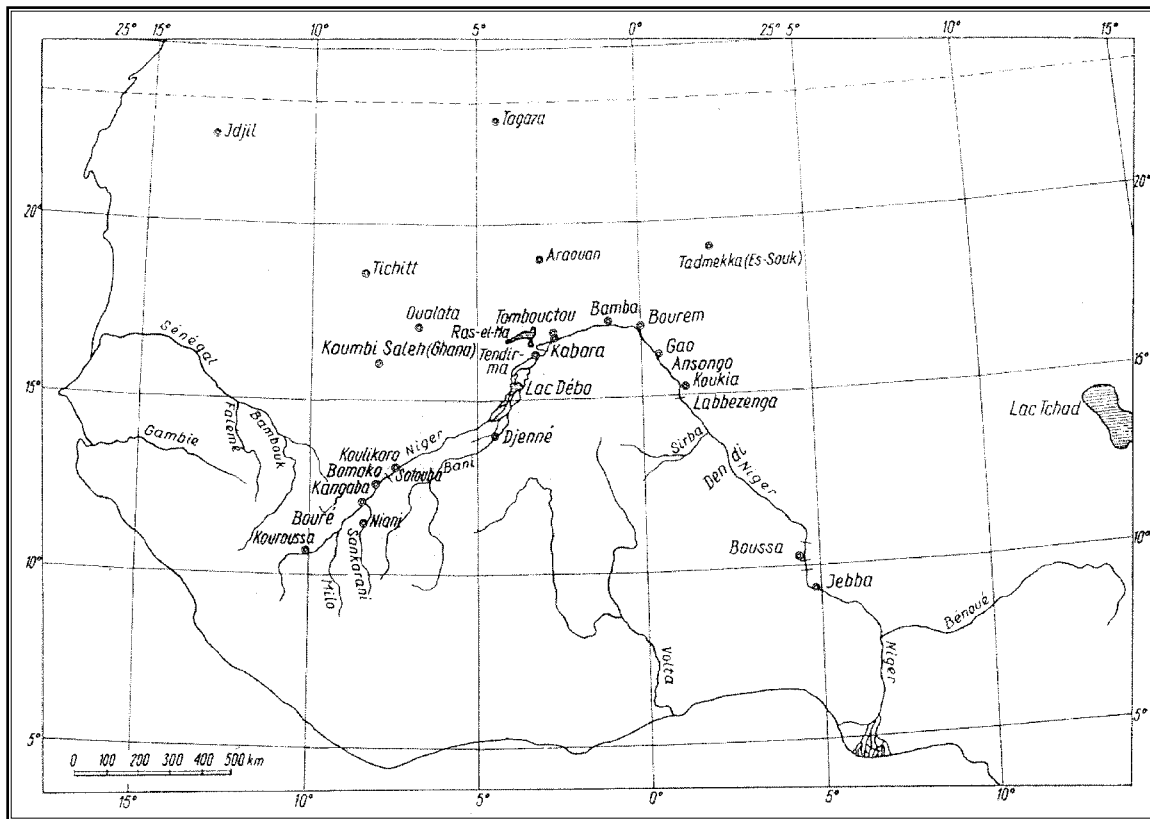
⁵⁰ Mauny, R., *Tableau...*, *op. cit.*, pp. 394-409.



Carte n° 4
La présence de la mouche tsé-tsé en Afrique

l'armée et le contrôle des grands espaces⁵¹. Pareillement, le transport fluvial sur le Niger permettait le transfert rapide des troupes militaires et l'approvisionnement de l'armée. Ainsi, dans la zone du Sahel et de la savane, et en particulier le long du segment navigable du Niger, des conditions parti-

⁵¹ TelF, pp. 82, 253 ; R. Law, *The Horse in West African History. The Role of Horse in the Societies of Precolonial West Africa*, Oxford 1980.



Carte n° 5
Le bassin du Niger

culièrement commodes existaient pour mener les conquêtes et contrôler le territoire conquis. C'est une des explications clarifiant aussi bien le problème de l'étendue des conquêtes du Songhaï et de la direction qu'elles prenaient que la problématique de la formation du territoire du centre de cet Etat.

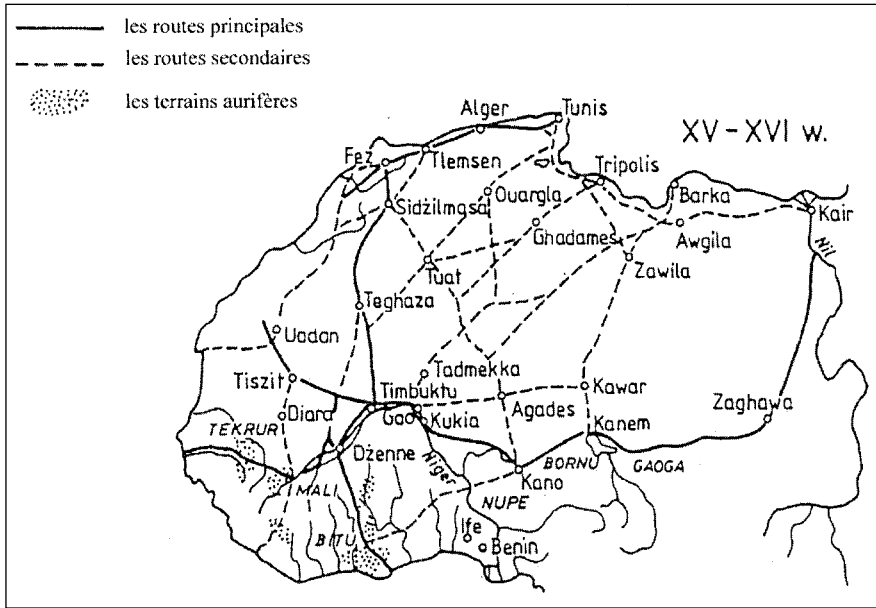
La dépendance, mentionnée ci-dessus, par rapport au milieu naturel était très forte mais il y avait des exceptions. Parmi les provinces du Songhaï appartenant au centre, le Hombori situé sur le plateau, au fond de la boucle du Niger, loin de la rivière, occupait une place importante. La communication avec cette province était difficile. Probablement la signification du Hombori résultait d'autres valeurs de sa position. Car cette province veillait sur le territoire du Songhaï du côté du sud, du côté des Etats des Mossis qui étaient en conflit avec le Songhaï. Nous savons que les groupes d'archers, originaires du Hombori étaient reconnus pour leur vaillance et appartenaient à l'élite de l'armée du Songhaï⁵². La deuxième exception était le déploiement du pouvoir du Songhaï jusqu'au Sahara, sur les oasis Arawan et Walata et sur les mines de sel à Teghaza. Ce contrôle se déployait le long des pistes transsahariennes, mais cela ne résultait pas des facilités de communication. Les souverains du Songhaï avaient dominé Teghaza à cause de la grande importance du commerce du sel dans la vie économique de toute la région. Pourtant, ils n'avaient pas réussi à maîtriser la deuxième mine, qui fournissait le sel à Tombouctou, située en Idjil⁵³. La domination de Teghaza n'aurait pas eu d'importance sans la maîtrise des routes par lesquelles le sel avait été transporté. Cela impliquait le déploiement du pouvoir du Songhaï sur Arawan et Walata. La domination sur cette dernière oasis permettait aussi de contrôler la route venant d'Idjil.

Les souverains du Songhaï cherchaient à contrôler non seulement des routes sahariennes et les voies liant l'Afrique subsaharienne avec l'Afrique du Nord, mais également d'autres voies commerciales (*carte 6*), particulièrement les voies reliant les régions⁵⁴. Le commerce extérieur et les monopoles apportaient aux souverains la plus grande partie des revenus alimentant le trésor. Certaines marchandises, comme les chevaux importés du Nord, avaient un caractère stratégique, d'autres, comme les produits de luxe, un caractère prestigieux. Voilà pourquoi l'expansion du Songhaï se développait le long des routes commerciales. Le contrôle de l'Etat s'exerçait sur les nœuds les plus importants de ces routes, les points de croisement des chemins, de la recharge

⁵² Telf, pp. 264-265.

⁵³ Tymowski, M., La saline d'Idjil en Mauritanie, *Africana Bulletin*, n° 30, 1981, pp. 7-37.

⁵⁴ La carte d'après Karpiński, R., Sudan Centralny do końca XVI w. (Le Soudan central jusqu'à la fin du XVI^e siècle), in *Historia Afryki...* (L'Histoire de l'Afrique...), *op. cit.*, p. 543.



Carte n° 6

Les routes transsahariennes aux XV^e - XVI^e siècles

des marchandises, les passages que les commerçants ne pouvaient pas éviter. De ce point de vue, pour les souverains du Songhaï, le plus important était la domination de la voie transsaharienne, traversant Teghaza et arrivant à Tombouctou, ensuite la domination sur la voie fluviale de Tombouctou : à l'est jusqu'à Djenné et plus loin par la voie terrestre en direction du Mali, et à l'ouest jusqu'à Gao et plus loin à Koukia dans la province Dendi. Ensuite, cette route allait, par terre, vers les cités-Etats haoussa. La direction des conquêtes du Songhaï et la portée de son rayonnement coïncidaient exactement avec le parcours de ces routes. Par contre, le Songhaï, comme le Mali plus tôt, n'a jamais réussi à dominer des terres riches en or se trouvant dans le sud ; il devait se contenter de contrôler l'importation de l'or.

À cause des distances immenses, les méthodes du contrôle des différents fragments des routes étaient très hétérogènes, allant de la dépendance indirecte des périphéries jusqu'à l'exercice direct du pouvoir dans le centre. La voie fluviale, le long du Niger et de son affluent le Bani, de Djenné par Tombouctou jusqu'à Gao et Koukia, était la plus surveillée. L'exercice du pouvoir à Tombouctou permettait le contrôle de la liaison de la route transsaharienne avec la voie fluviale.

Les souverains du Songhaï menaient une expansion territoriale liée aux intérêts des groupes particuliers. L'aristocratie du Songhaï trouvait dans ces conquêtes des occasions de succès, de prestige et de butin⁵⁵. Le désir d'agrandir les revenus grâce aux butins s'est renforcé sûrement au cours du XVI^e siècle quand, sur les marchés méditerranéens, après la découverte de l'Amérique, le prix de l'or (la marchandise traditionnelle exportée de l'Afrique occidentale) avait commencé à diminuer. Au Songhaï on essayait de compenser les pertes dans le commerce de l'or par l'augmentation de l'exportation des esclaves ; ces derniers étaient capturés pendant les expéditions militaires entreprises contre les voisins⁵⁶. Une partie des esclaves était fixée sur la terre et exploitée sur place, mais la majorité était destinée à l'exportation.

L'achat des esclaves capturés lors des expéditions militaires et leur exportation intéressaient les marchands des grandes villes, de Tombouctou, Djenné et Gao en premier lieu⁵⁷. Les marchands étaient donc favorables aux expéditions militaires. En plus, ils étaient intéressés par l'ordre gardé efficacement sur le territoire dominé par le Songhaï et par la sécurité des routes commerciales. Pour les couches les plus élevées de la population urbaine, particulièrement pour les savants musulmans, les juristes, les enseignants et les dignitaires groupés autour des mosquées, la guerre sainte pouvait constituer le motif les inclinant à prêter un appui aux expéditions. Cette opinion est exprimée explicitement dans les sources⁵⁸. Les actions militaires ayant le caractère de la guerre sainte étaient entreprises contre les Mossis et contre les tribus païennes habitant les territoires au sud du Songhaï. Les Mossis avaient défendu leur indépendance. Contre les tribus païennes, les souverains du Songhaï ont organisé les razzias ayant pour but d'apporter le butin. Les conquêtes et la domination des territoires concernaient habituellement les espaces se trouvant précédemment sous l'influence de l'islam. Le motif de la guerre sainte était donc secondaire mais, dans la pratique de la formation du territoire du Songhaï, il jouait un certain rôle de propagande.

Les causes de l'expansion, résultant des conditions du milieu naturel, du changement de l'économie, de l'organisation et de l'équipement des forces militaires, des aspirations et des ambitions de groupes sociaux particuliers, de l'idée de la guerre sainte, agissaient avec d'autant plus de force qu'elles étaient interdépendantes. Chacune renforçait l'influence des autres causes. Voilà pourquoi l'expansion du Songhaï était si efficace et avait embrassé un espace si grand.

⁵⁵ TelF, p. 195.

⁵⁶ Tymowski, M., *Le développement...*, *op. cit.*, pp. 109–112.

⁵⁷ Kubbel, L., *Songajskaja...*, *op. cit.*, p. 228nn.

⁵⁸ Voir note p. 40.

Le succès de l'expansion du Songhaï était-il exceptionnel ? Les stimulants mentionnés ci-dessus agissaient-ils au Songhaï plus efficacement que dans d'autres Etats de cette région ? Sûrement, au XVI^e siècle, la situation se présentait de cette manière, car le Songhaï avait combattu d'autres centres locaux du pouvoir. Toutefois, il faut prendre en considération que l'expansion du Songhaï ne se développait pas dans le vide politique. Au contraire, elle concernait ses voisins et influençait leur situation politique et économique. Les types d'organisation politique existant chez les voisins étaient des facteurs importants déterminant le caractère de l'expansion du Songhaï. Au XV^e siècle le Songhaï avait combattu l'Etat du Mali, son principal concurrent. La victoire du Songhaï résultait peut-être de sa situation privilégiée en ce qui concerne l'accès aux voies de communication et au commerce transsaharien. Peut-être qu'un certain rôle y avait également été joué par le changement du centre d'intérêt des souverains du Mali, qui avaient noué le contact avec les Portugais sur la côte atlantique de l'Afrique de l'Ouest. Les conflits militaires entre le Songhaï et les Etats des Mossis n'avaient pas apporté le succès aux Askia. L'équilibre entre deux parties avait été gardé durant tout le XVI^e siècle.

Les cités-États haoussa étaient d'autres voisins importants du Songhaï. Les Haoussa ont trouvé une réponse tout à fait différente aux défis du milieu naturel, à l'aspiration pour contrôler le commerce, aux problèmes sociaux et militaires. Un autre type d'Etat y était apparu, qui se caractérisait par un petit territoire, la densité importante de la population agricole, une grande ville en tant que centre économique, politique et culturel⁵⁹. Les Haoussa avaient créé sept cités-États. Chez ce peuple, un seul centre politique supérieur ne se créa pas. L'expansion avait un caractère économique et démographique, et non pas territorial ou militaire. Cependant, dans cette situation, les cités-États haoussa étaient soumises à la pression de voisins plus forts. A l'ouest, c'était le Songhaï. Mais à l'est des Haoussa, autour du lac Tchad, l'Etat du Bornou avait vécu au XVI^e siècle, comme le Songhaï, une période d'expansion territoriale et politique⁶⁰. Les aspirations expansionnistes du Songhaï et du Bornou ont abouti à des confrontations sur le territoire du peuple haoussa. Chacun des concurrents avait essayé de soumettre ce peuple et obtenir qu'il devienne tributaire. Au début du XVI^e siècle le Songhaï avait atteint la suprématie. Durant les décennies suivantes, grâce à la résistance efficace du petit Etat Kanta contre le Songhaï, le Bornou avait gagné le combat pour conquérir les Haoussa.

⁵⁹ Karpiński, R., *Sudan...* (Le Soudan...), *op. cit.*, pp. 511-533, 540-544.

⁶⁰ Urvoy, Y., *Histoire de l'Empire du Bornou*, Dakar-Paris 1949.

Ainsi, les succès de l'expansion du Songhaï dépendaient dans une certaine mesure de la réaction et de la force des Etats voisins, parmi lesquels les Etats des Mossis avaient résisté au Songhaï. Le Bornou se trouvait en dehors de l'influence géopolitique et militaire du Songhaï et la suprématie du Songhaï sur le Kanta et les cités-Etats haoussa avait seulement un caractère passager. A côté des peuples voisins organisés en Etats, beaucoup d'autres peuples voisinant avec le Songhaï avaient des structures tribales. Dans de tels cas la prédominance militaire du Songhaï était écrasante, ce qui ne conduisait pourtant pas toujours à dominer ces tribus. Cela avait été possible envers des chefferies qui avaient été obligées de payer le tribut tandis que leur propre organisation était préservée. Par contre, cette méthode n'a pas été efficace dans le cas des tribus acéphales, qui en Afrique occidentale avaient été organisées principalement sur la base de systèmes segmentaires de villages. Alors, l'expansion territoriale du Songhaï rencontrait une barrière difficile à transgresser. A une société segmentaire, privée de pouvoir central, on ne pouvait pas imposer la dépendance tributaire. Ici il n'y avait personne pour ramasser et transmettre le tribut. La création sur de tels terrains de l'administration propre du Songhaï aurait été coûteuse et le coût d'une telle opération aurait sans doute dépassé la valeur du tribut. Les souverains du Songhaï n'avaient qu'à organiser des razzias et prendre le butin, sans intention de soumettre durablement ces peuples. Ce qui peut éclaircir les limites des influences du Songhaï dans le sud, particulièrement à la frontière avec les populations Gourma⁶¹.

Les conquêtes efficaces du Songhaï et la formation d'un grand territoire, dans lequel les périphéries avaient été soumises grâce aux tributs exigés, ne dépendaient donc pas seulement de l'organisation du Songhaï lui-même et des aspirations de ses souverains et du groupe dominant, mais également du degré de développement politique des peuples qui étaient l'objet de l'expansion Songhaï.

⁶¹ TesS, pp. 105, 115, 147, 179, 209 ; TelF, p. 163.

Sékéné Mody Cissoko (Mali)

La notion de frontière dans le Soudan-Mali du XVII^e au XIX^e siècle

La frontière, avec la division moderne de l'Afrique en plus de cinquante Etats souverains, est la ligne de séparation entre les pays voisins. Cette ligne est souvent fondée sur la géographie, l'histoire, la géométrie (époque coloniale) et manifeste aussi les signes matériels de la puissance d'un Etat (barrières douanières). Elle est juridique et ne peut être traversée, sans autorisation, par des étrangers. Elle est le symbole de l'identité des citoyens, de leur patriotisme dans la mesure où elle suscite un élan national pour sa défense en cas d'agression étrangère.

Cette notion générale de frontière peut-elle s'appliquer à l'Afrique à travers sa longue histoire ? Y avait-il des frontières dans les pays africains ? Comment les définir dans leur nature ? Sont-elles semblables à celles d'aujourd'hui ? Voici des questions qui se posent à l'histoire africaine et plus spécialement à celle du Mali, partie de l'ancien Soudan occidental.

La réaction immédiate est l'évocation des empires médiévaux, le Ghana, le Mali, le Songhaï qui firent l'unification d'une grande partie du Soudan occidental pendant près d'un demi-millénaire de notre histoire. Ces empires avaient intégré les peuples et les pays sur de vastes étendues, depuis le Sahel jusqu'à la région forestière, depuis l'Atlantique (le Mali) jusqu'au pays Haoussa, etc. Le dernier, l'empire Songhaï, disparut à la fin du XVI^e siècle à la suite de l'invasion marocaine.

Le Soudan se trouva ainsi couvert d'une multitude de petits Etats communautaires coupés les uns des autres. Certes, du XVII^e au XIX^e siècle, des peuples comme les Bambara et les Poulou-Toucouleurs tentèrent de créer de grands empires entre le Niger et le Sénégal et de fixer des frontières à leur domination. C'est dans ce contexte historique du XVII^e au XIX^e siècle que nous allons essayer de voir ce qu'était une frontière.

I. La frontière ethnique

L'élément de base est une étendue territoriale habitée de longue date par une ethnie. On l'appelle *diamana* en langue mandingue. Chaque *diamana* a

un nom spécifique depuis la nuit des temps jusqu'à nos jours. Ainsi le Mali est l'assemblage de différents *diamana* ethniques. Citons, entre autres, le Manding, le Bambouk, le Gangara, le Wassoulou, le Ouagadou, le Bélé Dougou, le Macina, le Bendougou, le Bakhounou, etc.

Le *diamana* est généralement étendu, délimité par des reliefs (montagnes, fleuves, marigots, arbres particuliers, etc.), ouvert naturellement mais sur un autre pays sans différenciation précise. Ce *diamana* est identifié par l'ethnie qui l'habitait depuis des siècles. Il est donc ethnique et comporte une population unie par l'histoire, la langue, les modes de vie, les coutumes, en somme, par la culture. Il se différencie de ses voisins par sa culture ethnique et il reste ouvert à tout étranger mais surtout appartenant à l'ethnie. Sa frontière est donc ethnique.

Le *diamana* ethnique, réalité vivante des peuples soudanais, n'est pas souvent politiquement unifié. Il comporte de nombreux villages dirigés par les premiers occupants, les maîtres de la terre. Un certain nombre de ces villages se regroupent autour d'un clan régnant dans un système monarchique. Ce petit royaume, disposant de plus de moyens que d'autres, cherche à s'étendre et même à intégrer l'ensemble du *diamana* ethnique qui prend alors une coloration spécifique et nationale. C'est le cas du royaume peul du Macina depuis le XV^e siècle, du Bambouk des Sissoko, du Gangaran des Dembelé, du Gadiaga des Batchily ou du Mandé des Keita, etc. Le *diamana* devient alors une réalité ethnique et politique, avec ses institutions, son administration, des frontières qui deviennent alors une réalité nationale et marquent la différence avec les autres. Le roi a le devoir de protéger le peuple et de veiller à la surveillance des frontières. C'est pourquoi le peuple lui paie un tribut et l'assiste dans la défense du territoire national.

Il faut cependant noter que de nombreux *diamana* ne sont pas couverts par une seule royauté nationale mais par plusieurs. Le premier royaume unificateur dépasse rarement un siècle : il éclate en petits royaumes rivaux qui s'épuisent le plus souvent dans des contestations de frontières (villages) avant d'être absorbés par de grands conquérants (extérieurs), Bambara, Fula et colonisateurs.

L'ethnie n'est pas une entité clanique unique. Son unité s'appuie sur une grande diversité sociale. Aussi l'ethnie malinké, si bien étendue, est divisée en plusieurs clans établis chacun dans un espace spécifique qui lui appartient. Au Manding on peut citer, entre autres, les Camara, les Keita, les Fakoli-si, les Traoré, etc., établis chacun sur son territoire. Chez les Soninké de l'ancien Ouagadou couvrant tout le haut Sénégal-Niger, il y a une multitude de clans possédant chacun un morceau de territoire qu'il occupait depuis des siècles.

En réalité, ces limites entre villages et royaumes d'une même ethnie ne sont pas de vraies frontières et les conflits qu'elles peuvent provoquer sont le plus souvent résolus par les coutumes communautaires de l'ethnie.

Avec l'intégration des différentes ethnies des *diamana* dans une seule organisation politique, la notion de frontière prend une autre dimension dans le Soudan-Mali. Du XVII^e au XIX^e siècle, un peuple guerrier, sorti de l'ethnie bambara, tenta l'intégration de tous les peuples du Soudan sénégalo-nigérien dans un vaste empire qu'il nous faut brièvement examiner.

II. Cas des empires Bambara (XVII^e-XIX^e siècle)

Les Bambara, dont la langue et la culture sont aujourd'hui dominantes au Mali, constituent une ethnie mandingue éparpillée dans le Soudan-nigérien depuis le Moyen Age. Ils ont plusieurs *diamana* plus ou moins étendus, dirigés par des chefs de clans. On peut citer, autour du moyen Niger, les pays de Bandougou, Seladougou, Saro, Karadougou, Sibiridougou, au nord-est le Bagana, et à l'Ouest le Bélédougou et même une partie du Kaarta. Chaque pays était indépendant. Certes, l'ethnie bambara cohabitait avec d'autres ethnies dont les Soninké, les Bozo, les Somono et même des Peuls sédentaires ou nomades. C'était l'ethnie numériquement importante dans la zone, très attachée à ses traditions et à ses chefs. Elle réalisa aux XVII^e-XVIII^e siècles une véritable révolution politique dans le Soudan occidental après avoir arraché son indépendance au XVII^e siècle des pouvoirs extérieurs.

Les descendants de deux frères Coulibaly, Barama N'Golo et Nian N'Golo furent en effet à l'origine de deux grands empires, celui de Ségou dans le Siridougou et celui de Sounsana dans le Kaarta.

Le premier fut l'œuvre de Biton Coulibaly qui, à la fin du XVII^e siècle, organisa une armée nombreuse et redoutable, les fameux tondjon, une flottille sur le Niger et conquiert en quelques décades un véritable empire bambara couvrant presque tout le moyen Niger depuis le Sud-Macina jusqu'aux portes du Mandé. Il s'engagea même vers l'ouest, dans le Bélédougou et surtout contre ses cousins rivaux de Sounsana dans le Kaarta. A sa mort, vers 1757, l'empire de Ségou était la plus grande puissance dans le Soudan nigérien. Après deux décennies de désordres, une nouvelle dynastie, celle de Ngolo Diarra (1768-1790), reprit l'œuvre et la porta à son apogée. Monzon Diarra (1790-1810) poussa l'empire à ses frontières extrêmes : Tombouctou au nord et les mines d'or du Bouré (Mandé) au sud, le Yatenga-Mossi à l'est. L'expédition de 1796 contre les Massassi du Kaarta porta la puissance de Ségou jusqu'à Diombokho, royaume du Khasso dans le haut Sénégal.

Quant aux Bambara Massassi, descendants de Nian N'golo, ils créèrent au milieu du XVII^e siècle le petit royaume de Sounsana en pays soninké. En moins d'un siècle, ils s'organisèrent pour dominer tous les pays situés entre le haut Sénégal et le Sahel, particulièrement les peuples soninké et kakoro du Kaarta. Les souverains Moussokoro Bô (1799-1818) et Bodjan Moriba (1815-1832), portèrent l'empire jusqu'au Fouta Toro, jusqu'au Boundou et imposèrent leur domination aux Malinké de la rive droite du Sénégal. Ainsi, l'empire massassi, au milieu du XIX^e siècle, était l'équivalent de son frère rival de Ségou et s'étendait de la frontière avec celui-ci jusqu'à Bakel du Gadiaga. Somme toute, la domination bambara couvrait l'essentiel de ce qui est aujourd'hui la République du Mali.

Cette domination a des limites quant à son organisation interne et à ses frontières. L'Etat, appuyé sur une puissante armée et des ressources importantes provenant des guerres et des tributs payés par les sujets, n'avait pas une base administrative solide et intégrée. Les peuples conquis ne furent pas intégrés et attendaient toujours l'occasion de s'affranchir. Ainsi, les frontières changeaient périodiquement et ne pouvaient servir de repères durables.

La domination bambara à Tombouctou et au Mandé fut de courte durée ; elle ne fut jamais effective au Macina. Quant à l'empire massassi, si immense pour le clan régnant, il n'avait pas de frontières réelles ni à l'est menacé par Segou, ni à l'ouest où régnaient plutôt des royaumes alliés comme le Gadiaga, ni sur la rive gauche des royaumes du Sénégal où les peuples récupéraient leur liberté aussitôt après le retour des expéditions Bambara. Quant au nord, le Sahel restait ouvert à tous, surtout aux nomades maures et n'a pu vraiment constituer une frontière politique pour les empires Bambara.

Ainsi, la notion de frontière appliquée aux empires Bambara pose un problème pour des limites précises durables. Elle dépend d'une organisation administrative et militaire très disparate. Certaines provinces, surtout internes, avaient leur gouverneur, leur armée et leurs collecteurs de tributs mais la majeure partie des pays était composée de simples vassalités non intégrées qui se sentaient étrangères au pouvoir bambara. Dans ces conditions, les frontières véritables n'étaient pas les limites extrêmes, toujours fluctuantes, de deux empires Bambara, mais celles ethniques des communautés anciennes qui se sentaient étrangères aux conquérants. Somme toute, le pouvoir bambara ne semblait pas avoir été intégrateur et n'avait pas consolidé le territoire conquis et établi des frontières durables. Il ne put résister longtemps devant les armées du cheikh foutanké, El Hadj Omar Tall, qui le brisa en quelques années de lutte et, à son tour, établit, vers le milieu du XIX^e siècle, un nouvel empire couvrant tout le Kaarta-Ségou.

III. Les empires musulmans Poulou-Toucouleurs du XIX^e siècle

Avant El Hadj Omar, c'est le Macina peul, tributaire de Ségou, qui se réveilla le premier et mit en échec le *fama*¹ pour fonder un petit empire aux frontières précises. Peuplé de Peuls sédentaires et nomades et édifié en royaume depuis le XV^e siècle, le Macina rejeta la domination marocaine au début du XV^e siècle et unifia tout le delta intérieur *Haal Pulaar*². La dynastie du clan Barry eut cependant à faire face à l'anarchie des chefs des provinces, qui furent les véritables maîtres du pays. Ainsi le Macina fut-il conquis par les Bambara de Ségou mais ne se résigna jamais à la soumission complète, d'où le conflit permanent entre les deux pays.

La guerre sainte proclamée en 1810 par le marabout Sékou Ahmadou changea radicalement la physionomie du pays. Avec sa victoire en 1810 à Noukouma sur les armées coalisées de l'*ardo*³ et de ses alliés bambara, Sékou Ahmadou s'empara de tout le Macina et poussa les frontières jusqu'à Tombouctou au nord et aux pays des Bambara au sud.

Sékou Ahmadou créa un Etat théocratique, la *Dina*⁴, qui œuvra à la pacification et à l'intégration de tous les Peuls du Macina, à une organisation administrative presque moderne. Il créa cinq grandes provinces administratives dont les responsables, nommés par le Grand Conseil souverain, commandaient les chefs de canton et de village et veillaient à l'exécution de toutes les décisions gouvernementales. Tous les agents étaient payés et contrôlés par l'Etat qui s'était enrichi par le paiement obligatoire d'une série d'impôts par les habitants. La sédentarisation fut imposée à la majeure partie des nomades dont les zones de passage furent délimitées et contrôlées.

Ainsi, le Macina devint un Etat puissant, caractérisé par l'intégration de toute l'ethnie peule de la région, une islamisation généralisée et des frontières réelles correspondant au peuplement ethnique. Certes, les frontières avec les Bambara étaient mouvantes mais elles correspondaient à la réalité du peuplement mixte même de ces régions. À l'est, où la frontière allait jusqu'aux falaises, l'islam dressait bien une limite réelle avec les Dogon animistes. Somme toute, l'empire musulman du Macina était doté de frontières réelles, gardées par ses armées. Le Macina correspondait à l'ethnie-nation islamisée. Il avait

¹ Le *fama* est le chef militaire, devenu chef politique (roi ou empereur).

² *Haal Pulaar* : expression désignant l'ensemble des locuteurs de la langue peul.

³ *Lardo* est le chef politique traditionnel chez les Peuls d'avant l'islam.

⁴ La *Dina* est l'administration de l'Etat selon la loi coranique. C'est le modèle politique et social de l'Etat théocratique musulman.

donc une véritable identité nationale par son intégration ethnique et politique dans un Etat capable de fixer et de défendre ses frontières.

Le cas de l'empire omarien est quelque peu différent. Grand intellectuel musulman, El Hadj Omar a voyagé pendant près de quinze ans (1825-1840) à travers le Soudan et le Moyen-Orient et a connu des peuples nombreux aux civilisations différentes. El Hadj Omar El foutiyi proclama en 1852 la *jihad* (guerre sainte) pour « balayer le pays des Noirs » et fonder un ordre nouveau dans le Soudan occidental.

De 1852 à 1864, la *jihad*, dirigée par El Hadj Omar lui-même, brisa toutes les résistances armées, s'imposa à tous les pays de la haute vallée du Sénégal et détruisit les empires bambara, le Kaarta en 1854-1856 et Ségou en 1860-1862, et annexa le royaume du Macina jusqu'à Tombouctou (1862-1863). Quand il disparut en 1864 dans les falaises de Bandiagara du pays dogon, El Hadj Omar avait fondé un immense empire qui couvrait une partie de la haute Guinée, de la Mauritanie méridionale et pratiquement l'essentiel du territoire malien actuel. El Hadj Omar renoua ainsi avec les empires médiévaux soudanais qui avaient couvert toute la zone.

L'empire omarien, qui dura jusqu'à la conquête française de 1890, était en Afrique une réalité politique avec des frontières connues. El Hadj Omar créa une théocratie musulmane et *tijane*⁵ sous la forme d'un Etat puissant, structuré et intégrationniste. L'empire fut divisé en provinces gouvernées par des chefs nommés par l'émir et qui, appuyés sur une force armée permanente et éparpillée, disposant d'une administration à tous les niveaux, exécutaient la politique du souverain musulman. Les provinces dans les régions frontalières montrent la réalité des limites de l'empire. Dans le sud-ouest, d'où partit le *jihad* omarien en 1852, la province de Dinguiraye avec le Tata de Koundian protégeait toute la sous-région à la limite du Fouta Djallon et du haut Niger malinké. La domination omarienne dans le Boundou ne fut pas stable à cause des conflits internes et de la proximité française. En fait, la province de Diombokho, avec sa capitale Koniakary, fut la limite occidentale, surtout après le traité de 1860 signé avec les Français installés à Médine et à Bakel. Ce traité reconnaissait la rive droite du fleuve Sénégal comme la limite occidentale de l'empire qui, jusqu'à la chute d'Ahmadou, fils et successeur d'Omar, englobait en réalité tout le bassin du haut fleuve et isolait les Français et leurs alliés Khassonké à Médine.

⁵ La voie *tijane*, c'est-à-dire selon les normes sociales et religieuses de la Tijanya, l'une des deux grandes confréries musulmanes de l'Afrique occidentale au XIX^e siècle.

Au nord, la province de Nioro contrôlait tout le pays soninké et la ville même fut la capitale de l'empire dans sa partie occidentale. Le Kingui, le Guindioumé, le Bakhounou et le Bagana dépendaient directement du gouverneur de Nioro. Les Maures du Trarza, et surtout du Hodh, embrassèrent pour certains la *Dina* et reconnurent la souveraineté de l'émir foutanké⁶. Il y eut, en tout cas, peu de problèmes frontaliers comme au temps des Bambara animistes. A l'est, l'empire omarien couvrit tout l'ancien territoire de Ségou, engloba le Macina et poussa sa frontière jusqu'à la grande métropole de Tombouctou qu'il ne contrôla que peu de temps. En fait, après la mort d'El Hadj Omar en 1864, le Macina, dont l'annexion lui fut fatale, ne fut plus intégré dans l'empire de son fils Ahmadou mais devint une entité politique autonome sous le contrôle de Cheikh Tidiane Tall qui s'installa à Bandiagara, limite extrême du pouvoir foutanké.

L'originalité de la *Dina* omarienne ne réside pas seulement dans l'organisation politique et militaire mais dans la tactique d'intégration des différents peuples de l'empire. On connaît la politique tenace d'immigration des Foutanké de la vallée du fleuve vers la savane du Kaarta où leurs descendants forment aujourd'hui une proportion importante de la population. Cette immigration déboucha jusqu'au delta central du Niger, jusqu'aux falaises du pays dogon. L'armée omarienne, composée de tous les peuples du Soudan, particulièrement de Foutanké, de Peuls du Boundou, du Fouta Djallon, de Malinké du Bambouk, des Khassonké, des Bambara et de Soninké, éparilla ses guerriers dans tout l'empire, contribuant ainsi à former les racines multi-ethniques d'une nation qui est le Mali d'aujourd'hui.

L'empire omarien, qui dura un demi-siècle (1854-1890), était une puissance réelle et le colonisateur mit près de dix ans pour le détruire. Il avait des frontières qu'il défendait et le colonisateur fut même obligé de les reconnaître dans sa tactique de pénétration vers le Niger. Ces frontières n'étaient plus ethniques ni tributaires mais l'émanation d'un Etat puissant coiffant des peuples soumis qui se reconnaissaient partie intégrante de l'empire. Il ne serait pas exagéré d'appliquer la notion moderne de frontière à l'empire omarien, la dernière formation politique du Mali avant la conquête coloniale.

IV. Conclusion

En conclusion, la notion de frontière appliquée à tout peuplement humain revêt différentes formes selon la nature même du groupement. La

⁶ Foutanké : les gens du Fouta Toro (vallée du Sénégal) d'où est originaire El Hadj Omar, devenu émir à l'issue de sa jihad.

forme la plus répandue et généralement non politique est celle concernant le groupe ethnique fixé depuis des siècles dans un espace défini, gardant son identité qui le différencie des autres et le protège. C'est la frontière culturelle, solide et durable pour les ethnies qui souvent même ne tiennent pas compte de la limite des États contemporains. C'est le cas du Macina de la *Dina* de Sékou Ahmadou au XIX^e siècle. La forme politique, issue de l'intégration des peuples par la force armée, comme dans les empires Bambara, fut souvent fragile, à moins qu'elle ne fût épaulée par un pouvoir possédant des moyens puissants et surtout œuvrant à l'intégration et à l'unification des peuples comme la *Dina* omarienne.

La culture de la paix pour une meilleure gestion des frontières et des conflits en Afrique : le cas du Mali

Le *Petit Larousse* définit la frontière comme « la limite qui sépare deux Etats », et la paix comme « la situation d'un pays qui n'est pas en guerre ». Limite, séparation, guerre, pays ou Etats sont autant de concepts qui ressortent de ces deux définitions et qui nous renvoient à la notion du territoire et des occupants.

Je choisis de partir d'Adam et Eve, de la famille, du clan et de la tribu, des royaumes et des empires, des Etats modernes, des regroupements sous-régionaux et régionaux, en somme de toutes ces formes d'organisation sociale et humaine qui traduisent en fait l'évolution du rapport de l'homme à l'espace, le rapport de l'être de raison et de sentiments à la nature physique et matérielle. Ainsi, pour mille motifs et pour mille besoins, les hommes ont marqué et marquent toujours leurs relations avec l'espace. En effet, de la case à la maison, de l'enclos au mur, des obstacles naturels aux ouvrages fortifiés, de la ligne imaginaire aux fils de fer barbelés électrifiés, du contrôle visuel à la surveillance électronique, tout a été conçu et réalisé par l'homme pour s'approprier un espace, le distinguer et le séparer de celui de l'autre. Une distinction et une séparation qui ont été, pour les mêmes motifs et les mêmes besoins, sources de terribles conflits que les hommes s'empressent toujours de résoudre ou de prévenir pour mieux cohabiter.

Pour atteindre cet idéal d'un monde de paix, de fraternité humaine et de progrès, de nombreux outils et mécanismes ont été inventés par le génie de l'homme à travers et par les moyens de lois, de traités bilatéraux et de conventions sous-régionales et internationales. La Société des Nations (SDN) d'hier, l'Organisation des Nations Unies (ONU) et ses institutions spécialisées d'aujourd'hui, l'Organisation de l'unité africaine (OUA)¹, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Accord de non-agression et de défense

¹ Aujourd'hui Union africaine (UA).

(ANAD) figurent au nombre de ces structures qui participent toutes des efforts d'amélioration des relations entre les hommes sur terre et entre les hommes et la terre. Les idées et les sentiments qui les ont fondées et ceux qu'elles engendrent sont autant d'espoir pour un devenir meilleur du monde qui apparaît de plus en plus comme un bien nous appartenant à tous, d'où les concepts de mondialisation et de village planétaire aujourd'hui très en vogue.

Parler dans ce contexte de l'histoire et de la perception des frontières en Afrique du XII^e au XIX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix, c'est évoquer la naissance et l'évolution de nos entités sociales ; c'est rappeler nos guerres fratricides, la composition et la décomposition de nos divers regroupements humains ; c'est se souvenir des conséquences de la colonisation et de la balkanisation de notre continent ; c'est aussi s'extasier devant la naissance en Afrique des idées de liberté, d'indépendance, d'affirmation de soi, de démocratie, de bonne gouvernance, de solidarité, de tolérance et de progrès partagé ; c'est, enfin, se souvenir des valeurs et des traditions africaines ayant permis de mieux vivre ensemble avant et après les conflits qui ont émaillé l'évolution de nos sociétés.

Des traditions de fraternité, de solidarité, d'entraide et de mémoire ont su donner tout un contenu aux liens de mariage et aux rapports de voisinage, en même temps qu'elles ont favorisé entre les peuples toutes formes d'échanges, par-delà les frontières et autres types de barrières. Par la suite et petit à petit, les religions musulmane et chrétienne sont venues en renfort de cette convivialité qui caractérise les relations humaines des zones frontalières africaines, en leur conférant une puissance et une référence divines qui freinent tant de réactions d'instinct.

L'Afrique d'aujourd'hui sort heureusement, à son tour, de la logique des conflits classiques de frontières du genre Mali-Burkina Faso ou Tchad-Libye, Cameroun-Nigeria ou Ethiopie-Erythrée. Ces conflits ne sont que de tristes souvenirs ou de regrettables et tragiques coups portés à la douillette coexistence pacifique que les sages fondateurs de l'OUA² ont tenu à créer pour les générations futures en adoptant le sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières héritées du colonialisme, et que les héritiers de nos illustres devanciers tentent de conforter et de pérenniser par l'intégration sous-régionale et continentale d'une part, et par la mise en œuvre de mécanismes appropriés de prévention et de règlement des conflits, d'autre part.

Le Mali, qui a fait de l'unité africaine son credo, œuvre depuis son accession à l'indépendance à sa réalisation aux côtés des autres Etats du continent. Nos constitutions successives ont clairement indiqué la possibilité d'abandon

² *Idem.*

partiel ou total de notre souveraineté en vue de sa réalisation. Un titre spécial, le titre XV, article 117, a été consacré à cette véritable profession de foi dans la constitution du 25 février 1992. Aussi, un paragraphe entier a été dédié à l'engagement solennel et sur l'honneur du président de la République élu à tout mettre en œuvre pour réaliser l'Unité africaine dans son serment de prise de fonction devant la Cour suprême (article 37).

Par ailleurs, de nombreux couplets de notre hymne national y font référence. L'hymne de l'OUA³ est officiellement exécuté en premier, à chaque visite au Mali de présidents africains, et le drapeau de l'OUA est toujours déployé à côté du drapeau national à chaque apparition officielle importante du chef de l'Etat avec, le cas échéant, celui du pays de l'hôte africain du moment. Dans la même vision, le gouvernement vient de déposer devant l'Assemblée nationale un projet de loi redéfinissant notre politique de frontières assortie d'une réorganisation conséquente des structures administratives d'application. Ce texte qui s'inspire de notre philosophie africaine du bon voisinage ambitionne de faire de la frontière un point de contacts fraternels et une zone de coopération, tout en lui ôtant sa fonction de démarcation et son image de séparation.

Les guerres et conflits n'ont pas que pour enjeu ou théâtre les frontières qui séparent deux Etats. Ils se passent plus généralement aujourd'hui à l'intérieur des territoires, à cause d'autres types de frontières plus nuisibles et plus insidieuses qui séparent et divisent les hommes au niveau des idées, du choix politique, des considérations socio-économiques, de la religion, de la gestion des affaires publiques, etc. Qu'ils soient guerres ethniques, conflits sociaux, politiques, religieux ou de génération, qu'ils soient ouverts ou qu'ils s'analysent en simples barrières psychologiques ou en murs de méfiance, ils constituent, de l'avis de tous, la principale préoccupation de la communauté internationale, tant leurs conséquences hypothèquent lourdement la marche de l'humanité vers plus de développement et plus de bien-être.

Notre continent africain compte, malheureusement, le plus grand nombre de ces conflits qui continuent d'endeuiller nos peuples, de mettre à rude épreuve nos valeurs traditionnelles de dialogue, de tolérance et de fraternité et de nous maintenir à la traîne du progrès social et économique. Ils sont légion ces conflits qui secouent l'Afrique mais ils ne sont point une fatalité. Ils sont même quelque part inhérents à la nature des choses, à la crise de croissance que nos sociétés connaissent du fait des multiples bouleversements qu'elles subissent dans tous les domaines. Face à ces innombrables crises

³ *Ibid.*

auxquelles on peut trouver quelques explications mais que rien ne saurait justifier, l'homme qui en est cause et victime principales peut les éviter et les arrêter. C'est précisément cette capacité de bien faire de l'être pensant qu'est l'homme qui a été admirablement traduite par l'UNESCO : « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix. » De quelle manière et avec quels moyens serait-on tenté de demander ? La réponse réside à mon humble avis dans le sujet de ce symposium lu autrement : « la culture de la paix pour nous rapprocher les uns des autres, pour supprimer les barrières qui nous séparent ». Ce qui m'amène à penser à substituer à l'ancienne maxime : « si tu veux la paix, prépare la guerre », une formule plus positive et moins agressive : « qui cultive la paix, prévient la guerre ».

Je voudrais à présent vous entretenir d'un cas vécu par nous tous : le problème du Nord-Mali et son processus de règlement qui suscite un espoir véritable de paix définitive et qui nous fonde davantage à croire en l'Homme, être capable de dialogue, de tolérance, de solidarité, de pardon et d'humilité. Car ce sont ces armes de l'esprit et du cœur qui ont fait le processus de paix au Mali, et ce sont les mêmes armes qui font les meilleures tables de négociation qu'on ne cesse de proposer aux protagonistes des conflits qui nous assaillent.

Loin de moi donc toute pensée de donneur de leçons et loin de moi tout sentiment d'autosatisfaction béate. Nous ne cesserons jamais de le dire, l'expérience malienne est notre expérience à tous, une expérience participative de la communauté internationale dans son ensemble et dans ses diverses composantes. Je vous épargnerai également un assomant développement sur le long et laborieux processus qui nous a conduits à cette normalisation. Une note synthétique élaborée par le Commissariat du Nord et disponible auprès du secrétariat de la conférence vous donnera plus d'éclairage sur les actes posés par les Maliens, nos amis voisins et partenaires du développement pour aider au règlement du conflit du Nord. Je me bornerai à situer le problème dans son cadre historique et géostratégique, à partager avec vous notre analyse des causes, et à donner quelques indications sur notre démarche pour le résoudre durablement et définitivement, en nous fondant sur nos valeurs traditionnelles et celles acquises, pour asseoir une véritable culture de la paix.

Le Nord du Mali est compris dans cette zone géographique appelée Sahara que partagent également plusieurs pays voisins de l'Afrique du Nord et de l'Ouest. Les populations de cette zone saharienne ont généralement les mêmes origines, la même histoire. Leurs langues, races, ethnies, mœurs et coutumes sont différentes de celles de la majorité de nos peuples, notamment en Afrique dite noire. Par conséquent, les exigences de développement dans leur

zone d'évolution sont globalement les mêmes pour les pays de la sous-région, et chacun des gouvernements concernés tente de les résoudre avec ses propres moyens et ses propres sensibilités, avec plus ou moins de succès, selon que les cadres dirigeants arrivent à percevoir leurs particularités et à les prendre en charge dans le cadre d'une intégration socio-économique générale, ou qu'ils les traitent avec légèreté et insouciance.

Ces problèmes sont essentiellement liés aux réalités des minorités blanches ou noires des différents pays de la zone, au développement socio-économique franchement inégal de ces zones minoritaires par rapport au reste de nos pays, au faible degré d'intégration de ces minorités dans nos sociétés, aux conséquences des tracés des frontières héritées de la colonisation, enfin et surtout à l'exploitation tendancieuse qu'on pourrait faire de ces réalités ou disparités, de l'intérieur comme de l'extérieur. L'existence de minorités blanches ou noires est une réalité socio-démographique dans tous les pays en bordure du Sahara. En ce qui concerne le Mali, ces minorités sont blanches par rapport au reste de la population de type soudanais, tandis que pour d'autres pays, elles sont noires par rapport à la grande majorité de la population de type maure ou arabe. Cette réalité a engendré pour nos différents Etats beaucoup de difficultés sociales, politiques et sécuritaires dont certaines peuvent refaire surface pour mille et une raisons.

Par ailleurs, les populations minoritaires de ces zones se trouvent par le hasard de l'histoire, de la géographie et du mode de vie dans des secteurs d'accès difficile où les dures conditions climatiques font que l'administration les encadre insuffisamment et imparfaitement. Elles bénéficient beaucoup moins, ou en tout cas avec un sérieux retard, des attributs du développement socio-économique que sont la scolarisation, les adductions d'eau, les infrastructures socio-sanitaires, les routes, etc. Ces problèmes sont à analyser dans le contexte malien, en tenant compte de notre histoire politique marquée par plus de trente années de régimes de parti unique fortement centralisé, de nos difficultés économiques et financières, de notre prise de conscience de leur réalité et de leur particularité, et enfin de notre aptitude politique et administrative à les gérer.

Sans aller loin dans le passé de notre pays, il importe d'indiquer que le problème du Nord évoque pour les Maliens deux événements importants :

1. La démarche du colonisateur de nous enlever une partie de notre territoire actuel à la veille de notre indépendance qui a suscité la tentative en 1957 et 1958 de certains ressortissants de la « boucle du Niger » de se retrouver au sein de l'Organisation commune des régions sahariennes (O CRS).
2. La révolte de 1963 dans l'Adrar des Ifoghas qui a été analysée à tort ou à raison comme une première tentative de mise en cause de l'unité de

notre peuple et de l'intégrité de notre territoire, et qui a conduit à l'implantation dans ces zones d'une administration militaire que l'on peut qualifier de globalement négative.

La rébellion armée déclenchée en juin 1990 au Nord du Mali par une frange de notre population nomade touarègue et arabe a été une des préoccupations les plus partagées par l'ensemble des Maliens. Ses causes s'analysent en de multiples et complexes « frontières » internes et externes liées à la fois à l'histoire, à la géographie, à la politique, à l'économie et à la gouvernance. Et ses conséquences ont largement dépassé les centaines de milliers de victimes ainsi que le drame des dégâts et destructions en tous genres. Cette rébellion a également freiné les actions de développement dans plusieurs régions du Mali, perturbé l'organisation et la gestion administratives des zones touchées, mis à rude épreuve l'unité de notre peuple et menacé l'intégrité de notre territoire. En fait, le problème du Nord-Mali avait posé une hypothèque réelle sur le devenir du Mali démocratique naissant, en même temps qu'il constituait un danger véritable pour la stabilité de notre sous-région.

Il a fortement interpellé l'ensemble des Maliens sur des questions essentielles à résoudre pour nous assurer un devenir harmonieux commun dans une nation forte de son unité et riche de sa diversité ethnique et culturelle, tout en nous prévenant des dangers que comportent nos différences. Ces différences, ces « frontières » qui font des mécontents et des révoltés pour cause d'exclusion, d'absence de liberté, de manque de transparence, de mauvaise gestion, d'immobilisme, etc.

Dès le déclenchement de cette rébellion au Nord de notre pays, qui a fini par s'étendre à l'ensemble des régions et qui menaçait de prendre la dangereuse tournure d'un conflit ethnique entre nomades et sédentaires, les autorités (de la deuxième République, de la Transition démocratique et de la troisième République) ont opté pour le dialogue et la concertation pour lui trouver un cadre de règlement pacifique. Grâce à Dieu, avec l'aide et le concours de pays voisins et amis, de personnalités étrangères et des partenaires au développement, la sagesse a permis l'instauration d'un dialogue multiforme et fécond qui a abouti aux différentes phases de règlement du conflit. L'appui de l'ensemble des couches socio-professionnelles du pays au processus de paix et l'implication progressivement affirmée de la société civile ont donné davantage de consistance aux actes positifs posés dans le sens de la paix et de la réconciliation. En effet, des contacts informels aux négociations des Accords de Tamanrasset, de la Conférence nationale à la signature du Pacte national, des concertations régionales aux rencontres intercommunautaires, de la visite des

délégations gouvernementales dans les camps de réfugiés à toutes les étapes de la campagne d'information, de sensibilisation et de réconciliation, le dialogue instauré et encouragé entre Maliens a épousé toutes les formes utiles au règlement pacifique du conflit.

Les résultats de ce laborieux travail soutenu par nos amis et partenaires constituent une victoire pour nous tous. Le cessez-le-feu, l'intégration et la réinsertion socio-économique des ex-combattants, la Flamme de la paix, l'Amnistie, l'auto-dissolution des Mouvements, le retour des réfugiés et la reprise des activités au Nord sont autant de victoires de l'homme sur lui-même, une victoire de la sagesse et de la raison sur les passions, une victoire sur les frontières et autres barrières qui nous séparent et nous divisent.

Je voudrais conclure par cette vérité longtemps éprouvée : mieux vaut prévenir que guérir. En matière de gestion des conflits, la prévention passe obligatoirement par un rapprochement toujours élaboré et constamment adapté entre les hommes aux moyens d'une vraie culture de la paix. Dans le cadre de la consolidation de la paix civile au Nord et dans le reste du pays et dans l'objectif de minimalisation des risques de conflits de tous genres, le Mali a adhéré à de nombreuses initiatives sous-régionales, continentales et mondiales de diplomatie préventive. Parallèlement, nous engageons des actions à l'intérieur du pays pour mieux nous entendre. Relèvent de cette démarche les séminaires et autres conférences sur la justice militaire, sur la prévention et la gestion des conflits, sur le désarmement et le développement, sur le code de conduite des forces armées et de sécurité, sur la sensibilisation aux droits de l'homme des officiers d'état-major interarmes. Procèdent également de cette volonté la politique d'identification, de valorisation et de mobilisation du capital social, la Flamme de la paix, le Jardin de la paix, les Monuments de la paix, l'instauration de la Semaine de la paix, la Lutte contre la prolifération des armes légères, le Moratoire sur les armes légères, le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement (PCASED), et le Programme national d'éducation à la culture de la paix dont le Comité national de pilotage a été officiellement installé le 11 décembre 1998.

Nous pensons, au Mali, que toutes ces bonnes idées et toutes ces nobles intentions ne peuvent aboutir que dans un contexte d'Etat de droit véritable et de gestion participative des affaires publiques. Et c'est à cela que nous nous sommes attelés depuis le 26 mars 1991 par l'exercice d'une démocratie plurielle et par la mise en œuvre d'une politique volontariste de décentralisation.

Le découpage administratif comme moyen de répression, de division et de contrôle. La recherche d'une solution de rechange

I. Introduction

L'événement qui fait l'objet de mon étude est étroitement lié à la rébellion dite « touarègue » qui a eu lieu au Mali de 1990 à 1996. Pourtant nous n'allons pas étudier la rébellion, ni le processus de paix dans son ensemble. Mais la société civile du Nord du Mali a joué un rôle très particulier et très actif pour ramener la paix et la réconciliation à travers les rencontres intercommunautaires. Cette volonté et cette capacité de la société civile de prendre la responsabilité pour résoudre les problèmes ont, par la suite, été canalisées vers d'autres sujets : la récupération des armes de guerre, le règlement des conflits fonciers et, sur un plan général, la préparation pour la démocratie décentralisée. C'est le seul aspect que nous étudierons ici.

Par société civile j'entends les citoyens qui s'organisent en associations permanentes ou ponctuelles pour promouvoir des intérêts autres que chercher le pouvoir politique. Puisque, dans le cas concret du Mali, les chefs traditionnels n'ont plus tellement de pouvoir administratif comme dans certains autres pays, je les considère comme faisant partie de la société civile.

Le présent document se fonde sur le rapport final d'un programme de mobilisation de la société civile du Nord et de l'Ouest du Mali, autour de certains problèmes cruciaux, en particulier la cohabitation pacifique des communautés. Il s'agit là de la troisième « génération » des rencontres intercommunautaires. La première génération était axée sur le cessez-le-feu (1994-1995), la deuxième sur la réconciliation (1995-1996). Dans sa phase actuelle, ce programme, dont les rencontres intercommunautaires constituent la composante dominante, avec les missions de réconciliation et de médiation comme composante additive en vue de rendre la formule plus souple et adaptée aux besoins variés des milieux concernés, est financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et exécuté par le Commissa-

riat au Nord, structure temporaire rattachée directement au président de la République, chargée d'organiser la normalisation dans le Nord. Toutes les actions sont discutées par une cellule informelle de réflexion avant d'être mises en application.

L'événement est si récent qu'il n'existe pratiquement pas d'études scientifiques portant sur le sujet. Je dispose d'à peu près soixante-dix procès-verbaux des rencontres. Les membres de la cellule de réflexion et d'autres cadres du Commissariat au Nord ont participé à plusieurs de ces rencontres et ils ont parfois rédigé des notes consignnant leurs observations. En plus, ils ont eu l'occasion de s'entretenir avec un grand nombre de représentants des communautés concernées, des cadres des ONG et des ambassades qui ont participé aux rencontres comme observateurs et qui sont bien informés à travers leurs réseaux. Personnellement, j'ai eu des entretiens avec des centaines de personnes pendant la durée de cette période, dont les notes remplissent plusieurs cahiers. Finalement, du 1^{er} au 8 décembre 1998, quelques membres de la cellule informelle de réflexion ont effectué une mini-évaluation interne qui les a menés à une quinzaine de lieux de rencontre bien ciblés.

Cependant, il est très difficile d'avoir le recul nécessaire pour être objectif lorsqu'on analyse un processus qui est en cours, lorsqu'on est un acteur privilégié dans ce même processus, lorsqu'on doit trouver son financement, bref, quand on a pris l'habitude de présenter le processus d'une manière positive et convaincante devant les bailleurs de fonds éventuels. Et pourtant, c'est l'objectivité que je vise dans ce document.

En ce qui concerne l'aperçu historique, je me suis inspiré d'un manuscrit encore inachevé du Dr. André Marty (IRAM-France). Les citations sont extraites de ce manuscrit.

II. Bref aperçu historique

Au début de la colonisation française (1895-1900) il y avait un équilibre entre les communautés qui vivaient autour de la boucle du Niger. Les sédentaires, essentiellement des Songhai, dépendaient des bonnes relations avec les nomades (essentiellement des Touaregs et quelques communautés arabes) pour tirer profit du commerce caravanier. Ils avaient aussi besoin des produits des animaux des nomades. Ceux-ci dépendaient des sédentaires pour les produits agricoles. Même s'ils dominaient les relations à l'époque, la complémentarité économique avait créé une compréhension entre les groupes : la prospérité de l'un dépendait de celle de l'autre.

La colonisation a mis cet équilibre en cause. Les Français ont eu de sérieux problèmes avec les nomades qui étaient très difficiles à contrôler à cause de leur mobilité et de leurs traditions « guerrières » qui découlait du rôle des Touaregs comme « protecteurs » des caravanes. Les sédentaires ont plus facilement accepté l'autorité du colonisateur, mais les rapports des colonisateurs font cas de plusieurs exemples indiquant que les sédentaires facilitaient la résistance des Touaregs.

Ce qui nous intéresse ici c'est surtout la volonté délibérée du colonisateur de diviser géographiquement les deux composantes de la population. Dans un rapport de 1907 il est écrit au sujet des Touaregs : « ... il faut les supprimer si l'on peut et cela en les affamant, les hommes en les empêchant d'acheter les céréales dont ils ont besoin, les animaux en leur interdisant les rives du fleuve. Il en résultera que ces tribus mourront de misère ou qu'elles fuiront vers d'autres régions ou qu'enfin, se sentant impuissantes, elles se rendront à merci et alors nous pourrons leur imposer un genre de vie qui les empêchera de nous nuire¹ ».

Il est évident qu'une telle politique serait efficace, car les nomades dépendaient des céréales des sédentaires et leurs animaux dépendaient des bourgouttières² et de l'eau du fleuve pendant la dernière partie de la saison sèche. Cette politique, même si elle a été considérablement assouplie par la suite, a eu comme résultat durable un découpage administratif parallèle au fleuve, tandis que la logique économique aurait été de procéder à des découpages perpendiculaires au fleuve. Mais, comme nous l'avons vu, le but était de diviser, de contrôler et d'assurer la répression. Les grandes lignes de ce découpage ont été maintenues, même si la politique, après la Seconde Guerre mondiale, a visé un plus grand équilibre entre les nomades et les sédentaires, par les conventions faites dans la deuxième moitié des années quarante, en vue de répartir plus équitablement la terre autour de la boucle du Niger, entre les deux communautés.

Au lendemain de l'indépendance du Mali, ce découpage était maintenu par les deux premiers régimes autoritaires qui en faisaient un moyen de contrôle et de répression. Il a seulement été mis en cause après la rébellion par deux événements : le processus de rencontres intercommunautaires et le processus de découpage communal en préparation dans le cadre de la décentralisation démocratique. En effet, le Pacte national, signé le 11 avril 1992 entre le gouvernement transitoire du Mali et les mouvements rebelles, préconise une

¹ Archives de Vincennes. « Soudan ». Carton 7 : 1907.

² Bourgouttières : végétation de plantes aquatiques ou *bourgou* en bambara (nom scientifique : *panicum burgu*) qui poussent dans les marécages et dont la tige sucrée fait les délices du bétail.

décentralisation politique pour permettre aux populations du Nord de gérer leurs propres affaires selon les us et coutumes de leur milieu. Puisque la décentralisation faisait partie de la nouvelle vague démocratique, l'Assemblée nationale a voté des lois pour appliquer la décentralisation sur l'ensemble du territoire national.

III. Les rencontres intercommunautaires

Les conditions pour l'implication de la société civile sont réunies

Vers le milieu de 1994, presque tous les acteurs du conflit essayaient de terminer la rébellion du Nord par la force. Les sédentaires se sont organisés dans le Mouvement patriotique malien (Ganda Koy) qui se lançait dans les combats. L'armée malienne déployait toutes les forces disponibles dans le Nord. Les Mouvements, surtout le Front islamique arabe de l'Azaouad (FIAA), lançaient une série d'attaques. Le Mali était au bord d'une véritable guerre civile. Parallèlement à toute activité militaire, il y avait une lassitude de plus en plus manifeste du fait de l'insécurité généralisée. Le 2 novembre 1994, Alpha Oumar Konaré, président de la République, effectue une visite à Gao et à Kidal. Vers la fin de l'année, ayant constaté que l'Etat n'avait pas réussi à ramener la paix par la force, il décide d'inviter la société civile à entrer en scène pour trouver des solutions durables. Il a immédiatement commencé par retirer l'armée. Cela a coïncidé avec une prise de conscience de plusieurs dirigeants de la société civile qui ont compris que, s'ils ne prenaient pas leurs responsabilités, ils continueraient à être manipulés et utilisés par des personnes qui avaient besoin d'eux pour renforcer leurs positions.

Les premières rencontres : la paix revient au Nord

Le chef du village de Bourem, Hafizou Alhéro Touré, a pris la première initiative. Les 19 et 20 novembre, il a réuni les chefs des fractions nomades et les chefs des villages autour de Bourem. Le résultat était un accord sur la cohabitation pacifique. La deuxième rencontre de Bourem a eu lieu le 11 janvier 1995. Le Ganda Koy et le Front populaire de libération de l'Azaouad (FPLA), encadrés par une forte présence de membres de la société civile, ont signé un véritable traité de paix entre les deux mouvements. Cette rencontre a été suivie par une série d'autres rencontres entre les mêmes mouvements dans la région de Gao, le plus souvent sur l'initiative de Zeydan Ag Sidalamine (secrétaire général du FPLA) pour

sceller la paix, toujours en présence de membres de la société civile. Assez tôt, l'Armée révolutionnaire de l'Azaouad (ARLA) s'est ralliée au processus de paix. Le Mouvement populaire de l'Azaouad (MPA) ayant mis fin aux combats, la paix est devenue effective dans l'ensemble des régions de Gao et de Kidal avant la fin du mois d'avril 1995. La société civile y avait joué un rôle très important. Sur l'initiative de la société civile, les Mouvements ont été invités à une rencontre intercommunautaire à Aglal, au sud de Tombouctou, le 30 avril 1995. Cette rencontre a fait cesser les combats dans la région de Tombouctou.

Le Commissariat au Nord et quelques ONG avaient contribué financièrement aux rencontres. Aucune de ces rencontres n'avait coïncidé avec un découpage administratif quelconque.

Les rencontres de la réconciliation

La société civile avait largement contribué à rendre la paix effective, mais une grande partie de l'administration dans le Nord était absente, laissant un vide de pouvoir local. La vie économique et sociale ne fonctionnait pas : soit que les marchés fussent fermés avec une exception pour le marché Djébock, soit que le volume des activités fût très bas. La société civile semblait être paralysée devant cette situation, malgré les missions ministérielles qui sillonnaient surtout la région de Tombouctou pour encourager les progrès de la paix.

La rencontre de Mbouna du 8 au 11 septembre 1995, largement soutenue financièrement, matériellement et moralement par la coopération allemande (Programme Mali-Nord), a constitué le point de départ d'une véritable réconciliation intercommunautaire au niveau de la rive gauche du fleuve Niger (le Haoussa), région de Tombouctou.

La rive droite du Niger (le Gourma) n'était pas tellement touchée par la rencontre de Mbouna. L'Aide de l'Eglise norvégienne (AEN) avait établi un large projet d'aide d'urgence à la suite de la sécheresse en 1983-1984 ; depuis 1987, ce projet a été réorganisé en projet de développement intégré. J'étais directeur du projet lors de cette transition. L'AEN avait, contrairement à la plupart des autres projets de développement dans le Nord, continué ses activités pendant toute la durée de la rébellion. Elle était souvent accusée de soutenir les rebelles, surtout parce que deux de ses employés sont devenus secrétaires généraux de deux Mouvements, Zahaby Ould Sidi Mohamed (FIIA)³ et Zeydan Ag Sidalmine (FPLA)⁴. Cependant, il y avait des personnes bien placées dans le Ganda Koy et au

³ FIIA : Front islamique arabe de l'Azaouad.

⁴ FPLA : Front populaire de libération de l'Azaouad.

FPLA qui souhaitaient que l'AEN⁵ joue un rôle plus actif afin que la vie reprenne dans le Gourma. Au mois de novembre 1994 et au mois d'avril 1995 j'ai été contacté à ce sujet par un ancien employé de l'AEN, actif dans le Ganda Koy. Au mois d'avril 1995, lorsque j'étais en mission à Bamako, Zeydan Ag Sidalamine est venu de Gao pour me dire qu'ils étaient engagés dans un processus très prometteur : « il ne faut pas que nous rations cette occasion ; je voudrais que tu viennes pour être l'huile dans le moteur ».

L'AEN était prête à me financer, plus tard avec l'aide financière du ministère norvégien des Affaires étrangères. Je suis arrivé le 20 août 1996 ; le Commissaire au Nord m'a donné le feu vert pour faire tout ce que je pouvais pour contribuer à normaliser la situation dans le Gourma et, éventuellement, ailleurs dans le Nord, à condition de le tenir informé de toutes mes initiatives. Une cellule informelle d'appui a été composée comme suit :

- Kâre Lode, coordonnateur ;
- Ibrahim Ag Youssouf, consultant au PNUD⁶ pour les affaires du Nord ;
- Zeydan Ag Sidalamine, secrétaire général du FPLA⁷ ;
- Abacar Sidibe, ancien deuxième adjoint au Commissaire au Nord, président de la coordination des associations œuvrant pour la paix et le développement dans le Nord ;
- Aghatam Ag Alhassan, premier adjoint au Commissaire au Nord.

Les membres de la cellule d'appui ont pu mobiliser tout un réseau de personnes ressources exceptionnelles, à Bamako comme sur le terrain, ce qui a complété valablement la structure coordonnatrice des rencontres intercommunautaires. La stratégie a été élaborée en commun, mais fortement dominée par les idées de Zeydan et surtout d'Ibrahim.

Le Gourma a été divisé en six zones cohérentes, sans tenir compte des découpages administratifs, ni au niveau des arrondissements, ni au niveau des cercles, ni au niveau des régions. Les mêmes communautés pouvaient être représentées dans deux ou plusieurs rencontres, si cela correspondait à leurs intérêts. Dans la vallée du fleuve le zonage reconnaît plutôt des entités caractérisées par des complémentarités fortes et anciennes entre les espaces, les hommes et les activités économiques. Ces entités, qui généralement ont une partie de leurs activités économiques liées à la vallée du fleuve, comprennent un tronçon de la vallée du fleuve sur lequel les populations se retrouvent pendant la saison sèche et à vocation principalement, mais pas exclusivement,

⁵ AEN : Aide de l'Eglise norvégienne.

⁶ PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement.

⁷ *Ibid.*

agricole, et une portion du hinterland utile surtout pendant la saison des pluies, pour l'élevage et la cueillette.

Le principal organisateur a été identifié par la cellule. Un contrat était signé pour chaque rencontre. Les points principaux en étaient que :

- les communautés devaient trouver des solutions consensuelles aux problèmes créés ou aggravés par la rébellion ;
- les décideurs devaient être les autorités traditionnelles et religieuses et les représentants des associations émergentes, surtout celles des femmes et des jeunes, bref, tous ceux qui influençaient l'opinion publique ;
- l'administration, les hommes politiques, les mouvements et les partenaires du développement pouvaient être observateurs pour prendre acte des décisions du peuple.

La formule était bonne et bientôt nous recevions des demandes d'un peu partout dans le Nord. Pour des raisons politiques et financières il fallait élargir la base. Au mois de décembre 1996, le Fonds d'aide pour la réconciliation et la consolidation de la paix dans le Nord du Mali (FAR-Nord) a été organisé par l'AEN⁸, la Coopération allemande (Programme Mali-Nord), l'Ambassade du Canada et la Coopération suisse. En tout trente-sept (37) rencontres ont été financées. Dans presque tous les cas les résultats suivaient immédiatement après la tenue d'une rencontre intercommunautaire :

- les marchés ont été rouverts ou ont repris les activités normales ;
- le banditisme armé a pratiquement cessé ;
- beaucoup de combattants ont compris que la paix est revenue définitivement et ont intégré les camps de cantonnement.

Encore une fois, les communautés avaient résolu des problèmes que l'administration s'était montrée incapable de surmonter, sur une base d'unité réelle et qui ne correspondait pratiquement jamais avec les découpages administratifs.

Les rencontres de suivi

• *Soucieux de valoriser cette volonté de la société civile de débattre de façon responsable ses problèmes, le Commissariat au Nord a établi un programme cadre en étroite collaboration avec le PNUD. Tout en se fondant sur l'expérience des rencontres organisées en 1995-1996, le Commissariat au Nord a quelque peu élargi le cadre*

Le nouveau programme, lancé au mois d'octobre 1997, vise les objectifs suivants:

⁸ *Ibid.*

- renforcement des liens et du dialogue intercommunautaires, en vue de réparer le tissu social déchiré par les événements de la rébellion ;
- amélioration de la sécurité locale par la recherche de solutions pacifiques aux différends, par le désarmement volontaire de la population civile ;
- règlement consensuel des litiges fonciers ;
- renforcement du processus de démocratisation et de décentralisation.

Pour les communautés, les rencontres représentent un cadre officiel pour la résolution des problèmes saillants qui les concernent en attendant les élections communales, reportées à plusieurs reprises, maintenant prévues pour les mois d'avril et de mai 1999.

Les rencontres intercommunautaires ont aussi appris aux populations qu'elles peuvent discuter de leurs problèmes sans une ingérence indue des hommes politiques ou de l'administration, contribuant ainsi au souffle de démocratie.

• *Au cours du dernier semestre de 1997, dans la région de Kayes, notamment le long de la frontière mauritanienne, les vols à main armée de bétail ont conduit à des affrontements violents entre agriculteurs (généralement des Soninké) et éleveurs (Peul)*

Ces affrontements ont occasionné une vingtaine de morts, ont menacé les nécessaires complémentarités entre les espaces, entre les activités économiques des différents groupes humains, ont installé la méfiance, voire la haine, entre des communautés qui cohabitaient pacifiquement. Une situation similaire prévalait dans le nord de la région de Koulikoro, notamment le cercle de Nara. Cette tension s'explique par la forte compétition autour des ressources naturelles amoindries par la dégradation du climat, convoitées par une population qui croît rapidement sans améliorer substantiellement le niveau technologique de ses systèmes de production. Elle s'explique aussi par la fragilisation et la marginalisation des pasteurs peul dont beaucoup ne sont que des bergers mal rémunérés.

Des missions de bons offices, financées par le programme, ont sillonné les zones concernées. De petites rencontres ont eu comme résultat des accords de cohabitation pacifique entre les protagonistes. Une importante réunion a marqué la fin de la mission dans le cercle de Nioro. Une rencontre transfrontalière est prévue pour permettre d'échanger avec les communautés et les autorités mauritaniennes qui étaient malheureusement absentes à la réunion de Nioro.

L'orientation et le suivi du programme ont été confiés à une cellule informelle de réflexion composée comme suit :

- Aghatam Ag Alhassane, premier adjoint au Commissaire au Nord, coordonnateur ;
- Kâre Lode, consultant international ;
- Ibrahim Ag Youssouf, consultant au PNUD⁹ ;
- Oumar Sacko, assistant du représentant résident du PNUD au Mali ;
- Salerhoum Touré, société civile ;
- Ahmed Ould Salem, société civile ;
- Djibril Diallo, ministère de l'Administration territoriale.

• *Les différentes rencontres ont abouti aux conclusions suivantes : l'autorité de l'Etat doit être rétablie et il faut que l'impunité prenne fin*

L'Etat doit assumer pleinement sa responsabilité. Pour bannir l'auto-défense, il doit donner à ses forces de sécurité les moyens logistiques et humains de leur mission. Quand les citoyens honnêtes n'auront plus d'excuse pour porter des armes de guerre, les bandits seront isolés et les forces de sécurité les traqueront. Le désarmement des populations civiles est plus facile quand l'Etat veille à faire respecter la justice, encourage les populations à trouver des solutions consensuelles à leurs litiges et les aide à mettre en œuvre ces solutions, lutte contre le trafic d'armes de guerre que les différents conflits armés dans la sous-région (guerre POLISARIO-Maroc, guerres civiles du Tchad, du Libéria, de Sierra Leone, de Casamance, rébellions du Mali et du Niger) ont rendu disponibles. L'insécurité n'est pas sans lien avec la pauvreté : sans actions de développement apportant des réponses concrètes aux besoins fondamentaux des gens, le banditisme aura un prétexte de taille. Une bonne politique d'information, de communication concourt à diminuer la violence.

En l'absence d'une présence efficace de l'Etat, beaucoup de personnes estiment qu'elles peuvent légitimement détenir des armes aussi performantes que celles que détiennent les bandits. Ceci est particulièrement vrai dans les zones frontalières éloignées et là où persistent des conflits intercommunautaires. Les conditions du désarmement ne sont alors pas encore totalement remplies : la présence de l'Etat dans le Nord est trop faible, les actions de développement sont trop lentes.

⁹ *Ibid.*

- *Presque toutes les rencontres ont mis en place des commissions locales chargées de récupérer les armes*

Le gouvernement encourage cette récupération en promettant de ne poser aucune question sur l'origine des armes de guerre déposées volontairement avant un certain délai, d'octroyer des permis de port d'arme pour des fusils et carabines de chasse détenus sans papiers. Aucune compensation financière directe n'est envisagée (pour éviter un trafic sans fin car l'offre est supérieure à la demande et les prix sont très bas), mais il est prévu plutôt une assistance au développement accru pour les communautés ayant accompli des efforts de désarmement notoires.

Le contre-argument est que les gens ont acheté les armes à un moment où l'Etat n'était pas capable d'assurer la sécurité et qu'il fallait s'armer pour l'auto-défense. Il faut au moins obtenir quelque chose pour déposer son arme, sinon les gens préfèrent vendre leurs armes à des gens douteux qui cherchent des armes, comme cela arrive très souvent. Les autres arguments qui soutiennent la position de non-récompense sont :

- les armes représentent un risque pour les communautés. Le passé récent a suffisamment démontré que les communautés ont tout intérêt à se débarrasser de ces armes ;
- les bailleurs de fonds, les ONG ou autres acteurs susceptibles d'envisager des actions de développement fuient les zones à risque pour chercher des zones où les communautés montrent une ferme volonté de venir à bout de l'insécurité. La disparition des armes de guerre est une condition du développement.

Parmi les trente-quatre procès-verbaux il n'y en a que trois qui réclament une compensation individuelle pour la récupération des armes. Cela veut dire que la quasi-totalité des communautés a accepté le principe de non-récompense individuelle, ce qui a été confirmé par les entretiens lors de l'évaluation interne. Cependant, pratiquement tous sont pour une récompense collective. Pour éviter un effet non souhaitable, il faut que cette récompense ait une valeur inférieure au prix total des armes récupérées dans la zone. Il semble qu'une pareille formule soit indispensable pour la bonne réussite de ce volet du programme. En effet, les débuts de récupération des armes de guerre, très prometteurs à Léré, Soumpi et Diré, sont actuellement freinés par le manque de récompense collective.

Dans ce cas, il se révèle nécessaire que les ONG ou d'autres intervenants dans la zone (le Commissariat au Nord, par exemple), appuyés financièrement par le PNUD¹⁰, garantissent une telle récompense immédiatement après le

¹⁰ *Ibid.*

nettoyage d'une zone. Ces actions, qui ne seront probablement pas très coûteuses, doivent être accordées comme supplément aux actions normales du développement, déjà programmées par les intervenants.

Il y a, cependant, deux autres conditions qui dépendent uniquement de l'Etat. Il faut une garantie de sécurité crédible de la part de l'Etat. Les postes des forces de l'ordre doivent être dotés de véhicules pour poursuivre les malfaiteurs. Finalement, il faut aussi une moralisation de certaines de ces unités en particulier, et de la société en général. Il ne faut plus accepter que les forces de l'ordre relâchent des bandits, soit à cause de la corruption pure et simple, ou à cause de la pression de personnes bien placées qui protègent les bandits. Ce point est mentionné dans un grand nombre de procès-verbaux et le sujet a été soulevé dans presque tous les entretiens que l'équipe d'évaluation interne a eus dans la région de Gao.

Mais il faut aussi que les communautés acceptent leur responsabilité pour dénoncer les bandits qui appartiennent à leur communauté. Quelques rares procès-verbaux ont soulevé ce problème, tandis que dans les entretiens que l'équipe d'évaluation interne a eus, aucun interlocuteur n'a semblé être prêt à le faire car, sans exception, les bandits viennent toujours d'ailleurs.

Malgré ces problèmes, on note un progrès incontestable dans la récupération des armes de guerre. Comme les rencontres ont permis une sensibilisation massive à ce sujet, les communautés s'organisent peu à peu pour les récupérer.

- *Toute une série de rencontres a été programmée pour discuter les problèmes fonciers*

Ces problèmes opposent des agriculteurs et des éleveurs. Ils hypothèquent la mise en valeur des terres ; ils remettent en question les complémentarités traditionnelles entre la vallée du fleuve et le « hinterland » des deux rives, entre l'élevage et l'agriculture, entre les « nomades », Touaregs ou Arabes et les « sédentaires » Songhaï. Ni l'administration, ni la justice ne règlent ces problèmes de manière satisfaisante. Pire, l'une et l'autre les ont utilisés pour exploiter les paysans. Lorsque la justice est saisie, les paysans s'épuisent dans un procès souvent lent et coûteux et dont la sentence n'est pas forcément exécutée. Les solutions durables ne pourront être que le résultat de négociations intercommunautaires à partir d'une reconnaissance des liens historiques et des nécessaires complémentarités de demain.

Encore une fois, il est trop tôt pour savoir si les rencontres dans ce domaine donnent des résultats satisfaisants. Mais on peut déjà constater que la rencontre de Dangha a montré un bon exemple en décidant une stratégie à suivre pour résoudre les problèmes fonciers sans impliquer l'administration ou

la justice. Une dizaine de cas concrets ont été réglés, conformément à cette stratégie. Dans la plupart de ces cas, il semble que le soutien au développement, surtout par la coopération allemande (Programme Mali-Nord), a largement facilité les règlements. Les gens impliqués dans ces conflits ont vu qu'une exploitation commune des endroits contestés, à l'aide du matériel mis à disposition par le partenaire du développement, était plus favorable qu'une exploitation unilatérale sans cette aide. Les accords ont par la suite été légalisés auprès des autorités compétentes.

Le Comité n'a pas pu régler le différend entre la fraction Chioukhane de l'Ouest et le village de Kabeika, parce que le différend a acquis des connotations politiciennes (les deux protagonistes appartiennent à deux partis politiques opposés) et raciales.

Il importe que le Comité documente chaque cas, en décrivant par écrit l'enjeu et la démarche qui a permis d'aboutir à un règlement consensuel de certains litiges. Il importe autant que ce résultat soit notifié aux autorités administratives par écrit pour que celles-ci le confirment. C'est ainsi que la tradition orale et la palabre serviront à éclaircir peu à peu les questions foncières, aujourd'hui opaques, du fait d'une superposition de plusieurs types de droits et d'actes juridiques remis en cause.

Selon les informations obtenues par l'équipe d'évaluation interne, le nombre de règlements des litiges, légalisés ou bien accomplis traditionnellement sans documents, est plus élevé que la cellule ne l'a pensé. En plus, les rencontres ont largement sensibilisé les communautés à ce sujet. Dans certains cas, comme à Tourchawan, elles ont clairement identifié les litiges non résolus. Mais il faut une aide extérieure pour chercher la bonne solution. Pour résoudre les problèmes qui restent, ils prévoient trois rencontres restreintes. À Ber où quelques cas ont été réglés, un seul a été confirmé par un procès-verbal légalisé.

La sensibilisation au sujet des litiges qui a eu lieu lors des rencontres a créé un climat propice pour consentir des efforts particuliers. Ces efforts sont d'autant plus urgents que les communes auront le pouvoir de régler ce genre de problème. Or, il y a beaucoup de litiges qui impliquent des personnes ou des communautés recensées dans plusieurs communes. L'équipe d'évaluation interne a constaté qu'il y a des craintes de voir qu'un règlement précoce par les communes risque de créer des problèmes entre ces communes. Un soutien ponctuel et immédiat aux communautés qui ont montré la volonté de trouver des solutions est souhaitable.

L'équipe d'évaluation interne a entendu plusieurs personnes à Bamba, Témera, Bourem et Gao parler de la nécessité d'une rencontre intra-régionale

pour régler des problèmes fonciers qui impliquent à la fois les régions de Gao et de Tombouctou. Il s'agit des nomades de l'arrondissement de Ouinerden qui ont leurs bourgoutières¹¹ à Bamba et surtout des nomades du cercle de Bourem qui ont leurs pâturages dans le Gourma. Ce dernier cas concerne surtout les ressortissants des cercles de Bourem et de Gao. Il y a une certaine crainte que les problèmes se règlent au niveau des communes, créant ainsi des problèmes entre cercles et régions.

Les tensions autour de la représentation politique sont certes liées au faible niveau d'instruction et à la méconnaissance des mécanismes de la démocratie institutionnelle occidentale, mais elles procèdent aussi d'une sous-estimation de la place et de l'efficacité de la démocratie délibérative propre aux cultures maliennes. Elles sont surtout liées aux dichotomies héritées de la période coloniale. Le découpage administratif de la période coloniale procédait d'une volonté de diviser pour régner, d'exploiter les parties « utiles » de l'espace, sans s'encombrer des parties pauvres et sans se préoccuper de la viabilité de l'ensemble à long terme. La décentralisation offre l'occasion de remettre en question ces dichotomies (village/fraction, cultivateur/pasteur, nomade/sédentaire, vallée/zone exondée), de rechercher les conditions de la viabilité (écologique, économique, sociale). Malheureusement, les récentes propositions de découpage territorial reflètent davantage le désir des notables de participer à un processus de décision resté trop longtemps la prérogative du « commandant » que du souci de recomposer des entités socio-économiques viables.

La vie, dans la boucle du Niger, est organisée en bandes perpendiculaires au fleuve, permettant d'exploiter de manière complémentaire les ressources de la vallée et des terres exondées, établissant des liens de solidarité entre les communautés « nomades » et « sédentaires ». Ces complémentarités, ces solidarités, semblent méconnues de l'administration. Elles ont pâti des actes de violence perpétrés pendant la « rébellion ». Comment renforcer le rôle de la vallée comme lien entre les communautés ? Comment assurer un développement intégré de potentialités inégales qui évite la fragilisation des moins nantis ? Comment faire pour que les gains des années de bonne pluviométrie ne soient pas anéantis par les sécheresses ? Telles sont les préoccupations qui devraient guider la réorganisation territoriale en cours.

¹¹ Voir note 2.

- *Les rencontres ont également servi de cadre pour diagnostiquer les problèmes de développement, évaluer les besoins et faire des propositions de solution avec des recommandations*

En effet, encore une fois, les communautés montrent massivement l'importance qu'elles attachent à un développement économique et social. Même si les dirigeants convoquent les communautés pour traiter la question du désarmement civil ou bien la question foncière, invariablement les participants s'organisent pour aborder les défis du développement. De toute façon, il serait très souhaitable de pouvoir offrir des actions de développement en contrepartie des résultats obtenus dans les domaines de la sécurité locale et de la résolution des problèmes fonciers. Une telle approche intégrée pourrait contribuer largement à écarter toute idée d'une reprise des hostilités. En effet, les communautés confirment, par ces actions, l'importance primordiale d'un programme sérieux de développement pour le Nord. Les frustrations observées par l'équipe d'évaluation interne à ce sujet sont très fortes.

Il a été particulièrement important de noter que les évaluateurs internes ont constaté, dans les cercles de Bourem, Gao et Ansongo, que bon nombre d'interlocuteurs ont souligné l'importance de la politique de développement appliquée par le Projet d'aide au développement local (PADL) qui couvre ces trois cercles et qui prend la décentralisation au sérieux. Cela veut dire que les communautés concernées, à travers les structures décentralisées, ont été responsabilisées à tous les niveaux et à toutes les étapes de leur développement. Les responsables du projet PADL ont osé dépasser la politique chère aux ONG et surtout aux projets de l'Etat, et responsabiliser les populations. Or la décentralisation se fonde sur l'hypothèse, jusqu'ici souvent ridiculisée, que les ruraux sont capables de penser par eux-mêmes. Grâce au PADL les communautés ont, à la fois, la capacité de s'exprimer et de prendre des décisions qui les concernent à travers les rencontres intercommunautaires, et d'agir en responsables de leur propre développement.

- *Le point faible du processus des rencontres intercommunautaires de 1995-1996 était le suivi*

Malgré les acquis importants incontestables de l'époque, il est certain qu'un meilleur suivi aurait considérablement augmenté la valeur de l'effort consenti. La nature même des sujets principaux cette fois-ci (récupération

des armes et renforcement du dialogue et des liens intercommunautaires) exigeait un suivi particulièrement minutieux, car le gros du travail se fait nécessairement après la rencontre. Cependant le suivi reste toujours le point faible. Le suivi manque de réflexion, de plan et de moyens. S'il y a un point particulièrement faible dans le partage des expériences des rencontres, il s'agit du suivi.

- *Le dialogue généralisé, facilité par la tenue des rencontres intercommunautaires, a besoin de trouver un moyen de communication adapté aux réalités du pays*

Il a été prévu de faciliter l'installation des radios rurales dans tous les chefs-lieux des cercles et dans les lieux principaux des marchés. En effet, les procès-verbaux de la plupart des rencontres intercommunautaires tenues en 1995-1996 expriment le vœu de voir une radio rurale installée chez eux, un vœu qui est également reflété dans les procès-verbaux des rencontres faisant partie du présent programme. Pourtant, cela n'a pas eu lieu pour les raisons suivantes :

- pour maintenir les frais d'administration du présent programme à un niveau aussi bas que possible, il n'y a pas un secrétaire exécutif du programme. Les membres de la cellule informelle de réflexion ont dû concentrer les efforts sur les actions principales, à savoir les rencontres et les missions ainsi que leur préparation avec les organisateurs ;
- l'excellence est devenue l'ennemi du bon. Il y a une tendance à penser que ces radios rurales doivent être de petites ORTM¹², avec des moyens perfectionnés et un personnel payé, ce qui est hors de la portée des communautés. De pareilles installations ne sont pas prévues dans le budget du programme non plus. Par ailleurs il y a des lieux où les jeunes ont bricolé un émetteur d'un rayon limité.

La question du contrôle de ces radios se pose également. Toutes les formules sont possibles. On peut imaginer des radios tout à fait privées comme à Gossi, ou bien prévoir une gestion communale, voire d'autres formules. En règle générale, on peut dire que l'existence même d'une radio rurale est plus importante que les formalités légales de contrôle, pourvu que les radios soient contrôlées soit par la société civile locale, soit par des particuliers vivant dans le milieu concerné. Le contrôle local est indispensable pour la réussite.

¹² ORTM : Office de radio télévision du Mali.

- *Beaucoup de procès-verbaux témoignent d'une volonté locale de promotion des femmes et l'équipe d'évaluation interne a constaté que les interlocuteurs ont insisté pour que les femmes participent effectivement aux rencontres*

Pourtant, cette présence ne se reflète pas souvent dans la liste des participants et personnes choisies pour les commissions de travail et de suivi. Il semble qu'il y a une prise de conscience qu'il faut un changement, mais ce changement est lent à se matérialiser sur le terrain.

- *Le grand nombre d'actions intercommunautaires, surtout les rencontres, a largement contribué à dégager ou à renforcer un leadership intercommunautaire qui n'existait pratiquement pas avant novembre 1994*

Toujours est-il qu'il y a des demandes qui expriment des rivalités locales. La cellule doit, dans certains cas, convoquer les prétendants pour les aider à s'organiser de façon à inclure dans une seule rencontre toutes les communautés vivant et ayant leurs activités économiques sur le même terroir. Il y a un dialogue constant avec les communautés pour déterminer les zones à couvrir par une rencontre, zones qui ne coïncident pas toujours avec les limites des nouvelles communes. En effet, les rencontres sont, le plus souvent, organisées sur la base d'un zonage qui reconnaît des entités caractérisées par des complémentarités fortes et anciennes entre les espaces, les hommes et les activités économiques, ce qui n'est pas toujours le cas pour les arrondissements.

- *Il est important que les communautés gèrent les rencontres elles-mêmes, dans certains cas la présence de l'administration a été trop forte, surtout dans la région de Kayes où la société civile manque d'expérience, mais aussi à Tedjerart et, à un degré moindre, à Léré*

Parfois le contexte exige une présence et même une initiative des autorités pour permettre le début des débats intercommunautaires. Le moment difficile survient quand le débat est engagé et que les autorités doivent jouer le rôle d'observateurs, laissant à la société civile le soin de trouver des solutions aux problèmes.

Il est également nécessaire que les députés ne jouent pas d'autre rôle que celui d'observateurs pour éviter toute accusation possible de récupération politique de la rencontre.

Les missionnaires du PNUD¹³, du Commissariat au Nord ou de la Cellule de réflexion aux rencontres doivent surtout veiller à ce que les

représentants des communautés restent en charge de l'organisation, de la présidence des réunions et du suivi. Il aurait certainement été sage d'exiger des organisateurs qui demandaient un soutien financier de ce programme de ne pas inclure les frais de voyage et de séjour des observateurs. Ceux-ci vont plutôt venir à leurs frais, s'ils trouvent l'activité suffisamment intéressante.

Quelques observations fondamentales découlent des rencontres :

- il existe une volonté réelle des communautés de gérer elles-mêmes leurs propres affaires ;
- chaque fois que les communautés résolvent un problème important, cette volonté se renforce, de même que les pratiques démocratiques. Cela ressort de manière évidente dans les rencontres transfrontalières où les représentants des pays voisins ont eu manifestement du mal à comprendre le rôle de la société civile au Mali qui semble avoir pris une avance importante dans l'autogestion et la responsabilisation locale (objectif prioritaire de la décentralisation) ;
- un nouveau groupe de personnes mandatées par les communautés locales est en train de s'établir et d'obtenir une expérience en gestion des fonds communs, en organisation et en communication. Ce sera un acquis très utile pour les nouvelles communes ;
- la responsabilisation des communautés a rendu le développement possible. Les agents travaillent en sécurité avec des communautés de plus en plus disposées à donner leur propre contribution ;
- un langage utilisant des termes racistes était en train de gagner du terrain vers la fin de la rébellion. Les rencontres ont largement contribué à mettre fin à un tel comportement de part et d'autre ;
- les rencontres intercommunautaires ont été l'occasion pour les communautés de se rappeler les forums et les rencontres culturelles pluri-ethniques, organisées annuellement dans les régions du Nord.

D'une manière générale, les commentaires concernant les rencontres sont largement positifs.

¹³ *Ibid.*

IV. La stratégie des rencontres intercommunautaires

Le zonage

La cellule avait analysé la situation au Nord par rapport aux buts visés par le présent programme de rencontres. Le programme visait surtout les zones frontalières et la vallée du fleuve autour de la boucle du Niger. Le zonage qu'elle avait proposé ne correspond pas souvent au découpage administratif. Dans les zones frontalières, il fallait regrouper des gens d'une zone assez vaste, tout en invitant aussi des représentants de la société civile de l'autre côté de la frontière, donnant un aspect transfrontalier à ces rencontres. Dans la vallée du fleuve les mêmes principes ont été maintenus, mais les zones sont adaptées au sujet principal de la rencontre.

Ce zonage n'a pas été contesté par les communautés en général, mais il y avait une tendance des communautés à vouloir diviser certaines zones, ou bien faire des rencontres supplémentaires, ou bien organiser des missions de réconciliation, voire de sensibilisation, autour des problèmes saillants. Enfin, des gens vivant dans des zones non prioritaires pour le programme actuel, organisé par le Commissariat au Nord, ont également souhaité se réunir autour des mêmes thèmes et surtout favoriser le développement économique et social.

L'identification des organisateurs

Dans certains cas, la cellule a pris contact avec une personne pressentie comme responsable d'une rencontre pour la convaincre de s'en charger. Mais, pratiquement, l'initiative est toujours venue de la base. La cellule discutait alors de la moralité et de la représentativité de la personne proposée. Comme il n'existe pas encore un leadership intercommunautaire traditionnel ou moderne dans le Nord, les rencontres contribuent à lui donner naissance et consistance. Il est arrivé, en cas de doute, que la cellule se renseigne discrètement, pour réduire les marges d'erreur.

L'organisation pratique d'une rencontre

L'organisation d'une rencontre peut varier d'un lieu à l'autre, mais elle suit plus ou moins le schéma suivant :

- l'organisateur principal forme un comité d'organisation composé de personnes clés du milieu, pour assurer le succès de la rencontre. Le comité se charge de la mobilisation, règle les problèmes sédentaires afin

de réunir l'ensemble des participants, collecte des fonds et du matériel en nature supplémentaires auprès des communautés ; prend contact avec les ONG et les organisations internationales opérant dans le milieu pour le même genre de contributions, lance les invitations et informe les autorités ;

- toutes les communautés envoient leurs représentants, les autorités religieuses sont là, ainsi que les représentants de diverses associations, des personnes-ressources et d'autres. Le plus souvent, les personnes-ressources sont issues du milieu et ont une formation, parfois élevée. Leur rôle est un peu ambigu. Elles doivent, à la fois, être guides et serviteurs de leur milieu, positions difficiles à combiner. Ceux qui arrivent à maîtriser la combinaison des rôles sont des atouts précieux de leur milieu qui en ont tellement besoin, tandis que ceux qui ne maîtrisent pas cet équilibre constituent des risques évidents. Le danger se précise avec les élections municipales. Si les communautés et les personnes-ressources elles-mêmes ne sont pas vigilantes, ces personnes risquent de devenir les nouveaux manipulateurs des communautés de base.

Le plus souvent la rencontre compte entre 200 et 1 500 participants. Il n'est pas question de droit de vote, car il n'y a pas de vote. Les décisions se font à l'unanimité. Mais il y a des observateurs qui, en principe, ne doivent pas trop se mêler aux débats : administration, représentants des partenaires du développement, hommes politiques nationaux, services techniques, forces de l'ordre, etc. La durée varie de un à trois jours, mais, dans la plupart des cas, les rencontres durent soit un jour et demi, soit deux jours.

- lors de la plénière d'ouverture, le présidium est nommé, l'ordre du jour est présenté, les discours sont prononcés, des commissions de travail sont formées. Le plus souvent, il n'y a que deux commissions : la commission de sécurité et la commission de développement ;
- ceux qui ne font pas partie des commissions se retrouvent en marge de la rencontre proprement dite, pour prendre du thé et discuter ; ils règlent les problèmes personnels, forment des alliances autour de projets concrets, bref ils créent une atmosphère propice à résoudre les problèmes et représentent, par leur présence, une garantie de légitimité lorsque les décisions finales sont prises ;
- le soir, il y a une réunion plénière d'étape qui donne à tout le monde l'occasion d'influencer, publiquement, les membres des commissions. Bien sûr, ce dialogue entre les membres des commissions et les autres se fait aussi lors des repas ;

- lors de la réunion plénière de clôture les résolutions proposées sont lues, éventuellement amendées ou même rejetées en partie, avant leur adoption définitive. Une commission de suivi est nommée pour prendre les décisions.

La réaction de l'administration

L'administration locale a, dans certains cas, exprimé son mécontentement par rapport à l'organisation des rencontres. Les plaintes s'articulent autour de trois points :

- la participation de l'administration au zonage, à la détermination des lieux ayant besoin d'une rencontre, pour éviter leur prolifération et les pertes de ressources ;
- l'implication de l'administration dans le choix des organisateurs, afin d'éviter les dérapages ;
- l'information préalable des autorités locales de la tenue d'une rencontre, au lieu de leur envoyer une lettre d'information quand le lieu et la date de la rencontre sont fixés.

Ces plaintes vont à l'encontre de l'esprit des rencontres elles-mêmes qui constituent une occasion visant à résoudre des problèmes pour lesquels l'administration s'est montrée incapable de trouver des solutions. L'administration est obligée de suivre le découpage administratif qui constitue un problème en soi. Par ailleurs, lorsque les populations concernées auront un certain pouvoir, ce sera surtout aux dépens de l'administration. Il est loin d'être évident que la contribution de l'administration est désintéressée. Notons que dans les sociétés libres et démocratiques, il n'est pas rare que l'administration ne soit pas informée des activités que les populations prennent l'initiative d'organiser. En pareilles circonstances, le peuple choisit lui-même le rôle qu'il réserve à l'administration. On assiste à une inversion des rôles que les uns et les autres jouaient lorsque le régime politique était autoritaire. Dès lors, il se comprend que les anciens administrateurs aient du mal à s'adapter.

Les réactions de certains leaders locaux

La mini-évaluation interne effectuée par certains membres de la cellule de réflexion au mois de décembre 1998 a démontré que beaucoup de gens étaient bien conscients que le programme des rencontres intercommunautaires constitue un programme de décentralisation à part entière. Interrogés sur la décentralisation, ils ont souvent répondu qu'ils ont devancé la décentralisation par

les rencontres au cours desquelles ils résolvent des problèmes que d'autres acteurs (comme l'administration, les services techniques, les hommes politiques) n'ont pas réussi à surmonter. Plusieurs personnes ont dit qu'il faut maintenir les rencontres comme forum de concertation et pour certaines décisions : les uns parlent de rencontres communales, les autres de rencontres intercommunales, d'autres encore de rencontres de jeunes, de femmes, etc.

L'analyse schématique des rencontres

La formule des rencontres a plusieurs côtés forts :

- elle constitue un forum qui combine la représentativité avec le droit de chacun d'y être présent ;
- l'expérience d'une centaine de rencontres, tenues dans le Nord depuis novembre 1994, montre, à l'évidence, que la formule permet aux communautés de prendre des décisions valables et efficaces sur un grand nombre de problèmes saillants du milieu ;
- il est possible de l'adapter au milieu. Selon le sujet principal qui justifie la convocation d'une rencontre, la rencontre peut couvrir une petite zone ou regrouper plusieurs petites zones. Donc il n'y a pas de nécessité de tracer des limites précises. Les gens qui y trouvent leur intérêt peuvent être présents. Les mêmes personnes peuvent participer à plusieurs rencontres selon leurs intérêts, ce qui fait que la formule est particulièrement adaptée pour résoudre des différends fonciers ;
- elle est flexible dans le temps. Il serait possible de convoquer une rencontre une ou plusieurs fois par an, ou bien seulement à de rares occasions, car pour être crédible, il faut que la tenue de chaque rencontre ait des raisons non contestables ;
- elle est entièrement maîtrisée par les communautés. Il est difficile de dire à un organisateur qu'il y a vice de forme (car la forme que les gens trouvent propice chez eux est la bonne formule chez eux), ce qu'on peut facilement faire dans le cadre des conseils municipaux ;
- la présence est si forte qu'il n'y a jamais de problème de légitimité. Une décision qui y est prise est pratiquement impossible à contester après.

Dans une pareille formule les comités de suivi, élus par la rencontre, auraient pu jouer le rôle de conseil municipal, percevoir des taxes, gérer l'espace concerné par la rencontre, etc.

Les faiblesses des rencontres sont les suivantes :

- elles sont relativement chères à organiser ;

- avec l'avènement des communes, elles ont perdu une partie de leur raison d'être ;
- le statut des procès-verbaux reste flou, même si la société civile concernée a tendance à croire qu'ils vont être lus et servir comme fondement pour les actions des autorités à tous les niveaux. Dans le meilleur des cas, les autorités les traitent comme des vœux exprimés par les populations. Cela fait partie des anciennes pratiques de pouvoir, fort empreintes d'arrogance. Il va falloir que les autorités, surtout les autorités locales, s'adaptent aux réalités de la démocratie pour lesquelles c'est le peuple qui décide de l'ordre du jour.

V. Les rencontres comme moyen d'appui au démarrage des communes

La décentralisation formelle est une structure représentative très formelle qui est compétente dans un cadre géographique très précis. Compte tenu de la force qu'ont démontrée les rencontres intercommunautaires pour résoudre les problèmes de la base, il serait sage pour les communes de recourir aux rencontres communales – une sorte d'assemblée générale – pour soumettre les questions les plus importantes à une acceptation large des citoyens, la mise en œuvre des décisions courantes revenant au conseil municipal.

La décentralisation formelle prévoit un conseil de cercle, nommé par les conseils municipaux des cercles. Les conseils des cercles vont se retrouver avec le même problème d'autorité et d'efficacité. Le caractère flexible des rencontres intercommunautaires en fait un forum bien adapté pour traiter des sujets qui impliquent deux ou plusieurs communes, deux ou plusieurs cercles et même deux régions. Dans le cas du Mema, il est question d'une rencontre qui concerne des communautés relevant de quatre régions dont trois au Mali et une en Mauritanie. En effet, les rencontres intercommunautaires couvrent une zone économique cohérente, ce qui n'est pas toujours le cas pour les découpages administratifs. Si la rencontre est considérée comme un forum important pour régler les sujets qui figurent sur l'ordre du jour, tous ceux qui y ont intérêt vont être présents ou bien se faire représenter.

Si de pareilles questions doivent se régler dans le cadre de la structure formelle, les conseils de cercle et de la région, beaucoup de personnes qui n'ont pas d'intérêts en jeu vont participer à la prise de décision. Finalement les décisions risquent d'être prises pour servir les intérêts de gens qui ne font pas partie du milieu concerné. Cela fait partie des difficultés que rencontre le fonction-

nement normal d'une démocratie représentative. En effet, dans un passé récent, ceux qui ont le pouvoir s'en sont servi pour leurs propres fins.

Il faut donc un contre-pouvoir qui a démontré son efficacité pour éviter que la démocratie représentative ne dérape. La société civile malienne, en étroite collaboration avec le Commissariat au Nord et des organisations comme l'Aide de l'Église norvégienne, la Coopération allemande, le Programme Mali-Nord et le PNUD¹⁴, – pour ne citer que les contributeurs les plus importants – a développé une démocratie délibérative digne de ce nom à travers les rencontres intercommunautaires.

Bibliographie

- Bernus, E., Boilley, P., Clauzel, J. et Triaud, J.-L., 1993 : *Nomades et commandants. Administration et sociétés nomades dans l'ancienne. AOF*, Paris.
- Drabo, G. et Mohamed A. Ag, 1997, Nord-Mali : *Le processus de paix et de réconciliation. Etude d'une démarche exemplaire*. Bamako. OXFAM.
- Livre blanc* sur le « Problème du Nord du Mali », 1994. Bamako.
- Lode, K., 1996 : *Synthèse du processus des rencontres intercommunautaires au Nord du Mali (août 1995 - mars 1996)*, Misjonsh gskolens Forlag, Stavanger, Norvège.
- Lode, K., 1997 : *Civil society takes responsibility - Popular involvement in the peace process in Mali*, PRIO-report n° 5-97, International Peace Research Institute, Oslo, Norvège.
- Lode, K. et Ibrahim, Y. Ag, 1998, *Programme des rencontres intercommunautaires. Contribution à la bonne gouvernance. Rapport d'étape*, Bamako, Commissariat du Nord.
- Poulton, R. E. et Ibrahim, Y. Ag, 1998, *A peace of Timbuktu. A story of an African peacemaking*, Geneva.

¹⁴ Ibid.

Pierre Claver Hien (Burkina Faso)

La dimension historique des conflits de frontières entre le Burkina Faso et ses voisins aux XIX^e et XX^e siècles

Résumé

Après avoir analysé l'historicité et la signification des frontières au Burkina Faso précolonial, la présente étude s'attelle à montrer la rupture introduite par les délimitations coloniales au double plan du concept et de leur impact sur le vécu des populations concernées. Elle s'intéresse par la suite aux problèmes frontaliers postcoloniaux à travers une lecture des conflits qui opposèrent le Burkina Faso à ses voisins, tels le Ghana (en 1963-1964) et surtout le Mali (en 1974-1975 et 1985-1986). Enfin, son auteur s'interroge sur la problématique des frontières en relation avec la question de plus en plus préoccupante de l'intégration africaine.

I. Introduction

Au moment où ses anciennes puissances coloniales s'unissent davantage pour faire face au phénomène de la mondialisation, l'Afrique, elle, est minée par des conflits fratricides ici et là, à l'intérieur de micro-Etats issus de la décolonisation ou à leurs périphéries. Ce constat dramatique va souvent de pair avec la dénonciation de la « balkanisation » de l'Afrique au lendemain de la Conférence de Berlin (1884-1885). Du coup, la problématique de l'intégration africaine est reposée avec beaucoup plus d'acuité, aujourd'hui plus que jamais. Or, pour mener à bien l'intégration en question, il est indispensable de lancer une réflexion sur les frontières africaines dans la longue durée. Un tel souci justifie en partie ce regard historique sur la conflictualité de la frontière dans un pays ouest-africain : le Burkina Faso. Plus précisément, il s'agira de répondre à la question suivante : comment les conflits au sens large du terme ont-ils évolué de la veille des conquêtes coloniales à nos jours (XIX^e-XX^e siècle), et quel lien peut-on déceler entre l'histoire des peuples de ce pays et ces situations conflictuelles ? Pour apporter des réponses à cette interrogation principale en partant de nos travaux antérieurs complétés par ceux d'autres auteurs relatifs au sujet

abordé, la présente esquisse, structurée en deux parties, en est arrivée à identifier trois « moments historiques » bien distincts. En effet, après avoir ébauché la perception des frontières par les peuples du Burkina Faso actuel (ex-Haute-Volta) avant l'intervention européenne, elle met en évidence la spécificité des délimitations coloniales et leur impact sur le vécu des populations concernées. Ces rappels historiques permettent finalement de mieux mesurer la portée réelle des conflits frontaliers qui opposèrent le Burkina Faso indépendant à ses voisins tels le Ghana (en 1963-1964) et surtout le Mali (en 1974-1975 et 1985-1986).

II. Des frontières de formations politiques autonomes à celles de la colonie voltaïque (1886-1960)

Le mot frontière renvoie de nos jours aux limites territoriales des Etats. Mais, comme l'a si bien remarqué Yves Person, il s'agit au départ d'une expression générique utilisée pour désigner une gamme indéterminée de limites. « C'est-à-dire, précise l'auteur, qu'il y a différents types de frontières et que c'est par un abus récent qu'on a voulu réserver ce nom à la souveraineté absolue incarnée dans un Etat sacralisé¹. » Cette remarque suffit à elle seule pour remettre en cause certaines idées reçues quant à l'inexistence des frontières en Afrique précoloniale. Les sociétés du Burkina Faso précolonial, en tout cas, connaissaient des frontières. Le vrai problème qui se pose ici est celui d'en connaître les caractères spécifiques par rapport aux tracés linéaires introduits par le colonisateur.

III. La perception des limites avant l'occupation européenne

À la veille des conquêtes européennes, au Burkina Faso actuel, on distinguait un bloc oriental, où s'étaient développées des formations politiques de type étatique (royaumes et chefferies), d'un autre, occidental, essentiellement habité des sociétés dites sans Etat. Quelle que soit la structure des sociétés en place, on y rencontrait, pour commencer, des frontières politiques que l'historiographie burkinabé tente encore de restituer. A titre d'illustration, on sait que la frontière méridionale du Yatenga, celle qui séparait ce royaume du Mogho central (royaume de Ouagadougou et alliés) se trouvait au marigot de

¹ Person, Y., 1972, « L'Afrique noire et ses frontières », *Le Mois en Afrique*, n° 80, p. 4.

Niesga². Nos propres investigations en pays Mossi ont permis d'en reconstituer approximativement quelques-unes³. Au niveau des sociétés dotées d'organisation politique centralisée d'une manière générale, ces frontières délimitaient les domaines où s'exerçaient soit l'autorité des rois mossi (au centre et au nord-ouest) et gourmantché (à l'est), soit celle des chefs et émirs peuls du Djegodji et du Liptako (à l'extrême nord).

Les sociétés dites sans Etat que l'on rencontrait surtout à l'ouest du Burkina Faso actuel avaient aussi des frontières villageoises. Elles y délimitaient l'autorité politique des chefs de villages indépendants chez les Samo, Bwaba et Bobo par exemple. En l'absence d'une autorité politique *stricto sensu* à l'échelle du village, comme c'était le cas des Dagara, Birifor et Lobi entre autres, le pouvoir religieux d'un maître de terre s'arrêtait aux frontières du village.

Michel Foucher a déjà montré en quoi les modes de délimitation au Burkina Faso précolonial reposaient essentiellement sur un recours à la géographie physique des lieux : monts, collines, cours d'eau, rochers, bosquets, quelle que soit l'organisation sociale en place⁴. Même avec ces « accidents » de la nature, force est de reconnaître que ces limites n'avaient pas la précision mathématique d'aujourd'hui. Cependant, des sacrifices et bien d'autres procédés magico-religieux permettaient de déterminer avec précision la frontière de deux entités limitrophes en cas de litige. Du reste, le degré de précision des limites n'était pas une préoccupation pour les Etats précoloniaux et encore moins pour les sociétés dites sans Etat.

Comme l'a opportunément rappelé Catherine Coquery-Vidrovitch, les formations étatiques anciennes en Afrique précoloniale étaient souvent « organisées autour d'un centre dispensant le contrôle de l'Etat en auréoles concentriques de moins en moins concentrées au fur et à mesure de leur éloignement⁵ ». Afin d'endiguer les empiètements des voisins, certaines chefferies aux périphéries des royaumes mossi se voyaient assigner un rôle de garde-frontières. Dans le même ordre d'idées, la chefferie du Djegodji et l'émirat du Lipatoko, jadis séparés par le marigot de Bellehèdé par le Sokoto et le Macina au début du XIX^e siècle, formaient une zone d'influence, voire un espace tampon entre les deux « théocra-

² Ki-Zerbo, J., 1978, *Histoire de l'Afrique noire*, Hatier, p. 253. Pour plus de détails sur les frontières des royaumes mossi, voir Izard, M., 1970, *Introduction à l'histoire des royaumes mossi*, Paris-CNRS Ouagadougou-CVRS, t.1 et 2.

³ Hien, P. C., 1996, *Le jeu des frontières en Afrique occidentale : cent ans de situations conflictuelles au Burkina Faso actuel (1886-1986)*, thèse de doctorat, Paris I, p. 23 et s.

⁴ Foucher, M., 1991, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard, p. 180.

⁵ Coquery-Vidrovitch, C., 1982, in *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, Paris, l'Harmattan, p. 5.

ties » fondées par Osman dan Fodio et Cheikou Amadou⁶. Enfin, chez les Dagara du Burkina Faso, on ne montrait pas du doigt la limite-frontière du village. Ce geste était interprété à la fois comme une profanation de sa nature sacrée et un acte de discrimination vis-à-vis de consanguins. De ce qui précède, il apparaît que l'appartenance des hommes à un même territoire politiquement autonome n'occultait pas leurs liens séculaires de la parenté.

Cet aspect de la question a bien été perçu par Dominique Hado Zidouemba quand il écrit que « la frontière africaine traditionnelle apparaît avec la véritable cellule sociale : la famille, dont la zone d'implantation était le hameau, l'ensemble des consanguins formant le clan, (d'où) des frontières tribales⁷ ». En élargissant sa réflexion à ce qu'il est convenu d'appeler des ethnies, on en arrive aux remarques suivantes : les groupes ethniques avaient une nette conscience de leur unité, en revanche, ils n'avaient pas une parfaite connaissance des limites de leur territoire. En effet, ce que l'on appelle les frontières des espaces ethniques par abus de langage étaient soit des zones d'interpénétration humaine et de complexes échanges socio-culturels, soit des sortes de *no man's land*.

Certes, l'ensemble des éléments d'analyse que nous venons d'évoquer succinctement sont loin de rendre compte de la complexité de la perception des frontières au Burkina Faso précolonial. Il est néanmoins possible d'en déduire quelques traits caractéristiques. D'abord, on ne peut nier l'existence du concept même de frontière au nom de leur degré d'imprécision au sens mathématique du terme. Ensuite, la perception des frontières et les modes de leurs délimitations s'enracinaient dans la culture politique des sociétés en place. Ces frontières fortement humanisées étaient moins des limites de séparation que des traits de jonction entre des populations souvent apparentées ou liées par des parentés et alliances à plaisanterie. En conséquence, les problèmes de frontières *stricto sensu* étaient plutôt rares. En effet, contrairement à certaines idées reçues, l'insécurité dans l'Afrique ancienne, selon la remarque de Jean-Pierre Chrétien⁸, provenait principalement de conflits de succession, de la vendetta, de rapt, de razzias et rarement de tentatives d'expansion territoriale. Les frontières dans notre zone d'étude n'étaient pas définitivement données pour autant. Leur évolution restait tributaire de celle du rapport des forces en présence. Car, à la veille des conquêtes européennes, les royaumes et chefferies

⁶ Diallo, H., 1979, *Les Fulbe de la Haute-Volta et les influences extérieures de la fin du 18^e siècle à la fin du 19^e siècle*, thèse de doctorat, Paris I, p. 144.

⁷ Zidouemba, D. H., 1986, « Le péril des frontières », *Sud Magazine*, n° 2, p. 14.

⁸ Lire à ce propos, Chrétien, J.-P., 1991, « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », *Politique Africaine*, n° 42, juin, pp 15-27.

connaissaient de nombreux conflits internes. Au même moment, la menace de jihads islamiques pesait de plus en plus sur la plupart des sociétés sans Etat. En un mot, l'issue de ces conflits latents ou en suspens aurait pu modifier la configuration des frontières, n'eussent été les conquêtes coloniales.

IV. Les découpages coloniaux et leurs conséquences

Les pays du Burkina Faso actuel conquis entre 1895 et 1900, en gros⁹, furent intégrés aux groupes de colonies de l'Afrique occidentale française (AOF), plus précisément au haut Sénégal et au Niger. La conquête coloniale permit aux Européens d'exporter leur modèle géopolitique d'organisation de l'espace : les frontières linéaires.

Dès 1897-1898, les peuples conquis voient se dresser dans la partie méridionale de l'ex-Haute-Volta leurs premières frontières coloniales. Elles séparaient les territoires français de la Gold Coast britannique et allemande. Ce sont des frontières internationales nées au hasard des conquêtes militaires. Dans la forme, il s'agissait de deux lignes droites, verticale (la Volta-Noire) et horizontale (le 11^e parallèle) dont la rencontre décrit à peu près un angle de 90°. Elles étaient rigoureusement décrites dans des textes et cartes avant d'être démarquées sur le terrain et abornées par des commissions conjointes. Ce faisant, ces tracés géométriques divisaient pour de bon les groupes ethniques dagara, sissala, kasséna, d'autant plus que les Européens s'évertuaient inlassablement à leur expliquer ce qu'ils appelaient « leurs nouvelles nationalités¹⁰ ».

Dans le fond, ces frontières avaient un caractère artificiel et arbitraire. En effet, ces limites introduites de l'extérieur bloquaient le dynamisme endogène des frontières anciennes. Si les frontières anciennes unissaient davantage des populations apparentées, celles arrêtées par des conventions diplomatiques franco-allemande (1897) et franco-britannique (1898) avaient, à n'en point douter, une vocation séparatrice. Peu importait alors que l'identité des groupes ethniques soit disloquée, pourvu que leurs nouvelles délimitations puissent permettre d'uniformiser les structures administratives et économiques à l'intérieur de chaque colonie. A la différence des frontières anciennes, celles que l'on venait d'ériger avaient pour but de protéger des marchés coloniaux, des consom-

⁹ Sur la conquête des pays du Burkina Faso, lire Kambou-Ferrand, J.-M., 1993, *Peuples voltaïques et conquêtes coloniales : 1885-1914*, Burkina Faso, Paris, L'Harmattan, et Madiaga, Y. G., 1981, « Esquisse de la conquête et de la formation territoriale de la colonie de Haute-Volta », Dakar, BIFAN, série B, n° 3-4.

¹⁰ Hien, P. C., 1996, pp. 207-216.

¹¹ *Ibid.*

mateurs et de rapporter des revenus douaniers¹¹. Somme toute, les frontières du Togoland et de la Gold Coast dont nous venons de résumer les principaux caractères représentaient une profonde rupture dans le sens d'un durcissement des limites spatiales jamais accepté par les populations concernées.

Les archives coloniales regorgent de faits révélant la contestation permanente et multiforme de la frontière de la Gold Coast par les frontaliers¹². Avant et après la création de la Haute-Volta, le rejet de la frontière s'illustrait effectivement sous la forme de mouvements spontanés des frontaliers en direction de la colonie britannique. Il s'agissait de migrations de refuge ou de protestation car ces fuites périodiques leur permettaient de se soustraire de l'impôt de capitation, aux corvées de toutes sortes et autres recrutements militaires. Par ailleurs, les Dagara et les Gourounsi continuaient de se rendre en Gold Coast pour y célébrer le culte de leurs ancêtres, cultiver leurs champs ou tout simplement pour s'y promener, quand bien même les administrateurs des circonscriptions frontalières des cercles de Ouagadougou et du Lobi tentaient parfois de les en empêcher¹³. Le comble de la contestation des tracés coloniaux fut atteint chez les Gourounsi où les habitants de la zone frontalière n'hésitaient pas à déplacer ou à détruire purement et simplement les bornes posées par les traceurs des frontières. Pire, en 1930, ces Gourounsi sous administration française et britannique avaient refusé de percevoir la somme globale de 293 500 francs que les puissances coloniales leur proposaient en contrepartie d'un abandon de leurs droits d'usage de part et d'autre des frontières¹⁴.

Pendant, cette affirmation relative au caractère artificiel et arbitraire des tracés coloniaux se doit d'être nuancée en ce qui concernait les frontières de la Haute-Volta créée en 1919 avec la Côte d'Ivoire, le Soudan français, le Dahomey et le Niger. À partir du moment où toutes ces colonies étaient regroupées au sein de l'AOF¹⁵, elles étaient de simples limites administratives ou, si l'on préfère, intra-impériales. Comme l'a si bien souligné Jean Cabot : « l'incongruité de ces limites était estompée par l'uniformité des règles et la perméabilité des frontières à l'intérieur d'un même domaine impérial. Les ethnies, écartées entre deux ou trois territoires, parvenaient à réaliser la transparence des frontières, au moins au niveau des échanges et du troc¹⁶ ».

¹¹ *Ibid.*

¹² *Ibid.*

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Duperray, A. M. 1984, *Les Gourounsi de Haute-Volta*, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden, p. 209.

¹⁵ AOF : Afrique occidentale française.

¹⁶ Cabot, J. 1978, « Les frontières coloniales de l'Afrique », *Hérodote*, n° XI, juillet-septembre, p. 125.

Elles étaient tenues de s'acquitter de leurs devoirs fiscaux et des différentes charges administratives. L'administration coloniale, de son côté, disposait de tous les moyens de répression contre les populations « récalcitrantes », y compris le droit de les poursuivre sur toute l'étendue des colonies du groupe AOF¹⁷. Et, lorsque le besoin de modifier le tracé d'une frontière en fonction des commodités administratives du moment s'imposait, on n'hésitait pas à le faire. Pour cette raison, les frontières administratives (intra-impériales) de la Haute-Volta coloniale connurent une fluctuation imputable aux avatars de cette colonie créée en 1919, supprimée en 1932 et reconstituée en 1947. En bref, les populations et les colonisateurs n'avaient pas la même perception des limites tracées par ces derniers au grand mépris des réalités historiques d'antan. Les administrés en avaient une certaine conscience. Mais ils contournaient ces limites dès lors que leur existence entraînait en contradiction avec leurs propres intérêts. Pour cette raison aussi, la fraude et la contrebande étaient très développées tout au long de la zone-frontière Ghana-Haute-Volta. Comme on pouvait s'y attendre, cet état de choses créait en permanence des conflits entre les administrateurs des circonscriptions frontalières. Toutefois, jusqu'à l'indépendance, ces derniers ont toujours résolu ces conflits en se référant au droit international. Il faut attendre l'accession de la Haute-Volta à la souveraineté nationale pour que ses frontières donnent lieu à des affrontements armés avec ses voisins le long de leurs frontières communes. Quelles en sont les explications historiques ?

V. Quelques réflexions sur les conflits frontaliers entre le Burkina Faso indépendant et ses voisins

À la suite de l'indépendance de la Haute-Volta en 1960, les désagréments liés au vécu quotidien des populations frontalières (problèmes fonciers, migrations, fraudes et contrebande par exemple) persistaient. Mais ce sont des phénomènes anciens, sinon normaux, comparativement au conflit qui opposa le Ghana à l'actuel Burkina Faso et surtout aux guerres entre ce dernier pays et le Mali. Quelles que soient les pertes en vies humaines que ces conflits fratricides ont pu engendrer, il n'est peut-être pas indiqué de faire la chronique des événements, d'autant plus que les Etats ont fini par leur trouver des solutions. En revanche, l'approche de leurs causes revêt un intérêt certain pour l'histoire et pour la postériorité. A partir du moment où les frontières héritées de la colonisation par les Etats actuels sont au centre de ces dérapages, il existe un lien entre leur éclatement et l'histoire (coloniale et postcoloniale).

¹⁷ *Ibid.*

VI. Les sources archivistiques des différends frontaliers

En juillet 1964, lors du premier « sommet des chefs d'Etat » membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)¹⁸ réunis au Caire, ces derniers avaient pris une résolution instituant le principe d'intangibilité des frontières coloniales à l'échelle continentale¹⁹. Cette décision qui consacrait le triomphe de l'Afrique des micro-Etats était censée empêcher l'implosion de tout le continent africain qu'une retouche des frontières coloniales aurait provoquée du fait de l'éparpillement des ethnies. La sagesse des « pères fondateurs » de l'OUA²⁰ en 1963 fut vite ébranlée par une prolifération de différends frontaliers quand les Etats nouvellement indépendants voulurent procéder à une relecture de leurs frontières communes. Les archives léguées par le colonisateur regorgeaient de lacunes, moins du côté des anciennes frontières internationales qu'au niveau des anciennes frontières intra-coloniales.

Le tracé de la frontière Ghana-Haute-Volta fut confirmé dès 1968, par une commission conjointe de délimitation à partir des archives diplomatiques franco-britanniques²¹. Par contre, le différend frontalier malo-voltaïque s'explique par l'absence absolue d'une description précise et intégrale du tracé dans un texte législatif ou réglementaire. En témoignent les nombreuses lacunes des textes et cartes portant sur la zone naguère litigieuse composée de deux secteurs principaux situés à l'extrême nord-ouest du Burkina Faso actuel. Il s'agit d'abord de la zone dite des « quatre villages », à savoir Dioulouna, Oukoulou, Agoulourou, Koubo. Il y a ensuite le secteur du Béli (affluent du fleuve Niger) ou Agacher.

La contestation du tracé dans le premier secteur est née de l'interprétation d'un arrêté du gouverneur général relatif à la description du cercle soudanais de Mopti en 1935²². Il y est écrit que les limites de Mopti, limitrophes du

¹⁸ Aujourd'hui Union africaine (UA).

¹⁹ Yakemchouk, R. 1970, « Les frontières africaines », R.G.D.I.P., n° 1, janvier-mars, p. 56. C'est la Résolution A.H.G./16-I du 21 juillet 1964 qui proclame que *tous les Etats membres (de l'OUA) s'engagent à respecter les frontières existant au moment où ils ont accédé à l'indépendance*.

²⁰ *Ibid.*

²¹ En janvier 1968, les chefs d'Etat du Ghana et de la Haute-Volta, les généraux J.A. Ankra et S. Lamizana, signent le Traité entre le gouvernement de la République du Ghana et le gouvernement de la République de Haute-Volta sur la matérialisation de la frontière entre les deux pays, de la borne 149 à la rivière Nouhao, Ougadougou, le 31 janvier 1968.

²² Il s'agit de l'arrêté n° 2728 AP du 27 novembre 1935 annexé dans Kambou, B., 1987, *Le conflit territorial entre le Burkina et le Mali devant la juridiction internationale*, thèse de doctorat d'Etat en droit, Paris I.

cercle voltaïque de Ouahigouya, suivent un parcours « laissant » à Mopti les quatre villages ci-dessus mentionnés de même que le village de Yoro, jamais revendiqué par le Burkina Faso. Les Burkinabés pensaient que les localités ainsi « laissées » avaient été ôtées de Ouahigouya rattaché au Soudan à la suppression de la colonie voltaïque. Ils devraient revenir à la Haute-Volta reconstituée en 1947 dans ses limites de 1932. Pour les autorités maliennes au contraire, ces villages « laissés » à l'ancien Soudan français lui ont toujours appartenu, même avant la suppression de la colonie voltaïque. Un croquis annexé à l'arrêté visé existerait mais n'a jamais été retrouvé dans les archives.

Du reste, la confusion se retrouvait aussi au niveau des cartes coloniales elles-mêmes. Ce fut le cas par exemple en ce qui concerne le Béli que le Mali a parfois présenté comme ayant constitué une frontière naturelle entre les deux anciennes colonies soudanaise et voltaïque²³. En effet, sur la « carte de l'AOF »²⁴, éditée en 1925 par Blondel la Rougerie au 1/500 000^e, le Burkina Faso semblait avoir raison puisque le cours d'eau en question y figurait nettement en territoire voltaïque. Le Mali de son côté ne pensait pas avoir tort, car la « carte du Soudan français », réalisée aussi en 1925 mais au 1/2 000 000^e par le service géographique de l'armée française, situait une grande partie de ce même cours d'eau sur le territoire du Soudan.

Rien qu'à travers ces quelques exemples, que nous pourrions multiplier à volonté, on comprend aisément qu'un auteur comme Anatoli A. Gromyko justifie les conflits en Afrique par le « facteur historique » exclusivement imputable au « colonialisme »²⁵. La traduction de cette affirmation, débarrassée de la propagande soviétique de l'époque, est la suivante : la pratique négligente du colonisateur en matière de délimitation des anciennes frontières intra-coloniales favorisait l'apparition de différends frontaliers au moment où les Etats indépendants héritaient de ces frontières.

Cependant, nous avons montré ailleurs que la plupart des lacunes évoquées dans l'affaire du différend frontalier Mali-Burkina Faso se retrouvent sur toutes les anciennes limites administratives du Burkina Faso actuel²⁶. Elles n'ont jamais donné lieu à un conflit armé entre ce pays et la Côte d'Ivoire, le

²³ Hien, P. C., 1990-1991, *Frontières, conflits et sociétés en Afrique occidentale, de la veille des conquêtes coloniales à nos jours*, Paris I, mémoire de DEA, pp. 49-50.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Gromyko, A. A., 1969, "Colonialism and Territorial Conflicts in Africa: Some Comments", in Widstrand, C. G. *African Boundary Problems*, Uppsala, p. 165.

²⁶ Sur ces aspects, lire Hien, P. C., 1988-1989, *Approche historique du différend frontalier Mali-Burkina Faso (ex-Haute-Volta) et son impact sur les relations entre les deux pays de 1974 à 1986*, Ouagadougou, mémoire de maîtrise, pp. 37-40.

Bénin, et encore moins le Niger. En partant de ce constat, l'explication des problèmes de frontières par la seule faute des documents d'archives légués par le colonisateur revêt un caractère événementiel. En analysant un peu partout le processus de transformation de ces différends latents en conflits armés, on s'aperçoit que cette lointaine responsabilité des anciens traceurs de frontières ressemble souvent bien plus à un alibi qu'à une cause objectivement justifiée.

VII. La part de l'histoire immédiate dans l'avènement des conflits armés

Le lien entre l'histoire immédiate et les conflits frontaliers est évident dans la mesure où ils surgissent à un moment précis et non pas à un autre. Leurs causes s'analysent pour commencer en relation avec les difficultés liées au projet de construction d'Etats-nations calqués sur le modèle européen à l'intérieur des limites léguées par le colonisateur. Le fait que la frontière Mali-Burkina Faso, initialement conçue par la France pour servir de trait de jonction entre ses colonies du Soudan et de la Haute-Volta, ait occasionné deux guerres n'a pas procédé du hasard.

L'Etat-nation a vocation de substituer progressivement une seule nation abstraite aux particularismes ethniques d'antan²⁷. Du coup, les incidents mineurs, que le colonisateur résolvait par de simples opérations de police, deviennent de vrais « problèmes d'Etat » à compter des années 1960. Cela se comprend car ce qui n'était alors qu'une simple limite administrative s'est transformé en frontière internationale délimitant la souveraineté de pays indépendants. Par voie de conséquence, ces nouveaux Etats ont la hantise des éventuelles forces centrifuges à leurs périphéries, au nom du sacro-saint principe de l'intangibilité des frontières. Il était donc urgent pour le Burkina Faso de procéder à la démarcation de ses six frontières terrestres dans la perspective d'éviter les heurts avec ses voisins.

Dès lors, on ne peut s'empêcher de se poser les questions suivantes : comment peut-on justifier un conflit frontalier entre le Ghana et l'ex-Haute-Volta à partir du moment où les colonisateurs leur ont laissé une ancienne frontière internationale qu'ils avaient pris le soin de délimiter à la règle et au compas ? Par ailleurs, entre 1960 et 1972, le Burkina Faso et le Mali étaient parvenus à définir d'un commun accord le tracé de leur frontière sur plus de 900 km, c'est-à-dire de la frontière ivoirienne à la zone jadis litigieuse. Comment se

²⁷ Person, Y., 1985, « L'Etat-nation et l'Afrique », *Cahiers du CRA, histoire 3*, p. 67 et s.

fait-il que ces deux pays ne se soient pas entendus pour une bande de territoire d'environ 275 km sur 20 à 30 km de largeur ?²⁸ La réponse à toutes ces interrogations nous amène à inclure des mobiles autres que l'héritage colonial dans l'avènement des conflits territoriaux. Ces causes souvent inavouées varient évidemment d'un contentieux à un autre.

Au regard de ce qui précède, la tension militaire qui caractérisa les relations entre le Ghana et l'ex-Haute-Volta en 1963-1964 nous est effectivement apparue comme un « pseudo-conflit » frontalier. La cause officielle en fut la construction d'une école par la partie ghanéenne dans un village à cheval sur la frontière, vite assimilée par les autorités politiques voltaïques d'alors à une tentative d'annexion de leur territoire par un Etat expansionniste « par vocation »²⁹. Cette attitude était le reflet du syndrome Nkrumah dans cette partie de l'Afrique occidentale. C'est peut-être pour cette raison que les disputes frontalières entre le Ghana et la Haute-Volta ont disparu en même temps que la chute du président ghanéen en 1966.

Par contre, des enjeux d'ordre socio-économique essentiellement sont à l'origine du premier conflit Mali-Burkina Faso (1974-1975). L'eau du Béli, en particulier, revêtait une grande importance pour les agriculteurs et éleveurs des deux pays sahéliens. Cette zone intéressait davantage les Voltaïques. L'Agacher se situe à une trentaine de kilomètres de Tambao (côté voltaïque de la frontière) où se trouve l'important gisement d'oxyde de manganèse (13 millions de tonnes) à teneur de 55 %. Le gouvernement comptait utiliser l'eau du Béli dans la perspective de l'extraction de ce minerai que l'on estimait être à même d'alimenter une production annuelle de 575 000 tonnes pendant 22 ans³⁰.

Pire, une propagande intense faisait état à l'époque de fabuleux « gisements de pétrole, de manganèse, de titane et même de vanadium » dont regorgerait l'Agacher³¹. Aucune fouille sérieuse ne venait confirmer ces supputations. Mais aucun chef d'Etat (malien ou voltaïque) ne pouvait prendre le risque d'abandonner cette bande à son voisin. Un homme politique voltaïque assez influent se voulait prévoyant en ces termes : « bien qu'on n'ait pas

²⁸ Maiga, M., 1983, « Mali-Haute-Volta: la fin d'un conflit frontalier ? » *Afrique Asie*, n° 310, du 5 décembre, p. 26.

²⁹ Faujas, A., 1972, « La politique extérieure de la Haute-Volta », *Revue française d'études politiques africaines*, n°83, p. 63.

³⁰ *Marchés tropicaux*, 1975, 14 février, p. 512.

³¹ Damiba, A., 1982, *Le conflit Mali-Haute-Volta, une illustration des problèmes de frontières en Afrique*, Ouagadougou, mémoire de maîtrise en droit. p. 47. L'auteur met en doute les affirmations sur les gisements de minerais dont regorgerait le sous-sol de l'Agacher. Ces informations, répandues par la presse nationale et internationale de l'époque, ont joué d'une manière ou d'une autre en faveur d'une incitation à la guerre entre les deux pays.

aujourd'hui des indices d'or noir ou de cuivre sur nos frontières avec le Mali (mais qui sait un jour !)³² ». Si des calculs économiques semblent avoir favorisé l'avènement de cette guerre dite des pauvres, tel ne fut pas le cas en ce qui concerne l'éclatement du second conflit armé Mali-Burkina Faso (1985-1986) communément appelé « guerre de Noël ».

Pierre Englebert fait bien de rappeler en quoi c'est le recensement général de la population burkinabé qui « fut le prétexte » de la guerre³³. Mais nous convenons avec cet auteur et bien d'autres que ce *casus belli* laissait perplexes tous les observateurs des relations entre les deux pays depuis au moins un mois avant le déclenchement des hostilités. En effet, avec l'avènement de la révolution burkinabé le 4 août 1983, le Mali et le Burkina Faso étaient dirigés par des régimes que tout opposait au plan politique et idéologique. Certes, dès le 16 septembre 1983, ces deux Etats avaient soumis le règlement de leur différend frontalier à la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye. Néanmoins, les relations entre les dirigeants maliens et burkinabés ne cessaient de se dégrader à partir de 1985 surtout. Cela s'illustrait par des incidents diplomatiques et autres tensions au sein des institutions sous-régionales telles que la CEAO³⁴ où chacun des belligérants avait des alliés et des adversaires. En un mot, les vrais fondements de la guerre de 1985-1986 s'apparentent à ceux du pseudo-conflit Ghana-Haute-Volta (1963-1964), en ce sens que la divergence des options politiques et idéologiques, voire le contexte géopolitique de la sous-région ont beaucoup pesé sur son déclenchement. On peut le croire car, de toute façon, les deux pays savaient que la solution définitive de leur différend frontalier par la juridiction internationale n'était plus qu'une question de mois. La preuve en est que la CIJ allait rendre son verdict le 26 décembre 1986³⁵. Et ce verdict qui attribuait en gros les « quatre villages » au Mali et la zone de l'Agacher au Burkina Faso fut d'ailleurs accepté par les deux Etats.

VIII. Conclusion

À la fin de cette approche, il importe d'affirmer la dimension éminemment historique des problèmes de frontières au Burkina Faso, de la veille des conquêtes coloniales à nos jours. Nous avons démontré l'universalité de la

³² Lettre du 8 décembre 1963 signée H. Tamboura, *Mémoire du Burkina Faso*, vol III, annexe II, p. 70.

³³ Englebert, P., 1986, *La révolution burkinabé*, Paris, L'Harmattan, p. 194.

³⁴ CEAO : Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

³⁵ Pour l'intégralité de ce verdict, voir le rapport de la Cour (1986).

notion de frontière et la permanence des problèmes qu'elle engendre nécessairement. En effet, à partir du moment où toute frontière est une limite, son existence conduit inévitablement à une dialectique du même et du différent. Toutefois, la représentation de la différence, c'est-à-dire la perception de la frontière et les conséquences qui en découlent, varient selon les sociétés, dans l'espace et dans le temps. Les découpages coloniaux étaient arbitraires précisément parce que les Européens ont imposé aux peuples conquis un modèle de représentation spatiale inventé chez eux. Les contestations multiformes des tracés coloniaux par les frontaliers traduisent parfois la contradiction entre la perception traditionnelle des limites qui les unissaient et la vocation séparatrice de ces frontières linéaires. Pour autant, ce serait imprudent de nier l'historicité des frontières actuelles malgré leur origine exogène. Les peuples du Burkina Faso et des pays voisins en ont pris conscience au fil du temps. Les conflits frontaliers que nous avons évoqués ne sont pas le fait de séparatismes ethniques mais de crises ponctuelles dont les causes profondes n'ont souvent rien à voir avec la division des ethnies. Au contraire, les populations frontalières entretiennent entre elles des solidarités transfrontalières car les liens de la parenté ont survécu à l'identité nationale. L'intégration, à leur niveau, n'est donc pas une théorie : c'est un vécu quotidien.

Bibliographie

- Cabot, J., 1978, « Les frontières coloniales de l'Afrique », *Hérodote*, n° XI, p. 114-131.
- Chrétien, J.-P., 1991, « Les racines de la violence contemporaine en Afrique », *Politique Africaine*, n° 42, p. 15-27.
- Coquery-Vidrovitch, C., 1982, « Introduction », in *Problèmes de frontières dans le Tiers-Monde*, Paris, L'Harmattan, 203 p.
- Damiba, A., 1982, *Le conflit Mali-Haute-Volta, une illustration des problèmes de frontières en Afrique*, Ouagadougou, mémoire de maîtrise en droit, 69 p.
- Diallo, H., 1979, *Les Fulbe de la Haute-Volta et les influences extérieures de la fin du XVIII^e siècle à la fin du XIX^e siècle*, thèse de doctorat, Paris I, 224 p.
- Duperray, A. M., 1984, *Les Gourounsi de Haute-Volta*, Franz Steiner Verlag, Wiesbaden.
- Englebert, P., 1986, *La révolution burkinabé*, Paris, L'Harmattan, 270 p.
- Faujas, A., 1972, « La politique extérieure de la Haute-Volta », *Revue française d'études politiques africaines*, n° 83, p. 59-73.
- Foucher, M., 1991, *Fronts et frontières : un tour du monde géopolitique*, Paris, Fayard.
- Gromyko, A. A. 1969. "Colonialism and Territorial Conflicts in Africa: Some Comments", in Widstrand, C. G. (ed.), *African Boundary Problems*, Uppsala, p.165-170.
- Hien, P. C., 1988-1989, *Approche historique du différend frontalier Mali-Burkina Faso (ex-Haute-Volta) et son impact sur les relations entre les deux pays de 1974 à 1986*, Ouagadougou, mémoire de maîtrise, 104 p.

- Hien, P. C., 1996, *Le jeu des frontières en Afrique occidentale : cent ans de situations conflictuelles au Burkina Faso actuel (1886-1986)*, thèse de doctorat, Paris I, 496 p.
- Izard, M., 1970, *Introduction à l'histoire des royaumes mossi*, Paris-CNRS, Ouagadougou-CVRS, t.1 et 2, p. 1-212 et p. 217-428.
- Kambou, B., 1987, *Le conflit territorial entre le Burkina et le Mali devant la juridiction internationale*, thèse de doctorat d'État en droit, Paris I, 428 p.
- Kambou-Ferrand, J.-M., 1993, *Peuples voltaïques et conquêtes coloniales : 1885-1914*, Burkina Faso, Paris, L'Harmattan, 463 p.
- Ki-Zerbo, J., 1978, *Histoire de l'Afrique noire*, Paris, Hatier, 731 p.
- Lapradelle, P.-G. (de), 1928, *La frontière*, Paris, Les éditions internationales, 396 p.
- Madiega, Y. G., 1981, « Esquisse de la conquête et de la formation territoriale de la colonie de Haute-Volta », Dakar, BIFAN, série B, n° 3-4, p. 218-277.
- Maiga, M., 1983, « Mali-Haute-Volta : la fin d'un conflit frontalier? », in *Afrique Asie*, n° 310, décembre 1983, p. 24-27.
- Person, Y., 1972, « L'Afrique noire et ses frontières », in *Le Mois en Afrique*, n° 80, p. 18-43.
- Person, Y., 1985, « L'Etat-nation et l'Afrique », *Cahiers du CRA*, histoire 3, p. 67-70.
- Yakemchouk, R., 1970, « Les frontières africaines », R.G.D.I.P., n° 1, janvier-mars, p. 5-42.
- Zidouemba, H. D., 1986, « Le péril des frontières », *Sud Magazine*, n° 2, p. 14-15.

PARTIE VI

Allocutions de clôture

François Bédarida
Christophe Wondji
M^{me} Adame Ba Konaré

François Bédarida[†] (France)

Le premier enseignement qui se dégage de ce symposium, c'est à quel point celui-ci marque une avancée exemplaire et symbolique dans le champ du savoir.

D'abord parce que ses travaux s'inscrivent dans le mouvement du progrès de la connaissance historique. L'histoire, science en perpétuel devenir, bouge, se transforme, se renouvelle en permanence. Comme ce qui la pousse en avant, c'est la dynamique unissant passé, présent et avenir, elle se situe, pour reprendre la formule célèbre de Reinhart Koselleck, entre un « espace d'expérience » et un « horizon d'attente ».

En second lieu, les recherches qui ont été exposées et discutées durant ces journées s'intègrent parfaitement aux travaux en cours de la communauté scientifique internationale. Celle-ci peut à coup sûr s'enorgueillir des acquis du symposium de Bamako. C'est pourquoi je lance un appel aux historiens africains si nombreux et si bien représentés ici : plutôt que de rester à l'écart de la communauté historique mondiale et de demeurer entre vous, votre mission, tout en gardant votre identité propre, votre spécificité et tout ce qui fait votre originalité, est de vous investir davantage dans le mouvement du savoir mondial et dans les institutions savantes internationales, telles que le Comité international des sciences historiques (CISH). Il vous appartient de faire bénéficier les autres continents des résultats de vos labeurs, de vos réflexions, de votre apport propre. Nous avons besoin de vous – et quand je dis nous, je n'entends pas seulement l'Europe ici présente, mais tout autant l'Amérique, l'Asie ou l'Océanie. D'autant qu'en histoire, science toujours jeune, chaque génération a à construire sa propre histoire en posant au passé les questions du temps présent.

Autre acquis de ce symposium : il a apporté une nouvelle preuve des mutations du métier d'historien, surtout quand on compare ce dernier à ce qu'il était dans la première moitié ou encore au milieu du siècle. Non pas seulement parce que se sont multipliés les nouveaux instruments de travail. Ni parce que le travail collectif a connu de fait une progression spectaculaire – en réseau ou en laboratoire. Ce n'est pas non plus une simple conséquence de la

dilatation du territoire de l'historien, que ce soit en amont – antérieurement aux temps de l'écriture – ou en aval – en direction du temps présent. Le facteur déterminant, c'est la nouvelle relation qui s'est instaurée entre l'historien et la société, tout particulièrement la demande sociale qui ne cesse d'enfler et de nous assaillir. Cette demande, on la constate partout, en terre d'Afrique comme ailleurs. Sous toutes les latitudes, elle exprime la même quête d'identité et de racines, alors que s'effacent les repères traditionnels.

Aussi beaucoup de nos contemporains se retrouvent-ils en pleines ténèbres : non plus comme jadis les ténèbres de l'ignorance, mais au contraire les ténèbres du trop-plein, de la surinformation, de l'excès de médiatisation, de la confusion des idées et des langues.

De surcroît nous sommes entrés, et nous entrons de plus en plus, dans l'univers de la complexité. Au sein de ce monde opaque, il n'y a plus de réponse simple. Au fur et à mesure que l'on analyse les multiples données d'une situation historique, celle-ci apparaît plus compliquée, non seulement à déchiffrer, mais à gérer. Par exemple, nous avons pris pour thème d'étude la notion de frontière : or, nous nous sommes trouvés écartelés entre ses diverses composantes – linguistiques, géographiques, historiques, sociales, ethniques, religieuses, mentales.

Ce que l'on demande à l'historien, c'est de fournir au corps social une boussole afin de s'orienter dans ce monde du complexe. Mais cette boussole doit reconnaître la pluralité des espaces et des cultures, dans un esprit de tolérance et de respect entre groupes ethniques différents et voisins. Certes on comprend qu'à l'heure actuelle, face aux menaces de standardisation et de mondialisation qui priveraient les communautés de leur identité propre, on s'accroche aux traditions et aux spécificités culturelles. Mais en même temps il faut souligner que beaucoup d'Etats dans le monde offrent une image réussie d'Etats polyethniques et qu'y émergent de nouvelles identités à l'opposé des politiques « ethniques » qui débouchent sur les guerres, civiles ou étrangères.

À prendre conscience de ces enjeux, on mesure mieux la responsabilité des historiens : une responsabilité sociale, mais aussi morale, car on ne saurait élever une cloison étanche entre l'histoire et l'éthique. Non seulement l'objectivité n'a rien d'une neutralité plate, mais l'histoire est une discipline humaniste. Souvenons-nous de la phrase célèbre de Marc Bloch comparant l'historien à l'ogre de la fable : « Là où il flaire la chair humaine, il sait que là est son gibier. » Y a-t-il la meilleure démonstration de notre volonté commune de comprendre les hommes et de travailler pour eux et pour leur avenir ?

Christophe Wondji (France)

Qu'il me soit d'abord permis de vous dire, Madame la Présidente, combien les participants à ce symposium, à quelque horizon qu'ils appartiennent, se sentent honorés par votre disponibilité et par l'intérêt soutenu que vous n'avez cessé de porter à leurs travaux. Vous étiez au commencement, vous êtes encore à la fin, toujours avec nous. Madame, je vous en remercie et je vous salue.

Au Président de la République du Mali, Son Excellence Monsieur Alpha Oumar Konaré et à vous-même, je voudrais ensuite adresser les remerciements chaleureux du Directeur général de l'UNESCO ainsi que le témoignage de reconnaissance du Comité UNESCO-CISH (Comité international des sciences historiques) pour votre sollicitude et l'importance que vous avez accordée à ce symposium.

Je ne saurais, enfin, oublier de remercier les Ministres du Gouvernement et leurs collaborateurs, les universitaires maliens et tous ceux (personnel d'encadrement, hôtesse d'accueil, techniciens et interprètes) qui ont œuvré, jour et nuit, pour l'organisation de cette rencontre. Ils ont ainsi montré qu'en terre africaine du Mali, l'hospitalité n'avait pas de prix.

La belle ordonnance du déroulement des travaux, la compétence des experts ici rassemblés, ainsi que la qualité des communications et des débats ont pleinement justifié le choix du Mali comme pays hôte de la réunion régionale africaine du projet « Histoire et culture de la paix ». Le Comité UNESCO-CISH s'en félicite et s'en réjouit.

Outre la recherche de l'efficacité, qui a toujours guidé nos préoccupations, je dois, à la vérité, vous dire que notre choix a une signification doublement symbolique. Un couple présidentiel d'historiens férus de culture, qui a montré et montrera encore que la réflexion doit accompagner l'action, et la science rimer avec la politique. Et que la dichotomie wébérienne du savant et du politique pouvait être dépassée et transcendée dans une alliance permanente du savoir et du pouvoir. Léopold Sédar Senghor ne disait-il pas que la politique est la culture en acte ?

Deuxième aspect de la symbolique : le Mali. Un pays pétri d'histoire – celle qui se fait et celle qui s'écrit – un pays où la valorisation du patrimoine

culturel et la promotion de la création ont toujours été une préoccupation constante des autorités politiques et de l'intelligentsia. Un pays, enfin, où la recherche de la paix par le dialogue s'appuie sur les ressources endogènes de la culture africaine. Une communication au symposium sur la résolution du conflit du Nord a brillamment illustré la pertinence de cette démarche.

Dans un tel contexte, le symposium de Bamako ne pouvait pas ne pas être couronné par des résultats positifs. Stimulés par le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Président Alpha Oumar Konaré, qui a bien ciblé les problèmes de l'Afrique contemporaine, les participants ont travaillé avec le souci de parvenir à des conclusions concrètes et réalisables.

L'UNESCO, quant à elle, s'appuiera sur ces résultats pour élaborer, en coopération avec un groupe d'experts, des projets de recherche opérationnels, qui permettront aux historiens africains d'apporter leur contribution au programme de culture de la paix dont l'importance est capitale dans les préoccupations actuelles de notre Organisation.

Rappelant que la paix est la mission fondamentale de l'UNESCO, le Directeur général, Monsieur Federico Mayor, insiste sur l'interaction solidaire de la paix, de la démocratie et du développement. Il écrit (et je cite) : « Pas de développement durable sans paix durable. Et pas de paix hors d'un cadre où seraient préservées la justice, la dignité et la liberté, un cadre démocratique ».

Examinant les maux qui sont à l'origine des guerres, il insiste sur la pauvreté et l'exclusion (et je le cite encore) : « La pauvreté et l'exclusion apparaissent comme les deux grands maux qui menacent la culture de paix... Car la pauvreté réduit l'être humain à un organisme en manque. Elle bafoue sa dignité, annule ou amoindrit ses ressources intellectuelles, sa capacité de réflexion, sa responsabilité, avive son agressivité. La pauvreté va de pair avec l'ignorance, la maladie, la peur. La pauvreté n'a rien de noble, elle est l'ennemie de tous, y compris de ceux qui n'en sont pas frappés. »

« L'exclusion, quant à elle, revêt des formes multiples ; elle peut être géographique, économique, culturelle, linguistique ou religieuse. »

Les conflits de frontières en Afrique, source principale des guerres actuelles, engendrent la pauvreté et l'exclusion. Les exposés et les débats de ce symposium ont montré comment les conflits pouvaient détruire des équilibres traditionnels et perturber de nouveaux équilibres au grand dam des populations transfrontalières. Je suis persuadé que les historiens africains, qui ont saisi l'importance de la culture de paix, sont désormais prêts à inscrire leurs actions dans ce vaste programme.

Je proposerai au Directeur général que le Mali devienne le centre d'un réseau de recherche et d'initiatives scientifiques appropriées à la réalisation de ce programme.

Je voudrais vous donner l'assurance que le Bureau de l'UNESCO de Bamako, animé par M. Ould Deida, notre dynamique représentant au Mali, qui a joué un rôle déterminant dans la préparation de ce symposium, est disposé à prendre des initiatives pour la confection et la mise en œuvre de ce programme ainsi que pour la préparation du troisième Congrès des historiens africains souhaité par le président Konaré. Mon collègue de Bamako est bien armé pour cela : il a l'enthousiasme, il a de l'énergie et surtout la volonté de faire du Mali une place forte pour les actions de l'UNESCO en Afrique.

D'ores et déjà, nous prendrons les dispositions nécessaires pour la publication des actes de ce symposium et la mise en place de la réunion d'experts, qui étudiera la création du réseau d'historiens africains pour la recherche de la paix.

Avant de terminer ce propos, je voudrais vous rappeler que nous sommes déjà dans le XXI^e siècle et que les historiens doivent prendre leurs responsabilités comme ils l'ont fait dans le passé au cours des luttes de libération nationale. Je me souviens qu'en 1957, au moment où la Côte de l'Or indépendante prenait le nom de Ghana, le professeur Ki-Zerbo, un doyen auquel nous avons à nous adosser, publiait dans la revue « Présence africaine » un article retentissant et intitulé : *L'histoire recommence...* Depuis lors, quarante-deux ans sont passés et nous avons passablement récolté les fruits contenus dans la promesse des fleurs... A l'orée du XXI^e siècle, une autre histoire va recommencer et je suis convaincu qu'à partir de cette rencontre de Bamako, les historiens vont devoir s'engager dans une nouvelle bataille : celle de l'unité et de l'intégration régionales, par la paix et pour le développement.

M^{me} Adame Ba Konaré

Au terme de ce symposium, mes mots sont des mots de remerciements à tous, Maliens comme ceux qui, venant d'Afrique ou de contrées plus lointaines, ont accepté de partager et communier en terre malienne.

Remerciements au BADEMA national, auquel j'adresse une mention spéciale pour la remarquable composition dédiée aux historiens.

Remerciements au nom du Mali qui vous accueille et salue vos travaux comme étant l'expression de la vitalité du combat intellectuel de l'Afrique et de sa volonté d'assurer sa part de contribution à l'histoire des peuples.

Remerciements au nom du président de la République et en mon nom propre ; le président de la République qui, malgré les multiples et pressantes obligations liées à sa charge, a tenu à rehausser de sa présence les débats de ce symposium.

J'aimerais, également, au nom de tous, saluer particulièrement notre doyen Ki-Zerbo qui a fait à notre capitale l'honneur d'être présent et qui entretient avec le Mali une véritable relation affective.

De Pologne, le professeur Kłoczowski a tenu à venir témoigner. J'y suis d'autant plus sensible que c'est dans son pays, celui de Marie Curie, de Chopin et de Lech Wałęsa, que mon époux et moi-même avons entrepris notre formation doctorale.

Les problèmes que connaît actuellement l'Europe centrale, sa région, montrent qu'il y a un destin solidaire de l'humanité sur les questions abordées.

La signification profonde de l'événement que nous venons de conduire à son terme se situe, à mon sens, à trois niveaux : la rencontre, le renouvellement et l'espoir.

Rencontre empreinte d'une joie légitime et toujours renouvelée de revoir des « frères en esprit », surtout lorsque le fait survient entre les destinées qui se sont croisées dans l'empire de la réflexion, rencontre, confrontation de nos idées c'est-à-dire des angoisses devant un avenir plus incertain que serein.

Renouvellement parce que nous voici plus d'un quart de siècle ensemble à relever des défis continuels. Défis de la relecture de l'histoire, défis des quêtes

d'identité, défis de l'action qui échappe si souvent à nos constructions. Renouvellement, cette semaine écoulée, d'une problématique au cœur de notre être : la paix, limon de nos sociétés que menacent en cette fin de siècle mille démons : la pauvreté, la violence, voire le cynisme de quelques possédants.

L'espoir demeure pourtant que, malgré les catastrophes toujours annoncées pour l'Afrique, le pari tienne de refaire l'homme. Cet espoir, bâti sur la certitude que cet ordre, qui aujourd'hui nous domine, ne l'emportera pas à la fin, parce qu'il s'agit d'un ordre purement matériel qui n'est fécondé ni d'humanité, ni de spiritualité. L'espoir d'une civilisation qui a de l'homme à revendre au monde !

L'université malienne s'est voulue, dès sa fondation, un creuset intellectuel ouvert aux savoirs les plus éminents, aux interrogations les plus pertinentes et les plus prospectives sur l'homme et particulièrement, l'homme africain, son passé et son devenir. C'est pourquoi l'initiative de l'UNESCO de réunir des historiens sur un thème aussi crucial que celui de *Histoire et perception des frontières du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de paix* ne pouvait que rencontrer son adhésion et son soutien concret.

En choisissant un thème aussi difficile dans le contexte actuel de l'Afrique, les organisateurs avaient pleinement conscience de la délicatesse de la tâche et de son importance cruciale pour l'avenir du continent et celui du monde. Le Mali fut honoré de l'avoir abrité. Il l'a vécu comme un événement culturel et scientifique majeur et de portée historique.

Que des historiens émérites aient accepté d'y participer, afin qu'à Bamako s'exprime leur science éclairante, pour que nos espoirs s'y enracinent et se développent comme dans le jardin de nos rêves, nous apparaît comme un hommage rendu au Mali et à sa culture, mais aussi au couple d'historiens que nous sommes, le président Konaré et moi-même.

Vous m'en voyez toute flattée et tout émue.

J'ai parlé de thèmes d'une importance cruciale, car depuis les indépendances, l'Afrique est en crise permanente. Les conflits qui déchirent le continent ont fini quelquefois par avoir raison des meilleures volontés. Il est particulièrement indiqué que des intellectuels africains veillent se pencher sur les moyens d'assurer la paix de manière durable sur le continent.

L'Afrique n'a jamais connu que de courtes périodes d'accalmie, confirmant cette vérité historique que l'humanité ne vit la paix que comme une parenthèse relative. Cette paix est aujourd'hui encore mise à mal à l'aube du 3^e millénaire par les multiples affrontements ethniques, les guerres tribales, les conflits frontaliers souvent absurdes qui déchirent le continent. Dans les mutations profon-

des et complexes que traverse l'Afrique, le meilleur côtoie le pire. Face à l'espoir suscité par la démocratie naissante, il faut reconnaître et déplorer l'existence d'une Afrique du génocide, des dictatures les plus rétrogrades.

Aujourd'hui, les chercheurs africains sont comme frappés d'aphasie car le continent est devenu rebelle à toute analyse rationnelle.

Comme l'a souligné Ilya Prigogine de la Commission mondiale pour la culture de l'UNESCO, « le temps est venu de nouvelles alliances depuis toujours nouées, mais longtemps méconnues, entre l'histoire des hommes, de leurs sociétés, de leurs savoirs et l'aventure exploratrice de la nature ».

Interroger l'histoire du continent, pour qu'elle livre ses enseignements aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui et qu'elle leur apprenne, non seulement à inventer de nouvelles thérapeutiques pour panser les blessures ouvertes, mais également à enfouir dans des terres fertilisées les semences afin que la liberté, la paix et le progrès social étendent leurs effets salvateurs aux multitudes en détresse, voilà l'ambition, voilà les injonctions du devoir individuel et collectif.

Les intellectuels sont les premiers interpellés au front car leur rôle est d'être une lanterne pour illuminer le sillon des hommes.

Nous, historiens, avons compris et même trop bien compris ce rôle que nous avons assumé. Nos aînés avaient pris leur part à ce combat, en procédant à une relecture de l'histoire africaine. Ils ont réhabilité nos héros et notre histoire précoloniale, considérée par la littérature coloniale comme « une histoire de vautours ou tout simplement de mange-mil », une histoire animée par « des chefs barbares et sanguinaires, ayant le goût des razzias et des rapines et toujours prompts à violer les accords conclus ».

Alors que nos traditionalistes n'étaient considérés que comme des « débiteurs de calembredaines perfides », ils ont redonné à la tradition orale droit de cité parmi les sources d'histoire. « La bouche du vieillard sent mauvais mais elle profère de bonnes et douces choses », nous disait Joseph Ki-Zerbo. Les historiens ont donc contribué, à côté d'autres, à restaurer la dignité de l'homme africain. C'était la période charnière des indépendances. Aujourd'hui, encore une fois, l'histoire requiert notre engagement, chers collègues. Osons nous battre, de nouveau, pour l'Afrique, pour la paix.

Le projet de l'UNESCO d'introduire une dimension éthique dans l'étude de l'histoire, même dans le cadre d'une perception rétrospective et d'une vision prophétique de l'avenir de l'humanité, est notre combat.

Plus concrètement, il s'agit pour nous chercheurs de redéfinir le rôle de notre discipline et d'introduire une variante morale et humaine universelle dans l'analyse des faits historiques. C'est une démarche qui interpelle,

au-delà des aspects académiques, notre conscience de chercheur et d'humain. Nous devrions, pour cela, avoir une démarche volontariste. Il s'agit d'intégrer les recherches historiques dans la trame d'un mieux-être de l'espèce humaine et d'éliminer toute référence aux discours récurrents sur la violence.

Il s'agit pour nous, historiens, de réaliser un véritable projet cohérent dans lequel le discours intellectuel rejoindrait « l'agir politique » afin, désormais, de bannir de nos programmes d'enseignement et d'éducation scolaire, familiale et sociale toute référence au chevaleresque, au guerrier, pour un véritable ancrage dans la culture de la paix, dans une vision prospective de l'avenir.

L'UNESCO pourrait apporter sa contribution à ce noble combat, en aidant à reformuler les manuels scolaires dans la perspective de la culture de la paix, d'autant plus que c'est sa fonction et sa vocation.

Il y a un devoir moral impérieux, pour nous tous, à préparer l'éducation à la culture de la paix et aux droits de l'homme, pour espérer voir demain l'humain s'épanouir dans l'homme. Faisons pression sur les décideurs pour les orienter dans le sens de la confraternité africaine et humaine. Nous avons la chance d'avoir sous la main un historien décideur politique. Alors, profitons-en !

L'intérêt de ces assises, Mesdames et Messieurs, n'est autre que de refonder avec des mots nouveaux cette vision nouvelle.

En fait, chaque fois que l'humanité est angoissée par l'avenir, le secours de l'historien est sollicité pour interroger le passé et proposer des éclairages. S'il est vrai que *c'est dans l'esprit des hommes que naissent les barrières à la paix*, c'est donc dans la mémoire de l'humanité qu'il faut extraire les causes de guerre.

La cause principale des conflits, auxquels un nombre incalculable de vies ont été sacrifiées depuis l'aube des temps, demeure la frontière et tout l'imaginaire qui lui est lié. La frontière est le commencement du nationalisme, le point focal premier d'enfermement de l'homme. Si elle suscite autant de passions et de controverses, c'est parce qu'elle est restée une source de deux pôles de légitimation.

Légitimation politique et juridique d'abord : le droit international consacre la souveraineté absolue de l'Etat à l'intérieur de ses frontières car comme le dit Hobbes : « Le roi est empereur en son royaume. »

Sur un autre plan, la frontière va favoriser la structuration et la consolidation des Etats-nations. Les peuples qui ont la conscience d'appartenir aux mêmes aires de civilisation se réunissent autour de la défense d'un territoire et

de valeurs communes. La frontière est ainsi l'expression même du pouvoir de l'Etat sur son territoire. Elle s'incruste à travers le temps et les mémoires et finit par devenir un point de cristallisation, voire de crispation identitaire. Une telle conception semble provenir de la philosophie libérale occidentale du droit de propriété. Par analogie, la souveraineté à l'intérieur d'une frontière n'est que le reflet, transposé au niveau de l'Etat, de l'inaliénabilité du droit de propriété de l'individu sur son sol. La notion de frontière est en fin de compte liée à la conception du pouvoir et de l'espace au sein d'un territoire. C'est la raison pour laquelle, depuis la tribu primitive, elle est la délimitation de l'espace de vie et l'une des causes essentielles des guerres.

L'Afrique n'a pas échappé à ce processus historique et les regroupements s'y sont déroulés comme partout ailleurs sous la contrainte armée. Plus tard, le colonisateur a redessiné ses frontières et ce fait est à la source de polémiques intenses entre les chercheurs en sciences sociales.

Plusieurs d'entre eux ont vu dans les frontières coloniales un anachronisme. Ils ont dénoncé l'agrégation de peuples différents au sein d'un même territoire ou, pire, la séparation d'un même peuple, divisé en deux Etats. Ce sont là des faits incontestables.

Les divisions coloniales sont-elles pour autant responsables de tous les maux du continent ? Il semble que ces points de vue soient marqués d'exclusivisme et, pour notre part, justiciables de quelques réserves. D'abord, déjà en Afrique précoloniale des empires, se côtoyaient les ethnies les plus diverses. Ensuite, l'Etat africain indépendant qui succède à l'ensemble colonial a fini par créer un imaginaire national et le sentiment d'appartenance à la communauté nouvelle, issue de la colonisation.

C'est pourquoi le nouveau droit international positif africain mis en place par l'OUA¹ a, dès l'aube des indépendances, choisi avec précaution et tout autant de raison de proclamer l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Il faut éviter à un continent plongé dans une violence déjà endémique d'avoir à souffrir de maux supplémentaires.

La prudence des inspirateurs de ce concept n'a pas été saluée par tous, loin s'en faut. Il est même arrivé que certains Etats aient refusé de ratifier cette disposition de la charte de l'OUA. Mais il peut paraître hasardeux de dénier à la charte de l'OUA tout intérêt dans la relative stabilité du continent. Si elle n'a point comblé les espoirs, rien n'indique qu'elle soit à l'origine des guerres

¹ Aujourd'hui Union africaine (UA).

auxquelles nous assistons. À l'heure où je vous parle, des conflits frontaliers continuent à opposer des Etats africains.

Que l'on s'en souvienne ! Pour beaucoup de personnes, l'évocation de l'Afrique est attachée au malheur, au sous-développement, aux famines et aux guerres. La décennie 80, du fait des calamités naturelles, des désordres de l'économie mondiale, de l'impact négatif des politiques internes, a été marquée, notamment en Afrique subsaharienne, par un recul sur tous les plans. On a même parlé de décennie perdue pour le développement. On avait espéré, grâce à des mesures correctives, que la décennie 90 serait celle du développement centré sur l'homme.

Il est vrai que des progrès ont été accomplis, particulièrement dans le domaine de l'instauration et du développement de la démocratie, mais il faut reconnaître qu'en plusieurs endroits du continent des populations sont encore meurtries dans leur corps et dans leur esprit : les guerres, les violences de toutes sortes, le génocide sont le lot quotidien de peuples entiers.

Diverses causes ont été avancées pour expliquer les conflits qui ensanglantent le continent. L'on est passé du parti pris idéologique avec sa logique des camps à l'explication ethnique, voire religieuse. Aux certitudes les plus tenaces ont succédé les doutes les plus révélateurs, car il ne semble plus y avoir de cadre d'explication satisfaisant au désordre du monde africain. Dans la nouvelle vision de l'espace que nous, historiens, devons proposer, la frontière sera un lieu de fusion et de communion émouvante et constructive pour l'Afrique. C'est sur ce point précis, je pense, que les propositions du président Konaré pourraient servir d'inspiration pour bâtir de nouveaux concepts qui s'inscriraient dans les nobles idéaux de l'UNESCO.

La notion de pays-frontières à laquelle il nous convie invite les Etats à faire, de ce qui auparavant était un obstacle, un véritable cercle de communion qui transcenderait tous les particularismes. Pour autant que je puisse me permettre de faire la genèse de sa pensée, un contre-Congrès de Berlin est une forme de rupture épistémologique, abandonnant la dimension idéologique et géographique de la frontière pour dégager le concept structurant de l'intégration.

L'émergence de la société civile devrait favoriser cette autre dimension de l'intégration, avec le développement de la décentralisation qui pourrait favoriser une vie transfrontalière dans laquelle les populations n'auraient pas le sentiment d'une appartenance différente. La frontière cesserait alors d'être une barrière et l'autel des vies sacrifiées et des nationalismes étriqués et rétrogrades. On ne devrait plus s'évertuer, comme l'a si bien noté le professeur Ki-Zerbo, à redessiner les frontières. Dans cette vision dynamique, les évolutions futures seraient négociées par les Etats eux-mêmes, par les voies du dialogue, de l'échange et du partage.

C'est une voie de progrès concret pour l'Unité africaine prophétisée par Nkrumah. Il s'agit surtout de l'une des voies pour une vraie renaissance du pan-africanisme, un moyen pour les Etats de l'accélérer en diluant les menaces crypto-ethniques ou crypto-religieuses, un moyen aussi pour l'Afrique d'apporter une contribution originale au système international de paix et de sécurité.

Le second pôle de légitimation de la frontière, inéluctablement lié au premier, est d'ordre économique. La frontière, c'est la ligne qu'on franchit pour conquérir la richesse du voisin ; c'est aussi l'espace qu'on protège jalousement une fois la richesse conquise pour ne réserver sa jouissance qu'aux seuls ayants droit. Là également, la notion de pays-frontière nous permet d'atteindre une nouvelle dimension de l'intégration. Les liens de solidarité qui feraient dépendre la vie de l'un de celle de l'autre est un moyen important de préserver la paix. On réfléchit beaucoup avant de faire la guerre à celui dont dépend notre survie.

C'est d'ailleurs en s'appuyant sur les liens historiques, les liens de sang, les structures traditionnelles qu'au Mali nous avons pu mettre fin au conflit du Nord. Sédentaires et nomades sont plus que complémentaires, ils ne peuvent espérer subsister les uns sans les autres. La dimension économique prend, en ce moment, un relief particulier avec la mondialisation et l'informatisation. Aujourd'hui que devient la souveraineté dans un monde où nous assumons l'interdépendance dans une relative indépendance ? Avec Internet et les nouvelles technologies, quelle est la barrière frontalière ?

L'Afrique, berceau de l'humanité, n'est pas à l'origine de son dépeçage. Reconstituons le corps biologique de l'Afrique à la place de son corps géographique !

Forgeons une nouvelle Afrique ! A la place des mots « intangibilité des frontières », opposons les mots invisibilité des frontières, partage des frontières, unité.

J'avoue sortir de cette semaine plus apaisée de voir que notre complicité, déjà ancienne, s'exerce enfin sur la litière vivante de la détresse des Africains. Épouse et mère, je sais, hélas, ce qu'ont représenté ces cycles de morts et de déracinement pour les jeunes au cours de l'histoire.

Aujourd'hui, c'est le temps pour nous de conquêtes pour plus d'équité, de liberté et de justice, non le temps du veuvage, du viol et de la spoliation. À mes consœurs ici présentes, à toutes les Africaines, je dis que nous ne pouvons accepter le recul que nous impose la folie des hommes, la barbarie qui fait de nos petits des enfants-soldats. C'est pourquoi, je vous convie, chères sœurs, à

habituer nos enfants, dans leur vie quotidienne, à un vocabulaire pacifique, condensateur, soudé, intégré.

Ce défi d'une Afrique à nouveau debout, réconciliée, tournée vers la paix, la solidarité et le partage, j'y convie l'université africaine, unie à toutes les forces saines de nos sociétés.

Conclusions

Conclusions

Prenant à leur compte le constat du président Alpha Oumar Konaré selon lequel « la fin du siècle et de millénaire impose, pour l'Afrique, la question des frontières comme le paradigme fondamental au travers duquel se lit la paix, c'est-à-dire la démocratie, c'est-à-dire le développement » ; conscients du rôle que peuvent jouer les historiens dans la réflexion sur les questions frontalières, les participants au symposium ont consigné leurs conclusions dans un rapport scientifique et souhaité qu'une suite opérationnelle soit donnée à leurs décisions.

I. Un aperçu des principales conclusions : le rapport scientifique de Doulaye Konaté et d'Ibrahima Thioub¹

À la suite des présentations du professeur Catherine Coquery-Vidrovitch et des commentaires de Mamadou Diouf, sur la dimension conceptuelle « des frontières » et des rapports entre cette notion et les problèmes de conflits et d'identités qui organisent des réalités comme la citoyenneté, les statuts d'allo-gènes/autochtones – souvent mis en rapport avec les questions de pouvoir, de territorialité, d'accès et d'utilisation des ressources –, le professeur Christophe Wondji a replacé le symposium dans le contexte global du programme de l'UNESCO sur *L'histoire et la culture de la paix*. Dans ce cadre, il a précisé que l'objectif de l'UNESCO s'inscrit dans un double mouvement :

- mobiliser les historiens, après les réécritures de l'*Histoire de l'humanité* d'une part et des histoires régionales (l'*Histoire générale de l'Afrique*, par exemple) d'autre part, à s'investir dans l'histoire problématique et/ou thématique. Sous cette rubrique, la question sélectionnée est celle des « frontières » ;
- assurer une contribution des historiens à la réflexion essentielle aujourd'hui qui porte sur le thème de la « culture de la paix ».

¹ Désignés comme rapporteurs du symposium et respectivement professeurs à l'Université du Mali (Bamako) et à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal). L'ensemble de la section I de ce chapitre est de leur main.

Cette double réflexion qui s'inscrit dans un cadre unique offre une opportunité qui pourrait porter un double projet :

- la mise en place de réseaux de recherches ;
- la convocation d'un congrès des historiens africains.

Les exposés présentés au cours du symposium ont nourri une riche réflexion, permis d'aboutir à d'importantes conclusions et d'esquisser des thèmes de recherche.

Conclusions

De l'orientation générale des communications et des débats, il est ressorti que, pour les Africains, d'un point de vue historique, la frontière était une zone de contact, d'échanges, de rivalités et rarement une « ligne interdite ». Sa gestion pouvait relever de pouvoirs multiples (politique, économique, religieux) qui ne coïncidaient pas nécessairement. Cette réalité des frontières a évolué au fil du temps sous l'effet des changements internes et plus tard de la conquête coloniale.

Les frontières actuelles qui délimitent les souverainetés politiques des Etats modernes en Afrique ont pour actes fondateurs la conférence de Berlin qui, en 1884-1885, a fixé les règles de partage du continent africain entre des puissances européennes plus préoccupées par les logiques de leurs intérêts impériaux, et la décision de la charte constitutive de l'Organisation de l'unité africaine (OUA)² qui a consacré l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation. Cette décision dite de sagesse devait éviter au continent les désordres qui auraient résulté de la possibilité éventuelle de remise en cause des frontières coloniales.

Ces deux actes fondateurs se sont en fait surimposés, en l'ignorant très souvent, à une réalité complexe, faite de la pluralité des zones écologiques, des constructions politiques autochtones, des marchés et des langues.

Mis en situation de vivre ensemble, les peuples regroupés dans ces nouvelles entités ont dû se forger tant bien que mal une unité administrative et politique s'inspirant du modèle métropolitain. Le caractère cumulatif du temps a fait de ces réalités une partie de notre héritage. Il faut en comprendre l'impact sur les trajectoires historiques des groupements humains dont ils ont affecté l'existence et qui les ont assimilés comme partie de leur patrimoine.

² Aujourd'hui Union africaine (UA).

Nos travaux ont montré qu'après plus de trois décennies d'indépendance, de construction et d'affirmation du nationalisme dans les espaces délimités par les territoires hérités de la colonisation, les Etats-nations sont devenus des réalités prégnantes dont aucun pouvoir ne peut plus désormais faire fi. L'édification nationale, dans nombre de cas, a été vigoureusement renforcée par les épreuves vécues, et il est par conséquent illusoire dans bien des cas de se fixer pour objectif de supprimer les frontières. Il serait plus opérationnel de les apaiser, d'amener l'Etat central à les désacraliser en privilégiant le règlement des conflits par la négociation ou le recours aux juridictions internationales.

Si les pouvoirs centraux conçoivent leurs frontières, souvent déclarées artificielles et arbitraires, comme des lignes à protéger et tendent à les sacraliser, les communautés transfrontalières vivent la frontière comme un espace d'opportunités. Quotidiennement, elles font un usage intelligent de la frontière dans les échanges de toutes sortes. Le divorce entre ces deux perceptions est source de difficultés pour les populations transfrontalières. Celles-ci paient un coût élevé aux conflits entre Etats et à l'insécurité résultant du choix des frontières comme espaces de dissidence. Il a été montré que, dans bien des cas, la résolution des problèmes d'insécurité transfrontalière nécessite la mobilisation des ressources des communautés de base directement concernées : capital de mythes, d'émotions et de données culturelles participant de la culture de la paix.

Sous ce rapport, il est important d'explorer les terminologies et pratiques autochtones renvoyant à la résolution des conflits. La résolution des conflits doit prendre en compte les intérêts des différents groupes et dans chacun d'eux aller au-delà des intérêts des élites qui souvent ont plus de possibilités de faire valoir les leurs.

Les préalables à l'efficacité des options de mobilisation des ressources des communautés pour résoudre les conflits frontaliers ou externes sont, entre autres, l'intelligence et le courage du pouvoir central, la non-ingérence des puissances financières et politiques, l'accompagnement des processus de solution par les partenaires du développement à condition qu'ils se gardent de se substituer aux acteurs autochtones.

L'analyse a montré que de nombreux conflits présentés comme relevant de logiques ethniques étaient en fait le résultat de disparités issues d'une longue évolution historique. Le respect des droits humains et des droits de la citoyenneté sont indispensables dans la prévention des fixations des conflits sur des bases de repli identitaire. Les problèmes de frontières, comme la manipulation ethniciste, hérités de la colonisation, se sont combinés à un sérieux

problème de croissance démographique qui, en l'absence d'un espace-déversoir, contribue à son tour à entretenir la situation de guerre en Afrique centrale. N'eût été son inclusion dans le Cameroun, le pays Bamiléké aurait pu être confronté à des problèmes similaires.

Nos travaux ont également montré que dans la gestion des relations frontalières entre les Etats modernes, l'Afrique n'a pas le monopole des difficultés pouvant aller des conflits mineurs aux guerres les plus sanglantes, comme nous en avons eu des exemples aussi bien dans l'Europe des XIX^e et XX^e siècles et les Etats-Unis d'Amérique avec la guerre de Sécession. Il est apparu universel que les frontières modernes, qu'elles soient des lignes artificielles tracées par les hommes ou des barrières naturelles (fleuves, montagnes, etc.), délimitent en général des espaces de souveraineté politique.

La solution de rechange pour surmonter les problèmes liés à ces frontières paraît être une option vigoureuse et opérationnelle en faveur de l'intégration régionale d'abord et continentale ensuite. Il importe de savoir, comme le montre l'histoire des autres parties du monde – même si l'Afrique n'emprunte pas fatalement le chemin suivi ailleurs –, qu'une telle option, aussi forte soit la volonté qui l'accompagne, mettra du temps à porter ses fruits.

Nos travaux n'ont pas suffisamment exploré l'apport des organisations de femmes dans la mobilisation des ressources communautaires et l'expérience montre qu'en leur sein gît un potentiel important de pacification des situations conflictuelles.

Le symposium a également mis l'accent sur la responsabilité des historiens dans la rigidification des frontières nationales et leur intériorisation.

Au lendemain des indépendances, les historiens ont entrepris, dans la plupart des Etats, la rédaction d'« histoires nationales » en lieu et place des manuels d'histoires régionales jusqu'alors en cours. Ces « histoires nationales » n'ont pas toujours mis en évidence les apports des populations de pays voisins dans la construction des nouvelles nations. Un des exemples les plus patents dans ce domaine, c'est le peu de place faite à la main-d'œuvre migrante internationale dans ces manuels et autres ouvrages historiques.

La solution vivement recommandée est de renouer avec les manuels d'histoire régionale qui contribueront vigoureusement à l'intégration africaine.

Les historiens devront poursuivre leurs efforts de réflexion et d'éclairage des détenteurs du pouvoir de décision et de l'opinion. Pour être efficace, cet effort nécessite la construction d'équipes régionales de recherche sollicitant autant que possible la collaboration des autres disciplines des sciences sociales. Il importe de prendre en compte l'Etat des lieux de la littérature

existante et de rester attentif à la nécessité de privilégier les approches méthodologiques comparatistes.

Pour ce faire, le symposium a envisagé des actions concrètes à mettre en œuvre. Il saisit l'offre faite par Monsieur le Président de la République d'accueillir le prochain Congrès de l'Association des historiens africains au Mali et l'en remercie vivement. A ce propos, le symposium a établi un point focal à Bamako et en a confié la responsabilité au professeur Doulaye Konaté, chargé de mettre en place un comité préparatoire pour la tenue dudit congrès. Monsieur Ould Deida, représentant de l'UNESCO au Mali, s'est engagé à mettre à la disposition du point focal un bureau et les services de secrétariat. Le point focal a été chargé également de convoquer, à Bamako, une réunion destinée à la mise en place des réseaux.

S'agissant de ces réseaux de recherche dont la mise en place a fait l'objet d'une session des travaux du symposium animée par le professeur Wondji, le professeur Asiwaju a été chargé de coordonner au plan africain les projets de recherche relatifs au thème des frontières pour la mise en place de réseaux régionaux.

Les participants à cette rencontre de Bamako se félicitent de l'engagement de l'UNESCO à assurer la publication des actes du symposium.

Thématiques

Sur le plan du travail historique, les travaux du symposium ont permis d'entamer la réflexion sur les thèmes ci-après indiqués. Il nous appartient d'approfondir la recherche et la réflexion tout en corrigeant les déséquilibres régionaux ou thématiques constatés. Le réseau de chercheurs à mettre en place, sous l'égide de l'UNESCO, aura à veiller à la réalisation d'un tel objectif.

- Signification de la notion de frontière, dans le temps et l'espace
- Histoire et historiographie du concept de frontière
- Variations africaines : le mot frontière dans les langues africaines/traduction à partir des langues européennes
- Périodisation et spatialisation de la notion de frontière.

• *Périodisation*

Temps anciens

Traite des esclaves

Genèse de la situation contemporaine : situation coloniale

Temps présent : situation postcoloniale

- *Spatialisation*

Frontières entre communautés

Frontières entre Etats

Frontières visibles/invisibles

Frontières religieuses

- *Flexibilité*

Ouverture/Clôture/Eléments de la dialectique de la territorialisation.

Il est par ailleurs nécessaire d'étudier les manières d'appréhender les technologies et idiomes des délimitations territoriales. Les logiques de spatialisation des identités et de distinction permettent-elles de repenser des notions autres que celle de frontière : par exemple, le front, la marche, le pays (*bilad*)...

Dans ce double cadre de la périodisation et de la spatialisation, il faut repenser le moment fondateur et les différentes figures de l'évolution historique :

- le rôle de la conférence de Berlin ;
- le rôle des pères fondateurs des « Nouvelles nations africaines » ;
- les relations entre logiques historiques de circonscription d'espaces endogènes et fragmentation territoriale du processus de construction des territoires des empires coloniaux.

La construction de « noyaux ethniques »/zones molles de la nation : périphérie/dissidence/mouvements transfrontaliers. Dialectique de l'unité et du morcellement sous le rythme de la production de réponses politiques à des questions économiques. Combiner ce questionnement avec le rôle de la colonisation dans la clôture de la dialectique de la recherche d'adéquation entre réponses politiques et contraintes économiques.

Démographie et conflits frontaliers :

- Logiques de surimposition frontières traditionnelles/frontières contemporaines
- Ecologie et conflits frontaliers
- Souveraineté et frontières
- Frontières belligères
- Frontières et droit
- Frontières et sacré
- Figures de la représentation :
 - de la frontière
 - des rapports avec la propriété et la pauvreté.

II. De Bamako à Oslo : le suivi des décisions du symposium³

a) La première action concrète envisagée par les participants, pour donner un cadre opérationnel à leurs travaux de recherche ultérieurs, a été la création d'un réseau d'historiens africains, chargé d'organiser à l'échelle du continent des recherches en vue d'une *culture de la paix*. Avec l'appui de l'UNESCO, une réunion d'experts s'est tenue à Bamako en septembre 1999.

Elle a abouti à la mise en place d'un réseau de chercheurs ayant pour siège Bamako et comprenant les représentants des principales sous-régions d'Afrique. Dirigé par les professeurs Asiwaju (Nigeria) et Konaté (Mali), deux spécialistes des questions de frontière, ce réseau a fait connaître son programme à l'UNESCO en décembre 1999⁴.

b) La deuxième action concrète décidée a été la tenue d'un congrès pan-africain d'historiens à Bamako, en juillet 2000, sous le parrainage du président du Mali et du directeur général de l'UNESCO. Cette décision visait, d'une part, à réveiller l'Association des historiens africains dont le 3^e congrès se faisait attendre depuis 1975 et, d'autre part, à créer un cadre de mobilisation pour la participation des historiens africains au XIX^e Congrès international des sciences historiques qui s'est tenu à Oslo (Norvège) en août 2000. Pour des raisons de calendrier, ce 3^e congrès des historiens africains a eu lieu un an plus tard, en septembre 2001. Mais entre-temps, les historiens de l'Afrique avaient participé au congrès d'Oslo.

c) Le congrès d'Oslo, qui s'est tenu sous l'égide du CISH, a accordé une bonne place aux activités réalisées par le Comité mixte UNESCO-CISH en organisant, en marge de ses réunions statutaires, des ateliers sur l'Europe du Centre-Est et l'Afrique subsaharienne. Au cours de ces ateliers, dirigés par les professeurs Jerzy Kłoczowski (Europe du Centre-Est) et Catherine Coquery-Vidrovitch (Afrique subsaharienne), les objectifs et les conclusions des

³ L'écho du symposium de Bamako, qui a lancé un appel à l'Organisation de l'unité africaine pour la résolution pacifique des conflits de frontière en Afrique, a été entendu à Tripoli lors de la réunion finale du Comité scientifique international de l'*Histoire générale de l'Afrique* (11-13 avril 1999). Au cours de celle-ci s'est tenu un forum sur la *Culture de la paix*, présidé par le directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, et le professeur Joseph Ki-Zerbo a rendu compte du symposium de Bamako et développé quelques idées sur la conception africaine de la paix. A l'issue de ce forum, un appel des historiens d'Afrique, dit « Appel de Tripoli », a été lancé à la jeunesse d'Afrique pour le 3^e millénaire. [La section II est de la main du professeur Christophe Wondji].

⁴ Les activités de ce réseau ont été prises en compte dans le programme et budget de l'UNESCO pour les années 2000-2001 et 2002-2003.

réunions de Lublin et de Bamako ont été portés à la connaissance de la communauté internationale des historiens, rassemblée à Oslo. Il faut, à cet égard, souhaiter que le Comité mixte UNESCO-CISH étende ses activités à d'autres régions du monde, que les projets des régions déjà visitées soient couronnés de succès afin qu'au prochain congrès du CISH, en 2005, à Sydney (Australie), d'autres ateliers apparaissent et fleurissent⁵. Le programme *Culture de la paix* pourra ainsi, de proche en proche, consolider ses bases scientifiques.

**Christophe Wondji,
Doulaye Konaté
et Ibrahima Thioub**

⁵ Cet objectif est prévu pour les régions du monde suivantes : monde arabo-musulman, Caraïbes, Amérique latine et, bien entendu, Afrique.

Annexes

ANNEXE 1

Liste des intervenants et titres des communications

1. **Mme Catherine Coquery-Vidrovitch** (France, CISH)
Professeur émérite d'histoire de l'Afrique
Université Paris 7 - Denis Diderot
Laboratoire SEDET/CNRS
PARIS, France

Texte d'orientation :

Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle

2. **M. Boubacar Barry** (Sénégal)
Professeur émérite d'histoire
Université Cheikh Anta Diop
DAKAR, Sénégal

Texte d'orientation :

*Histoire et perception des frontières en Afrique
aux XIX^e et XX^e siècles : les problèmes de l'intégration africaine*

3. **M. Patrick Harries**¹ (Afrique du Sud)
History Department
University of Cape Town
CAPE TOWN, South Africa

*D'apprendre à lire, à lire pour apprendre :
le thème de l'alphabétisation en Afrique australe*

4. **Dr. J.M. Lonsdale** (Angleterre)
Trinity College
CAMBRIDGE, England

*Religion, Virtue, Social Identity and Political Community :
Takla Haymanot and Jomo Kenyatta*

¹ Actuellement : professeur à l'Université de Bâle (Suisse).

5. **M. Michał Tymowski**² (Pologne)
 Centre scientifique de l'Académie polonaise
 des sciences de Paris
 PARIS, France
*Le territoire et les frontières du Songhaï à la fin du XV^e et au XVI^e siècle.
 Le problème du centre et des territoires périphériques
 d'un grand Etat de l'Afrique occidentale*
6. **M. Thierno Bah** (Cameroun)
 Professeur d'histoire
 Département d'histoire
 Université de Yaoundé
 YAOUNDÉ, Cameroun
*Frontières, guerre et paix dans l'Afrique précoloniale :
 l'exemple des chefferies Bamiléké et du royaume Bamum dans l'Ouest-Cameroun*
7. **M. Sékéné Mody Cissoko** (Mali)
 Professeur émérite
 Codirecteur vol. IV,
 Histoire du développement scientifique
 et culturel de l'humanité
 BAMAKO, Mali
La notion de frontière dans le Soudan-Mali du XVII^e au XIX^e siècle
8. **M. Anthony I. Asiwaju** (Nigeria)
 History Department
 University of Lagos
 LAGOS, Nigeria
*Fragmentation ou intégration :
 quel avenir pour les frontières africaines ?*
9. **M. Chenntouf Tayeb** (Algérie)
 Directeur de l'Unité de recherche
 en histoire de l'Algérie, de l'Afrique
 et de la Méditerranée occidentale
 ORAN, Algérie
La dynamique de la frontière au Maghreb

² Actuellement : directeur de l'Institut d'histoire de l'Université de Varsovie.

10. **M. Martin Zachary Njeuma** (Cameroun)
 Université de Buea
 BUEA, Cameroun
*Contributions diplomatiques et administratives à la paix
 sur la frontière entre le Cameroun et le Nigeria (1885-1992)*
11. **M. Ibrahima Thioub** (Sénégal)
 Professeur d'histoire
 Département d'histoire
 Université Cheikh Anta Diop
 DAKAR, Sénégal
*Sénégal-Mali : portée et limites de la diplomatie
 contre l'insécurité transfrontalière*
12. **M. le Ministre Pierre Kipré** (Côte d'Ivoire)
 Professeur émérite
 Ecole normale supérieure
 ABIDJAN, Côte d'Ivoire
*Frontières africaines et intégration régionale :
 au sujet de la crise d'identité nationale en Afrique de l'Ouest à la fin du XX^e siècle*
13. **M. Pierre Claver Hien** (Burkina Faso)
 Professeur d'histoire
 Université de Ouagadougou
 OUAGADOUGOU, Burkina Faso
*La dimension historique des conflits de frontières
 entre le Burkina Faso et ses voisins aux XIX^e - XX^e siècles*
14. **M. Doulaye Konaté** (Mali)
 Recteur de l'Université
 BAMAKO, Mali
*Etats-nations et solidarités transfrontalières :
 le Mali et ses voisins de 1960 à nos jours*
15. **M. Jean Bosco Konaré** (Mali)
 Département d'histoire
 FLASH
 BAMAKO, Mali
*Les fluctuations des frontières coloniales du Soudan-Mali
 et leurs impacts sur les liens de voisinage*

16. **M. Seydou Camara** (Mali)
Professeur d'histoire
Institut des sciences humaines
BAMAKO, Mali
*Frontières et contrôle de l'espace dans l'histoire du Mali
(Etude de cas)*

17. **M. l'Ambassadeur
Mahamadou Diagouraga** (Mali)
Commissaire au Nord
BAMAKO, Mali
*La culture de la paix pour une meilleure gestion des frontières
et des conflits en Afrique : le cas du Mali*

18. **M. Mamadou Diouf** (Sénégal)
Professeur d'histoire
Département d'histoire
Michigan University
ANN ARBOR, USA
Frontières et nations : état des connaissances

19. **M. Joseph Ki-Zerbo** (Burkina Faso)
OUAGADOUGOU, Burkina Faso
*Frontières et paix :
quelques considérations méthodologiques liminaires*

20. **M. Kåre Lode** (Norvège)
University of Tromsø
N-9037
TROMSØ, Norvège
*Le découpage administratif comme moyen de répression,
de division et de contrôle. La recherche d'une solution de rechange*

ANNEXE 2

Appel de Bamako. Pour une résolution pacifique des conflits frontaliers en Afrique

Les participants au symposium régional sur *Frontières-Histoire et culture de la paix en Afrique*, organisé par l'UNESCO à Bamako (République du Mali) du 15 au 19 mars 1999,

Ayant examiné sous tous leurs aspects les questions des frontières en Afrique sur la longue durée historique (XII^e-XX^e siècle),

Déplorent les conséquences néfastes des conflits frontaliers sur le développement économique et social du continent africain,

Lancent en conséquence un appel vibrant à tous les responsables africains, à quelque niveau qu'ils se trouvent, pour une résolution pacifique des problèmes frontaliers en Afrique,

Recommandent à ces responsables de considérer que les frontières doivent cesser d'être des barrières pour devenir des ponts destinés à créer une dynamique de paix entre les peuples et les Etats africains.

Les participants au symposium lancent tout particulièrement un appel solennel pour que le conflit actuel entre l'Erythrée et l'Ethiopie soit réglé par des voies pacifiques.

Fait à Bamako, le 19 mars 1999

ANNEXE 3

Motion de remerciements au Directeur général de l'UNESCO

Les participants au symposium régional d'historiens africains sur *Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix*, qui s'est tenu à Bamako (Mali) du 15 au 19 mars 1999,

Considérant la place privilégiée que l'UNESCO accorde à l'Afrique, notamment par l'existence d'un programme prioritaire et d'un département chargé de coordonner son application,

Considérant l'initiative prise par l'UNESCO, dans le cadre de sa collaboration avec le Comité international des Sciences historiques (CISH), d'organiser à Bamako un symposium régional sur *Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix*,

Expriment leur profonde gratitude au directeur général de l'UNESCO, M. Federico Mayor, pour son soutien à cette initiative et pour son engagement constant en faveur de la promotion d'une culture de la paix en Afrique.

Fait à Bamako, le 19 mars 1999

ANNEXE 4

Motion de remerciements et de gratitude à Alpha Oumar Konaré, président de la République du Mali

Les participants au symposium régional d'historiens africains sur *Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix*, réunis à Bamako, République du Mali, du 15 au 19 mars 1999,

Considérant les excellentes conditions dans lesquelles s'est déroulé ce symposium,

Expriment leurs sentiments de profonde gratitude à S. Exc. M. Alpha Oumar Konaré, Président de la République du Mali, ainsi qu'à son épouse, Mme Adame Ba Konaré, pour l'intérêt qu'ils ont porté à ce symposium et leur soutien matériel et moral qui a permis d'assurer son plein succès ;

Ont particulièrement apprécié les idées exprimées par S. Exc. M. Alpha Oumar Konaré, dans son discours d'ouverture, concernant le rôle de l'histoire et des historiens dans l'élaboration d'une culture de la paix et sur les questions d'intégration régionale en Afrique ;

Ont accueilli avec une très grande satisfaction l'annonce faite par S. Exc. M. Alpha Oumar Konaré, dans son discours d'ouverture, de son acceptation d'accueillir la tenue du 3^e Congrès de l'Association des historiens africains, en l'an 2000, à Bamako ;

Expriment leurs remerciements au peuple malien pour son accueil chaleureux et son hospitalité qui s'inscrivent dans la tradition africaine de convivialité et de générosité.

Fait à Bamako, le 19 mars 1999

Que représentait la frontière pour les Africains du passé ?
Qu'est-elle devenue pour les Africains d'aujourd'hui, dont la plupart vivent encore avec des notions héritées de la tradition ?
Quelle stratégie adopter pour concilier des comportements traditionnels avec les impératifs des États modernes attachés à des frontières auxquelles les populations sont restées le plus souvent indifférentes ?

Parler d'histoire et de frontières en Afrique c'est évoquer la coexistence, parfois douloureuse, des États et des ethnies transétatiques. Une coexistence souvent mal gérée et dont les conséquences expliquent, dans une large mesure, les conflits qui déchirent l'Afrique. C'est donc aussi évoquer les problèmes de la guerre et de la paix et, par conséquent, réfléchir aux défis posés par le développement des sociétés africaines contemporaines.

Cet ouvrage rassemble les contributions du symposium *Histoire et perception des frontières en Afrique du XII^e au XX^e siècle dans le cadre d'une culture de la paix*, organisé par le Comité mixte UNESCO-Comité international des sciences historiques (CISH), à Bamako, Mali. Ce volume vient alimenter les débats du XX^e Congrès international des sciences historiques (Sydney, Australie, juillet 2005), qui consacre une partie importante de ses travaux à l'Afrique.